

ANNEE : 2013

N°

**THÈSE**

Présentée

A L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE

« FACULTE DE PHARMACIE DE CHATENAY MALABRY »

DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

Pour l'obtention du Diplôme d'État de

**DOCTEUR EN PHARMACIE**

Par Clotilde Maisonnier

**DE LA PHARMACIE LHOPITALIER AU MUSÉE  
CARNAVALET**

Soutenue le : 9 décembre 2013

**JURY :**

Président : Pr. Eric Fouassier

Membre : Pr. Patrick Bourrinet

Membre : Mme Dominique Kassel

Membre : M. Philippe Galanopoulos

# Remerciements

Au Professeur Eric Fouassier, laboratoire de Droit et Economie pharmaceutique, qui me fait l'honneur de présider ce jury, mes remerciements pour ses conseils et sa compréhension pendant ce long travail de thèse.

Au Professeur Patrick Bourrinet, qui a accepté de faire partie de mon jury et qui a toujours répondu avec diligence à mes nombreuses interrogations.

A Madame Dominique Kassel, responsable des Collections d'histoire de la pharmacie au Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, qui m'a soutenue, encouragée et aidée pendant tout mon travail. Ma profonde reconnaissance pour votre gentillesse et votre disponibilité.

A Monsieur Philippe Galanopoulos, conservateur à la BIU Santé, qui m'a ouvert les portes du fonds ancien et qui a su me guider, avec beaucoup de patience, entre les registres et les manuscrits. Un grand merci.

# Remerciements

A Roger Lhopitallier et toute sa famille, pour leur accueil, leur gentillesse et la confiance qu'ils m'ont accordée pour que je raconte leur histoire.

Au Professeur Delaveau, qui malgré son éloignement, a toujours pris le temps de répondre à mes questions.

A Monsieur Christian Warolin, dont l'article sur la pharmacie Lhopitallier m'a servi de fil conducteur pour mes recherches.

A Madame Virginie Claude, pharmacienne et collaboratrice de Roger Lhopitallier, qui a répondu à mes questions avec franchise et gentillesse.

A Madame Marie-Laure Deschamps, conservatrice au musée Carnavalet, qui a pris le temps de m'expliquer les procédures d'acquisitions du musée d'histoire de la ville de Paris.

A Messieurs Michel Portenart et Franck Odoul, inspecteurs en pharmacie, pour leur grande gentillesse et leur témoignage.

A Madame Marie-Claire Gaillot, pour ses nombreuses relectures, ses conseils avisés et ses anecdotes toujours bien choisies.

A toute l'équipe de la BIU Santé, en particulier Jérémy et Jean-Luc, pour m'avoir aidée dans mes recherches tout au long de mon travail.

A tous les anonymes qui ont été touchés par l'histoire de la pharmacie Lhopitallier et qui m'ont permis de mieux comprendre l'atmosphère si particulière de cette officine.

# Remerciements

A mon père, pour son soutien, ses encouragements et son amour. Merci de m'avoir donné les moyens de réaliser mes rêves.

A mon frère, qui m'a supportée pendant toutes mes années d'études, en particulier pendant les périodes d'examens...

A Jessica, qui m'a parlé de ce sujet... Tu vois que je t'écoute parfois ! Merci pour les relectures, les conseils, les thés dans le coin affaire et pour tout le reste.

A Marie B., pour ton aide tout au long de ce travail et pour toujours savoir quoi dire pour me remettre les pieds sur terre.

A Agathe, pour ta contribution sur l'aspect « technologique » de mon travail, je n'y serais jamais arrivée sans toi.

A Marie P., pour ton amitié et ton soutien durant toutes nos années d'études.

*A ma mère,  
Pour nos mercredis après-midi,  
Et pour tous les autres jours...*

# Tables des matières

<b>AVANT PROPOS .....</b>	<b>15</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>17</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : DE LA PHARMACIE DE LA RUE DE LA MONTAGNE-SAINTE-GENEVIEVE.....</b>	<b>19</b>
<b>1. Joseph Bataille (1716-1793).....</b>	<b>20</b>
1.1 L'accès à la maîtrise.....	21
1.2 Déroulement de l'examen de Joseph Bataille .....	24
1.3 Installation de Joseph Bataille .....	28
1.4 Investissement au sein de la Corporation .....	29
1.4.1 L'assemblée des maîtres.....	30
1.4.2 Les Gardes ou Jurés .....	30
1.5 La déclaration royale du 25 avril 1777.....	34
<b>2. Jean-Nicolas Trusson (1744 -1811) .....</b>	<b>37</b>
2.1. Enfance, apprentissage de la pharmacie et examen de maîtrise.....	38
2.1.1. Enfance et apprentissage de la pharmacie .....	38
2.1.2. L'examen de maîtrise .....	40
2.2. Trusson face à la Révolution française.....	47
2.2.1. Le salpêtre et l'effort de guerre .....	47
2.2.2. La Société libre des pharmaciens de Paris et l'École gratuite de pharmacie.....	49
2.3. Trusson, un spécialiste de la thériaque .....	52
<b>3. De Nicolas-Denis Moutillard à Théodore Huraut .....</b>	<b>59</b>
3.1 Nicolas-Denis Moutillard (1784 – 1850) .....	59
3.1.1 Nouvelle organisation de la profession et loi du 21 germinal an XI .....	61
3.1.1.1. L'organisation de l'enseignement.....	62
3.1.1.2. La réglementation de l'exercice professionnel .....	63
3.1.2 Études et examens de Nicolas-Denis Moutillard.....	64
3.2 Théodore Huraut (1813 – 1855).....	67
3.2.1 Études et succession .....	67
3.2.2 Contributions de Théodore Huraut-Moutillard au domaine scientifique.....	69

<b>DEUXIÈME PARTIE : ... A LA PHARMACIE DE LA RUE SOUFFLOT.....</b>	<b>73</b>
<b>4. Ambroise Buirat (1829 - 1875) et Jules Monnier .....</b>	<b>74</b>
<b>5 Octave Lhopitallier (1864 – 1924).....</b>	<b>88</b>
5.1 Enfance et études .....	89
5.2 Pharmacien rue Soufflot.....	91
5.3 Vie pendant la Première Guerre mondiale .....	96
<b>6. Henri Lhopitallier (1897 – 1991).....</b>	<b>99</b>
6.1 Études et exercice pendant la Première Guerre mondiale .....	100
6.2 Sécurité Sociale et réforme de la profession .....	102
6.3 La pharmacie Lhopitallier pendant la Seconde Guerre mondiale .....	103
<b>7. Roger Lhopitallier (1936 - ...).....</b>	<b>111</b>
7.1 Enfance et études.....	111
7.2 L'exercice pharmaceutique du temps de Roger Lhopitallier.....	114
7.3 Les vestiges du passé.....	119
<b>TROISIÈME PARTIE : ... AU MUSÉE CARNAVALET.....</b>	<b>129</b>
<b>8. Fermeture d'une officine .....</b>	<b>130</b>
8.1 La cessation de l'activité professionnelle.....	130
8.2 Mise à la retraite d'un pharmacien .....	133
8.2.1 La caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).....	133
8.2.2 Les Unions de recouvrements des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAFF).....	133
8.2.3 La caisse d'assurance maladie et la mutuelle .....	134
8.2.4 L'administration fiscale et le tribunal de Commerce.....	134
8.3 L'émotion suscitée par la fermeture .....	134
<b>9. Sauvegarde d'un patrimoine pharmaceutique.....</b>	<b>143</b>
9.1 Démarches entreprises pour sauver la pharmacie Lhopitallier .....	143
9.2 La Société d'histoire de la pharmacie et l'Association des amis du musée.....	144
9.3 Musée de l'AP-HP.....	146
9.4 Musée des arts et traditions populaires.....	148
9.5 Musée des arts et métiers, Conservatoire national des arts et métiers .....	151
9.6 Musée Carnavalet.....	153
9.7 Un patrimoine préservé .....	155
9.7.1 Inventaire de ce patrimoine .....	156
9.7.2 Lieux de sauvegarde .....	158

9.7.2.1. Au musée Carnavalet.....	158
9.7.2.2. A la BIU Santé – pôle pharmacie .....	160
<b>10. Patrimoine et procédures de classement .....</b>	<b>164</b>
10.1 Une définition du patrimoine pharmaceutique .....	164
10.2 Vue d’ensemble sur le patrimoine officinal.....	167
10.3 Les tenants et aboutissants d’une procédure de classement patrimonial.....	168
10.3.1 Identification des matériels et instruments scientifiques et techniques.....	168
10.3.2 Modes patrimoniaux de protection des biens in situ .....	169
10.3.3 Conséquences du classement d’un bien .....	170
<b>11. La pharmacie Lhopitalier, un exemple unique ? .....</b>	<b>171</b>
11.1 La pharmacie du Cerf à Strasbourg .....	171
11.2 La pharmacie Stahl à Barr .....	173
11.3 La pharmacie Lotar à Lille .....	175
11.4 La pharmacie Lescot à Paris.....	176
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>180</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>181</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>261</b>



# Table des illustrations

Illustration 1 : Portrait de Joseph Bataille.....	20
Illustration 2 : Extrait d'acte de Naissance de Joseph Bataille.....	21
Illustration 3 : Edit royal sur les apothicaires. ....	22
Illustration 4 : Présentation de Joseph Bataille. ....	24
Illustration 5 : Sommes versées par Joseph Bataille en vue de son examen de maîtrise.....	25
Illustration 6 : Examen de lecture de Joseph Bataille. ....	26
Illustration 7 : Examen des plantes de Joseph Bataille. ....	26
Illustration 8 : Examen du chef-d'œuvre de Joseph Bataille. ....	27
Illustration 9 : Joseph Bataille, diplômé apothicaire.....	27
Illustration 10 : Compte que rend Sieur Joseph Bataille.....	31
Illustration 11 : Les différentes charges de Joseph Bataille. ....	35
Illustration 12 : La signature située en haut à droite appartient à Joseph Hypolite Bataille, celle en bas à gauche est celle de Joseph Bataille. ....	36
Illustration 13 : Portrait de Jean-Nicolas Trusson.....	37
Illustration 14 : Présentation de Jean-Nicolas Trusson. ....	39
Illustration 15 : Immatricule de Jean-Nicolas Trusson. ....	40
Illustration 16 : Procès verbal du premier examen de Trusson. ....	41
Illustration 17 : Procès verbal du premier examen repassé par Trusson. ....	42
Illustration 18 : Procès verbal du deuxième examen de Trusson.....	43
Illustration 19 : Procès verbal du troisième examen de Trusson.....	44
Illustration 20 : Procès verbal de clôture de l'acte pratique de Trusson. ....	44
Illustration 21 : Synthèse de Trusson lors de son examen final.....	45
Illustration 22 : Jean Nicolas Trusson, présentation. ....	46
Illustration 23 : Travaux de Trusson sur le pavot blanc. ....	46
Illustration 24 : Liste des membres de la Société libre des pharmaciens de Paris.....	51
Illustration 25 : Journal de la Société des pharmaciens de Paris. Tome I, 1797-1799, p. 65.....	52
Illustration 26 : Joseph Bataille, trésorier de la Société de la Thériaque. ....	55
Illustration 27 : Assemblée générale des actionnaires de la Société de la Thériaque du 25 Février 1792. Signature de Trusson et Bataille.....	56

Illustration 28 : Pot à thériaque de Trusson déposé au Musée de matière médicale de l'École supérieure de pharmacie de Paris, aujourd'hui conservé dans la Galerie des Pots de Paris Descartes. Don de Jules Monnier à l'École supérieure de pharmacie en 1892. ....	58
Illustration 29 : Présentation de Nicolas Denis Moutillard. ....	65
Illustration 30 : Examen de Moutillard. ....	65
Illustration 31 : Lecture par Moutillard d'un mémoire intitulé « <i>essais pharmaceutiques et médicaux</i> » à la séance de la Société des pharmaciens de Paris du 18 juin 1808. ....	66
Illustration 32 : Modèle de diplôme de pharmacie délivré par l'École. ....	66
Illustration 33 : Moutillard, membre de la Société des pharmaciens de Paris. ....	67
Illustration 34 : Thèse de Théodore Huraut. ....	68
Illustration 35 : Nomination de Huraut au poste de trésorier de la Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. ....	69
Illustration 36 : Huraut est élu vice-président de la Société d'Émulation. ....	70
Illustration 37 : Travaux de Huraut. ....	70
Illustration 38 : Réussite de Buirat à l'internat de pharmacie en 1852. ....	74
Illustration 39 : Présentation de Buirat. ....	75
Illustration 40 : Buirat trésorier de la Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. ....	76
Illustration 41 : Démission de Buirat au poste de trésorier de la Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. ....	76
Illustration 42 : Publicité : <i>Oudin, l'abbé. Recueil sur son « Elixir antispasmodique »</i> .....	77
Illustration 43 : Publicité parue dans : <i>le petit journal</i> . Paris : 1863.....	77
Illustration 44 : Le sirop Buirat. ....	78
Illustration 45 : Paris au temps de la Commune. ....	80
Illustration 46 : Bombardement sur la rue Soufflot durant le siège de Paris. ....	81
Illustration 47 : Exécution, par les Versaillais, de Jean-Baptiste Millière, fusillé à genoux sur les marches du Panthéon de Paris.....	82
Illustration 48 : Nécrologie d'Ambroise Buirat. ....	83
Illustration 49 : Succession Buirat - Monnier. ....	84
Illustration 50 : Funérailles de Victor Hugo. Transport de son corps au Panthéon : le cortège arrivant rue Soufflot. Paris, 1er juin 1885. ....	86
Illustration 51 : Etiquettes utilisées par Henri Lhopitalier pour ses préparations, indiquant l'ancien propriétaire de sa pharmacie. ....	87
Illustration 52 : Portrait d'Octave Lhopitalier.....	88
Illustration 53 : Diplôme de pharmacien deuxième classe d'Octave Lhopitalier. ....	90

Illustration 54 : Classement d'Octave Lhopitallier au concours de l'internat de 1888.....	91
Illustration 55 : Il s'agit d'une référence au vers de Pétrone « parva domus magna quies » détourné ici en « magna domus parva quies » - « plus grande est la maison, plus petit est le repos ». On lit également « ΑνώρΧή » qui voudrait dire « contrainte ».....	92
Illustration 56 : La caisse enregistreuse nationale datant de 1912.....	93
Illustration 57 : Préparatoire – Les alambics. ....	94
Illustration 58 : Préparatoire – Alambics et mortier.....	95
Illustration 59 : Préparatoire – Le mortier .....	95
Illustration 60 : Message d'un poilu à madame Lhopitallier sur le mur de la pharmacie « Cher.....	97
Illustration 61 : Portrait d'Henri Lhopitallier.....	99
Illustration 62 : Diplôme d'Henri Lhopitallier.....	101
Illustration 63 : Enregistrement du diplôme d'Henri Lhopitallier. ....	101
Illustration 64 : Publicité réalisée par Henri Lhopitallier.....	104
Illustration 65 : Achat d'une pharmacie à Clichy.....	104
Illustration 66 : Enregistrement du diplôme de Suzanne Boutry.....	105
Illustration 67 : Etiquette pour flacon d'alcool à 90° du temps de Suzanne Boutry.....	105
Illustration 68 : Libération de Paris. Ordonnancier 1942 – 1945.....	106
Illustration 69 : Rachat de la pharmacie rue Soufflot par Henri Lhopitallier à Suzanne Boutry. ....	108
Illustration 70 : Transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon, 19 décembre 1964. ....	109
Illustration 71 : Comptoirs de la pharmacie.....	110
Illustration 72 : Comptoirs de la pharmacie.....	110
Illustration 73 : Roger Lhopitallier devant sa pharmacie.....	111
Illustration 74 : Diplôme de pharmacien de Roger Lhopitallier. ....	113
Illustration 75 : Le cercueil d'Alexandre Dumas passant devant la pharmacie Lhopitallier. ....	117
Illustration 76 : François Mitterrand arrive au Panthéon, le 21 mai 1981. A gauche, entre les drapeaux, on distingue la croix verte de la pharmacie Lhopitallier. ....	118
Illustration 77 : Bouteilles contenant les préparations réalisées du temps d'Octave et Henri Lhopitallier.....	119
Illustration 78 : La devanture de la pharmacie Lhopitallier.....	121
Illustration 79 : Vases de devanture à eaux colorées, vus depuis l'intérieur de la pharmacie Lhopitallier.....	122
Illustration 80 : Meuble de devanture avec un vase de devanture à eau colorée.....	122
Illustration 81 : Vitrine de la pharmacie Lhopitallier avec vase de devanture.....	123

Illustration 82 : Prix de la plus belle devanture de paris attribué à la pharmacie Lhopitallier et remis à son propriétaire, Roger Lhopitallier. ....	124
Illustration 83 : « Jeanne Balibar, comédienne en balade ». ....	125
Illustration 84 : Les travaux de la pharmacie Lhopitallier avec ce commentaire « ce que l'on voit de la rue, des restes de papier peint très ancien ». ....	136
Illustration 85 : Roger Lhopitallier avec sa caisse enregistreuse. ....	139
Illustration 86 : La devanture de la pharmacie Lhopitallier dans le journal Le Figaro. ....	140
Illustration 87 : Roger Lhopitallier devant ses alambics. ....	141
Illustration 88 : Vase de devanture et porte du bureau de Roger Lhopitallier. ....	141
Illustration 89 : Intervention de Roger Lhopitallier à la séance du 8 décembre 2012 de la Société d'histoire de la pharmacie. ....	142
Illustration 90 : Objet pharmaceutique issu des collections de la SHP. ....	145
Illustration 91 : Pots à pharmacie de la collection Beaujon, fin XVIIe siècle, issus des collections du musée de l'AP – HP. ....	147
Illustration 92 : Enquête sur le décor des boutiques parisiennes conduite par Pierre Soulier (1945 – 1950). ....	149
Illustration 93 : La valériane – Redoutée des chats, son emploi en pharmacie. ....	150
Illustration 94 : Intérieur de la bibliothèque des Arts et métiers au début du XIX <sup>e</sup> siècle. ....	151
Illustration 95 : Gazomètre de Lavoisier. ....	152
Illustration 96 : La bijouterie Fouquet au Musée Carnavalet. ....	155
Illustration 97 : Ordonnanciers Lhopitallier à la BIU Santé – pôle Pharmacie. ....	162
Illustration 98 : Buvard retrouvé dans un des ordonnanciers de la pharmacie Lhopitallier. ....	162
Illustration 99 : Peintures de la pharmacie du Cerf par Léo Schnug. ....	172
Illustration 100 : Les boiseries de la pharmacie Stahl. ....	174
Illustration 101 : La pharmacie Lotar remontée à la Faculté de Lille. ....	176
Illustration 102 : La pharmacie Lemaire (anciennement Lescot) dans les années 1900. ....	177
Illustration 103 : La devanture de la pharmacie Lescot au musée Carnavalet, à Paris. ....	178

# Table des annexes

ANNEXE 1 : Le quartier Sainte-Geneviève en 1757 .....	181
ANNEXE 2 : Livre donné par Joseph Bataille à la Corporation des apothicaires.....	182
ANNEXE 3 : Immatriculation de Joseph Hipolyte Bataille en 1788. ....	183
ANNEXE 4 : Modalités des examens pour le Collège de pharmacie.....	184
ANNEXE 5 : Règlement de la Société des pharmaciens de Paris. ....	188
ANNEXE 6 : Premier numéro du journal de la Société des pharmaciens de Paris, paru le 18 mars 1797.....	195
ANNEXE 7 : Discours de Trusson à la première séance de la Société des pharmaciens de Paris le 28 Ventôse an V (18 mars 1797).....	196
ANNEXE 8 : Mode d'étude employé dans toutes les pharmacies, par le citoyen Trusson. ....	198
ANNEXE 9 : Discours de Trusson prononcé le 5 Brumaire an VII (26 octobre 1798) sur l'origine et la préparation de la thériaque et de l'Eau dite des Carmes. ....	200
ANNEXE 10 : Annonce dans le journal de la Société des pharmaciens de Paris pour la vente de la Thériaque et de l'Eau de Carne.....	204
ANNEXE 11 : La Société de la Thériaque. ....	205
ANNEXE 12 : Joseph Bataille, chargé de la préparation de la thériaque.....	205
ANNEXE 13 : Joseph Bataille est libéré de sa charge de trésorier et quitte la Société de la Thériaque le 15 avril 1793. ....	206
ANNEXE 14 : Dissolution de la Société de la Thériaque. ....	207
ANNEXE 15 : Article de Planchon sur la thériaque.....	208
ANNEXE 16 : Notice nécrologique de Trusson .....	215
ANNEXE 17 : Théodore Huraut, remerciements de thèse .....	217
ANNEXE 18 : Notice nécrologique de Huraut par Décave.....	217
ANNEXE 19 : Règlement de la Société d'Émulation scientifique et pharmaceutique. ....	225
ANNEXE 20 : Les différents travaux de Huraut .....	226
ANNEXE 21 : Lecture de la nécrologie de Huraut à la Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques, rédigée par Décave à l'occasion de la séance de rentrée de l'école supérieure de pharmacie le 14 novembre 1855. ....	229
ANNEXE 22 : Ex libris de Buirat, don de Jules Monnier. ....	230
ANNEXE 23 : Louis-Albert Monnier, interne de la Salpêtrière.....	230

ANNEXE 24 : Octave Lhopitallier avec sa femme et ses trois enfants (de gauche à droite), Henri, Andrée et Pierre. ....	231
ANNEXE 25 : Octave Lhopitallier avec sa femme et ses trois enfants, Pierre, Henri et Andrée....	232
ANNEXE 26 : Licence d'exploitation n°1306 pour la pharmacie rue Soufflot. ....	233
ANNEXE 27 : Mariage d'Henri Lhopitallier (en habits militaire) avec Henriette Duchemin .....	234
ANNEXE 28 : Henriette Duchemin et sa famille en Touraine. ....	234
ANNEXE 29 : Madame Lhopitallier, mère de Roger, dans la pharmacie de la rue Soufflot en 1954. ....	235
ANNEXE 30 : La succession des pharmaciens jusqu'aux Lhopitallier. ....	235
ANNEXE 31 : Travaux de réaménagement de la pharmacie Lhopitallier. ....	236
ANNEXE 32 : Témoignages sur la pharmacie Lhopitallier tirés du Livre d'or. ....	237
ANNEXE 33 : Reportage sur la pharmacie Lhopitallier.....	246
ANNEXE 34 : Article de presse sur le transfert de la pharmacie au musée Carnavalet.....	248
ANNEXE 35 : Reportage sur la fermeture de la pharmacie Lhopitallier au journal de 13h de TF1. ....	249
ANNEXE 36 : Extraits du film de Jean Trouchaud et Daniel Bour .....	250
ANNEXE 37 : Les pharmacies « patrimoniales » en 2006.....	252
ANNEXE 38 : Pharmacie du Cerf à Strasbourg. ....	256
ANNEXE 39 : La pharmacie Stahl à Barr. ....	257
ANNEXE 40 : La pharmacie Lotar à Lille. ....	258
ANNEXE 41 : Inventaire du don de Roger Lhopitallier à la BIU Santé – pôle pharmacie. ....	259

## AVANT PROPOS

*Il y a un monde sans doute, entre les prodigieuses techniques de l'industrie chimique moderne et les humbles réalisations de l'apothicairerie du passé. Le même qu'entre le quinquet fumeux et la lampe au néon, et bien plus encore entre la thériaque et les antibiotiques. Mais n'est-il pas attendrissant, dans ce siècle de pure technique où le pharmacien doit se débattre pour que son officine ne soit pas transformée en un stand de l'exposition de l'emballage, de rechercher les traces matérielles de la pharmacie du passé.*

Jean Baudet<sup>1</sup>

Qu'il me soit permis ici de parler à la première personne !

Je n'ai aucun lien avec la pharmacie Lhopitallier, mais aujourd'hui j'en suis arrivée à la considérer comme un « membre » de ma famille.

Mon premier contact avec cette pharmacie a eu lieu alors que j'avais juste 20 ans. Je venais d'échouer au concours d'entrée en médecine et je n'avais aucune idée de ce que j'allais faire de ma vie. J'errais dans les rues de Paris, pleine d'incertitudes quant à mon avenir, lorsque mes pas m'ont menée au Panthéon, juste devant la célèbre devanture de la pharmacie Lhopitallier. J'avais pensé à beaucoup de métiers en rapport avec la santé : infirmière, ergothérapeute, mais étrangement je n'avais jamais songé à devenir pharmacien. Je me suis d'abord braquée, persuadée que le pharmacien n'était qu'un commerçant comme un autre. Puis j'ai regardé la pharmacie et je me suis arrêtée. Il faut dire qu'avec ses boiseries de devanture vertes, ses lettres dorées et ses pots anciens, cette illustre boutique étonne plus d'un passant. Ayant peur de déranger les « apothicaires » dans leur laboratoire et un peu intimidée par l'écriteau sur la vitrine rappelant que malgré la beauté du lieu, il ne s'agissait pas d'un monument touristique libre d'accès, je n'ai pas osé entrer. Néanmoins, je me suis approchée discrètement et j'ai jeté un coup d'œil à l'intérieur. J'ai d'abord vu les deux imposants vases de devanture encadrant la porte, l'un rempli d'un liquide jaune et l'autre d'une solution bleue. Plus loin j'ai pu apercevoir des comptoirs en bois ; sur l'un d'eux trônait une

---

<sup>1</sup> BAUDET, Jean. *Livre d'or des Apothicaires de France*. St-Mandé (Seine) : éditions Thériaque, 1962, p. 95.

magnifique caisse enregistreuse qui scintillait comme si elle était faite d'or. Si devenir pharmacien me permettait de travailler dans un endroit pareil, ça ne devrait pas être si mal après tout.

Deux mois plus tard, je m'inscrivais à la faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry.

Des années après, c'est encore par hasard que j'ai entendu parler de cette officine. Une de mes amies m'a appris que mon ancien professeur d'Histoire de la pharmacie recherchait un étudiant pour préparer une thèse sur l'histoire de la pharmacie Lhopitallier. Quelle meilleure façon de terminer mes études et devenir un pharmacien de l'avenir que de rechercher les traces de la pharmacie de mon passé ?



# **INTRODUCTION**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la pharmacie Lhopitallier, l'une des plus anciennes pharmacies parisiennes, ferme définitivement ses portes. C'est une « auguste dame », témoin de nombreuses évolutions et révolutions à Paris, comme dans le monde pharmaceutique, qui nous quitte. Ouverte pour la première fois 263 ans plus tôt, elle a connu dix propriétaires différents et elle a vu passer de grandes personnalités comme d'illustres inconnus. Elle a traversé l'histoire de France et de Paris, suivant les évolutions des quatre siècles qu'elle a connus, résistant aux guerres et aux destructions, parfois blessée mais toujours debout. Le temps l'a finalement rattrapée ou plutôt elle a regardé le temps la dépasser.

Il y a deux cents ans, les apothicaires rivalisaient avec les épiciers pour le monopole des remèdes. Aujourd'hui, les pharmaciens luttent contre les supermarchés. Le cœur du métier, lui aussi, a évolué ; le temps de l'apothicaire préparant la thériaque dans son arrière boutique est fini depuis longtemps. De nos jours, les médicaments sont vendus sur Internet. La pharmacie de Roger Lhopitallier, avec ses alambics datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, pouvait-elle s'adapter aux conditions modernes du commerce pharmaceutique ? Cela aurait exigé un réaménagement complet de l'intérieur de la pharmacie et une modernisation du matériel. En d'autres termes, cette adaptation ne pouvait signifier que la disparition du cadre ancien.

Cette thèse a pour but de restituer l'histoire de cette officine, de sa création à sa fermeture. Bien qu'elle soit connue aujourd'hui comme « la pharmacie Lhopitallier », elle existait déjà bien avant la naissance d'Octave Lhopitallier, le premier du nom à l'acquérir. C'est pourquoi, plutôt que de la rattacher à ses propriétaires, nous avons fait le choix de la suivre à travers ses déplacements dans Paris et ainsi de diviser ce travail en trois parties.

Par ailleurs, ce découpage en trois parties résulte d'une approche méthodologique différente. Par méthodologie, nous entendons un travail différencié sur les sources et la bibliographie. En effet, la première partie repose sur des sources primaires, manuscrites, imprimées voire iconographiques, pour l'essentiel conservées à la Bibliothèque Inter-Universitaire (BIU) Santé – pôle pharmacie. La deuxième partie se base principalement sur des sources orales (témoignages de Roger Lhopitallier et son entourage), qu'il nous a fallu ensuite vérifier et contextualiser. Ces témoignages ont apporté un aspect plus vivant à l'exercice professionnel, surtout concernant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Enfin, la troisième partie sort de la perspective historique et est étayée par de la documentation plus administrative et juridique.

Installée d'abord rue de la Montagne-Sainte-Genève, « notre » pharmacie voit évoluer la profession des apothicaires. Organisés en corporation et devant lutter contre les épiciers pour conserver leur monopole, les apothicaires vont devenir des pharmaciens, se structurant autour d'un Collège de pharmacie. Avec la Révolution française, le Collège devient l'École supérieure de pharmacie et la Société libre des pharmaciens de Paris voit le jour. Puis c'est la loi du 21 germinal an XI (21 avril 1803) qui établit une nouvelle législation pour la profession. Les apothicaires, puis les pharmaciens de l'officine située rue de la Montagne-Sainte-Genève participeront activement à l'Histoire de la pharmacie, ne se contentant pas d'être des témoins passifs des événements. Pour retracer leurs parcours, nous avons exploré les archives de la corporation des apothicaires conservées dans les fonds anciens de la BIU Santé. Ces documents nous renseignent sur des bribes de leurs vies, de leurs études.

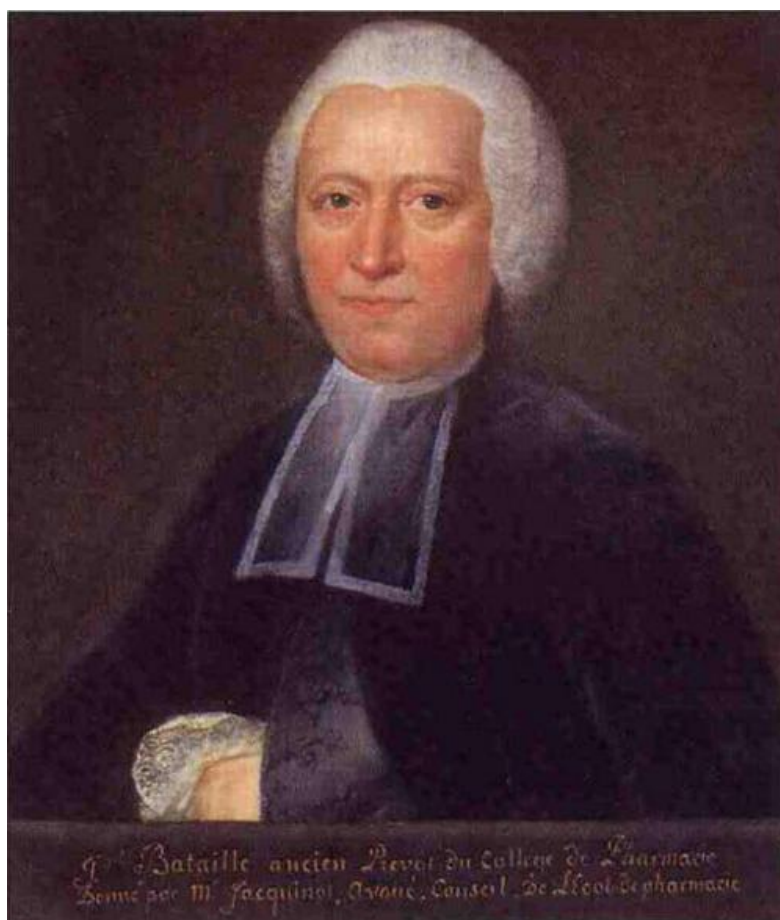
La deuxième partie de ce travail s'intéresse à la pharmacie dorénavant transférée rue Soufflot. Toujours située dans le quartier latin de Paris, à seulement quelques rues de son précédent emplacement, l'officine est le témoin privilégié de l'histoire de Paris. Elle survit aux travaux du baron Haussmann, à trois guerres et aux révolutions populaires. Nous parlerons également des grands hommes qui l'ont côtoyée, que ce soit en essayant de détruire la vitrine comme Verlaine ou en allant rejoindre le Panthéon comme Victor Hugo. Mais cette pharmacie raconte aussi l'histoire d'une famille, celle des Lhopitalier qui se la transmettront de père en fils pendant trois générations. A travers le récit du dernier propriétaire, nous découvrons la vie des pharmaciens à Paris au XX<sup>e</sup> siècle.

Enfin, nous expliquerons l'histoire du sauvetage de cette pharmacie, qui échappe une nouvelle fois à la destruction, pour enrichir les collections du musée Carnavalet dans le quartier du Marais. L'exercice professionnel a évolué. Le développement de l'industrie change la nature même du métier de pharmacien et cette transition vers une époque moderne avec ses nouvelles technologies n'est pas toujours facile à effectuer. Le nombre d'officines a considérablement augmenté également depuis l'ancien régime et la concurrence est rude. Quand aucun avenir n'est possible, il faut parfois essayer de préserver les traces du passé. C'est ce qui a été entrepris pour sauvegarder le patrimoine de la pharmacie connue aujourd'hui sous le nom de « pharmacie Lhopitalier ». C'est cette sauvegarde que nous allons raconter dans la dernière partie.

**PREMIÈRE PARTIE : DE LA PHARMACIE DE LA  
RUE DE LA MONTAGNE-SAINTE-GENEVIEVE...**

Lorsque, au mois de juillet 2012, Roger Lhopitalier, prenant sa retraite, rend les clés de la pharmacie qu'il dirige depuis près d'un demi-siècle, c'est l'une des plus anciennes officines de Paris qui ferme définitivement ses portes. En effet, cette pharmacie, établie rue Soufflot, appartient à la famille Lhopitalier depuis 1892. Toutefois, avant qu'Octave Lhopitalier initie cette prestigieuse histoire familiale, la pharmacie a connu plusieurs propriétaires : dix au total. Ainsi l'origine la plus lointaine de la pharmacie Lhopitalier peut être datée ; elle remonte à l'installation, en 1749, de l'apothicaire Joseph Bataille, rue de la Montagne Sainte-Genève. Entre l'installation de Joseph Bataille, en plein cœur du XVIII<sup>e</sup> siècle, et l'achat de l'officine par Octave Lhopitalier, à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la pharmacie française a connu de multiples bouleversements liés pour certains d'entre eux aux soubresauts de l'histoire. Cette première partie est consacrée aux origines de la pharmacie Lhopitalier, c'est-à-dire aux prédécesseurs d'Octave Lhopitalier. En même temps, c'est le cadre dans lequel l'activité de ces pharmaciens successifs s'est exercée que nous tenterons de décrire.

## **1. Joseph Bataille (1716-1793)**



**Illustration 1 : Portrait de Joseph Bataille.  
Paris. Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques.  
Salle des Actes. Portrait n°84.**

L'origine la plus ancienne de la pharmacie Lhopitallier remonte à 1749, au moment où le nouveau diplômé maître apothicaire, Joseph Bataille, s'établit rue de la Montagne Sainte Geneviève. Il s'installe dans l'un des plus anciens quartiers de Paris et dans un contexte professionnel particulier, marqué notamment par la volonté d'autonomie et de reconnaissance manifestée par la communauté des apothicaires.

### 1.1 L'accès à la maîtrise

Joseph Bataille est né le 13 octobre 1716 à Pagny-sur-Meuse, dans la région Lorraine<sup>2</sup>. Fils de Joseph Bataille et Marguerite Le Clerc, il est le troisième des cinq enfants du couple.<sup>3</sup>



**Illustration 2 : Extrait d'acte de Naissance de Joseph Bataille.**

**État civil d'Euville, Cote E 136.**

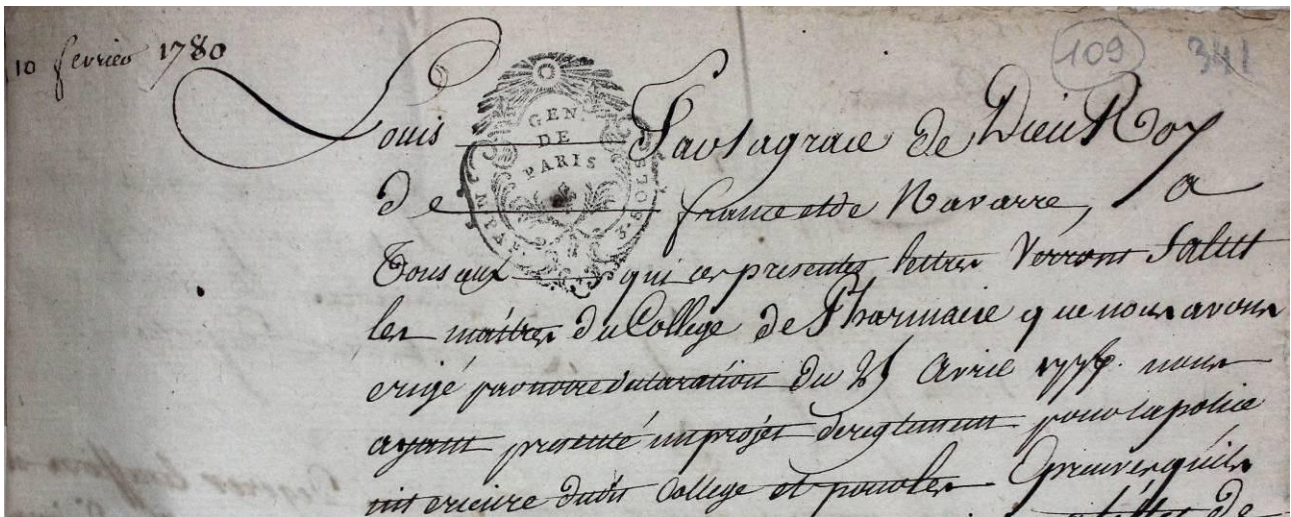
Il est reçu maître apothicaire, le 24 octobre 1749. La réception des maîtres apothicaires est, encore à cette époque, fortement ritualisée. Elle trouve son origine dans la constitution, depuis l'édit de 1484, du métier d'apothicaire en métier « juré ». Par cet édit fondateur, Charles VIII soumet les apothicaires au régime des corporations<sup>4</sup>. Désormais, la corporation doit se doter de statuts, que chacun de ses membres, tenu par un serment, a l'obligation de respecter. Depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les modalités d'entrée dans la communauté des apothicaires sont strictement codifiées et gardent, au moment où Joseph Bataille se présente devant ses pairs, leur caractère médiéval.

---

<sup>2</sup> OWSIANY, Julie. *Jean-Nicolas Trusson pharmacien du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Thèse d'exercice en pharmacie, sous la direction de Pierre Labrude : Nancy I, 2009, p. 17.

<sup>3</sup> MAILLARD, René. *Quatre pharmaciens natifs de Pagny, Euville et Commercy, se succèdent dans le Quartier latin aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles*. 2008, p. 4.

<sup>4</sup> ANDRE-PONTIER, Léon. *Histoire de la Pharmacie, origines - moyen âge – temps modernes*. Paris : Octave Doin, 1900, p. 198.



**Illustration 3 : Edit royal sur les apothicaires.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 3 : Lettres patentes – Statuts – Arrêts, 1424 – 1780.**

L'obtention d'une maîtrise est nécessaire à l'exercice de la pharmacie. Des cours théoriques, dispensés par les apothicaires eux-mêmes ainsi que par les médecins, sont prévus dans les villes. Cependant l'instruction est surtout pratique, l'élève entre d'abord en apprentissage chez un apothicaire. Il est exigé que l'apprenti soit âgé au minimum de 14 ans et au maximum de 25 ans. Il doit également être de religion catholique et appartenir à une famille honorable, de préférence aisée, car les frais d'études se révèlent élevés. Des connaissances en latin et en grammaire sont nécessaires avant d'entrer chez un maître pour débiter sa formation, afin de déchiffrer les ordonnances des médecins.

Le nombre des apprentis est limité à un ou deux. Durant cette formation, le maître s'engage à enseigner à son élève les différentes préparations des remèdes comprenant les opérations pharmaceutiques (distillation, infusion, macération, etc.) et les préparations galéniques (pilules, sirops, onguents, emplâtres, etc.). C'est pourquoi il est indispensable que l'apothicaire soit présent dans son officine. Le reste du temps, l'apprenti étudie les drogues<sup>5</sup>, en particulier les drogues simples, afin d'en connaître parfaitement le nom, l'origine, l'aspect, l'odeur, le goût, les propriétés, la manière de les récolter et de les conserver. L'apprentissage dure généralement quatre ans, mais peut parfois se prolonger pendant dix ans. Par la suite, l'apprenti accède au titre de compagnon et

---

<sup>5</sup> Au sens étymologique « tout produit doué de propriétés médicamenteuses, employé à l'état brut, tel qu'il existe dans la nature ou après des opérations matérielles qui n'exigent aucune connaissance pharmaceutique ». *Dictionnaire des sciences pharmaceutique et biologique*. Edité par l'Académie nationale de pharmacie. Paris : Louis Pariente, 2<sup>e</sup> édition, 2001, p. 532.

peut servir plus activement son maître tout en continuant d'approfondir ses connaissances.

Avant d'accéder au statut de maître apothicaire, l'aspirant à la maîtrise doit remplir un certain nombre de conditions administratives et se voit imposer plusieurs épreuves scientifiques longues et coûteuses. Le candidat doit être âgé de 22 à 25 ans au moins lors de ces épreuves. Il doit présenter des certificats d'apprentissage et de compagnonnage, parfois un certificat de catholicité et dans tous les cas, pouvoir répondre de bonnes vie et mœurs. Cela étant fait, il peut choisir un parrain ou « conducteur » (en général son dernier maître), avec qui il se présente devant les jurés, au bureau de la communauté pour subir l'examen.<sup>6</sup>

Cet examen compte plusieurs épreuves :

- tout d'abord « *l'examen de lecture* » d'une durée de trois heures, qui consiste en une lecture complétée d'explications de formulaires et de questions sur les opérations pharmaceutiques.

Le candidat est tenu de réunir au moins les deux tiers des suffrages du jury, composé de six maîtres jurés apothicaires, de six gardes et de deux docteurs délégués par la faculté, afin d'accéder à la seconde épreuve.

- Puis vient « *l'acte des herbes* », dont le but est de tester les connaissances sur les plantes fraîches et les drogues simples.
- Enfin, l'aspirant est amené à subir l'épreuve du « *chef-d'œuvre* » où il confectionne cinq compositions difficiles et répond à diverses interrogations ; l'épreuve s'achève par le dépôt d'une carte imprimée dudit chef-d'œuvre.<sup>7</sup>

Les frais engagés pour ces examens (achat des matières nécessaires à la réalisation du chef-d'œuvre, la rémunération des examinateurs) sont à la charge du candidat. Il est aussi coutume de faire des cadeaux aux membres du jury et souvent après l'examen, le lauréat offre un dîner à la communauté. Par la suite, le banquet et les cadeaux, donnant lieu à de nombreux abus, seront interdits. D'une part, l'obtention de la maîtrise est onéreuse, d'autre part, le nombre d'apprentis par maître est limité, ce qui vise à éviter l'accès de la profession à un trop grand nombre.<sup>8</sup>

---

<sup>6</sup> PREVET, François. *Histoire de l'organisation sociale en pharmacie*. Paris : Librairie du Recueil Sirey, 1940, pp. 50-55

<sup>7</sup> ANDRE-PONTIER, Léon. *op. cit.*, p.204 ; la BIU Santé Pharmacie conserve encore plusieurs cartes de ce type. Ce sont les ancêtres des « *synthèses* » aussi appelées « *spécimens* ».

<sup>8</sup> PREVET, François. *op. cit.*, p.55.

## 1.2 Déroulement de l'examen de Joseph Bataille

La lecture des registres de la corporation, nous permet de retracer l'examen de Joseph Bataille. Il s'est présenté au bureau de la communauté, le 24 octobre 1748, accompagné de son conducteur Guillaume Dudesert, lui même maître apothicaire depuis 1732<sup>9</sup>. A cette occasion, l'apprenti a présenté son extrait baptistaire, ainsi qu'un certificat de Guillaume Dudesert chez lequel il a demeuré un temps. Il a également dû fournir un certificat de travail acquis après deux années et demi en tant qu'externe à l'Hôpital général de Paris<sup>10</sup>, ainsi qu'un troisième certificat de la main de monsieur Jeudon, maître apothicaire depuis 1713<sup>11</sup>.

Le vingt quatre octobre 1748 Gilles B  
Monsieur Guillaume Dudesert votre Compere est venu  
cejourd'hui en votre Bureau Suivant la Coutume  
accompagne de sieur Joseph Bataille son aspirant pour  
après avoir pris ledits des anciens Convoquez par Billets en la  
Maniere accoutumee aux quels nous avons Com muni que toutes  
Les pieces nécessaires son Tenus D'être aux écoles de médecine de  
immatricule de Joseph Paris signer et feiller de tous les professeurs Ensemble son  
Bataille Extrait Baptistaire et son Certificat de Mr Dudesert chez Le  
Sans qualite' quelle il a demeuré et apres son Certificat de Travail comme  
Suivant lequel il a demeuré deux ans et demi a l'Hôpital General et  
L'arr. cor externe pendant deux ans et demi chez Monsieur Jeudon  
Du conseil depuis chez feu Mr Jeudon et votre ancien Compere Jour  
du dix huit octobre 1748 il a Traite du fond apres qu'il a été agréé de La Compagnie  
nous l'avons pour parvenir a la reception admet a son  
immatricule Conformement al'arr. de Conseil du dix  
huit octobre 1748 qui nous parme de recevoir des Marchands  
Sans qualite' pour parvenir a les examens et faire chef d'œuvre  
pour la reception dans Le Disp nous lui avons donnez pour  
conducteur Guillaume Dudesert votre Compere et pour juré  
dans son examen appelle Lecture quel nous a jurez que nous  
Lui jugerons les livres Salern Sage Chirurgical Jean  
Lapierre despres Bailly Lejeune  
L'arr. despres Bailly Lejeune  
L'arr. despres Bailly Lejeune

**Illustration 4 : Présentation de Joseph Bataille.**  
**BIU Santé Pharmacie. Registre 22 : Registre d'immatriculation des marchands apothicaires-épiciers, 1712 – 1750, p. 183.**

<sup>9</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 22 : *Registre d'immatriculation des marchands apothicaires-épiciers, 1712 – 1750*, pp. 183 - 184.

<sup>10</sup> A Paris dans les années 1745, il existe seulement trois (sur les neuf qui se créeront par la suite) hôpitaux désignés comme « Hôpitaux Généraux » : Charité (47 rue Jacob, X<sup>e</sup> arrondissement), Hôtel-Dieu (Parvis-Notre-Dame, IX<sup>e</sup> arrondissement), Pitié (1 rue de Lacedèpe, XII<sup>e</sup> arrondissement). Aucune information ne permet de savoir plus précisément dans quel hôpital Bataille a exercé. LAZARE, Louis et Félix. *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*. Paris : 1855, pp. 164, 199, 267, 283, 413, 420, 468, 580, 636.

<sup>11</sup> BIU Santé Pharmacie. Dossier 307 : *Liste alphabétique des apothicaires de Paris depuis 1672 jusqu'en 1800*.



A la fin de cette première séance, on demande à Joseph Bataille de s'acquitter des sommes suivantes :

- ❖ dix-huit cents livres au garde en charge et receveur de la Bourse commune ;
- ❖ dix livres pour le droit de l'hôpital ;
- ❖ cent quatre-vingt-dix livres à monsieur Chachignon pour la décoration du jardin.

184 Pour laquelle j'emmatricule le dit Joseph Bataille a Reuif la somme  
De Dix huit Cent Livres au fleur <sup>de la Bourse</sup> garde en charge et receveur  
de la Bourse commune des deux Compagnie pour la reunion del  
248<sup>6c</sup> Capitaine et argerages des sommes empruntees pour la reunion del  
1748 Charges des pcceteurs et Conducteur des gardes et dix livres pour le  
Droit de l'hospital et a Monsieur Chachignon la somme de  
Cent quatre vingt dix Livres pour la decoration du jardin et a  
Monsieur le dit M. Guillaume du deserv a accepter la Charge  
de Conducteur et a signer avec vous et son copurane faire en  
votre Bureau le dieu jour et au que dessus  
Chachignon Paris G. G. Bataille  
Du Vendredij huit novembre 1748

**Illustration 5 : Sommes versées par Joseph Bataille en vue de son examen de maîtrise.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 22 : op. cit., p. 184.**

Toujours accompagné de son ancien maître et conducteur, Joseph Bataille peut passer l'épreuve de « la lecture », le lundi 12 mai 1749. Il a pour interrogateurs messieurs Salvan, Lapierre, Lebel, Chilhaud, Bailly et Bert.<sup>12</sup> Ayant recueilli le nombre de suffrages suffisant, il est autorisé à passer le second examen le premier lundi du mois de septembre 1749. Cet examen dit de « l'acte des plantes » a lieu dans le jardin de la rue de l'Arbalète, devant des médecins, des gardes et des membres de la Compagnie.<sup>13</sup>

<sup>12</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 22 : op. cit., p. 185.

<sup>13</sup> Ibid., p. 185.

Du Samedi Troisième May 1749 De Relevée  
 Monsieur Guillaume DuDefers notre Confère est venu  
 au Bureau, avec Monsieur Joseph Bataille son Aspirant  
 pour nous demander jour pour subir son premier Examen  
 appelle Lecture, au quel dit Sieur Bataille nous avons  
 donne pour subir le dit Examen le jour de Lundi douzième  
 du present mois pour être interrogé par les Lecteurs & Professeurs  
 en Pharmacie et par les Examineurs que nous lui avons cy devant  
 signés, et ce en présence de toute la Compagnie, qui sera a cet effet  
 invitée en la manière accoutumée. fait au Bureau les dits  
 jour et an que dessus. Paris Gilles & Paschalis  
 DuDefers Bataille

**Illustration 6** : Examen de lecture de Joseph Bataille.

BIU Santé Pharmacie. Registre 22 : op. cit., p. 185.

Du 6<sup>e</sup> août 1749  
 Monsieur Guillaume DuDefers notre confère est venu  
 ce jour d'aujourd'hui mercredi en notre Bureau accompagné de  
 Monsieur Joseph Bataille son aspirant pour nous prier  
 de vouloir bien lui donner jour pour son Examen des plantes  
 en notre jardin rue de La Balustrade faubourg S. Marcel, ce que nous  
 lui avons accordé pour dundy ou Samedi du present mois pour  
 être examiné en la manière accoutumée par M<sup>rs</sup> les medecins,  
 M<sup>rs</sup> les gardes et M<sup>rs</sup> les anciens en présence de toute la Compagnie  
 qui sera a cet effet convoquée par billets en la manière  
 accoutumée, fait en notre Bureau le dit jour et an que dessus  
 et nous signés DuDefers Bataille  
 Paris Gilles & Paschalis

**Illustration 7** : Examen des plantes de Joseph Bataille.

BIU Santé Pharmacie. Registre 22 : op. cit., p. 185.

Le moment de réaliser son « chef-d'œuvre » est enfin venu. Pour celui-ci, Joseph Bataille se voit confier une préparation à présenter le samedi 20 septembre à base de : « Syrops de Stoechas, de poudre d'arthritique purgative, la tablette avec la poudre, l'électuaire diascordium, l'emplâtre de Nuremberg, l'onguent mondificatif d'ache, l'aethiops mineral, le mercure doux et le sel sédatif ».

Monsieur Guillaume DuDesert notre Confrère est  
venu ce jour d'hui en Notre Bureau avec Monsieur Joseph  
Bataille son Aspirant pour nous servir de lui donner jour  
pour l'exposition de son Chef d'œuvre, nous lui avons accordé  
le Samedi Vingtisme Septembre present mois, et pour composition  
et préparations, nous lui avons donné le Syrop de Stoechas,  
La poudre Arthritique Purgative, La Tablette avec la dite poudre,  
L'Electuaire Diascordium, L'Emplâtre de Nuremberg, L'onguent  
Mondificatif d'ache, L'aethiops mineral, le Mercure doux,  
Et le sel sédatif le tout conforme au Codex de Paris. Et ont signé  
Dudessert Gilles Bataille

**Illustration 8 : Examen du chef-d'œuvre de Joseph Bataille.**  
BIU Santé Pharmacie. Registre 22 : op. cit., p. 186.

Après avoir réussi toutes ces épreuves, Joseph Bataille peut prêter serment devant monsieur Berryer, lieutenant général de police, en présence de messieurs les doyens et professeurs en pharmacie, de trois gardes apothicaires et de Guillaume Dudesert, son conducteur.

Le Mercredi 24. 7bre. 1749.  
Ce jour d'hui Monsieur Joseph Bataille notre nouveau confrère  
accompagné de M<sup>r</sup>. Guillaume DuDesert son conducteur a prêté le  
serment accoutumé devant Monsieur Berryer Lieutenant general  
de Police, en présence de Messieurs les Doyens et Professeurs en  
Pharmacie et des trois Gardes apothicaires. fait en notre Bureau  
les dits jour et an que dessus. Paris Gilles Bataille

**Illustration 9 : Joseph Bataille, diplômé apothicaire.**  
BIU Santé Pharmacie. Registre 22 : op. cit., p. 187.

### 1.3 Installation de Joseph Bataille

En accédant à la maîtrise le 24 octobre 1749, Joseph Bataille entre dans une communauté qui connaît des tensions entre apothicaires et épiciers. Rappelons qu'à cette date, la ville de Paris compte entre 70 et 80 apothicaires<sup>14</sup>.

Il décide de s'installer en plein cœur de Paris, rue de la Montagne-Sainte-Genève. Nous sommes en 1749 et la ville a gardé ses aspects médiévaux. Son centre se compose de nombreuses petites ruelles sombres qui se croisent, formant un véritable labyrinthe. Ces ruelles sont encombrées par une multitude de boutiques et échoppes. La rue de la Montagne-Sainte-Genève est ainsi appelée parce qu'elle conduisait à l'abbaye Sainte-Genève située sur une montagne. Elle se nommait anciennement « Sainte-Genève », rue « Sainte-Genève-la-Grande », « Sainte-Genève-du-Mont » ou « des Boucheries ». Cette dernière dénomination lui a été donnée en raison de plusieurs étaux de bouchers qui se sont vu accorder la permission de s'y établir à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et au commencement du siècle suivant.<sup>15</sup> A l'époque de Joseph Bataille, la rue abrite les tanneurs. On peut imaginer l'odeur prenante de cuir et des teintures, ainsi que le bruit des vendeurs qui assaillent les patients désireux d'acheter les remèdes de l'apothicaire.

Mais le nouveau maître s'installe également dans le centre intellectuel de la ville. De nombreux collèges bordent cette rue, comme le collège de Laos, le collège de la Marche, le séminaire des Trente-Trois. La profusion de ces lieux d'enseignement, ainsi que la présence de bibliothèques, font du quartier de la Montagne-Sainte-Genève le principal foyer d'instruction de l'Europe entière. Au collège, tout le monde, que ce soit le principal, les professeurs, les élèves, ou même les domestiques, ne parlent que le latin, même en dehors des classes. La Montagne-Sainte-Genève parlera le latin jusqu'à la Révolution ce qui lui vaut cette appellation de quartier latin qu'elle a conservée.<sup>16</sup>

Cette description du quartier permet de montrer la justesse du choix de Joseph Bataille quant à l'emplacement de son officine. Déjà à l'époque, la construction d'un nouveau local d'apothicaire

---

<sup>14</sup> *Almanach royal ...* Paris: Houry, 1754. L'Almanach de 1749 ne contient pas d'information sur le nombre d'apothicaires parisiens ; en revanche, en 1754, un tableau des apothicaires est donné, dans lequel figure une liste de près de 80 noms d'apothicaires.

<sup>15</sup> LAZARE, Louis et Félix. *op. cit.*, p. 376.

<sup>16</sup> HILLAIRET, Jacques. *Évocation du vieux Paris*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1952, pp. 470 - 471.

appelé « boutique » était soumise, par les statuts, à diverses règles.

Pour commencer, le nombre de pharmacies est fixé par rapport à la population de Paris ; celles-ci doivent être éloignées d'au moins 200 toises (environ 360 mètres) les unes des autres. La création d'une officine répond à de nombreuses exigences fixées par la Corporation. Jean de Renou fait des recommandations à ce sujet : « *Quant à la maison du pharmacien, elle doit être bâtie dans une bonne ville, ou dans un bon bourg, dans un lieu clair et aéré et dans une rue nette et éloignée des cloaques et des égouts. Elle doit être assez grande, spacieuse et haute, à cette fin de loger au plus haut et dernier étage de celle-ci, toutes les plantes dont il a besoin pour son usage et qui ne peuvent si bien se garder ailleurs que là, comme étant le lieu le plus sec et le plus aéré de la maison. A la base de celle-ci, qui est la cave, y mettre beaucoup de choses qui demandent un lieu moite et humide, comme la casse noire, le vin et autres choses semblables. Entre la cave et le grenier de ladite maison, il est nécessaire qu'il y ait plusieurs étages, ou tout au moins un seul, où le pharmacien et sa famille puissent loger : et au dessous de celui-ci, doit être située la boutique pharmaceutique grande, belle, carrée et bien claire, en telle sorte néanmoins, qu'elle ne soit pas trop exposée aux rayons du soleil, de peur qu'ils ne viennent à sécher, fondre ou échauffer les compositions et autres médicaments simples : ni moins encore à la merci des trente-deux vents, qui ne pourraient être que trop importuns. Or en ladite boutique, il doit y avoir deux portes, l'une qui soit du côté de la rue et sur le devant, pour donner entrée dans la boutique, et l'autre au fond de celle-ci, pour pouvoir entrer dans une cuisine basse dans laquelle le sage et bien avisé pharmacien fera sa demeure la plupart du temps soit pour boire, pour manger, ou pour dormir à cette fin qu'il soit toujours à l'écoute et qu'il épie par une petite fenêtre vitrée si ses apprentis et serviteurs sont à leur devoir, s'ils reçoivent aimablement les étrangers et s'ils distribuent et vendent fidèlement et sans tromperie ses drogues et compositions [...]* ». <sup>17</sup>

#### 1.4 Investissement au sein de la Corporation

Tout en poursuivant son travail rue de la Montagne Sainte-Genève, Joseph Bataille s'investit au sein de la corporation, il est nommé garde apothicaire de 1768 à 1770.<sup>18</sup> La communauté des apothicaires est responsable de tout ce qui touche à la vie professionnelle de ses membres, de la préparation et la présentation de la maîtrise, ainsi que de la répartition des impôts.

---

<sup>17</sup> *Le Grand dispensaire médicinal contenant cinq livres des institutions pharmaceutiques.* Jean De Renou. Lyon : Pierre Rigaud, 1624, p. 609.

<sup>18</sup> BIU Santé Pharmacie. D BAT : *Dossier biographique de Joseph Bataille.*

Elle est centrée essentiellement sur deux organes : l'assemblée des maîtres et les gardes ou jurés.

#### 1.4.1 L'assemblée des maîtres

Elle est formée par l'ensemble des apothicaires ayant obtenu la maîtrise. Elle est convoquée par les jurés ou le doyen, souvent par le biais du secrétaire, rôle pourvu par le dernier maître reçu. Les séances ont lieu à dates fixes, annuellement ou mensuellement. La présence est obligatoire pour tous, sous peine d'amende, sauf excuse légitime. La présidence revient au doyen, au plus ancien juré ou au lieutenant du premier médecin du roi. Un registre des délibérations et des résolutions votées est tenu.

L'assemblée décide des dépenses et des recettes : sommes à payer au trésor royal, à régler pour les frais de procès, à verser aux confrères malades ou aux veuves, droits à la charge des candidats à la maîtrise, etc. Elle peut aussi fixer, en accord avec les autorités et les médecins, le prix des médicaments. Elle examine également la gestion des jurés et particulièrement l'emploi qu'ils ont fait de l'argent de la communauté et elle se prononce sur les questions d'infractions aux statuts, de sanctions à appliquer, etc.<sup>19</sup>

#### 1.4.2 Les Gardes ou Jurés

Ils constituent le pouvoir exécutif de la communauté alors que l'assemblée représente le pouvoir législatif. Pour accéder à cette fonction, il faut appartenir à la communauté et donc être catholique. Il faut être un homme d'honneur et faire preuve d'expérience et de morale. Il est quelquefois précisé que deux proches parents ne peuvent être jurés en même temps.

Les gardes peuvent être désignés par les autorités (par la faculté de médecine par exemple) mais plus généralement, ils sont élus par l'assemblée de la communauté. Ils prêtent serment de bien observer les statuts et de les faire respecter en prenant leurs fonctions.

Sauf appel devant l'assemblée, les apothicaires sont tenus d'obéir aux décisions des gardes, qui doivent agir d'un commun accord. Les gardes ont, entre autres, pour mission de conseiller les apothicaires dans leurs fonctions. Ils sont également chargés de conserver les archives et registres

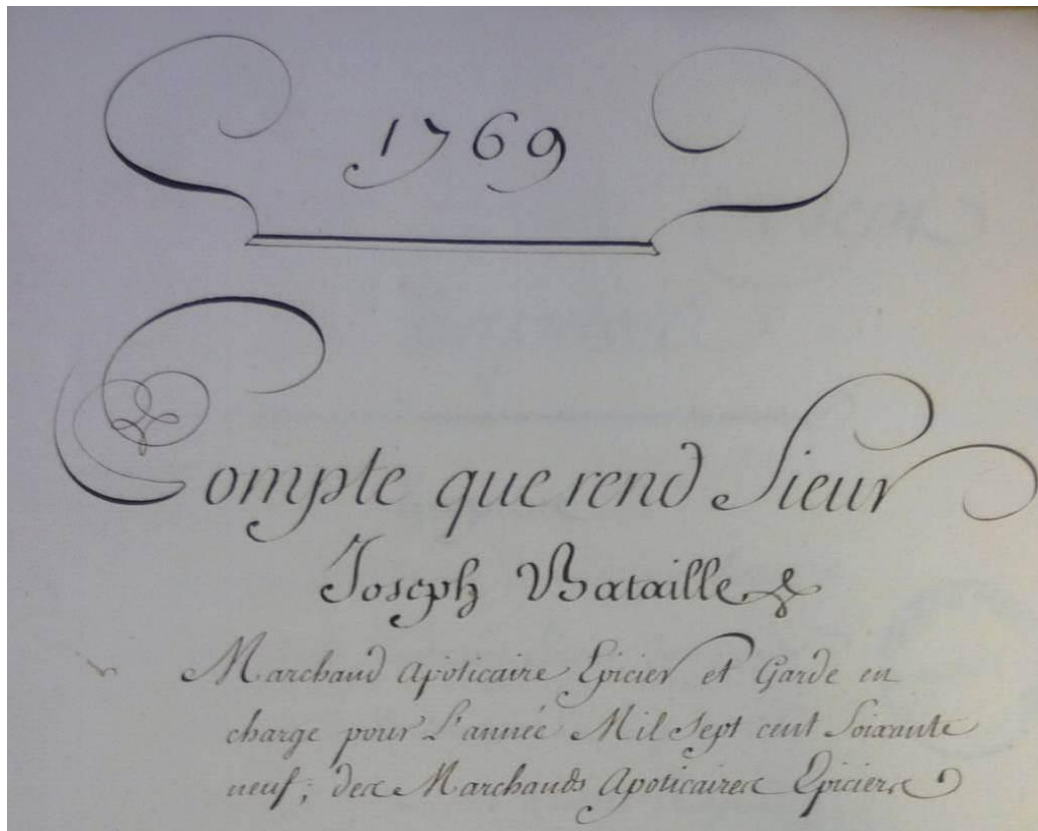
---

<sup>19</sup> PREVET, François. *op. cit.*, pp. 45 - 47.

au bureau de la communauté, de veiller au bon respect des statuts et ordonnances par les maîtres. Ils vérifient, en effectuant des visites et des inspections, que nul n'empiète sur leurs privilèges. Ils interviennent aussi dans les examens pour l'obtention de la maîtrise et ils aident les maîtres malades.

Enfin, ils prennent en charge la situation financière laissée par leurs prédécesseurs et ils sont personnellement responsables des fonds qui leur sont confiés. Ils en rendent compte à l'assemblée des maîtres qui leur rembourse les frais engagés pour le compte et dans l'intérêt de la communauté.<sup>20</sup>

En 1769, Joseph Bataille est nommé garde en charge des comptes des bourses particulières de la compagnie.<sup>21</sup> Il tient alors très rigoureusement le registre des comptes. La lecture de l'un de ces registres donne une idée plus précise des activités de la corporation à cette époque.



**Illustration 10 : Compte que rend Sieur Joseph Bataille.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 79 : Archives de l'École de Pharmacie. Comptes financiers 1751- an VII.**

---

<sup>20</sup> *Ibid.*, pp. 47 - 49.

<sup>21</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 79 : *Comptes des bourses particulières de la compagnie : 1768 - 1772.*

On y peut lire :

« Les recettes sont divisées en sept chapitres :

➤ à cause du droit de visite : 960 livres.

Cette somme correspond aux 12 livres payées à la communauté par les apothicaires et les veuves d'apothicaires tenant boutique, ainsi que pour les immatriculés<sup>22</sup> :

- 66 apothicaires tenant boutique (66 x 12 = 792 livres) ;
- 12 veuves d'apothicaires (12 x 12 = 144 livres) ;
- 2 immatriculés (2 x 12 = 24 livres).

➤ à cause du droit de Poids et Mesures : 0 livre ;

➤ à cause du Droit Royal : 0 livre ;

➤ à cause des Marchands reçus sans qualité : 0 livre ;

➤ à cause des réceptions des Marchands Apoticaire[sic] : 0 livre ;

➤ à cause des frais de visite : 150 livres. »<sup>23</sup>

Les jurés se rendent chez les apothicaires afin de contrôler le bon respect des pratiques telles que la bonne qualité des médicaments vendus. Ces visites sont le plus souvent inopinées, une ou plusieurs fois par an et le détenteur de mauvaises drogues encourt une amende ou même une suspension d'exercice. Ces inspections sont payantes, à la charge de l'apothicaire visité, mais les frais sont limités par les statuts.<sup>24</sup>

Les dépenses sont réparties en neuf chapitres qui, dans les registres de la compagnie sont présentées comme suit:

- « à cause des sommes dues en avances (dettes) : 24 839 livres 10 sols et 7 deniers.

Somme due à Monsieur Baltazard Julliot, ancien Garde, Marchand Apoticaire Épiciers et receveur de la Bourse particulière des Maîtres Apoticaire[sic] en 1768.

- à cause des droits attribués à la Bourse Commune : 690 livres ;
- à cause des frais de visite : 843 livres 2 sols ;
- à cause des offices des Trésoriers : 0 livre ;

---

<sup>22</sup> Il s'agit de l'enregistrement du diplôme du nouvel apothicaire.

<sup>23</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 79 : *op. cit.*

<sup>24</sup> PREVET, François. *op. cit.*, pp. 58 - 59.



- à cause des frais de procès : 4 085 livres 16 sols et 3 deniers. »<sup>25</sup>

L'organisation des professions en corporations a pour but de définir avec précision les rôles et devoirs de chacun afin de prévenir les chevauchements nuisibles. Ainsi, en ce qui concerne la pharmacie, les actes pharmaceutiques sont ceux qui ont pour but la préparation des médicaments et leur mise à disposition des malades. Seuls les professionnels reconnus capables, conformément aux règlements en vigueur, peuvent exercer ce métier.

Néanmoins, dans les faits, les apothicaires doivent souvent lutter pour préserver leur monopole et interdire l'exercice de la profession à des personnes non habilitées.<sup>26</sup> De nombreux frais de procédure sont ainsi engagés afin de protéger les acquis de la corporation. Pour l'année 1769, par exemple, ont été dépensées :

- « 360 livres à Monsieur Babilie, avocat au Parlement, contre Monsieur Darey Sonflerc, épicier ;
- 1 687 livres, 1 sol et 3 deniers pour Monsieur Sohier, procureur au Parlement, pour son mémoire concernant une affaire contre la faculté de Médecine ;
- 37 livres et 10 sols à l'intention de Monsieur Rousseau, huissier de police, pour la publication de la sentence contre Monsieur Bernard, épicier ;
- 12 livres pour les afficheurs qui ont placardé la sentence contre Monsieur Bernard ;
- Etc. ;
- à cause des impositions Royales : 43 livres 16 sols et 9 deniers ;
- à cause du petit bâtiment dans la cour du jardin : 61 livres et 14 sols ;
- à cause des frais du présent compte : 261 livres et 10 sols ;
- à cause de la reprise du présent compte : 1 314 livres 16 sols et 6 deniers.

Les dépenses excèdent la recette d'un montant de 29 277 livres 4 sols et 1 denier. Le compte a été examiné par des gardes en charge ainsi que d'anciens gardes et Marchands Apoticaire - Épicier convoqués. Cette somme a été payée par Monsieur François Cozette, garde en charge tenant les Comptes de la bourse particulière des Marchands Apoticaire-Épicier pour l'année 1770.»<sup>27</sup> Bataille est en charge des comptes pour l'année 1769.<sup>28</sup>

---

<sup>25</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 79 : *op. cit.*

<sup>26</sup> PREVET, François. *op. cit.*, p. 40.

<sup>27</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 79 : *op. cit.*

Pendant ses années d'exercices en tant qu'apothicaire rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, Joseph Bataille va connaître un épisode important qui va transformer la profession.

### 1.5 La déclaration royale du 25 avril 1777

Ce qui était vu comme la « solution corporative » au XVI<sup>e</sup> siècle est vivement critiquée deux siècles plus tard. Les corporations sont accusées d'être régies par « des codes obscurs rédigés par l'avidité » et leur monopole est perçu comme un obstacle à la libre concurrence. En février 1776, sous l'impulsion de Turgot<sup>29</sup>, les Jurandes et Communauté de commerce, Arts et Métiers sont supprimées. Bien que cet édit ne concerne pas la corporation des apothicaires, cette dernière sera réformée par la déclaration royale du 25 avril 1777. Ce texte de loi reconnaît le métier d'apothicaire comme un art scientifique. Les épiciers ont interdiction de vendre, débiter ou préparer des médicaments et les apothicaires sont réunis dans un corps indépendant : le Collège de pharmacie et seront désormais appelés pharmaciens.<sup>30</sup>

A sa création le 30 juin 1777, le Collège de pharmacie s'installe rue de l'Arbalète là où, jadis, Nicolas Houel avait établi « la Maison de la charité chrétienne ». <sup>31</sup> Le Lieutenant Général de police est chargé de nommer seize maîtres qui vont avoir divers rôles.

- Quatre pharmaciens (deux prévôts et deux adjoints) s'occupent de :
  - ➔ l'administration des affaires du Collège ;
  - ➔ la manutention des revenus ;
  - ➔ la police parmi les membres et les élèves ;
  - ➔ l'exécution des règlements par tous.

Les prévôts ne font que remplacer les gardes apothicaires, ils sont nommés pour une année et les adjoints pour deux, en prenant le titre de prévôt pour la seconde année. Tous doivent avoir dix ans

---

<sup>28</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 48 : *Catalogue des maîtres en pharmacie qui existaient dès le XV<sup>e</sup> siècle et même auparavant, par Saintotte sous la prévôté de M. Bataille et M. Salomé.*

<sup>29</sup> Anne Robert Jacques Turgot est un ministre et un économiste français. Il est contrôleur général des finances et ministre de la marine sous Louis XVI.

<sup>30</sup> PREVET, François. *op cit.* pp. 93 - 95.

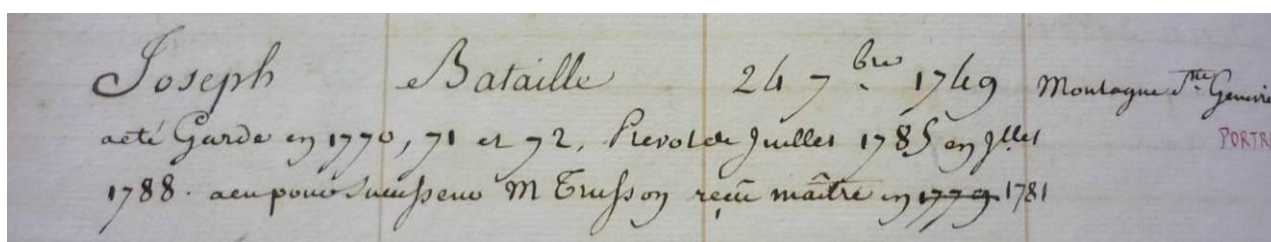
<sup>31</sup> L'origine de l'implantation de la communauté des apothicaires dans cette rue date du XVI<sup>e</sup> siècle avec l'établissement de la « Maison de la Charité chrétienne » fondée par Nicolas Houel. Les apothicaires abandonnèrent par la suite cet emplacement inondable mais restèrent rue de l'Arbalète où ils édifièrent des bâtiments qui formeront le Collège de Pharmacie en 1777.

de réception.<sup>32</sup>

- Douze députés dont le rôle est de :
  - ➔ représenter le Collège de pharmacie ;
  - ➔ prendre les délibérations intéressant le Collège, sous la présidence des prévôts et adjoints ;
  - ➔ rédiger le projet des nouveaux statuts de la profession.

Ces maîtres sont nommés pour un an et doivent répondre de six années de réception.

Parmi les douze députés nommés figure Joseph Bataille<sup>33</sup>. Par la suite, il accédera à la fonction de prévôt de juillet 1785 à juillet 1788.<sup>34</sup>



### **Illustration 11 : Les différentes charges de Joseph Bataille.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 48 : Catalogue des maîtres en pharmacie qui existaient dès le XV<sup>e</sup> siècle et même auparavant, par Saintotte sous la prévôté de M. Bataille et M. Salomé. p.46.**

Bataille cède son officine à Jean-Nicolas Trusson en 1781, après l'obtention du diplôme de son ancien élève (cf infra.). Joseph Bataille meurt à l'âge de 77 ans environ. La Société d'histoire de la pharmacie, dans son dossier consacré aux portraits de la Salle des Actes, cite 1792 comme année de décès pour Joseph Bataille.<sup>35</sup> Les Archives de l'École de pharmacie annoncent également l'année 1792.<sup>36</sup> Cependant Joseph Bataille reste le trésorier de la Société de la Thériaque jusqu'en avril 1793 (Annexe 13). Les Almanachs nationaux ne font pas mention des apothicaires de 1793 à 1796. Enfin, les Archives parisiennes ont connu un incendie en mai 1871 qui a ravagé de nombreux

<sup>32</sup> BIU Santé. Registre 39 : *Livre des délibérations 1777 – 1797*.

<sup>33</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 39 : *op. cit.* ; *Almanach royal ...* Paris: Houry, 1778.

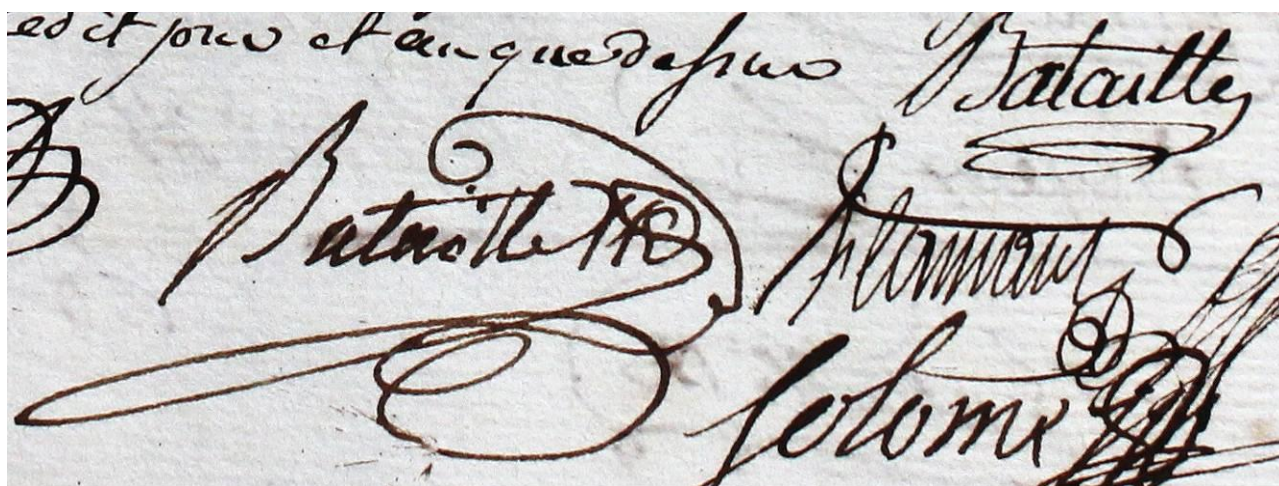
<sup>34</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 48 : *op. cit.*

<sup>35</sup> « *Salles des Actes, faculté de Pharmacie de Paris* ». Dossier de la Société d'histoire de la pharmacie. Portrait n°84 : Joseph Bataille. <http://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=salledesactes4>

<sup>36</sup> BIU Santé. Registre 49 : *Société libre des Pharmaciens de Paris. Société de Pharmacie, actes constitutifs et règlements. 1796 – 1825*. Pièce n°11.

documents dont, sans doute, l'acte de décès de Joseph Bataille. Il ne nous est donc pas permis de savoir avec exactitude la date de décès de ce dernier. Il est néanmoins présent à l'assemblée générale du Collège de pharmacie le 12 janvier 1792.<sup>37</sup>

Il est intéressant de signaler qu'un autre apothicaire du nom de Bataille est contemporain de Joseph. Il s'agit de Joseph Hypolite Bataille. Lui aussi natif de Lorraine, du diocèse de Toul, il est né en 1757 et il devient maître apothicaire en 1788, à 31 ans.<sup>38</sup> Il succède ensuite à Mitouart, rue de Beaune à Paris.<sup>39</sup> Ce nouveau protagoniste côtoie Joseph Bataille ainsi que Jean-Nicolas Trusson, dont nous parlerons par la suite, ce qui entraîne une certaine confusion dans les recherches documentaires. Leurs prénoms n'étant pas systématiquement précisés, il faut se référer à leurs signatures pour les distinguer.



**Illustration 12 :** La signature située en haut à droite appartient à Joseph Hypolite Bataille, celle en bas à gauche est celle de Joseph Bataille.

**BIU Santé Pharmacie. Registre 24 : Immatriculations, du 6 octobre 1778 au 19 germinal an XI (1802). Réception des apothicaires pour la province, de 1755 au 28 nivôse an V (1796). p. 152.**

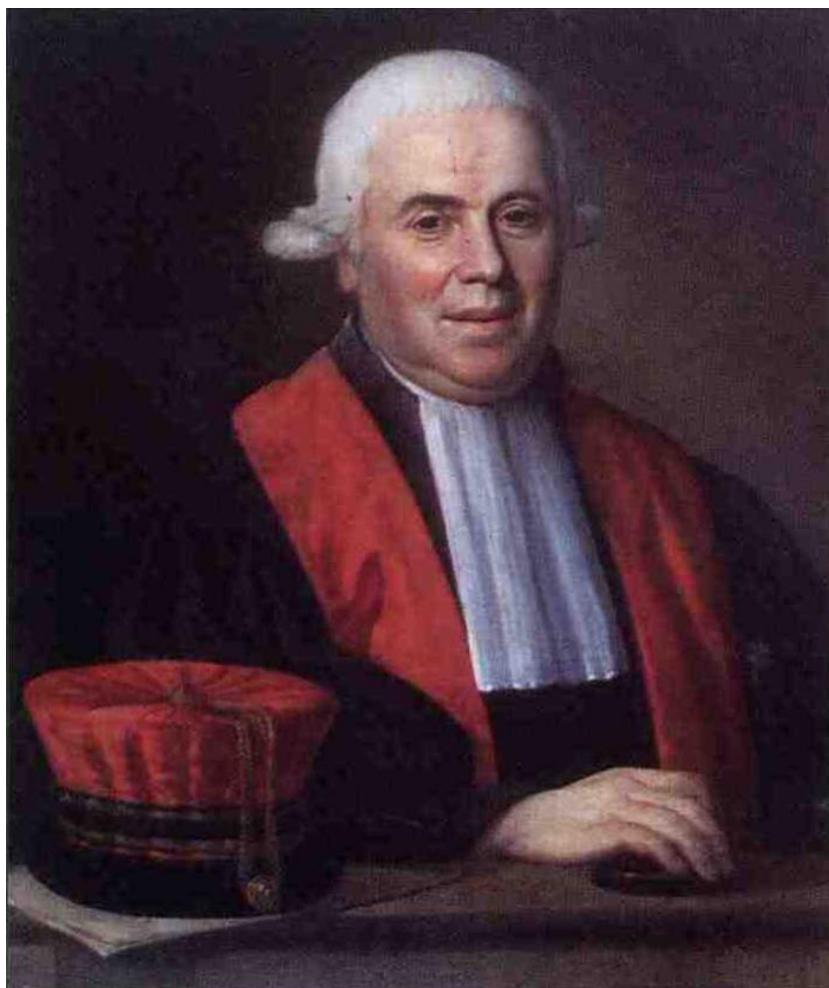
---

<sup>37</sup> BIU Santé. Registre 45 : *Livre des Plumitifs*. Délibérations du 29 septembre 1781 au 14 avril 1792 (+ 14 février 1801).

<sup>38</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 24 : *Immatriculations, du 6 octobre 1778 au 19 germinal an XI (1802). Réception des apothicaires pour la province, de 1755 au 28 nivôse an V (1796)*. p. 152. (Annexe 3).

<sup>39</sup> OWSIANY, Julie. *op. cit.*, p.19.

## **2. Jean-Nicolas Trusson (1744 -1811)**



**Illustration 13 : Portrait de Jean-Nicolas Trusson.**

**Paris. Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques.**

**Salle des Actes. Portrait n° 57.**

Né le 9 avril 1744<sup>40</sup>, à Euville, dans la Meuse, Jean-Nicolas Trusson est le fils de Catherine Trusson, cousine de Joseph Bataille.<sup>41</sup> Son père exerce le métier de manœuvre au village, assurant de petits revenus à sa grande famille. Ses origines destinent le jeune Jean-Nicolas à un emploi modeste. Mais très vite l'intelligence et la vivacité de caractère de ce dernier décident sa famille à le pousser vers un métier plus lucratif.<sup>42</sup>

---

<sup>40</sup> « *Salles des Actes, faculté de Pharmacie de Paris* ». Dossier de la Société d'histoire de la pharmacie. Portraits n°57 : Jean-Nicolas Trusson. <http://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=salledesactes4>

<sup>41</sup> OWSIANY, Julie. *op. cit.*, p. 15. Le nom de jeune fille de Catherine Trusson est Catherine Bataille.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 191.

## 2.1. Enfance, apprentissage de la pharmacie et examen de maîtrise

### 2.1.1. Enfance et apprentissage de la pharmacie

Grâce à sa marraine, Marguerite Dufossé, il entre dans le monde de la pharmacie. En effet, cette dernière est l'épouse de Jacques François Cordier, maître apothicaire et apothicaire du roi de Pologne<sup>43</sup>, établi à Commercy.<sup>44</sup> Afin de parfaire ses connaissances et de lui fournir des opportunités, M. Cordier recommande son élève à un ami et confrère parisien : ce sera Joseph Bataille, le grand oncle de Trusson.

C'est ainsi que Trusson commence son apprentissage. Après de nombreuses années de formation, il peut enfin se présenter devant ses pairs. Son maître et conducteur l'introduit devant les prévôts du Collège de pharmacie le mercredi 7 février 1781.<sup>45</sup> Il arrive muni d'un extrait baptistaire signé de la paroisse d'Euville daté du 9 avril 1744. Il apporte également un certificat signé par un abbé, par un ancien professeur et procureur du Collège de la Marche, ainsi que par deux membres du Collège de pharmacie. Ce certificat, en date du 6 février 1781, atteste la bonne vie et les bonnes mœurs du candidat.

Par ailleurs, il fournit un certificat daté du 15 août 1761, délivré par M. Cordier, ainsi qu'un brevet d'apprentissage signé de M. Morel et un certificat signé de M. Le Pin. Ces deux derniers sont deux maîtres apothicaires établis à Paris<sup>46</sup>. Enfin, il remet une déclaration faite par Bataille montrant qu'il a travaillé dans son officine durant quatorze ans.

---

<sup>43</sup> Il s'agit de Stanislas I<sup>er</sup> Leszczyński (1677 – 1766), père de Marie Leszczyńska, femme de Louis XV. Il reçut les duchés de Barr et de Lorraine en viager de 1736 à 1766.

<sup>44</sup> OSWIANY, Julie. *op. cit.*, p. 15.

<sup>45</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 24 : *op. cit.*

<sup>46</sup> Morel est cité dans *l'Almanach royal de 1772* comme ayant été reçu maître en 1722 et étant établi rue de Sèvre. Le Pin, lui, apparaît dans *l'Almanach royal de 1781*, il a été reçu maître en 1758 et il s'est établi rue de la Tisseranderie.

28.  
 Présentation de M<sup>r</sup> Trusson Cejourd'hui Mercredi Septieme jour du Mois de fevrier Mil sept cent quatrevingt et un par devant nous Prévôts du Collège de Pharmacie s'est présentée pour parvenir à être reçu Maître en Pharmacie M<sup>r</sup> Jean Nicolas Trusson natif d'Euville Diocèse de Toul accompagné de M<sup>r</sup> Joseph Bataille notre Confesseur que nous avons agréé pour son Conducteur, et sur la représentation et remise qui nous a été par lui présentement faite 1<sup>o</sup> de son extrait Baptistaire tiré de la Paroisse d'Euville en date du neuf avril Mil sept cent quarante quatre Délivré le vingt huit aoust 1761. du quel il résulte qu'il est actuellement âgé de trente six ans. 2<sup>o</sup> du Certificat des M<sup>rs</sup> Abbé Magnan Prêtre Chapelain de la Paroisse de St Benoit et d'ux Caffare ancien Professeur et Procureur du Collège de la Marche, et de M<sup>r</sup> Desmouet et jultit tous deux Membres du Collège de Pharmacie en date du six du présent Mois contenant l'attestation des bonne vie et mœurs du dit Sieur Trusson. 3<sup>o</sup> du Certificat a lui Délivré les quinze aoust 1761 par Jacques François Cordier M<sup>r</sup> apothicaire et apothicaire du Roy de Tologne à Commeny, un autre Brevet d'apprentissage chez M<sup>r</sup> Movel notre Confesseur plus un Certificat de M<sup>r</sup> le Sieur notre Confesseur et enfin la Déclaration a nous faite par M<sup>r</sup> Bataille notre Confesseur que le dit S<sup>r</sup> Trusson a travaillé dans sa Pharmacie l'espace de quatorze ans des quels Certificats et Déclaration il résulte que le dit S<sup>r</sup> Trusson a travaillé l'espace de vingt deux ans en Pharmacie, et après avoir reconnu qu'il avoit une connoissance suffisante de la langue Latine par l'explication que nous lui avons fait faire de différents passages d'un auteur Latin l'avons admis à subir les examens nécessaires et prescrits aux aspirans à la Réception de Maître en Pharmacie par l'arrêt du Conseil d'Etat du Roy du onze septembre 1778 dans le temps et de la manière prescrite par le dit arrêt du Conseil à la charge par lui de se conformer tant au dit arrêt du Conseil qu'à la Déclaration de Sa Majesté du 23 avril 1777 et de renoncer au moyen de sa Réception en l'art de Pharmacie à faire le Commerce de l'épicerie directement ni indirectement même par forme d'association ou de voisinage sous peine de confiscation et d'être déclaré du titre de Maître en Pharmacie et du droit de tenir officine ouverte ce qui a été accepté par le dit S<sup>r</sup> Trusson assisté de M<sup>r</sup> le dit S<sup>r</sup> Bataille son Conducteur qui ont signé avec nous Prévôts du Collège de Pharmacie les jours et au que dessus.

Tomes Charles de la Motte  
 Secrétaire  
 Bataille  
 de Trusson

**Illustration 14** : Présentation de Jean-Nicolas Trusson.

BIU Santé Pharmacie. Registre 24 : op. cit., p. 28.

### 2.1.2. L'examen de maîtrise

Ayant réussi son examen d'évaluation de langue latine et après vingt deux ans d'exercice de la pharmacie, Trusson, alors âgé de 37 ans, est autorisé à se présenter à la réception de la maîtrise. Pour cela, il doit encore verser 3 400 livres (soit environ 4 188 euros) et se présenter quinze jours plus tard.

30  
Immatricule  
de M Trusson

Ce jourd'hui Samedi dix septieme jour de fevrier Mil sept cent  
quatrevingt-un, Nous Prévôts du Collège de Pharmacie ayant jugé  
suffisantes les pieces a nous remises le Sept du present Mois par  
le M<sup>r</sup> Trusson aspirant a être reçu Maître en Pharmacie et envoyé  
le nom du dit aspirant chez tous les Maîtres du dit Collège, et ce  
par Billets circulaires en date du huit du present Mois, adressés  
a tous les dits Maîtres sans que depuis le dit tems qui est de plus  
de huitaine il nous soit parvenu de la part d'aucun d'eux aucune  
opposition a l'immatricule du dit aspirant, lui avons par ces  
presentes delivré toute immatriculaire nécessaire, reconnoissant avoir  
presentement reçu du dit M<sup>r</sup> Trusson la somme de trois mille quatre  
cent livres fixée par l'article trois de l'arrêt du Conseil du neuf  
septembre 1778 pour être distribuée aux termes du dit article dont  
d'autant quittance, et avons au surplus indiqué au dit aspirant  
le jour de mercredi prochain vingt-un du present Mois trois heures  
de Relève pour le premier des Examens a subir, et avons Signé avec  
lui les jours et au que dessus.

Tanart Jantore Charlard  
Fouquet Perisault

#### **Illustration 15 : Immatricule de Jean-Nicolas Trusson.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 24 : op. cit., p. 30.**

Mercredi 22 février 1781, Trusson est interrogé pendant trois heures sur « les principes de l'art pharmaceutique et sur l'application de ces principes aux opérations ». Son jury est composé du doyen de la faculté de médecine, de deux docteurs de cette faculté, de onze maîtres en pharmacie et des Prévôts du Collège de pharmacie. Pour valider ce premier test, il doit obtenir au moins les



deux tiers du suffrage, comme précisé dans l'article 6 de l'arrêt du Conseil du 11 septembre 1778.<sup>47</sup> Sur les trente sept voix, Trusson en obtient vingt trois favorables et quatorze défavorables. C'est un échec. Il est donc invité à repasser l'examen.<sup>48</sup>

Procès verbal  
du 1<sup>er</sup> Examen  
de M. Trusson

Ce jourd'hui Mercredi vingtunieme jour de fevrier Mil sept cent quatre vingt un jour indique pour le premier Examen de M. Trusson aspirant à être reçu Maître en Pharmacie, toutes les Membres du College de Pharmacie ayant été convoqués par Billets circulaires, la premiere Colonne étant en tout pour interroger, Mon dit M<sup>rs</sup> Trusson a été interrogi sur les principes de l'art Pharmaceutique et sur l'application de ces principes aux opérations, et ce par M. le Doyen de la faculté de médecine et M. de Durangin et le Roulx des Tilletz tous deux Docteurs de la dite faculté, par M. de Francois-De Fourcroy. Taxil. Dufour. Goupil. Baumard. Duprat. Porchet. Buisson. Moringlane et le Bel. Maîtres en Pharmacie, tous les onze s'is au sort a l'effet du dit Examen au moment d'icelui aux termes et de la maniere prescrite par l'arrêt du Conseil du onze septembre 1778, et enfin par nous Prévôts du dit College de Pharmacie soussignés au quel Examen, il a été procédé depuis l'heure de quatre heures de Relevée, jusqu'à celle de sept heures, et par les suffrages recueillis par la voie du Scrutin, et comptés, le nombre s'en est trouvé monter à trente sept, dont vingt trois favorables, et quatorze défavorables au dit M<sup>rs</sup> Trusson, d'où il est résulté qu'il ne réunissoit pas au désir de l'article 6 de l'arrêt du Conseil du onze septembre 1778, a raison de quoi il a été renvoyé à subir de nouveau le dit Examen au jour et heure qui lui seront indiqués par M. les Prévôts, dont et de quoi nous avons fait et signé le présent les jours et au que dessus.

les deux tiers des suffrages au moins

Tantost  
M<sup>rs</sup> Trusson

Charlard

**Illustration 16 : Procès verbal du premier examen de Trusson.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 24 : op. cit., p. 31.**

<sup>47</sup> Le nombre de suffrages recueillis excède le nombre de jury : dix-huit jurys pour soixante votes. Nous cherchons donc une explication dans les statuts de la Corporation et plus précisément l'article 5 de l'arrêt du Conseil du 11 septembre 1778 (Annexe 4). Ce dernier stipule que les membres du jury doivent être au nombre de dix-huit et qu'ils sont chargés d'interroger l'aspirant. Il n'est cependant pas précisé qui a le droit de voter. Compte tenu du nombre de votants, tous les membres de la Corporation présents devaient avoir le droit de voter.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 31.

Le 1 mars 1781, il repasse son évaluation sur les principes de l'art pharmaceutique. Cette fois-ci, il la réussit en obtenant quarante et un suffrages favorables sur cinquante deux.

Procès verbal du 1<sup>er</sup> Examen Subi de nouveau par M<sup>r</sup> Trusson.

Ce jourd'hui jeudi premier jour de Mars Mil sept cent quatre-vingt-un, jour indiqué pour le premier Examen à Subir de nouveau par M<sup>r</sup> Trusson aspirant à être reçu Maître en Pharmacie tous les Membres du Collège de Pharmacie ayant été convoqués par Billets circulaires la Voisine (Stonne) étant entous pour intervoquer, Mon dit M<sup>r</sup> Trusson a été intervoqué sur les Principes de l'art Pharmaceutique et sur l'application de ces Principes à aux opérations et ce par Monsieur Le Doyen de la Faculté de Médecine et M<sup>r</sup> Duchanque, Le Roux de Tilletz tous deux Docteurs de la dite Faculté, par M<sup>r</sup> Baillieux, De la Hesse, Vercusieu, Dupré, Demoret, Mayot, Vospetiere, Marin, Derosne, De Lunelle, Allan, Maîtres en Pharmacie, tous les onze tirés au sort à l'effet du dit Examen au moment d'icelui aux termes et de la Maniere prescrite par l'arrêt du Conseil du onze Septembre 1778, et enfin par nous Prévôts du dit Collège de Pharmacie soussignés au quel Examen il a été procédé depuis l'heure de quatre heures de Relevée jusqu'à celle de six heures, et par les suffrages recueillis par la voie du scrutin et à la pluralité de quarante-un suffrages favorables contre onze de favorables le dit M<sup>r</sup> Trusson a été admis à Subir son second Examen, dont le jour a été indiqué

dont et de quoy nous avons fait et signé les jour et au que dessus. / heures

TAMANT *[Signature]* Charlard *[Signature]*  
*[Signature]*

**Illustration 17** : Procès verbal du premier examen repassé par Trusson.

BIU Santé Pharmacie. Registre 24 : *op. cit.*, p. 33.


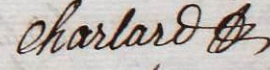
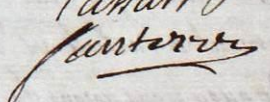
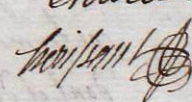
Il peut donc se présenter au « second examen ». Celui-ci a lieu le samedi 31 mars 1781 ; Trusson est alors interrogé sur « les Plantes et les drogues simples tirées des trois règnes, sur la nomenclature, l'histoire, le choix, la préparation et la conservation des substances qui lui ont été présentées ». A cette occasion, il rassemble l'unanimité des cinquante trois suffrages.<sup>49</sup>

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 42.

67

Procès Verbal  
 Du 2<sup>e</sup> Examen  
 De M<sup>r</sup> Trusson

Ce jourd'hui Samedi vingt-un<sup>e</sup> jour de Mars Mil sept cent quatre vingt un, jour indiqué pour le Second Examen de M<sup>r</sup> Trusson, aspirant à être reçu Maître en Pharmacie, sous les Membres du Collège de Pharmacie ayant été convoqués par Billets circulaires la troisième Colonne de leur pour interroger, Mon dit S<sup>r</sup> Trusson a été interrogé sur les Plantes et les Drogues simples tirées des trois Règnes, sur la Nomenclature, l'histoire, le choix, la Préparation, et la Conservation des dites Substances qui lui ont été présentées, et ce par M<sup>r</sup> le Doyen de la Faculté de Médecine, M<sup>r</sup> Le Roule de Tillet, et Du Mangin sous deux Docteurs de la dite Faculté et par M<sup>r</sup> Bert. Mayol. Bailly. De Machy. Marin. La Pierre. Froidefond. Le Secur. Desprez. De Lunel, et Bailleaux Maîtres en Pharmacie sous les onze titres au sort à l'effet du dit Examen au moment d'icelui, aux termes et de la manière prescrite par l'arrêt du Conseil du onze Septembre 1778 et enfin par nous Prévôts du dit Collège de Pharmacie soussignés, au quel Examen il a été procédé depuis l'heure de quatre heures de relevée jusqu'à celle de sept heures et par les suffrages recueillis par la voie du scrutin, et à l'unanimité des dits suffrages dont le nombre étoit de cinquante trois Mon dit S<sup>r</sup> Trusson a été admis à subir son troisième Examen qui doit durer trois jours dont le premier a été indiqué au Vendredi sixième jour du Mois d'Avril prochain neuf heures du matin. dont et de quoy nous avons fait et signé le présent les jours et au que dessus. /

TAMANT  Charlard   
 Jaurterre  Perissin 

**Illustration 18** : Procès verbal du deuxième examen de Trusson.

BIU Santé Pharmacie. Registre 24 : *op. cit.*, p. 42.

Pour le troisième examen, qui a lieu le vendredi 6 avril 1781, le jury demande à Trusson de réaliser, publiquement et sur trois jours, douze opérations définies par les Prévôts, afin de faire la « démonstration des substances et manières utilisées ». Il est interrogé sur les produits mis à sa disposition, leur utilité et leur mode de préparation. Ses réponses lui permettent d'acquérir, cette fois-ci encore, l'unanimité des votes (au nombre de quarante deux).<sup>50</sup>

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 51.

*Procès Verbal* Ce jourdhuy Vendredi dixième jour d'Avril mil sept cent quatre  
*du 3<sup>e</sup> Examen* vingt un à dix heures du Matin sous les Membres du Collège de  
*de M. TRUSSON* Pharmaciens ainsi que M. Le Doyen de la faculté et M. Les deux  
 Professeurs de Pharmacie ayant été convoqués par lettres pour entendre  
 M. Trusson dans la Demonstration des diverses Substances exposées  
 et destinées à la confection et perfection de son acte pratique, Mon dit  
 M. Trusson a fait la Demonstration de chacune des dites Substances et a  
 rendu compte de la Maniere dont il procedera par suite à chacune des  
 opérations dénommées en la Thèse à lui donnée par nous Prévost sousignés,  
 lesquelles opérations sont au nombre de douze et suivant le Code; et par  
 les Suffrages recueillis par la voie du scrutin Mon dit M. Trusson a  
 été admis à l'unanimité de quarante deux Suffrages à exécuter Seul  
 les dites opérations et ce Seul et publiquement dans l'Espace de trois jours  
 conformément à l'article IV de l'Arrêt du Conseil du onze Septembre 1778,  
 dont et de quoy nous avons fait et signé le présent les jour et au que dessus  
 Tarnat Charlard  
 Prévost

**Illustration 19 : Procès verbal du troisième examen de Trusson.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 24 : op. cit., p. 42.**

Enfin, le 10 avril 1781, les examinateurs se réunissent une dernière fois pour juger de la conformité du « chef-d'œuvre » réalisé par Jean-Nicolas Trusson. A l'unanimité des quatre-vingt trois suffrages, Trusson est reçu maître en pharmacie et devient membre du Collège de pharmacie.<sup>51</sup>

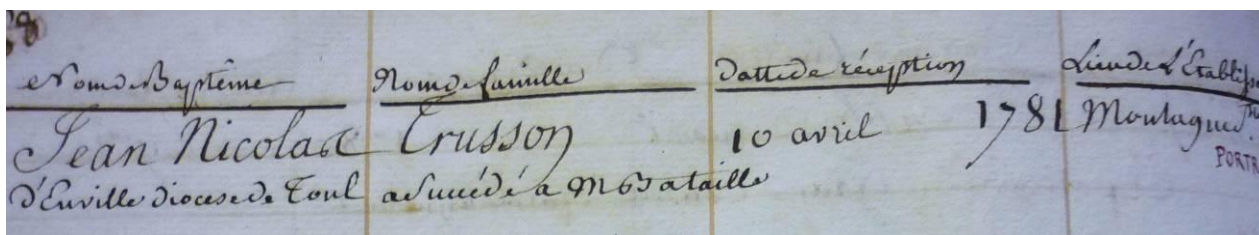
*Procès Verbal* Ce jourdhuy Mardy dixième jour du Mois d'Avril mil sept  
*de Clôture de* cent quatre vingt un à dix heures du Matin sous les Membres  
*de l'acte pratique* du Collège de Pharmacie ainsi que M. Le Doyen de la faculté  
*de M. TRUSSON.* et M. Les deux Professeurs de Pharmacie ayant été convoqués  
 par lettres pour examiner et juger les opérations dénommées en  
 la Thèse de M. Trusson les quelles opérations il avoit exécutées  
 Seul et publiquement dans le terme de trois jours conformément  
 à l'article IV de l'Arrêt du Conseil du onze Septembre 1778, les susdites  
 opérations ont été mises sous les yeux de l'Assemblée et examinées  
 par chacun des susdits convoqués ainsi que par nous Prévost du  
 dit Collège de Pharmacie sousignés et par les Suffrages recueillis  
 par la voie du scrutin Mon dit M. Trusson a été admis à  
 l'unanimité de quatre vingt trois Suffrages à la Maîtrise de  
 Pharmacie, dont et de quoy nous avons fait et signé le présent  
 les jour et au que dessus. /  
 Tarnat Prévost

**Illustration 20 : Procès verbal de clôture de l'acte pratique de Trusson.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 24 : op. cit., p. 44.**

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 62.





**Illustration 22 : Jean Nicolas Trusson, présentation.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 48 : *op. cit.*, p. 68.**

Ayant succédé à son grand oncle et ancien maître, Joseph Bataille, Jean-Nicolas Trusson exerce son métier rue de la Montagne-Sainte-Genève. Il contribue au développement de la science en publiant, dans le Journal de pharmacie, ses travaux sur la préparation de l'éthiops martial, la préparation et les propriétés de l'extrait de Pavot blanc et une étude sur l'origine de la thériaque, dont il devient l'un des spécialistes.<sup>52</sup>

Le temps n'ayant pas permis de lire deux autres Mémoires ; ils ont été seulement annoncés ; l'un est du citoyen Trusson, sur l'extrait retiré des têtes de pavot blanc, *papaver sumiferum*, L. ; l'autre, du citoyen Moringlane, sur la culture du pin dans le Département des Landes. Ces Mémoires seront, comme les précédens, insérés dans le Journal de la Société.

Le Mémoire du citoyen Trusson ayant présenté

des faits intéressans à l'Art de guérir, on a instruit l'Assemblée que l'extrait de pavot obtenu par le procédé du C.<sup>en</sup> Trusson, réunit plusieurs avantages ; qu'il a été essayé par les citoyens Bosquillon et Laverne, au grand Hospice de l'Humanité et à l'Hospice du Nord : ces deux Médecins ont observé qu'administré à la dose de 4 et 6 grains, cet extrait calmoit spécifiquement et ne causoit ni nausées, ni engourdissemens, ni enfin l'espèce de torpeur générale qui se remarque après l'usage continué de l'extrait d'opium du commerce ; avantage sans doute inappréciable, puisque cet effet une fois bien constaté, nous trouverions chez nous un médicament que le commerce ne nous offre que très-impur et à grands frais.

**Illustration 23 : Travaux de Trusson sur le pavot blanc.**

**Journal de la Société des Pharmaciens de Paris. *Nouvelles de pharmacie*, 28 novembre 1797.**

<sup>52</sup> CAP, M. « Biographie pharmaceutique : Trusson », dans : *Journal de pharmacie et de chimie*, 1843, tome 4, p. 56.

Il s'investit également au sein du Collège de pharmacie, et dix ans après avoir été reçu pharmacien, il devient député du Collège le 14 mai 1791. Il est élu Prévôt le 27 juin 1793 et le reste jusqu'en 1796.<sup>53</sup> Il travaille aussi comme professeur au Collège de pharmacie, chargé du cours d'histoire naturelle des drogues. Dans le cadre de cet enseignement, il se voit confier la démonstration des substances qui entrent dans la composition de la thériaque, en présence des autorités municipales et des célébrités scientifiques de l'époque.<sup>54</sup>

En 1793, il est chargé de diriger l'extraction du salpêtre nécessaire à la confection de la poudre à canon. En collaboration avec Vauquelin<sup>55</sup>, il met au point un procédé utilisant les cendres de bois pour la décomposition du nitrate de calcium obtenu par lessivage des terres salpêtrées.<sup>56</sup>

Plus que les travaux qu'il mène sur le salpêtre et les autres matières médicales, c'est son rôle dans la création de la Société libre des pharmaciens et de l'École gratuite de pharmacie qui mérite d'être détaillé ici. Si son maître et prédécesseur, Bataille, a été le témoin direct de la création du Collège de pharmacie, en 1777, Trusson, lui, a été le témoin d'un autre événement historique capital dans l'histoire. Cet événement, c'est bien évidemment la Révolution française.

## 2.2. Trusson face à la Révolution française

### 2.2.1. Le salpêtre et l'effort de guerre

La période ouverte par la Révolution et qui se referme sur l'Empire est une période de troubles, de guerres, mais aussi de refonte complète du système de santé. Après la suppression des académies et des facultés, les Conventionnels, puis les législateurs du Consulat, vont jeter les bases d'une nouvelle organisation de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie. Avec d'autres,

---

<sup>53</sup> BIU Santé. Registre 39 : *op.cit.*

<sup>54</sup> CAP, M. *op. cit.*, pp. 56 - 57.

<sup>55</sup> Louis-Nicolas Vauquelin (1763-1829), d'origine modeste, servi d'apprenti à Cheradame. Celui-ci lui présenta Fourcroy qui devint plus tard son collaborateur et fidèle ami. Vauquelin fut nommé directeur de l'École de pharmacie de 1803 jusqu'à sa mort en 1829. Il y fut également professeur de chimie. Il occupa de nombreux postes comme celui de professeur à l'École Polytechnique ou à la faculté de médecine de Paris. Expérimentateur de renom, on lui doit, entre autres, la découverte du chrome et de la glucine, qui mena à l'isolation du beryllium.

<sup>56</sup> DILLEMANN, Georges. « *Histoire des Facultés de pharmacie et de leurs chaires magistrales* ». Paris : Saint-Amand, mai 1970, pp. 360 - 361.

Trusson jouera un rôle important dans cette réorganisation générale de la salubrité publique.

Cette participation va, tout d'abord, concerner l'effort de guerre. En effet, les conflits faisant rage, l'armée française a alors besoin d'une plus grande quantité de poudre. Cette dernière est composée de salpêtre dont l'extraction peut se faire de différentes façons. Néanmoins, aucune des méthodes déjà utilisées ne permettait une production suffisante pour couvrir les nouveaux besoins. Le Comité de salut public décide de confier aux pharmaciens la responsabilité de l'extraction du salpêtre. Ils sont également tenus de contrôler la qualité de la poudre.

C'est ainsi qu'en 1793, Trusson et Vauquelin sont nommés commissaires du Comité d'Indre-et-Loire, chargés de développer une méthode d'extraction du salpêtre, accessible et facilement généralisable. Un recueil de leurs travaux est publié sous le titre : *Instruction sur la combustion des végétaux, la fabrication du salin, de la cendre gravelée, et sur la manière de saturer les eaux salpêtrées*.<sup>57</sup> Ils vont essayer d'impliquer tous les citoyens en détaillant toutes les étapes de la méthode, mais surtout en orientant le choix des matières premières sur des plantes très communes, facilement identifiables et dépourvues d'utilité pour l'Homme. Ainsi, il est conseillé d'employer « *les orties, les chardons de toutes espèces, la pariétaire, la persicaire ou poivrette, l'hieble, les ronces, les épines, les genêts, les tiges de bled noir, de fèves de marais, la paille de millet, les tiges d'artichauts, de choix, le tournesol, les feuilles, les cotons de tabac, les feuilles de tous les arbres dont ils vont bientôt se dépouiller [...] et toutes les autres mauvaises herbes qui, en général, donnent beaucoup d'excellentes cendres [...] . les bruyères, les houx, les ajoncs, les tiges d'haricots, de mays etc.* »<sup>58</sup>

Par ailleurs, Trusson est rapidement concerné par la création des nouvelles institutions pour la pharmacie. Rappelons que, durant la nuit du 4 août 1789, le système des corporations a été supprimé du fait de l'abolition des privilèges. Dans un deuxième temps, le 2 mars 1791, l'Assemblée constituante va appliquer le décret d'Allarde<sup>59</sup>. Tous les droits d'aides, toutes les maîtrises et jurandes sont supprimés et l'exercice des métiers devient désormais libre pour toutes les personnes pouvant s'acquitter du prix de la patente. Puis, le 14 juillet 1791, vient la loi Le Chapelier

---

<sup>57</sup> TRUSSON, Jean-Nicolas, VAUQUELIN, Louis-Nicolas. *Instruction sur la combustion des végétaux, la fabrication du salin, de la cendre gravelée, et sur la manière de saturer les eaux salpêtrées*. Tours : impr. d'Auguste Vauquer et Lhéritier, an III – 1794.

<sup>58</sup> OWSIANY, Julie. *op. cit.*, p. 29.

<sup>59</sup> Le décret tient son nom de son auteur : le baron d'Allarde.



qui interdit « toute espèce de corporation des citoyens du même état et profession [...] ». Le Collège de pharmacie tombe sous le coup de cette loi, ses privilèges sont abolis et la vente des drogues, qui relevait de son monopole exclusif, devient accessible à tous à la condition de payer une patente.<sup>60</sup>

Avec leur vision égalitariste, les révolutionnaires vont surtout favoriser l'explosion du charlatanisme. En effet, l'exercice de la pharmacie, comme de la médecine et de la chirurgie, devenant libre, la voie est ouverte à toutes sortes de pratiques relevant de l'empirisme le plus grossier à l'escroquerie la plus mesquine. De nombreux abus sont rapidement signalés, aussi bien en province qu'à Paris où plusieurs épiciers, coiffeurs ou sages-femmes vendent des médicaments. Le Comité de salubrité public, présidé par le Docteur Guillotin, alerte les pouvoirs publics sur les dangers de cette situation et le décret du 14 avril 1791, un mois après le décret d'Allarde, rétablit la réglementation de la pharmacie telle qu'elle existait le 2 mars précédent.

Ce nouveau texte entre en application le 17 avril et à partir de cette date, il est décrété qu'« il ne pourra être délivré de patente pour la préparation, vente, distribution des drogues et médicaments dans l'étendue du royaume, qu'à ceux qui sont ou pourront être reçus pour l'exercice de la pharmacie, suivant les statuts et règlements concernant cette profession ».<sup>61</sup>

### 2.2.2. La Société libre des pharmaciens de Paris et l'École gratuite de pharmacie

Bien que les anciens règlements aient été rétablis, le Collège de pharmacie, lui, n'existe plus. Le gouvernement s'est emparé de l'ensemble formé par l'école et son jardin et envisage de le mettre en vente au profit de l'État.

Afin de préserver ce patrimoine, Trusson se présente devant la Commission nationale. Il offre de faire effectuer, dans les laboratoires du Collège et aux frais des pharmaciens, des analyses des vins et autres boissons vendus à Paris et soupçonnés d'altération ou de mauvaise qualité. Cette offre, qui ne fut jamais mise à exécution, ayant pour objectif la protection de la population, permet à la cause des pharmaciens de l'emporter. C'est ainsi que les bâtiments et les jardins du Collège de pharmacie, reconnus comme établissement d'utilité publique, sont sauvés.

---

<sup>60</sup> PREVET, F. *op. cit.*, pp. 94 - 95.

<sup>61</sup> DILLEMANN, Georges, BONNEMAIN, Henri, BOUCHERLE, André. *La Pharmacie française : ses origines, son histoire, son évolution*. Paris : Lavoisier / tec & Doc, 1992, p. 29 ; ANDRE-PONTIER, Léon. *op. cit.*, p. 249.

Dans ce contexte, l'ancien Collège de pharmacie de Paris est remplacé par la Société libre des pharmaciens de Paris, le 30 ventôse an IV (20 mars 1796). La direction de cette nouvelle institution est confiée à Trusson<sup>62</sup>. La Société libre des pharmaciens se donne alors pour but de « concourir aux progrès des sciences et spécialement de la Pharmacie, de la Chymie, de la Botanique et de l'Histoire naturelle ». Tous les anciens membres du Collège de pharmacie deviennent membres de droit de la société ; les nouveaux diplômés peuvent prendre part ou non à la société. Il est également prévu qu'elle accueille en son sein des savants, non pharmaciens, appelés « associés libres ».

L'enseignement est réorganisé. Le décret de l'an V (1797) autorise, pour les élèves, l'ouverture de cours, qui ont lieu dans le local de la rue de l'Arbalète. Cette nouvelle école, dont le premier directeur est Jean-Nicolas Trusson, prend le nom d'École gratuite de pharmacie. Outre sa charge de directeur, Trusson assure également un enseignement de pharmacie, au titre de professeur de cette école.<sup>63</sup> Une affiche, reproduite ci-dessous, cite la liste des membres de l'École gratuite de pharmacie et rappelle les différents rôles de Trusson au sein de cette organisation :

- Directeur ;
- Professeur de Pharmacie ;
- Membre de la Société, ex-prévôt et exerçant rue et Montagne-Sainte-Genève.

Par ailleurs, un dénommé Bataille, exerçant rue de Beaune, est mentionné parmi les membres de la Société libre des pharmaciens de Paris. Il s'agit de Joseph Hypolite Bataille, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien maître et prédécesseur de Trusson. Enfin, parmi les correspondants, on trouve le nom de « Moutillard de Commercy ». Il s'agit de Joseph Moutillard, le père de Nicolas-Denis Moutillard, cousin et futur successeur de Trusson comme nous le verrons par la suite.

---

<sup>62</sup> BIU Santé. Registre 39 : *op.cit.*. Il sera remplacé ensuite par Chéradame, son ancien directeur-adjoint, en l'an VIII (1799 – 1800). OWSIANY, Julie. *op. cit.*, p. 33.

<sup>63</sup> ANDRE-PONTIER, Léon. *op. cit.*, p. 253.

# ÉCOLE GRATUITE DE PHARMACIE.

Le Collège de Pharmacie fut établi par la Loi du 25 Avril 1777, sous le nom de Collège de Pharmacie, et fut réorganisé, en 1791, sous le nom d'École Gratuite de Pharmacie. Les Pharmaciens de Paris, composant ce Collège, avoient formé, depuis long-temps, à leurs frais, un Établissement d'Instruction relative à l'Art de guérir, dans lequel ils faisoient une distribution solennelle de Prix d'émulation, en faveur des Élèves qui se sont le plus distingués par leurs talens et leurs connoissances. L'utilité reconnue de cet Établissement, et le zèle des Pharmaciens de Paris, animés du désir de porter cet Établissement au plus haut degré de perfection, se sont réunis le 30 Ventôse an IV, conformément à l'article CCC de la Constitution, en Société Libre; Société qui a pour objet de concourir aux progrès des Sciences et Arts, et notamment de la Pharmacie, de la Chimie, de la Botanique et de l'Histoire naturelle, et qui admet dans son sein, comme Associés libres et correspondans, les Savans des autres Départemens de la République et des Pays étrangers, qui cultivent ces Sciences et celles qui y sont analogues. Le Directoire exécutif, voulant donner à cette partie de l'Instruction publique les encouragemens nécessaires, a, par son Arrêté du 3 Prairial dernier, rendu sur le rapport du Ministre de l'Intérieur, confirmé ce même Établissement, sous le titre d'ÉCOLE GRATUITE DE PHARMACIE.

## LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ LIBRE DES PHARMACIENS DE PARIS.

LES CITOYENS	LES CITOYENS	LES CITOYENS	LES CITOYENS
JEAN-NICOLAS TRUSSON, Directeur, montagne Sainte-Genève.	DELAPLANCHE, rue du Roule.	MARQUERON, cimetière Saint-Jean.	LAMARQUE, de l'Institut national.
JEAN-PIERRE-RENÉ CHERADAME, Directeur-Adjoint, rue Saint-Denis.	DELONDER, rue Saint-Honoré.	N.	LACEPÈDE, de l'Institut national.
EDME-JEAN-BAPTISTE BOUILLON DE LA GRANGE, Secrétaire, à l'École polytechnique.	DELUCEL, rue Saint-Honoré.	NACHET, vieille rue du Temple.	LAVERNE, Ex-professeur de Pharmacie, de la Botanique et de l'Histoire naturelle, et qui cultivent ces Sciences et celles qui y sont analogues.
SIMON MORELOT, Secrétaire-Adjoint, rue Saint-Jacques.	DEMACY, Ex-prévôt, rue Hillerin Berin.	NERET, rue Saint-Honoré.	THOUVIN, slat, de l'Institut national.
<b>PROFESSEURS ET ADJOINTS.</b>	DESFRÈZ, Ex-prévôt, rue Moutteard.	P.	VENTENAS, de l'Institut national.
<b>CHIMIE.</b>	DESFRÈZ, rue Saint-Germain l'Auxerrois.	PABEN, rue et faubourg Saint-Antoine.	<b>CORRESPONDANS.</b>
VAUQUELIN, rue de l'Université au Collège des Mines.	DÉTEUX, rue de Tournon.	PARMENTIER, de l'Institut national, rue de Gréville, faubourg Saint-Germain.	ABRAHAM, à Chaumont.
BOUILLON DE LA GRANGE, à l'École polytech.	DIGUET, rue de Sévres.	PELLIER, de l'Institut national, rue Jacob.	BOUDROT, à Nemours.
BOUILLON DE LA GRANGE, Adjoint, rue de Bac.	DUBLANC, rue de la Javerle.	PETIT, rue Montmartre.	CHABERT, à Grenoble.
<b>PHARMACIE.</b>	DUCHATELLE, rue de Condé.	PLUVINET, rue des Lombards.	CHAFFAT, à Montpellier.
MORELOT, rue Saint-Jacques.	DUPRÉEL, rue de la Javerle.	PIA, I <sup>er</sup> , rue de Tournon.	CHARLIZ, à Cambry.
TRUSSON, montagne Sainte-Genève.	DIZÉ, à l'École militaire.	PIA, II <sup>er</sup> , boulevard du Temple.	CHAUSSEZ, à l'École polytechnique.
NACHET, Adjoint, rue du Temple.	DEFILLO, rue de Richelieu.	PIA, III <sup>er</sup> , rue du faubourg Saint-Antoine.	CAMPFERTIN, Représentant du Peuple.
<b>HISTOIRE NATURELLE.</b>	DESHALLERIS, rue Saint-Martin.	PICARD, rue de la Ville-l'Évêque.	CLAFROT, à Berlin.
DEMACHY, rue Hillerin-Berin.	F.	PIERSON, à l'Armée.	CHREVILLE, à l'Orléans.
DIZÉ, à l'École militaire.	FERRÉD, rue des Cinq-Diamans.	POURCAT, Ex-prévôt, rue Beauregard.	DARIAN, à Auch.
MARTIN, Adjoint, rue Copreau.	FLEMANZ, rue Montmartre.	PUJO, rue Neuve des Petits-Champs.	DUBUC, à Rouen.
<b>BOTANIQUE.</b>	FOURCY, rue Coquillière.	Q.	FERNANDES, à Madrid.
GUYART père, rue Saint-Honoré.	FRANÇOIS, Ex-prévôt, rue de la Harpe.	QUINQUET, Marché aux Poirées.	FAUCONNIER, slat, à Coin.
SAGOT, rue de la Raquette.	FROIDFONT, à l'Armée.	R.	GIRAUD, à Saint-Jean-d'Angély.
GUYART fils, Adjoint, rue Saint-Honoré.	FOUGÈRES, rue des Cordeliers.	REGNAULT, rue de la Harpe.	GOSE, à Genève.
<b>MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.</b>	FOUCROZ, de l'Inst. nat. rue des Bourdonnois.	R.	GESNONIN, à Brest.
A.	G.	RISSON, aux Petits-Carreaux.	GAVINET, à Lyon.
AUPRÉSTRE, rue Grenelle Saint-Honoré.	GAILLARD, rue de Seine.	ROLAND, rue Aubri-Boucher.	GUILLÉMIN, au Mans.
B.	GOBARD, rue de Cusmarin.	RONDEAU, rue des Lombards.	HACHTY, à Strasbourg.
BACOFFE, Ex-prévôt, rue du Temple.	GOUPIL, I <sup>er</sup> , rue Sainte-Anne.	ROUELLE, absent.	HAULBOIS, à Nantes.
BAILLEAU, Ex-prévôt, rue Saint-Severin.	GOUPIL, II <sup>er</sup> , même demeure.	S.	HERMESTADT, à Berlin.
BAILLY, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.	GUYART, Ex-prévôt, rue Saint-Honoré.	SAGOT, rue de la Raquette.	LARTIGOU, à Bordeaux.
BARRET, rue Saint-Honoré.	GUIRAUDET, au grand Hospice d'Humanité.	SEGUIN, rue Saint-Honoré.	LAFOSVOLLE, à Amiens.
BAR, rue Saint-Paul.	H.	SERREAU, faubourg Saint-Jacques.	LECAMUS, à l'École polytechnique.
BATAILLE, rue de Beaune.	HUMBERT, à l'Armée.	SILLAN, rue Saint-Louis, près le Palais.	LÉCUMIER, jeune, à Turbes.
BAUMÉ, Associé à l'Institut national.	J.	SOLOM, Ex-prévôt, rue Saint-Paul.	LESBAZELLE, à Serannes.
BAYEN, de l'Institut national, rue de Four.	JOSSE, Ile Saint-Louis.	SURÉAU, rue et près la Comédie italienne.	LIVRE, au Mans.
BECQUERET, Ex-prévôt, rue de Condé.	L.	T.	MADON, à Genève.
BORDE, faubourg Saint-Martin.	LARADIE PARIS, rue Montmartre.	TANCOIGNE, Ex-prévôt, rue des Boucheries faubourg Saint-Germain.	MESATIZ, de Rouen.
BOUDET, rue du Four Saint-Germain.	LARÉ DUMESNIL, rue de la Grand Tranderie.	TAUSSION, Ex-prévôt, rue et mont. S <sup>te</sup> -Geneviève.	MESSIER, à Clermont.
BOUILLON DE LA GRANGE, à l'École polytech.	LABRIE, rue de Sève.	TRUILLÉY, rue du faubourg du Temple.	MOUTILLARD, à Commercy.
BRONGNIART, Pr. de Ch. au Jardin des Plantes.	LACOURTÈRE, à l'Armée.	VAUQUELIN, Ex-prévôt, rue et mont. S <sup>te</sup> -Geneviève.	NICOLAS, à Nancy.
BRUN, rue de la Loi.	LAINÉ, place Maubert.	V.	OPOIX, à Provins.
BUISSON, Ex-prévôt, au Marché-neuf.	LAMÉOIR, rue du Bac.	VAILLANT, rue des Lombards.	ORTEGA, à Madrid.
BOURJAT, rue du Bac.	LAUKON, rue Neuve des Petits-Champs.	VALMONT BOMARE, Associé à l'Institut national, rue de la Verrière.	PROUST, en Espagne.
BOUVIER, à la Croix rouge.	LEBEL, Ex-prévôt, rue Saint-Antoine.	VASSAL, absent.	PROSET, à Orléans.
C.	LEGRAND, I <sup>er</sup> , rue des Ursins.	VAUQUELIN, de l'Inst. nat. au Conseil des Mines.	PREMPAIN, à Argentan.
CADÉY GASSICOURT, rue Saint-Honoré.	LEGRAND, II <sup>er</sup> , absent.	Z.	RENAUT PRÉMARAIS, à Perier.
CADÉY VAUX, rue de Grenelle S.-Germain.	LEHOUC, Ex-prévôt, rue Saint-Honoré.	ZANETTI, rue Sainte-Marguerite F. S.-G.	RIFFAULT, à Tours.
CAURET, rue de Grenelle Saint-Honoré.	LEMAIRE, à Montfort-l'Auxerrois.	<b>ASSOCIÉS LIBRES.</b>	SALADNA, à Bayonne.
CHALBAUD, I <sup>er</sup> , Ex-prévôt, rue Buffe, porte S.-D.	LEMAITRE DE LA GUTTERIE, rue Saint-Antoine.	BERTHOLET, de l'Institut national.	SPIELMANN, à Strasbourg.
CHALBAUD, II <sup>er</sup> , même demeure.	LEPIN, rue de la Tixanderie.	BOURRY, Ex-doyen de la ci-devant Faculté de Médecine de Paris.	TESSIER, à Lyon.
CHERADAME, Ex-prévôt, rue Saint-Denis.	LESCOT, rue de Grammont.	C.	TINOTY, à Genève.
CONSTANTY, Ex-prévôt, à l'Armée.	LECANU, Marché aux Poirées.	CELSE, de l'Institut national.	VAN-MONS, à Bruxelles.
COSTEY, rue de la Vierge.	M.	CUVIER, de l'Institut national.	VILLATAN, à Marnes.
COZETTE, I <sup>er</sup> , rue et porte Saint-Jacques.	MARIN, rue Saint-André-des-Angs.	E.	WISMAER, à la Haye.
COZETTE, II <sup>er</sup> , même demeure.	MORELOT, rue Saint-Jacques.	F.	WILLMET, à Nancy.
CREMON, rue Saint-Dominique, F. S.-Germain.	MORENGLAN, rue Pierre, Pont aux-Choux.	G.	JACQUINOT, Homme de Loi, Conseil de la Société, rue des Noyers.
CHERADAME, rue Montorgueil.	MOUTON, rue du Petit Lion.	H.	TRUSSON, Directeur.
CHOMET, faubourg Saint-Honoré.	MÉLOT, absent.	I.	CHERADAME, Directeur-Adjoint.
	MARTIN, rue Copreau.	J.	BOUILLON DE LA GRANGE, Secrétaire-Adjoint.
		J.	MORELOT, Secrétaire-Adjoint.

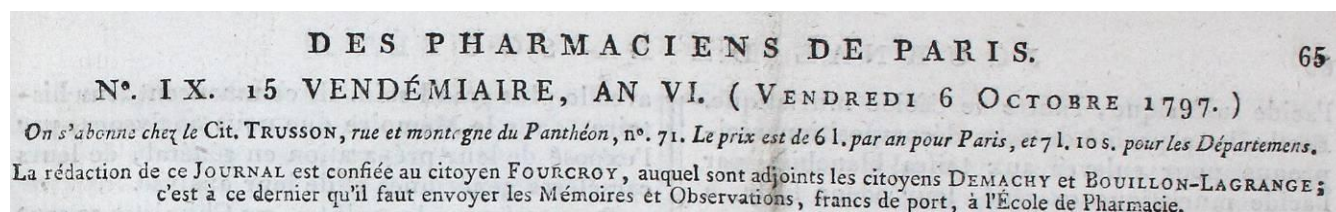
A PARIS, chez QUILLAU, Imprimeur de la Société libre des Pharmaciens, rue de Four, Numéro 2, Division du Panthéon, au V de la République.

**Illustration 24** : Liste des membres de la Société libre des pharmaciens de Paris.

BIU Santé Pharmacie. Registre 49 : Société libre des Pharmaciens de Paris. Société de Pharmacie, actes constitutifs et règlements. 1796 – 1825.

En plus de la gestion de l'enseignement, les membres de la Société ont pour ambition d'améliorer les connaissances scientifiques de leur temps. Ils sont, en outre, chargés de préparer et de vendre l'eau de Mélisse des Carmes et la thériaque. La Société décide donc de créer le *Journal de la Société des pharmaciens de Paris*, afin de publier les travaux de ses membres et de faire de la

publicité pour les médicaments qu'ils confectionnent, permettant ainsi une plus grande diffusion. Le premier numéro paraît le 15 Prairial an V (5 juin 1797). Il s'agit d'une simple feuille, au format in-4°, imprimée sur deux colonnes et qui doit paraître tous les quinze jours. Les modalités d'abonnement sont précisées dans le journal : « on s'abonne chez le Citoyen Trusson, rue et montagne du Panthéon n°71<sup>64</sup>. Le prix est de 6 livres par an pour Paris, et 7 livres 10 sous pour les autres départements. La rédaction de ce journal est confiée au citoyen Fourcroy, auxquels sont adjoints les citoyens Demachy et Bouillon-Lagrange.»<sup>65</sup>



**Illustration 25** : *Journal de la Société des pharmaciens de Paris. Tome I, 1797-1799, p. 65.*

Le premier article de ce journal reproduit d'ailleurs un discours de Trusson (Annexe 7).

Bien vite, ce journal s'avère peu rentable et, dès 1799, sa parution est arrêtée. Il fusionne avec les *Annales de chimie*, un autre périodique créé en 1789, mais dont le succès, assuré par les grands noms de la science de l'époque, lui offrira une toute autre pérennité. En 1816, les *Annales de chimie* deviennent *Annales de chimie et de physique*, elles sont publiées sous ce titre jusqu'en 1913, date à laquelle la spécialisation des sciences permet et impose la publication de deux nouveaux titres : les *Annales de chimie* d'une part et des *Annales de physique* de l'autre.

### 2.3. Trusson, un spécialiste de la thériaque

A l'époque de Trusson, la pharmacie se transforme ; elle sort des temps anciens pour se moderniser. Les connaissances en sciences se développent et les progrès en chimie tendent à améliorer les remèdes de l'époque. La thériaque, médicament utilisé pendant dix-huit siècles, commence à être critiquée par des grands noms tels que Nicolas Lemery dans sa *Pharmacopée*

---

<sup>64</sup> Il faut noter que la numérotation des bâtiments de la rue a évolué au grès des travaux entrepris à Paris, à différentes époques de son histoire.

<sup>65</sup> *Journal de la Société des pharmaciens de Paris. Tome I, 1797-1799, p. 65.*

*universelle* de 1763.<sup>66</sup> L'usage de l'opium et la découverte des premiers alcaloïdes, comme la quinine, finissent par s'imposer face à la thériaque.<sup>67</sup>

Trusson reste pourtant attaché à ce remède. Il estime que la thériaque permet d'exposer toutes les compétences que se doit d'avoir un pharmacien : allant de la reconnaissance des plantes et ingrédients, au choix des meilleurs produits disponibles et enfin à la préparation du remède lui-même. Tout ce savoir étant mis à profit dans le but d'améliorer la santé des patients mais également afin de lutter contre le charlatanisme en organisant des séances publiques de préparation de la thériaque, à l'instar de son illustre prédécesseur, Moïse Charas.

Rappelons que la thériaque est un électuaire, c'est-à-dire un médicament administré par voie orale, composé de très nombreuses substances solides pulvérisées, mêlées à des produits tels que du miel, un sirop ou du vin, lui conférant une consistance molle.

Le mot thériaque vient du grec *thériakos* qui signifie « bon contre les bêtes sauvages ». Il est employé pour la première fois dans un poème du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère intitulé : « *Ta Theriaca* ». L'auteur, Nicandre, un médecin-poète grec, expose ici les morsures de bêtes sauvages en insistant sur les serpents et en précisant les précautions à prendre pour les éviter et les remèdes capables de les guérir.<sup>68</sup>

La thériaque dont la préparation se retrouve jusqu'en 1908 dans *L'Officine, ou Répertoire général de pharmacie pratique* de Dorvault tire son origine de l'*Antidotum Mithridaticum*. En 40 avant Jésus Christ, Mithridate, roi du Pont et grand rival de l'Empire Romain, craignant de mourir empoisonné, s'interroge sur les moyens de se préserver d'une tentative d'assassinat si sournoise. Il étudie les plantes vénéneuses et il les expérimente, d'abord sur ses prisonniers, puis sur lui-même afin de s'immuniser.<sup>69</sup> Il crée ainsi « l'électuaire mithridate » dont il consigne la recette dans son

---

<sup>66</sup> KASSEL, Dominique. « La thériaque : 20 siècles d'histoire », juillet 1996. Article publié sur le site du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens : [www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr) [article en ligne, consulté le 15 décembre 2012].

<sup>67</sup> CHAST, François. *Histoire contemporaine des médicaments*. Paris : Editions la découverte, 1995, p. 22.

<sup>68</sup> « *La thériaque* », article publié sur le site de la Société d'histoire de la pharmacie : <http://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=theriaque> [document en ligne, consulté le 15 décembre 2012].

<sup>69</sup> La légende veut que, capturé par l'empereur Néron, Mithridate tentât de se donner la mort en s'empoisonnant, mais son corps s'étant habitué aux différents poisons, sa tentative fût un échec. On donna par la suite le nom de mithridatisme pour les phénomènes d'accoutumance au poison.

livre intitulé *Theriaca*. Ses recherches sont si célèbres que lorsque Néron l'emporte sur Mithridate, il les rapporte comme trophée de guerre et les confie à son médecin, Andromaque l'Ancien, afin qu'il perfectionne la formule. Andromaque y ajoute quelques substances dont la chair de vipère portant ainsi la préparation à 74 ingrédients.

Composée de plantes vénéneuses et de drogues puissantes comme l'opium, la thériaque est le meilleur exemple de la polypharmacie chère à Galien, qui retranscrit la formule d'Andromaque et participe ainsi à sa renommée.<sup>70</sup> Elle est décrite pendant des siècles comme une véritable panacée. D'ailleurs, lors de la séance publique de la Société des pharmaciens de Paris du 5 brumaire an VII (5 novembre 1798), Jean-Nicolas Trusson revient sur l'origine et la préparation de la thériaque. Il en parle en ces termes :

*« La thériaque, en effet, est un puissant cordial ; elle convient dans les maladies contagieuses et pestilentielles ; on l'a toujours crue un spécifique contre le mauvais air et les poisons froids et coagulants ; elle prévient la gangrène et est d'un très grand secours dans les fièvres malignes, la petite-vérole et dans tous les cas où il s'agit de déterminer la transpiration; elle calme les nerfs, procure le sommeil, fortifie l'estomac et précipite la pituite; elle soulage les asthmatiques, calme la toux et facilite l'expectoration ; enfin, elle est très salutaire dans la diarrhée, la dysenterie et toutes sortes de dévoiements. »<sup>71</sup>*

Pendant de nombreux siècles, Venise détient le monopole de ce remède, d'où l'appellation de « thériaque de Venise ». En effet, comme nous l'avons dit précédemment, de nombreux produits entrent dans la composition de cet électuaire et certains sont fort rares et coûteux. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la République de Venise dominant la mer Méditerranée règne sur le commerce des épices. La cité des sages devient maîtresse des marchés européens et détentrice des matières premières de la meilleure qualité.

L'ouverture du commerce permet de concurrencer ce monopole et Moïse Charas est le premier à préparer ce remède à Paris, vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, devant des magistrats, des médecins de la cour et des docteurs-régents de la Faculté de médecine. Sa préparation publique de 1668 est restée célèbre<sup>72</sup> et a fait l'objet, dans la foulée, d'une publication intitulée : *Thériaque*

---

<sup>70</sup> FOUASSIER, Eric. « Ces poisons qui guérissent », octobre 1996. Article publié sur le site du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens : [www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr) [article en ligne, consulté le 15 décembre 2012].

<sup>71</sup> Journal de la Société des pharmaciens de Paris. Tome I, 1797 – 1799, p. 292. (Annexe 9).

<sup>72</sup> Voir le numéro spécial « La Thériaque d'Andromaque à Moïse Charas : entre panacée et savoir pharmaceutique »,

d'Andromachus.<sup>73</sup> De 1700 à 1763, la préparation de la thériaque se fait selon les règles d'une cérémonie bien codifiée par la Compagnie des apothicaires comme l'indique l'affiche suivante :

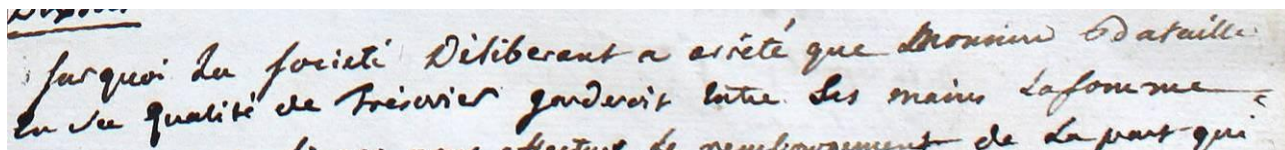
### THÉRIAQUE D'ANDROMAQUE

« La Compagnie des Apothicaires de Paris exposera publiquement toutes les drogues qui doivent entrer dans la composition de la thériaque.

L'ouverture s'en fera en présence des magistrats et de l'École de médecine, le lundi 23 septembre 1776, à trois heures précises, en leur jardin et laboratoire, rue de l'Arbalète, fauxbourg Saint-Marcel.

Le tout sera exposé pendant quinze jours, depuis trois heures après midi jusqu'à six, après quoi il sera procédé à la préparation de cet antidote, en présence des magistrats et de la Faculté de médecine. »<sup>74</sup>

A partir de 1763, ce rôle revient à la Société de la Thériaque, créée en 1750.<sup>75</sup> Par la suite, le Collège de pharmacie, estimant que ses membres devaient participer à la confection de cette préparation, s'associe à la Société de la Thériaque qui devient la Nouvelle Société de la Thériaque en 1784. Trusson est un des seize maîtres en pharmacie y prenant part.<sup>76</sup> Il y retrouve son ancien maître, Joseph Bataille qui sera trésorier de cette Société de 1784 au 15 avril 1793.<sup>77</sup>



**Illustration 26 : Joseph Bataille, trésorier de la Société de la Thériaque.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 46 : Société de la Thériaque, extrait des registres de pharmacie concernant la Société de la Thériaque.**

---

dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, numéro 367, octobre 2010 ; CHAST, François « La Thériaque à l'époque moderne. Chronique d'une fin annoncée du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, numéro 368, février 2011, pp. 493 - 510.

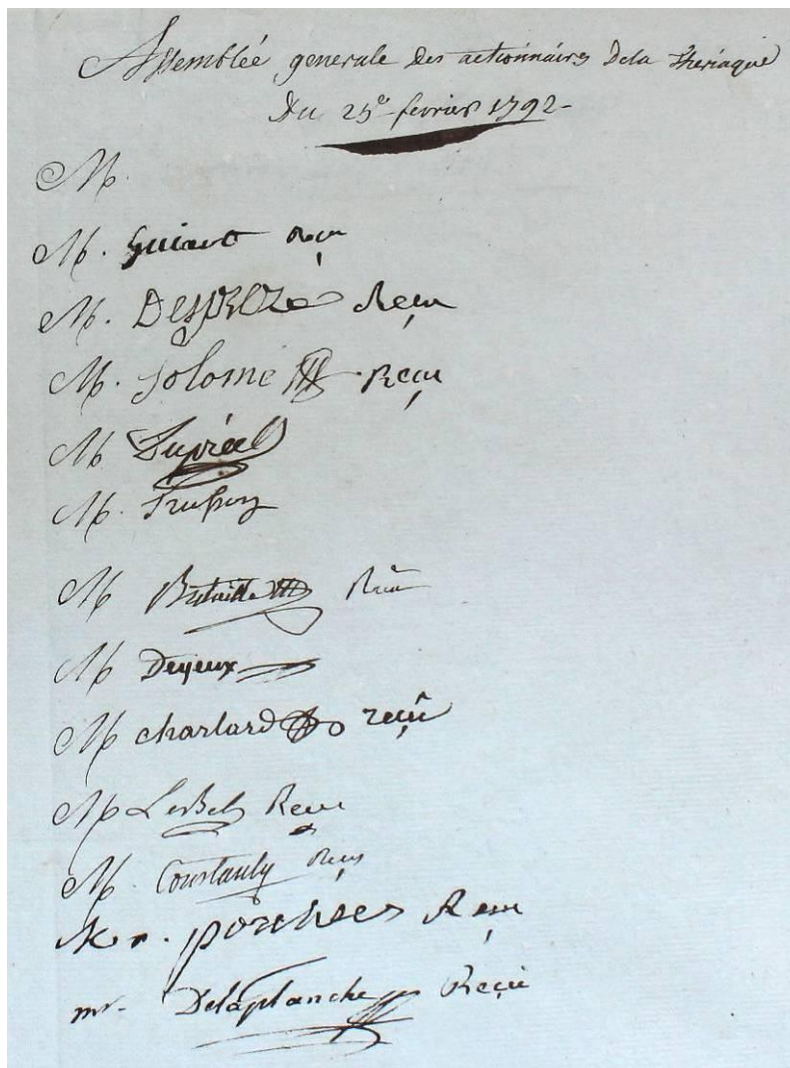
<sup>73</sup> CHARAS, Moysse. *Thériaque d'Andromachus*. Paris : Chez Olivier de Varennes, 1668.

<sup>74</sup> BOURGOIN, E. « La thériaque », dans : *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, sous la dir. de A. Dechambre et de L. Lereboullet. Paris : Masson, 1887, tome XVII, pp. 172 - 175.

<sup>75</sup> La BIU Santé possède un registre sur la Société de la Thériaque (registre 46), citée sur quelques pages seulement.

<sup>76</sup> OWSIANY, Julie. *op. cit.*, p. 48.

<sup>77</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 46 : *Société de la Thériaque, extrait des registres de pharmacie concernant la Société de la Thériaque*.



**Illustration 27** : Assemblée générale des actionnaires de la Société de la Thériaque du 25 Février 1792. Signature de Trusson et Bataille.  
 BIU Santé Pharmacie. Registre 46 : *op. cit.*

Après avoir choisi judicieusement les meilleures substances, il faut les traiter et les mélanger avant de les introduire dans un grand vase en verre ou en argent, en veillant à laisser un espace vide pour permettre la fermentation. On préconise de ne l'utiliser que cinq à sept ans après sa fabrication pour en ressentir les bienfaits.<sup>78</sup>

La Société de la Thériaque prépare ce remède jusqu'en 1793. Elle est dissoute le 2 juillet 1793 et les citoyens Le Bel, Trusson, Bataille et Porcher sont chargés de faire l'inventaire des biens de cette Société.<sup>79</sup> L'École de pharmacie reprend la confection de la thériaque, mais en privé. Dans

<sup>78</sup> KASSEL, Dominique. « La thériaque : 20 siècles d'histoire ». *op. cit.*

<sup>79</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 46 : *op.cit.* Les documents sont présentés en annexes. (Annexe 14)



*L'Officine* de Dorvault, on peut lire : « A Paris, lorsque l'École de pharmacie cessa de préparer la thériaque, l'un des professeurs, Trusson, en spécialisa la préparation dans son Officine, spécialité que ses successeurs, Moutillard et Huraut-Moutillard, avaient conservée. »<sup>80</sup>

En 1892, Jules Monnier, un des successeurs de Trusson dont nous parlerons plus tard, donne à l'École de pharmacie le vase à thériaque qui était dans son officine depuis le siècle précédent et qui fut utilisé par Trusson. Nous en possédons donc une description détaillée : « *C'est une grande jarre en terre, en forme de barrique, d'une hauteur de 88 centimètres, d'un diamètre de 37 centimètres à l'ouverture supérieure, de 62 centimètres dans son plus grand diamètre, vers le milieu de la hauteur. Il porte à son pourtour supérieur un cercle de fer, sur lequel s'attache par une charnière un couvercle de bois, cerclé également de fer, et portant trois pièces de fer saillantes percées d'une ouverture, correspondant à des pièces analogues du cercle inférieur, et dans lesquelles peut s'engager la branche mobile d'un cadenas. Le vase porte l'inscription : Therica Andromachi ; les trois cadenas qui y étaient attachés, indiquent qu'il devait y avoir trois clefs remises à trois personnes différentes, probablement aux trois gardes en exercice* ». <sup>81</sup> Trusson a probablement acquis ce vase en 1790, après la dernière confection de la thériaque par la Société<sup>82</sup>, et ce dernier est resté dans la pharmacie pendant 102 ans.

---

<sup>80</sup> DORVAUX. *L'Officine ou Répertoire général de pharmacie pratique*. Paris : Asselin, Libraire, successeur de Béchet jeune et Labé, 1867, p. 445.

<sup>81</sup> PLANCHON, Gustave. « Travaux originaux sur la confection publique de la Thériaque », dans : *Journal de pharmacie et de chimie*, 1892, tome 25, pp. 441 - 443. L'article figure dans les annexes (Annexe 15).

<sup>82</sup> Voir annexe 14.



**Illustration 28** : Pot à thériaque de Trusson déposé au Musée de matière médicale de l'École supérieure de pharmacie de Paris, aujourd'hui conservé dans la Galerie des Pots de Paris Descartes. Don de Jules Monnier à l'École supérieure de pharmacie en 1892.

**Crédit photographie** : André Frogerais.

Jean-Nicolas Trusson décède le 6 mars 1811, à son domicile au 30 rue de la Montagne, division du Panthéon. Il est âgé de 66 ans et il a travaillé en pharmacie pendant cinquante deux ans (dont trente années en tant que maître). Ayant perdu ses deux enfants et sa femme, Adrienne Lenen, seulement trois ans après leur union, il cède son officine en 1809, deux ans avant sa mort à son jeune cousin : Nicolas-Denis Moutillard.<sup>83</sup> Son successeur le décrira en ces termes : « *doué de*

---

<sup>83</sup> CAP, M. *op. cit.*, p. 57.

*beaucoup d'esprit, d'un caractère aimable et gai, d'une instruction solide et variée et d'un jugement sain, M. Trusson fut lié de la plus étroite amitié avec la plupart des hommes éminents de son époque, dans les sciences et dans les lettres. De ce nombre étaient Fourcroy, Vauquelin, Parmentier, Champagne, de Wailly, de Lanneau, etc. »*<sup>84</sup>

### **3. De Nicolas-Denis Moutillard à Théodore Huraut**

#### **3.1 Nicolas-Denis Moutillard (1784 – 1850)**

Nicolas-Denis Moutillard est né en 1784 à Commercy, dans la Meuse. Il est le fils aîné de Marie Elizabeth Denis et de Joseph Moutillard, lui-même originaire d'Euville. Contrairement à son prédécesseur, Nicolas-Denis Moutillard est originaire d'une famille aisée. Joseph Moutillard fait des études de pharmacie à Commercy puis à Nancy où il obtient sa maîtrise le 7 juin 1783. Il exerce la pharmacie dans la Meuse et il devient correspondant de la Société Libre des Pharmaciens de Paris. Il décède à Commercy en 1811.<sup>85</sup>

Des liens de famille unissent Nicolas-Denis à Trusson : sa grand-mère (Jeanne Trusson) est la tante de Jean Nicolas Trusson. Ainsi, quand ce dernier cède son officine rue de la Montagne-Sainte-Geneviève en 1809, comme Bataille avant lui, il la remet à son cousin Nicolas-Denis Moutillard.

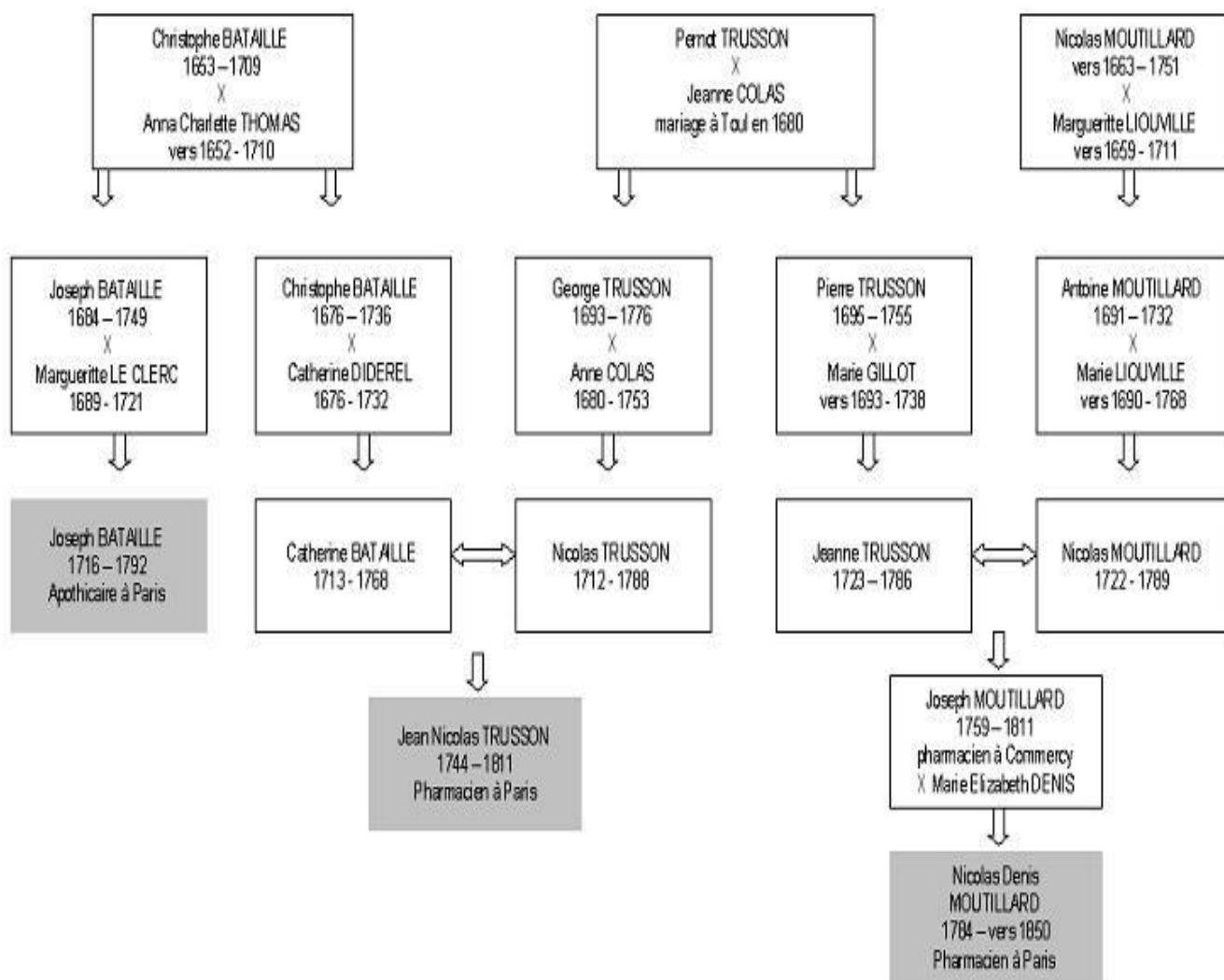
Les recherches de René Maillard, fin connaisseur des vieilles familles d'Euville et de son voisinage, ont permis de reconstruire l'arbre généalogique des familles Bataille, Trusson et Moutillard.<sup>86</sup> Le tableau de synthèse de ses recherches est présenté ici :

---

<sup>84</sup> DUMONT, Charles-Emmanuel. *Histoire des fiefs et principaux villages de la seigneurie de Commercy*. Nantes : Imprimerie de A. Dard ; Paris : Derache, librairie, 1856, p. 192.

<sup>85</sup> OWSIANY, Julie. *op. cit.*, p. 53.

<sup>86</sup> *Ibid*, p. 54.



**Figure 1 : Arbre généalogique des familles Bataille, Trusson et Moutillard.**

Si Trusson a été le contemporain de la création du Collège de pharmacie, Moutillard, lui, va être le témoin d'un autre tournant essentiel dans l'histoire de la pharmacie. Suite à la Révolution et à ses dérivés, les anciens règlements de la profession pharmaceutique ont été rétablis dans le but de prévenir les abus. Néanmoins le maintien d'une réglementation jugée désuète ne pouvait pas être considéré comme pleinement satisfaisant. Il faudra cependant attendre le Consulat pour voir naître une nouvelle organisation de la pharmacie.

### 3.1.1 Nouvelle organisation de la profession et loi du 21 germinal an XI

Sous l'impulsion de Fourcroy, aidé par Vauquelin, le Consulat décide de réorganiser la profession et de réformer les études pharmaceutiques. La loi promulguée le 21 germinal an XI (11 avril 1803), avait pour objectifs principaux :

- l'organisation de six écoles de pharmacie ;
- la discipline des élèves ;
- la réception des pharmaciens (selon les modalités qui donneront naissance plus tard aux diplômes de première et deuxième classe) ;
- mais aussi « la police de la pharmacie » ;
- et l'élaboration d'un Codex national.

Ce texte marque une date essentielle dans l'histoire du droit pharmaceutique. Il constitue à la fois la première loi consacrée à l'ensemble des problèmes pharmaceutiques et le premier texte pharmaceutique d'application territoriale générale. Son objet essentiel concerne la formation des pharmaciens. Il s'agit de mettre en place un enseignement national qui pourrait prendre le relais de la formation purement pratique dispensée par le régime corporatiste de l'ancien régime.<sup>87</sup>

Les systèmes corporatifs de l'Ancien régime sont complètement supprimés. L'État est désormais responsable de la formation et de la réception des pharmaciens, de leur recrutement et de leurs inspections. La loi réaffirme aussi le principe du monopole pharmaceutique. Les règles commerciales de la profession sont également précisées : le pharmacien ne peut faire dans son officine « aucun autre commerce ou débit que celui des drogues ou préparations médicinales ». Celles-ci ne peuvent être vendues que dans les officines, à l'exclusion de toute distribution ou étalage sur la place publique, et seulement sur la présentation d'une ordonnance signée par le médecin. La vente des remèdes secrets est prohibée et les préparations « officinales » doivent être effectuées suivant les formules d'un Codex que le gouvernement a pour mission de faire rédiger par les professeurs des écoles de médecine et de pharmacie. Il est intéressant de noter que ces règles sont encore d'actualité de nos jours.

---

<sup>87</sup> FOUASSIER, Eric. « *Le cadre général de la loi du 21 Germinal An XI* », mars 2003. Article publié sur le site du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens : [www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr) [article en ligne, consulté le 5 Janvier 2013].

La Société libre des pharmaciens est déchargée de la formation professionnelle et devient la Société de pharmacie de Paris. L'École gratuite de pharmacie disparaît pour devenir l'École de pharmacie dont Vauquelin est nommé directeur, Trusson en devient le directeur adjoint. L'État est chargé des examens et du programme des études théoriques.<sup>88</sup>

### 3.1.1.1. L'organisation de l'enseignement

L'article premier de la loi du 21 germinal an XI annonce qu'« *il sera établi une école de Pharmacie à Paris, à Montpellier et à Strasbourg et dans les villes où seront placées les trois autres écoles de Médecine suivant l'article XXV de la loi du 11 floréal an X* ».

Si la loi présente, du point de vue de l'enseignement pharmaceutique, un incontestable progrès, elle ne débouche pas, toutefois, sur une formation uniforme pour tous les pharmaciens. En effet, le candidat à l'entrée dans la profession se voit offrir deux voies d'accès bien différentes : une formation purement professionnelle consistant en un stage officinal de huit ans et une formation mixte constituée par trois ans de stage et trois ans d'études théoriques dans une des écoles nouvellement créées. Cette durée des études fait l'objet de l'article VIII de la loi :

*Article VIII : Aucun élève ne pourra prétendre à se faire recevoir pharmacien sans avoir exercé, pendant huit années au moins, son art dans des pharmacies légalement établies. Les élèves qui auront suivi pendant trois ans les cours donnés dans une des écoles de pharmacie, ne seront tenus, pour être reçus, que d'avoir résidé trois autres années dans ces pharmacies.*

Dans le premier cas, les examens terminaux se déroulent devant les jurys départementaux mis en place pour la réception des officiers de santé et n'ouvrent droit qu'à un exercice limité, le diplômé ne pouvant s'installer que dans son département de réception. Dans le deuxième cas, l'examen a lieu dans les écoles de pharmacie et permet d'exercer sur l'ensemble du territoire national.<sup>89</sup>

---

<sup>88</sup> DILLEMANN, Georges, BONNEMAIN, Henri, BOUCHERLE, André. *op. cit.*, p. 41 à 43.

<sup>89</sup> *Ibid.*

Les modalités d'examen sont précisées ici :

*Article XV : Les examens seront les mêmes dans les écoles et devant les jurys. Ils seront au nombre de trois : deux de théorie, dont l'un sur les principes de l'art, et l'autre sur la botanique et l'histoire naturelle des drogues simples ; le troisième, de pratique, durera quatre jours, et consistera dans au moins neuf opérations chimiques ou pharmaceutiques désignées par les écoles ou les jurys. L'aspirant fera lui-même ces opérations ; il en décrira les matériaux, procédés et les résultats.*

*Article XVI : Pour être reçu, l'aspirant, âgé au moins de 25 ans accomplis, devra réunir les deux tiers des suffrages des examinateurs. Il recevra des écoles ou des jurys un diplôme qu'il présentera à Paris au préfet de police, et dans les autres villes, au préfet du département, devant lequel il prêtera serment d'exercer son art avec probité et fidélité. Le préfet lui délivrera son diplôme, l'acte de prestation de serment.*

Ces deux voies d'accès à la profession mènent à la création de diplômes de pharmaciens de première classe et de deuxième classe. Le décret du 22 août 1854 rend les études obligatoires. Puis, le décret du 26 juillet 1885 prévoit, pour les deux catégories, trois ans de stage et trois ans de scolarité. Finalement, le diplôme de deuxième classe est supprimé en 1898 et le décret du 26 juillet 1909 précise les conditions d'obtention du diplôme de première classe par les pharmaciens de deuxième classe. Le décret du 12 juillet 1877 institue le diplôme de « pharmacien supérieur » et le règlement du 28 mars 1898 institue le « doctorat en pharmacie » de l'Université de Paris. Par la suite, le serment est supprimé par la loi du 30 juin 1906 et des titres nouveaux sont créés.<sup>90</sup>

### 3.1.1.2. La réglementation de l'exercice professionnel

Concernant la « police de la pharmacie », la loi de germinal n'apporte pas de changement majeur, elle ne fait qu'affirmer les règles qui se sont instaurées au fil du temps<sup>91</sup>. Pour commencer, elle établit le monopole des pharmaciens en imposant que seuls les pharmaciens diplômés sont en droit d'ouvrir et d'exploiter une officine, de préparer et vendre des médicaments (*article XXV*). Cependant, aucune sanction pénale n'est prévue en cas d'exercice illégal de la pharmacie. Il faudra attendre mars 1903 pour que la chambre criminelle de la Cour de Cassation remédie à cet oubli.

---

<sup>90</sup> BOUVET, Maurice. *Histoire de la Pharmacie en France*. Paris : Editions Occitania, 1937, pp. 336 - 337.

<sup>91</sup> La police de la pharmacie est surtout définie par l'article 319 et 320 du code pénal. LEONARD, Jacques. *La médecine entre les pouvoirs et les savoirs*. Paris : éditions Aubier Montaigne, 1981, p. 73.

Par ailleurs, la loi détermine les conditions générales d'exercice de la pharmacie : possession du diplôme, obligation d'adresser une copie légalisée du diplôme au greffe du tribunal de première instance et au préfet du département où la profession va être exercée. Elle stipule que le pharmacien ne peut exploiter plus d'une officine (*article XXV*). Les modalités d'exploitation et d'exercice se trouvent réaffirmées avec force : obligation de ne livrer et débiter des préparations médicinales ou drogues composées que d'après les prescriptions des praticiens autorisés (médecins, chirurgiens et officiers de santé), conformité des préparations aux formules rédigées dans les écoles de médecine, interdiction de se livrer dans l'officine à un autre commerce que celui des drogues ou préparations médicinales (*article XXXII*), prohibition des ventes sur la place publique (*article XXXVI*), interdiction des remèdes secrets (*article XXXII*), réglementation de la détention et de la vente des substances vénéneuses (*articles XXXIV et XXXV*).

Pour veiller au respect de toutes ces dispositions, un contrôle des officines est institué par l'article XXI. Celui-ci repose sur les visites périodiques des officines par des membres des écoles de médecine et de pharmacie, assistés d'un commissaire de police. Ces visites tendent notamment à veiller à la bonne qualité des drogues et médicaments.<sup>92</sup>

Par décret du 3 mars 1859, l'inspection est retirée aux jurys médicaux et attribuée aux Conseils d'hygiène publique et de salubrité. Finalement, l'inspection est rattachée, en 1926 au Ministère de la Santé publique et de l'Éducation physique.<sup>93</sup>

Nicolas-Denis Moutillard, en passant son examen de maîtrise en 1809, est le témoin de cette nouvelle législation qui se met progressivement en place.

### 3.1.2 Études et examens de Nicolas-Denis Moutillard

Nicolas-Denis Moutillard choisit de faire ses études à Paris. Le registre n°25 intitulé « Comptes rendus des séances de l'École de Pharmacie du 2 brumaire an XII (1803) à mai 1811 » permet d'avoir des renseignements sur la présentation du sieur Moutillard. Ce dernier se présente à l'assemblée le 18 octobre 1808 pour remettre divers certificats dans le but de pouvoir passer l'examen de maîtrise. Il fournit ce jour :

---

<sup>92</sup> FOUASSIER, Eric. « *Le cadre général de la loi du 21 Germinal An XI* », *op. cit.*

<sup>93</sup> BOUVET, Maurice. *op. cit.*, p. 363.



- son acte de naissance ;
- une attestation de moralité signée par plusieurs personnes domiciliées à Paris ;
- un certificat de Trusson justifiant de dix années d'études dans sa pharmacie ;
- plusieurs certificats de l'école de pharmacie prouvant un suivi des cours durant plusieurs années.

M. Moutillard (Nicolas) de Commercy — 1.° son acte de naissance en date du ..... 2.° une attestation de moralité signée de plusieurs personnes domiciliées à Paris, 3.° un certificat de M. Trusson pour dix années d'étude dans sa pharmacie, 4.° plusieurs certificats de l'école de pharmacie comme ayant suivi les cours depuis plusieurs années.

**Illustration 29 : Présentation de Nicolas Denis Moutillard.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 25 : Comptes rendus des séances de l'École de Pharmacie du 2 brumaire an XII (1803) à mai 1811, présentation de Monsieur Moutillard, p. 31.**

Il est autorisé à passer son examen qui se déroule en quatre parties. Le premier examen a lieu le 6 novembre 1808 et porte sur les thèmes : « Chimie et pharmacie ». Le 29 novembre, pour sa deuxième épreuve, il est interrogé sur l'histoire naturelle et la botanique. Lors de son troisième examen, il doit justifier son choix des substances simples mises à sa disposition pour la préparation des médicaments. Enfin, pour sa dernière évaluation qui se déroule le 25 mai 1809, il lui est demandé de préparer les médicaments exposés.<sup>94</sup> Il passe avec succès toutes ces épreuves et est admis au nombre des pharmaciens en 1809.

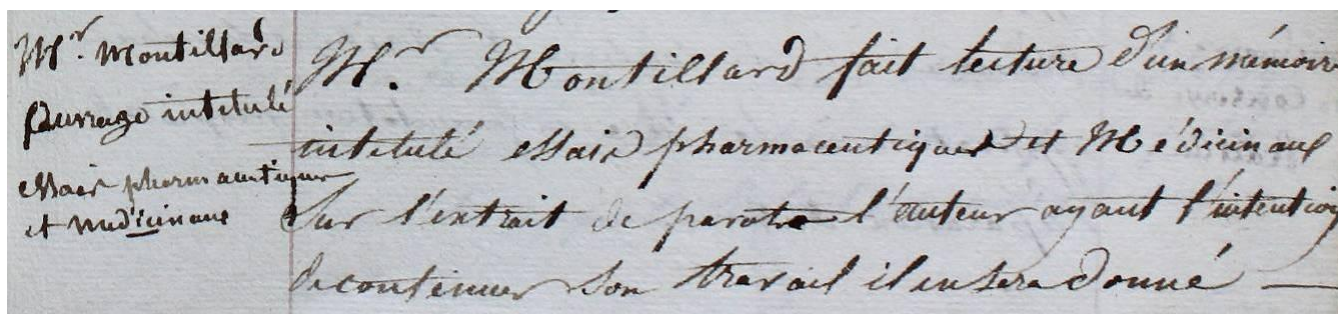
A. Examen de M. Moutillard.  
Le 25. Mai 1809 les professeurs des deux écoles réunis à l'effet de procéder au quatrième examen de M. Moutillard, satisfait de ses réponses et de la bonne préparation des médicaments exposés, il a été admis au nombre des pharmaciens.

**Illustration 30 : Examen de Moutillard.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 25 : op. cit.**

<sup>94</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 25 : op. cit.

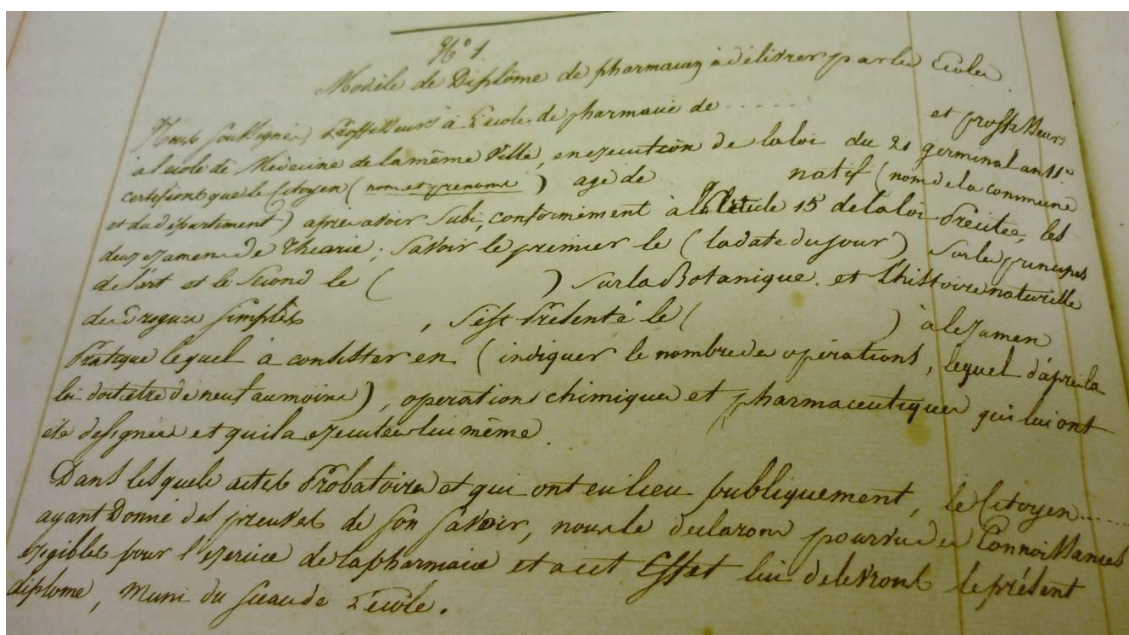
Son parcours brillant en tant qu'étudiant laissait déjà présager sa réussite aux examens. En effet, il obtint le premier prix de pharmacie (ex-éco avec Philippe-Noël Sorbet) en 1804, le deuxième prix en botanique en 1806 puis le premier prix en botanique en 1807.<sup>95</sup>



**Illustration 31** : Lecture par Moutillard d'un mémoire intitulé « *essais pharmaceutiques et médicaux* » à la séance de la Société des pharmaciens de Paris du 18 juin 1808.

BIU Santé Pharmacie. Registre 60 : *Procès verbaux des séances de la Société des pharmaciens de Paris*, tome 1, 1803 – 1813, séance du 18 juin 1808.

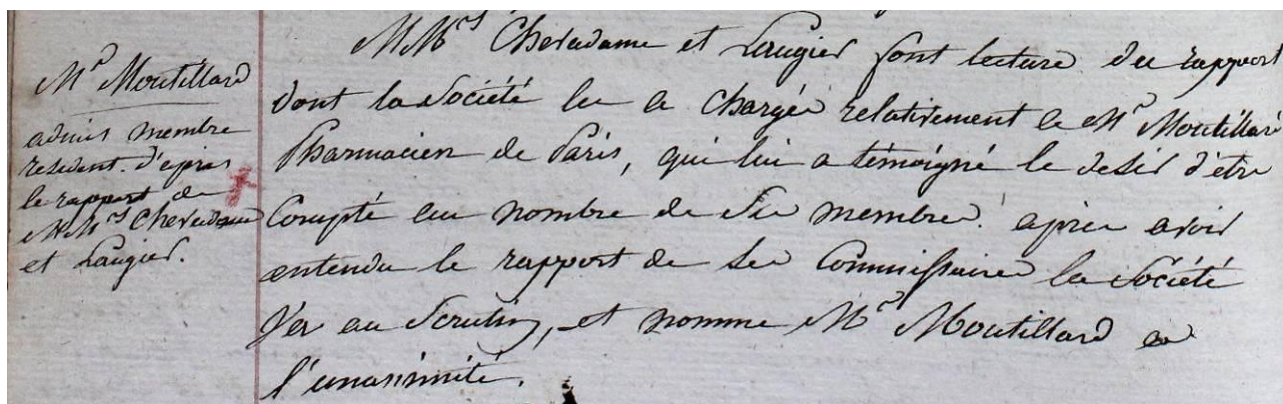
Après son succès aux examens, Moutillard reçoit un diplôme de pharmacien dont voici un modèle :



**Illustration 32** : Modèle de diplôme de pharmacie délivré par l'École.  
BIU Santé Pharmacie. Registre 25 : *op. cit.*

<sup>95</sup> DILLEMANN, Georges. « Les médailles récompenses des étudiants en pharmacie lauréats aux concours des prix. 2<sup>e</sup> partie : Les prix de l'École de Pharmacie de Paris (1804-1841) », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1985, volume 73, numéro 265, pp. 175 - 176.

Fraîchement diplômé, Moutillard reprend l'officine de son parent Trusson en 1809. Il devient membre de la Société des pharmaciens de Paris le 15 juillet 1811. Malheureusement nous perdons sa trace par la suite.



**Illustration 33** : Moutillard, membre de la Société des pharmaciens de Paris.

BIU Santé Pharmacie. Registre 60 : *op. cit.*

Il semble se contenter d'exercer son métier de pharmacien rue de la Montagne-Sainte-Genève, en appliquant les principes de son ancien maître, mais sans partager sa vocation dans l'amélioration des sciences. Il n'a signé aucun article et aucune publication sous son nom n'a été imprimée. Nous le retrouvons en étudiant l'histoire de son successeur : Théodore Huraut.

### 3.2 Théodore Huraut (1813 – 1855)

#### 3.2.1 Études et succession

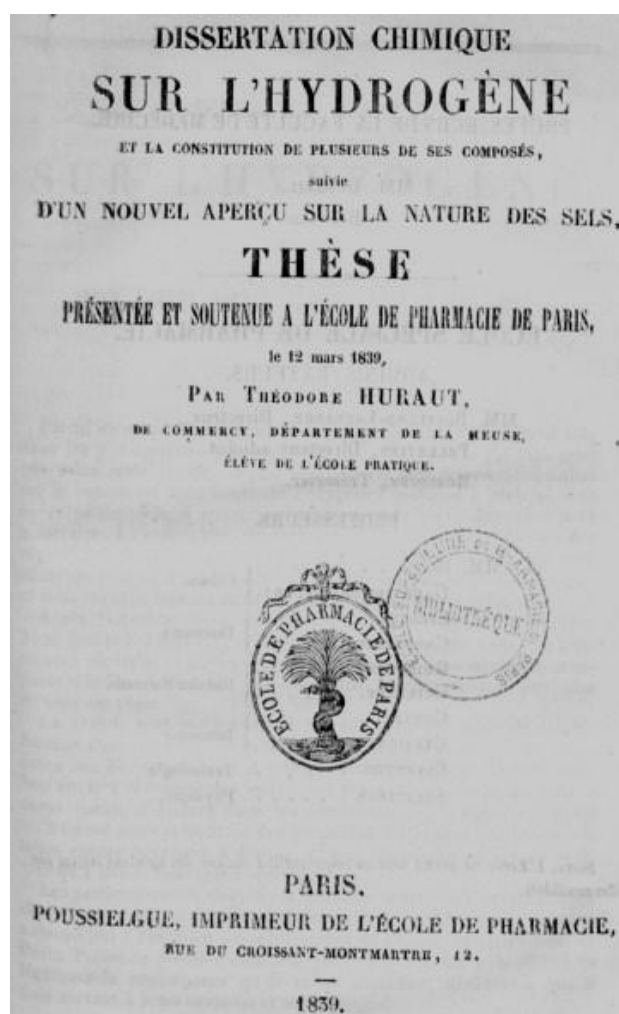
Comme ses prédécesseurs Moutillard et Trusson, Théodore Huraut est originaire de la Meuse. Il est né à Commercy le 23 septembre 1813. Il est le fils unique de Pierre Huraut, boulanger de son métier et de Marie Antoinette Billoret.<sup>96</sup> Théodore Huraut fait ses études au collège de Commercy de 1822 à 1833, où il montre un intérêt marqué pour l'histoire naturelle et la botanique. Il embrasse la voie de la pharmacie à la sortie du collège et il fait un stage de trois ans chez un pharmacien de Bar-le-Duc, M. Dommartin. Il se rend ensuite à Paris en 1836, commence son apprentissage et devient l'élève de Moutillard pendant trois années.<sup>97</sup> Cette décision n'est sans doute

<sup>96</sup> MAILLARD, René. *op. cit.*, p. 6.

<sup>97</sup> Dans sa notice nécrologique, Décave affirme que Huraut est resté sept années comme élève de Moutillard. Cela semble surprenant sachant que Huraut obtient son diplôme en 1839.

pas le fruit du hasard. Bien que n'ayant pas trouvé de lien de parenté entre les deux familles, leur origine commune laisse à penser qu'ils se connaissaient avant l'arrivée de Huraut à Paris. A noter que celui-ci poursuit également ses études théoriques en suivant l'enseignement de l'École de pharmacie de Paris.

En 1838, il prend part aux travaux pratiques de l'École et son habileté lui vaut la médaille d'argent au concours de fin d'année. Il est reçu pharmacien le 12 mars 1839, après avoir soutenu sa thèse. Il choisit de faire une : « *Dissertation chimique sur l'hydrogène, suivie d'un nouvel aperçu sur la nature des sels* ». Son travail remporte un tel succès que les professeurs en votent unanimement l'impression aux frais de l'École de pharmacie.<sup>98</sup>



**Illustration 34 : Thèse de Théodore Huraut.<sup>99</sup>**

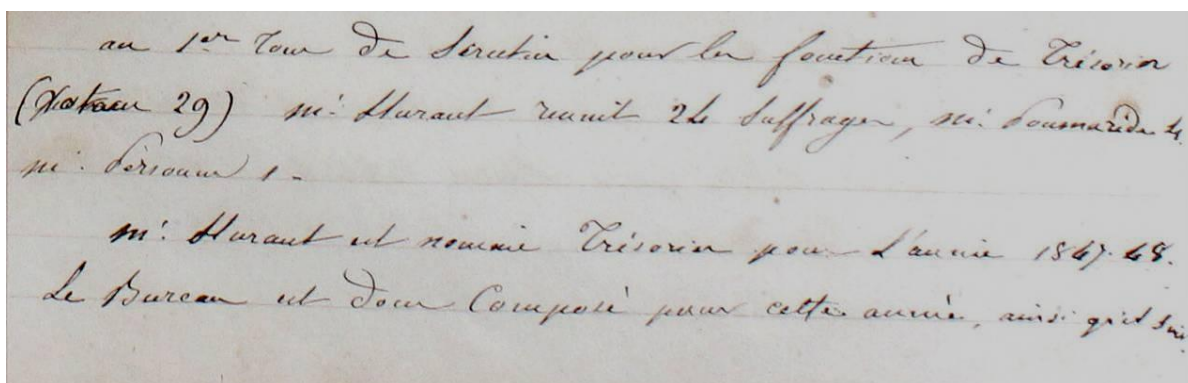
<sup>98</sup> DECAVE, M. « Notice nécrologique sur Th. Huraut, pharmacien à Paris », dans : *Journal de pharmacie et de chimie*, Paris : Vicor Masson, libraire, 1855, tome 28, p. 470. (Annexe 18).

<sup>99</sup> HURAUT, Théodore. *Dissertation chimique sur l'hydrogène et la composition de plusieurs de ces composés suivie*

Malgré l'obtention de son diplôme, Huraut ne s'installe pas immédiatement dans une officine, n'en trouvant aucune à sa convenance. Pendant son travail rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, il s'est lié d'amitié avec le fils Moutillard qui, lui aussi, faisait ses classes dans la pharmacie de son père<sup>100</sup>, pour ensuite prendre sa succession. C'est pourquoi, en 1840, Moutillard fils, voyant son état de santé décliner, décide de céder son officine à son ancien camarade.<sup>101</sup>

### 3.2.2 Contributions de Théodore Huraut-Moutillard au domaine scientifique

Tout en gérant son officine, Huraut souhaite apporter sa contribution au domaine scientifique. Dans ce but, il soumet sa candidature à la Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques en 1841. Cette société, initialement fondée par les internes en pharmacie des hôpitaux, accepte dorénavant des travailleurs étrangers à l'internat, pourvu qu'ils apportent un mémoire original relatif à un sujet de sciences physiques, naturelles ou médicales. Huraut est admis à l'unanimité au sein de cette société comme membre titulaire grâce à son « *Étude sur la constitution des produits désignés sous les noms d'uréthane, oxaméthane, etc, et leurs analogues* ». Il est élu trésorier l'année suivante et le reste jusqu'en 1850.<sup>102</sup>



**Illustration 35** : Nomination de Huraut au poste de trésorier de la Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques.

**BIU Santé Pharmacie. Registre 71 : Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. Procès verbaux des séances. 6 août 1846 – 15 juillet 1856. Séance extraordinaire annuelle du 27 mars 1847.**

---

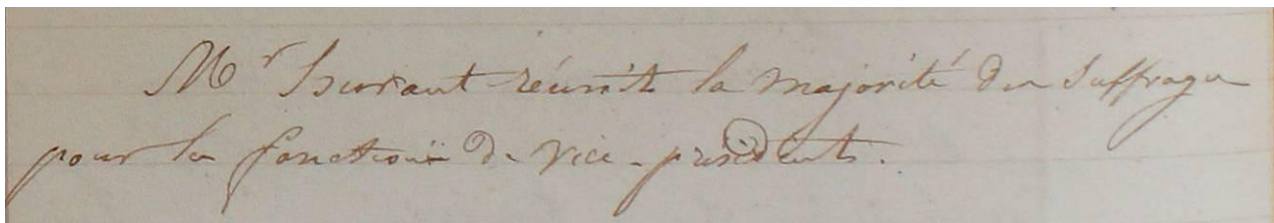
*d'un aperçu sur la nature des sels*. Paris : Poussielgue, imprimeur de l'école de pharmacie, 1839.

<sup>100</sup> DECAVE, M. *op. cit.*, p. 470. Aucun registre de la BIU Santé Pharmacie ne mentionne ce fils Moutillard.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 471.

<sup>102</sup> *Ibid.* La BIU Santé Pharmacie possède les registres 70 à 73 consignant les procès verbaux de la Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques de 1843 à 1864. Nous ne pouvons donc pas vérifier les dires de Decave concernant la date d'admission de Huraut au sein de la Société, ainsi que sa prise de fonction en tant que trésorier. La première nomination à ce poste apparaît pour les années 1847 à 1848. Par ailleurs, le nom « Huraut » est parfois retrouvé écrit « Hurauet ».

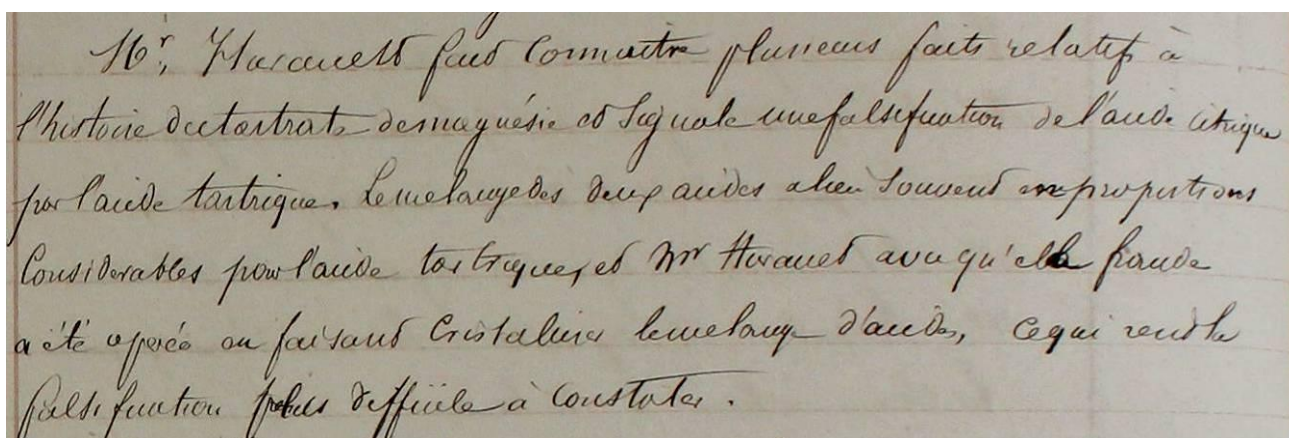
En 1851, malgré une santé de plus en plus fragilisée, il accède au poste de vice-président de la Société d'Émulation, qu'il occupera jusqu'en 1853.



**Illustration 36 : Huraut est élu vice-président de la Société d'Émulation.**

BIU Santé Pharmacie. Registre 71 : *op. cit.*

Dans le même temps, il effectue de nombreuses recherches sur la chimie végétale et la pharmacie. Il publie ainsi vingt-deux notes, entre autres sur la préparation du chloroforme, de l'iodure de plomb et du sirop de ratanhia, ainsi que sur l'origine du soufre chez les végétaux. Ces travaux lui valent la reconnaissance de ses pairs.<sup>103</sup>



**Illustration 37 : Travaux de Huraut.**

BIU Santé Pharmacie. Registre 71 : *op. cit.*

En 1900, André-Pontier cite Huraut parmi d'autres pharmaciens célèbres : « Huraut, établi à Paris, aborde ce problème difficile du rôle de l'azote atmosphérique dans la vie des êtres organisés, et cet autre problème de l'origine du soufre dans les végétaux croissant dans des terrains exempts de composés sulfurés ou sulfatés. »<sup>104</sup>

<sup>103</sup> BIU Santé Pharmacie. D HUR : Dossier biographique de Théodore Huraut.

<sup>104</sup> ANDRE-PONTIER, Léon. *op. cit.*, p. 34.

Il est élu membre résidant de la Société de pharmacie de Paris en 1846 et en devient le secrétaire en 1850.<sup>105</sup> Il compte parmi ses amis d'autres pharmaciens célèbres, qui ont laissé leurs noms dans l'histoire, tels que Dorvault, à qui il aurait donné l'idée de son ouvrage *l'Officine*.<sup>106</sup> Dorvault cite à plusieurs reprises les procédés de Huraut dans son livre. Une citation parmi d'autres : « *Depuis que nous avons émis cette idée sur l'évaporation au bain-marie de l'alambic, notre ami, feu Huraut-Moutillard, a fait connaître un appareillage qui transforme l'alambic en un véritable appareil sous vide* ». <sup>107</sup>

Toutefois, l'esprit scientifique de Huraut ainsi que son grand respect pour la pratique pharmaceutique l'amènent à éprouver un profond mépris pour les pratiques des charlatans de l'époque. Il réprovoque particulièrement les nouvelles réformes de la pharmacie qui autorisent l'apparition de réclames dans les journaux. Son sentiment d'honnêteté pharmaceutique et sa crainte d'être confondu avec un confrère moins scrupuleux, le poussent à adjoindre à son nom, le nom de son respecté prédécesseur. C'est pourquoi il est souvent cité sous le nom de « Huraut-Moutillard » dans la littérature.<sup>108</sup>

Parallèlement à son activité de pharmacien rue de la Montagne-Sainte-Genève, à ses travaux de recherche et à son implication dans les sciences pharmaceutiques, Huraut trouve le temps de prendre part aux affaires publiques. Il occupe le poste d'administrateur du bureau de bienfaisance, d'administrateur de la caisse d'épargne et de membre du conseil de salubrité de son arrondissement. Il se voit même remettre la médaille d'argent en récompense de son dévouement lors de l'épidémie cholérique survenue en 1849.<sup>109</sup> Déjà très touchée par le choléra en 1832, la France subit une deuxième pandémie de cette maladie en 1849. Cette dernière fait plus de 100 000 morts en six mois.<sup>110</sup> Huraut exerce aussi en tant que pharmacien au Lycée Napoléon, établissement situé place de l'église Sainte-Genève, non loin de sa pharmacie.<sup>111</sup>

---

<sup>105</sup> DECAVE, M. *op. cit.*, p. 471. La BIU Santé Pharmacie possède l'ensemble des procès verbaux de cette société dans les registres 70 à 73 (voir note 102).

<sup>106</sup> VIGIER, M.P. « Sinapismes et cataplasmes », article paru dans : *L'Union pharmaceutique : journal de la Pharmacie centrale de France*, 15 septembre 1887, p. 17.

<sup>107</sup> DORVAUX. *op. cit.*, p. 479.

<sup>108</sup> DECAVE, M. *op. cit.*, pp. 475 - 476.

<sup>109</sup> *Ibid*, p. 476.

<sup>110</sup> « Note statistique sur le choléra de 1832, 1849 et 1854 », dans : *Journal de la société statistique de Paris*, tome 6, 1865, p. 321.

<sup>111</sup> *Almanach impérial*, années 1853 à 1862.

Son état de santé se détériorant, il est contraint de renoncer à ses activités. Il décède en 1855 à l'âge de 42 ans.<sup>112</sup> Aucun document n'indique que Théodore Huraut se soit marié ou ait eu des enfants. Son père semble être venu s'occuper de lui pendant sa maladie.<sup>113</sup> La pharmacie rue de la Montagne-Sainte-Genève ne trouvera un successeur que quelques mois plus tard, en 1856 avec Ambroise Buirat.<sup>114</sup>

Cette succession marque la fin d'une transmission familiale du patrimoine qui aura perduré pendant presque 100 ans. Mais il va aussi s'agir d'un changement encore plus profond. En effet, lors de son achat, Buirat sait déjà que l'emplacement de l'officine, rue de la Montagne-Sainte-Genève, va être détruit par les travaux du baron Haussmann. Cette transition marque ainsi la fin de l'apothicairerie de la Montagne-Sainte-Genève et le début de l'histoire de la pharmacie de la rue Soufflot.

---

<sup>112</sup> BIU Santé Pharmacie. D HUR : *op. cit.*

<sup>113</sup> DECAVE, M. *op. cit.*, p. 476.

<sup>114</sup> Dans sa notice nécrologique, Décave indique qu'Huraut décède en 1855. Or, comme nous allons le voir par la suite, Ambroise Buirat n'obtient son diplôme qu'en 1856. Aucune information n'a été retrouvée permettant de savoir précisément si l'officine rue de la Montagne-Sainte-Genève est restée ouverte pendant cette période et si elle l'était, qui s'en est occupée.



**DEUXIÈME PARTIE : ... A LA PHARMACIE DE LA  
RUE SOUFFLOT**

#### 4. Ambroise Buirat (1829 - 1875) et Jules Monnier

Ambroise Buirat est né en 1829 à La Ferté-Gaucher, commune située dans le département de Seine-et-Marne en Île-de-France.<sup>115</sup> Peu d'informations sont disponibles sur la vie et les études de ce pharmacien. Néanmoins on sait qu'il est reçu interne en pharmacie des hôpitaux et hospices civils de Paris le 27 mars 1852. Sur soixante-six candidats passant le concours, seules vingt-trois places sont disponibles, Buirat se classe douzième et il prend ses fonctions le 1 avril 1852.<sup>116</sup>

1852		
1	HOTTOT	Ernest-Louis
2	PÉLISSIE	Guillaume-Marie-Rosellys
3	DUNAND	Alexandre
4	PONT	Jules-Joseph
5	TARRIDE	Pierre-Maxime
6	HASSAN	Hachem
7	LACHAVE	Achille-Louis-François-Henri
8	ICARD	Jules-François
9	MONCEAUX	Pierre-Victor
10	ERNAULT D'ORVAL	
	DIT DORVAL	Henri-Armand
11	LESAGE	Charles-Désiré
12	BUIRAT	Stanislas-Ambroise
13	DETRAU	Célestin-Louis-Philippe
14	GUDIN	Jean
15	MATHIEU	Benoît-Xavier
16	BOULLEY	Louis
17	SURBLED	Lucien-Victor
18	DEFAUX	Louis-Eugène
19	LOISEAU	Jean-Baptiste-Gustave
20	MUSCULUS	Fredéric-Alphonse
21	PETIT	Charles-Félix
22	MENTEL	Eugène-Louis-Aimé
23	LUPEAU	Vincent

**Illustration 38 : Réussite de Buirat à l'internat de pharmacie en 1852.**

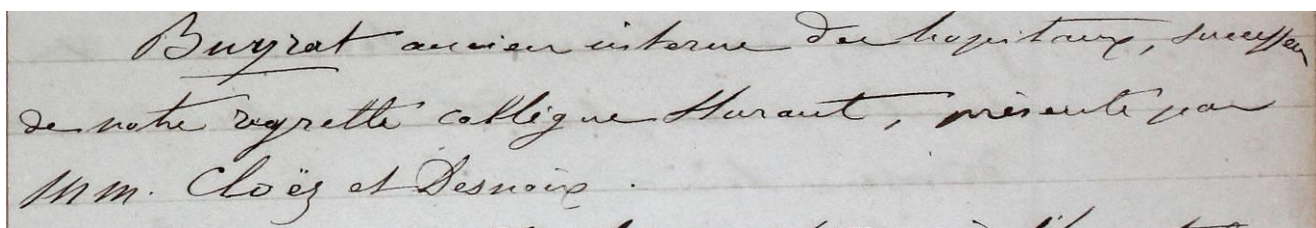
**CHAST, François. (dir.) *Internat en pharmacie Paris – île de France. Annuaire 1815 -1998, histoire faits et anecdotes.* Paris : Association des Anciens Internes et Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris – Ile de France, 1999, p. 248.**

<sup>115</sup> TECHENER, J. *Annuaire des Notables Commerçants de la ville de Paris*, 1861, p. 26.

<sup>116</sup> Archives de l'internat en pharmacie des hôpitaux et hospices civils de Paris (1815-1886). Paris : 1887, tome I, p. 292 à 310.

Les internes étant nommés pour une durée de quatre ans, Buirat travaille donc à l'hôpital de 1852 à 1856. Il accède au titre de pharmacien de première classe en décembre 1855 en présentant une synthèse de pharmacie et de chimie<sup>117</sup> traitant du sirop de salsepareille composé, des tablettes de soufre, du vin d'absinthe, de l'Électuaire catholicum, du soufre précipité, de l'Ethiops minéral, du tartrate borico-potassique, du protonitrate de mercure cristallisé et du sous-acétate de plomb liquide.

La succession de Buirat dans la pharmacie de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève ne s'explique pas par des liens familiaux. Contrairement à ses prédécesseurs, Buirat n'appartient pas à la famille Trusson-Moutillard et il n'est pas originaire de Commercy. Néanmoins, pendant son internat, il a travaillé en tant qu'aide-préparateur aux cours de chimie à l'École polytechnique.<sup>118</sup> Or cette école est située près de la fontaine Sainte-Geneviève, à deux pas de la pharmacie de Huraut. Ambroise Buirat reprend l'officine de la Montagne-Sainte-Geneviève à la fin de son internat, en 1856.<sup>119</sup>



**Illustration 39 : Présentation de Buirat.**

**BIU Santé Pharmacie. Registre 71 : *op. cit.*, séance du 17 juin 1856.**

En suivant l'exemple de Huraut, Buirat rejoint la Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques en 1857.<sup>120</sup> Il en devient trésorier en 1858.

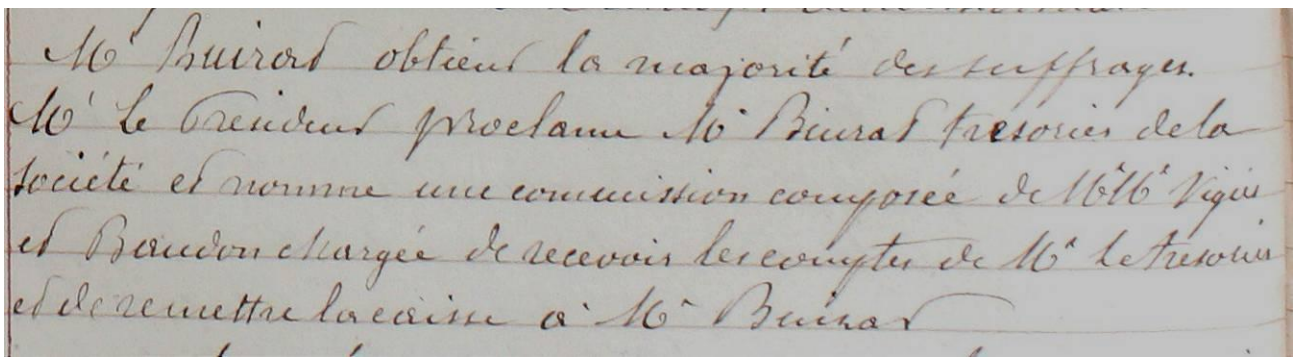
---

<sup>117</sup> Dorvaux écrit dans la préface du *Catalogue des Thèses de pharmacie*, publié en 1894 à Paris, qu'une synthèse signifie : « préparation exigée des candidats au diplôme de pharmacien pour leur dernier examen ».

<sup>118</sup> TECHENER, J. *op. cit.*

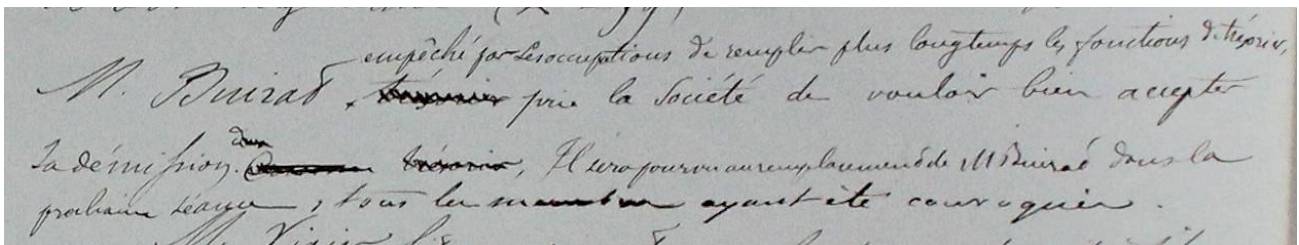
<sup>119</sup> Comme nous le voyons sur l'illustration 39, l'écriture du nom « Buirat » varie.

<sup>120</sup> BIU Santé Pharmacie. Registre 71 : *Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. Procès verbaux des séances*. 6 août 1846 – 15 juillet 1856, séance du 17 juin 1856.



**Illustration 40** : Buirat trésorier de la Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. BIU Santé Pharmacie : Registre 72 : Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. Procès verbaux des séances. 5 août 1856 – 17 août 1858, séance du 3 février 1858.

Il occupera cette fonction jusqu'à sa démission en 1860.



**Illustration 41** : Démission de Buirat au poste de trésorier de la Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques.

BIU Santé Pharmacie. Registre 73 : Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. Procès verbaux des séances. 2 novembre 1858 – 6 octobre 1864, séance du 7 février 1860.

Malgré son investissement dans cette Société, il ne semble pas avoir publié dans le domaine scientifique. Par ailleurs, il ne partage pas les scrupules des anciens pharmaciens de son officine concernant les réclames publicitaires dans les journaux. La publicité pour les remèdes est interdite par l'article 36 de la loi du 21 germinal an XI. Toutefois, cette interdiction n'empêche pas de tolérer réclames et annonces dans la presse destinée au grand public. Considérant ces réclames comme étant le fait de charlatans avec lesquels ils ne veulent pas être confondus, les pharmaciens sont, dans l'ensemble, hostiles à la publicité pour leurs produits. Mais ces positions s'infléchissent en 1860 quand la publicité apparaît dans les organes de presse des professions médicales.<sup>121</sup> Ainsi le nom de Buirat et l'adresse de sa pharmacie apparaissent dans des prospectus vantant les mérites de « l'Élixir

<sup>121</sup> *Histoire et médicament aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Sous la direction de BONAHE, Christian et RASMUSSEN, Anne. Paris : éditions Glyphe, 2005, p. 194.

de l'abbé Oudin » ou « l'eau antinévralgique » capable de guérir instantanément les névralgies comme les maux de dents, les odeurs désagréables ou encore l'épilepsie.<sup>122</sup>

L'Élixir de l'abbé Oudin ne se délivre qu'en flacons portant sur le verre l'inscription : *Élixir de l'abbé Oudin*, Buirat, à Paris, 1, rue Soufflot; — et sur l'étiquette, avec le nom et l'adresse de M. Buirat, la signature de M. l'abbé Oudin.

**Prix du flacon : 2 fr. 25 c.**  
**Les six flacons : 12 fr.**

**Illustration 42** : Publicité : Oudin, l'abbé. Recueil sur son « Elixir antispasmodique »

8<sup>e</sup> ANNÉE DE SUCCÈS. Se méfier des contrefaçons et exiger la marque de fabrique ci-contre.

**EAU ANTINEVRALGIQUE ALPH. BAER, \***

**GUÉRISON INSTANTANÉE**

DES **NEURALGIES** faciales **MIGRAINES** non as- **OTALGIES** névralgies de  
**MAUX DE DENTS** lors même qu'elles seraient cariées tralgiques l'oreille

Cette Eau s'aspire parla narine; elle est d'une **ODEUR TRÈS-AGRÉABLE**, **COMPLÈTEMENT INOFFENSIVE**. Elle prévient aussi les crises d'**EPILEPSIE** et les attaques d'**ASPHYXIE**.

L'inventeur a choisi le meilleur mode de **CONVICTION** en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à guérir **instantanément dans la Pharmacie**.

**PRIX DU FLACON, 4 fr. — FLACON CONTENANCE TRIPLE, 10 fr.**  
**1/2 FLACON POUR ESSAI, 2 fr. 50**

**DELAVIGNE, PIOT** successeur, **rue Quincampoix, 70, Paris**. Dépositaire général pour la vente en gros.

**ANGLETERRE.** F. NEWBERY et SONS, 37, Newgate Street, Londres.  
**BELGIQUE. . .** CH. DELACRE, DUPUY, successeur, 85, Montagne-de-la-Cour, Bruxelles.

**Pharmaciens Dépositaires de Paris classés par arrondissements.**

1 <sup>er</sup> GIGON, 25, r. Coquillière.	(VIAL, 1, rue Bourdaloue.	18 <sup>e</sup> BON, 16, r. Ramey.
2 <sup>e</sup> BERAL, 14, rue de la Paix.	9 <sup>e</sup> DANCOURT, 60, rue Caumartin.	{ BREARD, 96, r. Philippe-de-Girard
3 <sup>e</sup> TOUZAC, 67, rue Montorgueil.	(FINANCE, 5, bv. Rochechouart.	{ MAZZA, 72, r. de Flandre.
4 <sup>e</sup> TOSTAIN, 191, r. du Temple.	10 <sup>e</sup> JAUNET, 63, boulv. Magenta.	19 <sup>e</sup> BARBARIN, 163 r. de Belleville.
5 <sup>e</sup> MERIJOT, 20, rue Rivoli.	{ BLANQUART, 134, bv. Voltaire.	{ CHEVALLIER, 13, rue de Meaux
6 <sup>e</sup> BUIRAT, 1, rue Soufflot.	11 <sup>e</sup> SAISON, 34, bv. Voltaire.	
7 <sup>e</sup> LUBREZ, 35, r. Geoff.-St-Hilaire.	12 <sup>e</sup> NOBLET, 35, rue de Lyon.	<b>BANLIEUE ET ENVIRONS DE PARIS</b>
8 <sup>e</sup> BERINGER, 3, r. Vx.-Colombier.	13 <sup>e</sup> THOMAS, 48, avenue d'Italie.	BARBARA, à Clichy.
9 <sup>e</sup> CASSAN, 86, rue du Bac.	14 <sup>e</sup> BENOIT, 11, chaussée du Maine.	PELLIER, à Levallois-Perret.
10 <sup>e</sup> CAMUS, 25, bv. de la Tr.-Maubourg.	15 <sup>e</sup> BELUZE, 315, rue de Vaugirard.	MONNIER, à Vincennes.
11 <sup>e</sup> MAY, 12, rue des Saints-Pères.	16 <sup>e</sup> MALESKI, 16, r. Commerce (Gren.)	RABOT, 33, r. de la Paroisse, à Verl <sup>les</sup> .
12 <sup>e</sup> MICHELY, 70, boul. Malesherbes.	17 <sup>e</sup> TRICOT, 2, place de Passy.	PAUMIE DE LALONDE, 11, r. des
13 <sup>e</sup> ph. FRIEDLAND, 37, av. Friedland.	{ GARBE, 4, r. des Villiers.	Chantiers, à Versailles.
14 <sup>e</sup> TEXIER, 27, rue de Ponthieu.	{ ESMENARD, 123, av. de Clichy.	INGRAND, pharm. à Etampes.

NOTA. — Des prospectus contenant un grand nombre d'appréciations élogieuses de la part de Médecins, de Professeurs dans les Écoles de Médecine et de Pharmaciens en renom, seront envoyés aux personnes qui en feraient la demande, à M. MICHELY, PHARMACIEN-PRÉPARATEUR, boulev. Malesherbes 70, à Paris.

Nos autres dépositaires de la France sont indiqués par notre publicité départementale.

**Illustration 43** : Publicité parue dans : *le petit journal*. Paris : 1863.

<sup>122</sup> Publicité publiée dans : *Journal pour tous*, numéro 10, 18 Décembre 1874, p. 160.

Ces outrances publicitaires ne l'empêchent pas d'être reconnu comme l'un « des pharmaciens les plus recommandables de Paris »<sup>123</sup> Il fabrique également un sirop auquel il donne son nom. Le « sirop Buirat » sera utilisé pendant de nombreuses années par les successeurs du pharmacien. Dans les ordonnanciers trouvés dans la pharmacie de la rue Soufflot, on retrouve en 1944 un sirop composé de : morphine (antalgique), chloral (hypnotique et anesthésique), gâïacol (antiseptique pulmonaire, anesthésique local), Buirat (q.s.p).<sup>124</sup> Cependant, ne figurant pas dans le Codex<sup>125</sup> il n'est pas possible de connaître la composition exacte du sirop Buirat.

"ORDONNANCIER"      Mois de Décembre 1943      207

DATES	AUTEURS des PRESCRIPTIONS	NUMÉROS D'ORDRE	MÉDICAMENTS				MALADES et OBSERVATIONS		PRIX F. . C.
			FORMES	SUBSTANCES (souligner les plus toxiques)	QUANTITÉS		TABLEAU B		
					Grammes et C. C.	Centig.	Millig. et gouttes	Poids et volume	
		361268	Sirop Buirat		150			M. only	18

**Illustration 44 : Le sirop Buirat.**

**BIU Santé Pharmacie. [MS 2.10] : ordonnanciers, livres de caisses et autres registres. Ordonnancier 1942 – 1945, décembre 1943, p.207, don de la pharmacie Lhopitallier.**

Notre pharmacien fait aussi partie des membres de la Société de prévoyance et chambre syndicale des pharmaciens de première classe du département de la Seine depuis 1859. D’abord conseiller, il est élu trésorier en 1864 et le reste jusqu’en 1870, où il se voit obligé d’abandonner cette charge pour des raisons de santé.<sup>126</sup>

En 1859, Buirat doit déménager son officine. Domiciliée au 10 rue de la Montagne-Sainte-Genève depuis 110 ans, elle s’installe au 1 rue Soufflot. Pour comprendre cette décision, il faut se plonger dans l'histoire de Paris à cette époque. Les travaux du baron Haussmann bouleversent la capitale sous le Second Empire. Le 11 août 1855, un arrêté préfectoral décrète le prolongement de

<sup>123</sup> *Almanach de l'étranger à Paris – guide pratique pour 1867*. Paris : Amyot éditeur, 1867, p. 209.

<sup>124</sup> BIU Santé Pharmacie. [MS 2.10], *don de la pharmacie Lhopitallier : ordonnanciers, livres de caisses et autres registres*. Ordonnancier 1942 – 1945, avril 1944, p. 286.

<sup>125</sup> *Codex medicamentarius*. Paris : J. B. Baillièrre et fils, 1866 ; *Codex medicamentarius*. Paris : G. Masson éditeur, 1884.

<sup>126</sup> *Société de prévoyance et chambre syndicale des pharmaciens de 1<sup>e</sup> classe du département de la seine*. Paris : imprimerie Edouard Duruy, 1859 à 1870.

la rue des Écoles qui n'atteignait pas encore la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. L'ouverture de cette rue conduit à la destruction des immeubles depuis le 10 jusqu'au 18, aboutissant ainsi à la démolition de la pharmacie de Buirat.<sup>127</sup> N'ayant pas le choix, ce dernier part de la Montagne-Sainte-Geneviève. La pharmacie quitte l'emplacement qu'elle occupait depuis plus de 100 ans pour s'installer dans une rue proche, au 1 rue Soufflot.

La rue Soufflot commence à la place Sainte-Geneviève et finit à la rue d'Enfer. Le plan annexé aux lettres patentes de 1757, relatif à la construction de l'église Sainte-Geneviève et à la formation de ses abords, ne fait pas mention de cette rue. Cependant elle a été exécutée quelques années plus tard sur l'emplacement d'une partie du collège de Lisieux. Elle est, dans un premier temps, désignée sous le nom de rue du « Panthéon-Français ». Ce n'est qu'en 1807 qu'elle prend le nom de rue « Soufflot » en hommage à l'architecte du Panthéon, Jacques Germain Soufflot.<sup>128</sup> En s'installant dans cette rue, Buirat côtoie des personnages célèbres comme Émile Zola, qui réside au 11 rue Soufflot de 1861 à 1862.<sup>129</sup>

La pharmacie change une nouvelle fois d'adresse par la suite, passant du numéro 1 au 3, rue Soufflot. En effet, la loi du 2 juillet 1844 prévoit la construction d'un édifice symétrique à l'université de droit, situé de l'autre côté de la rue Soufflot, pour accueillir la mairie du V<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Les travaux commencent en 1846 et s'achèvent sous le Second Empire, vers 1870, entraînant le changement de numérotage de la rue.<sup>130</sup> Quand il déménage en 1859, Buirat ne se doute pas qu'il place sa pharmacie au cœur des événements qui vont bouleverser la France mais surtout Paris quelques années plus tard.

En 1870, les tensions grandissantes entre la France et la Prusse conduisent à la guerre. Mais l'armée française est mal préparée et elle est rapidement défaite. L'empereur Napoléon III est alors déchu et remplacé par un gouvernement de Défense nationale. Durant l'hiver 1870 – 1871, Paris est assiégé et doit faire face à une grave famine. Pour pallier le manque de nourriture, des cartes alimentaires sont distribuées et pendant que les pauvres mangent du rat, les plus riches achètent la viande obtenue après l'abattage des animaux du Jardin des plantes.

---

<sup>127</sup> WAROLIN, Christian. « La pharmacie Lhopitalier, à Paris, rue Soufflot : trois générations de pharmaciens en un siècle », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1992, volume 80, numéro 293, pp. 217 - 220.

<sup>128</sup> LAZARE, Louis et Félix. *op. cit.*, p. 706.

<sup>129</sup> Quartier latin deuxième partie: la Sorbonne. <http://www.parisrevolutionnaire.com/>

<sup>130</sup> « La mairie en quête de son emplacement ». [http://www.mairie5.paris.fr/mairie05/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=146](http://www.mairie5.paris.fr/mairie05/jsp/site/Portal.jsp?page_id=146)



**Illustration 45 : Paris au temps de la Commune.**

**Bibliothèque historique de la ville de Paris, éditions Dittmar, Musée d'Art et d'Histoire de Seine St Denis, dans : *Journal illustré de la Commune de Paris*. Paris : imprimerie RaspouTeam.Org., 2011.**

L'armistice est finalement signé le 28 janvier 1871, mais laisse un goût amer au petit peuple parisien qui refuse cette défaite et accuse le gouvernement de ne pas avoir su défendre le pays. Le 17 mars 1871, Adolphe Thiers<sup>131</sup> et l'Assemblée nationale tentent de désarmer les parisiens en s'emparant des canons de la Garde nationale. L'opération échoue, les membres du gouvernement se cachent à Versailles et la Commune de Paris est proclamée.

Commence alors un second siège pour Paris. La ville est encerclée à l'est par les Allemands et à l'ouest par les Versaillais.<sup>132</sup> Pour faire face à ces attaques, la Commune décrète le service obligatoire des hommes de 19 à 40 ans. Ambroise Buirat, alors âgé de 42 ans, y échappe de peu. La Commune est vaincue à la suite de la « Semaine sanglante » qui se déroule du 22 au 28 mai 1871. Les troupes versaillaises entrent dans Paris le dimanche 21 mai. Pour se défendre, les Parisiens

---

<sup>131</sup> Adolphe Thiers (1797 – 1877), journaliste et historien français, arrive sur le devant de la scène politique en 1830 quand il affiche son soutien à Louis-Philippe d'Orléans pour le trône de France. En 1871, il est élu à l'Assemblée Nationale qui le désigne « chef du pouvoir exécutif de la République française ». Il signe à Versailles les conditions de la paix avec les Prussiens et ordonne la destruction de la Commune de Paris, menant à une répression terrible.

<sup>132</sup> BLANCARD, Hippolyte, BARONNET, Jean. *Regard d'un Parisien sur la Commune*. Gallimard : Paris, 2006, pp.12, 66, 67.



montent des barricades dans différentes rues de la ville, notamment rue Soufflot. Paris est à feu et à sang, la ville est détruite par les bombardements et par les incendies qui la ravagent.

*Lettre Journal, N° 29, 19 Janvier 1871.*



Maison de la rue Soufflot atteinte par un obus.

**Illustration 46 : Bombardement sur la rue Soufflot durant le siège de Paris.**

**Source : la Gazette des Absents, numéro 29, 19 janvier 1871.**

Les soldats mais aussi les femmes et les enfants sont fusillés par les troupes. La résistance se poursuit rue Soufflot avec Maxime Lisbonne<sup>133</sup> mais le combat est vain et des Communards sont massacrés sur le parvis du Panthéon, devant la pharmacie de Buirat. Il faut lire les nombreux témoignages de l'époque pour se rendre compte du climat de tension extraordinaire vécu par les Parisiens durant l'Année Terrible. Signalons également que l'un des grands témoins de ces évènements est un pharmacien, Hippolyte Blancard, à qui l'on doit des photos.<sup>134</sup>



**Illustration 47 : Exécution, par les Versaillais, de Jean-Baptiste Millière, fusillé à genoux sur les marches du Panthéon de Paris.**

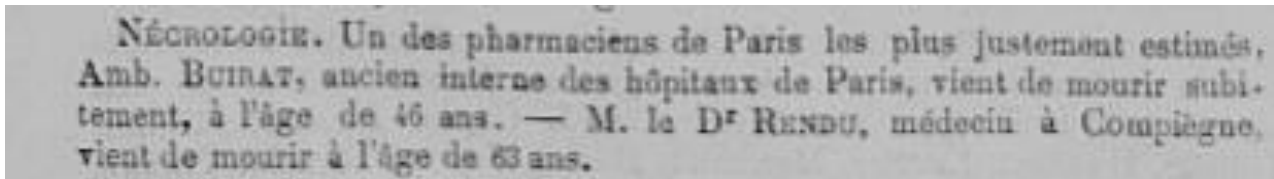
**Bibliothèque historique de la ville de Paris, éditions Dittmar, Musée Carnavalet, dans : *Journal illustré de la Commune de Paris*. Paris : imprimerie RaspouTeam.Org., 2011.**

---

<sup>133</sup> Maxime Lisbonne est né à Paris en 1839. Élu capitaine du 24<sup>e</sup> bataillon de la Garde nationale puis lieutenant-colonel, il organisa la défense du Panthéon et du Château-d'Eau pendant la Semaine sanglante. Il est blessé et arrêté le 26 mai puis condamné aux travaux forcés en Nouvelle-Calédonie. Il revient en France après l'amnistie de 1880 et meurt en 1905.

<sup>134</sup> BLANCARD, Hippolyte, BARONNET, Jean. *op. cit.*

Trois ans après ces événements et après dix-huit ans d'exercice, Ambroise Buirat décède à l'âge de 46 ans.<sup>135</sup>



**Illustration 48 : Nécrologie d'Ambroise Buirat.**

***Le progrès médical : journal de médecine, chirurgie et pharmacie. Paris : aux bureaux du journal, 6 rue des écoles, 3<sup>e</sup> année, tome 3, 1875, p. 216.***

Buirat reste membre de la Société de prévoyance jusqu'en 1875. Bien que n'occupant plus de fonction officielle, il s'investit jusqu'à sa mort dans cette société. C'est un autre membre et ami de Buirat, Emile Génévoix, qui fait son éloge à la séance du 16 avril 1875 :

*« Cette année la mort est venue frapper parmi nous à coups redoublés. Nous avons eu la douleur de perdre treize de nos sociétaires : MM. Buirat, Deslandes, Fournier, Paul Gage, Gauley, Grignon père, Labélonye père, Labordette fils, Martial Lamouroux, Mercier, Naudinat, Roussel, Taffoureau. Il y a à peine quelques semaines qu'une foule de confrères et d'amis se pressait autour de la tombe de Buirat pour lui rendre les derniers devoirs. L'affliction et les regrets unanimes témoignaient de l'estime et des sympathies chaleureuses qu'il avait su conquérir. Tous ceux qui l'approchaient devenaient ses amis. Son esprit aimable et éclairé, son caractère loyal et simple n'ajoutaient que plus de prix aux services qu'il nous a rendus comme sociétaire et comme trésorier. »<sup>136</sup>*

Le décès soudain de Buirat laisse, une fois de plus, la pharmacie de la rue Soufflot sans propriétaire.<sup>137</sup> Elle sera finalement reprise, quelques mois après le décès de son dernier propriétaire, le dimanche 11 avril 1875, par un dénommé Monnier, domicilié au 17, rue de Paris, à Vincennes.<sup>138</sup>

---

<sup>135</sup> *Le progrès médical : journal de médecine, chirurgie et pharmacie. Paris : aux bureaux du journal, 6 rue des écoles, 3<sup>e</sup> année, tome 3, 1875, p. 216.*

<sup>136</sup> *Société de prévoyance et chambre syndicale des pharmaciens de 1<sup>e</sup> classe du département de la seine. op. cit., 16 avril 1875, pp. 40 - 41.*

<sup>137</sup> Ambroise Buirat est mort en janvier ou février 1875, ses héritiers ont géré la succession de la pharmacie de la rue Soufflot en attendant sa reprise par un pharmacien. *Journal officiel de la république française. Lois et décrets.* Numéro 233, dimanche 28 août 1904, p. 48f.

<sup>138</sup> Annonce parue dans : *Archives commerciales de la France*, numéro 15, jeudi 15 avril 1875, p. 375.

## Dimanche 11 avril

BARBE	GUERIN-MAGNAN	Boul. des Batignolles, 39.	Affiches parisiennes.	F. de ganterie, rue de La-bruyère, 1.
BONPART	DELANNOY	Rue du Roule, 18, chez M. Malnoury.	»	F. de vins, boul. de Clichy, n. 49.
DELBECQUE	LONVERT	Rue St-Martin, 243, chez M. Morel.	»	F. de vins, rue du Faub.-St-Antoine, 23.
GROS	X...	Rue St-Antoine, 165, chez M. Clément.	»	Débit de tabac, avenue des Batignolles, 106, à St-Ouen.
JANDIN	GAUCHET	Rue des Halles, 30, chez MM. Houdon et Roze.	»	F. de boulangerie, r. de Meaux, n. 53.
ROGAULT	GODAT	Boul. St-Denis, 9, chez M. Goulet.	»	F. de vins, boul. Saint-Michel, 127.
VOISIN	PARISOT	Rue de Turbigo, 15, chez M. Smeets.	»	F. d'hôtel meublé, rue du Bouloi, 13.
RUDIN	BOUDONNEAU	Rue Sedaine, 95, chez M. Niémaz.	droit	Matériel d'épicerie, rue Sedaine, 95.
SANSON	LALLEMANT	Boul. Ornano, 145.	»	Nu-propriété d'un capital de 20,000 fr.
BOISARD	LOZES	Rue St-Sauveur, 10.	Journ. gén. d'Affiches.	F. d'hôtel meublé, rue St-Sauveur, 10.
BOULAN	DOMINICI	Rue Richer, 45, chez M. Tiercin.	»	Droits dans la Société Boulan et Dominici.
BUIRAT	MONNIER	Rue de Paris, 17, à Vincennes.	»	F. de pharmacie, rue Soufflot, 1.

### **Illustration 49 : Succession Buirat - Monnier.**

**Annonce parue dans : *les Archives commerciales de la France – Journal hebdomadaire. 1874 – 1955, p. 345.***

Jules Monnier exerce dans la pharmacie de la rue Soufflot pendant dix-sept ans. Malheureusement il est très difficile de retracer cette période de l'histoire de l'officine. Aucun diplôme délivré à ce pharmacien ne figure dans les registres de la faculté de pharmacie de Paris Descartes<sup>139</sup>. Il ne semble pas non plus avoir publié. Nous retrouvons un Monnier, interne à la Salpêtrière, dans les archives de la Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques (annexe 23). En consultant les archives de l'internat, nous apprenons qu'il s'agit de Louis Albert Monnier qui se classe 18<sup>e</sup> au concours de l'internat en 1862.<sup>140</sup> Il existe également Jean Baptiste Monnier qui obtient la 16<sup>e</sup> place à l'internat de pharmacie en 1845.<sup>141</sup>

Les comptes rendus de la Société de prévoyance nous en apprennent un peu plus sur Jules Monnier. Il est diplômé en 1863 et il devient membre de cette Société la même année.<sup>142</sup> Ayant été

<sup>139</sup> Il est impossible de faire un contrôle exhaustif car le registre répertoriant les années 1803 à 1883 est porté disparu.

<sup>140</sup> CHAST, François. (dir.) *Internat en pharmacie Paris – Ile de France. Annuaire 1815 -1998, histoire faits et anecdotes*. Paris : Association des Anciens Internes et Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris – Ile de France, 1999, p. 250.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 247.

<sup>142</sup> *Société de prévoyance et chambre syndicale des pharmaciens de 1<sup>e</sup> classe du département de la seine, op. cit.*, 4 avril

admis dans la Société, nous savons également que Monnier est pharmacien de première classe. Sans autre source documentaire, nous ne pouvons émettre que des hypothèses concernant le début de sa vie. Les études et les conditions de passage de l'examen étant toujours régies par la loi du 21 germinal an XI, Monnier a probablement commencé ses études vers 1857 (trois ans d'école et trois ans de stage). Il doit avoir au moins 25 ans pour pouvoir passer l'examen, nous pouvons donc estimer sa date de naissance autour de 1832.

Après l'obtention de son diplôme, il achète une pharmacie au 23, rue de Paris, à Vincennes. Il déménage huit ans après, en 1871, quelques numéros plus loin : au 17, rue de Paris.<sup>143</sup> Il se trouve donc à côté du château de Vincennes, qui sert de centre d'entraînement, entre juillet 1870 et janvier 1871, pour former les nouvelles recrues à la défense contre l'invasion des prussiens. Sous la Commune, le château est occupé par les gardes nationaux à partir de mars 1871. Les 2 400 hommes de la garnison, désobéissant aux ordres, ouvrent les portes et fraternisent avec les communards. La Garde nationale s'empare alors du château. Puis les gardes nationaux entrent à Paris, en laissant une centaine d'hommes sur place. Le 28 mai, alors que les dernières barricades sont tombées à Belleville, le drapeau rouge flotte toujours sur le donjon de Vincennes. Le 29, les Prussiens évacuent la ville et sont aussitôt remplacés par les troupes versaillaises. Le général Vinoy enjoint la garnison de capituler sous peine de subir « *toutes les rigueurs des lois de la guerre* ». A 14 h 30, les 19 officiers et les 344 hommes de la Garde nationale se rendent. Neuf responsables de la Commune sont fusillés et enterrés dans le fossé sud du château, au cœur de la nuit du 30 mai.<sup>144</sup>

A la mort de Buirat, Monnier achète l'officine de la rue Soufflot. Les deux hommes se sont sans doute connus lors des réunions de la Société de prévoyance. Bien que membre depuis de nombreuses années, Monnier ne s'investit pas immédiatement dans la Société de prévoyance. Ce n'est qu'en 1880 qu'il est élu parmi les dix conseillers à 88 votes sur 97.<sup>145</sup> Il occupe ce poste jusqu'en 1882 puis il intègre le Bureau des placements des élèves de 1885 à 1890. Il reprend alors son rôle de conseiller jusqu'en 1894.<sup>146</sup>

---

1881, p. 77.

<sup>143</sup> *Ibid.*, 13 avril 1864, p. 58 ; 19 juillet 1871, p. 58. La pharmacie du 17, rue de Paris à Vincennes existe toujours aujourd'hui.

<sup>144</sup> SUTTON, John. *Le château de Vincennes aux mains des communards*. <http://www.commune1871.org/?Le-chateau-de-Vincennes-aux-mains>

<sup>145</sup> *Ibid.*, 14 avril 1880, p. 14.

<sup>146</sup> *Ibid.*, 1882 à 1894.

Monnier fait don, à l'École de pharmacie de Paris, du vase à thériaque utilisé par son prédécesseur : Trusson. Cette donation nous permet de le retrouver cité dans le communiqué sur la thériaque que Gustave Planchon adresse à la Société de pharmacie en 1892.<sup>147</sup> (Annexe 15).

Par son emplacement, l'officine est un observatoire privilégié des événements marquants de Paris, comme le transfert de la dépouille de Victor Hugo au Panthéon le 1er juin 1885. D'abord église dédiée à Sainte Geneviève construite par l'architecte Soufflot à partir de 1764, c'est en 1791 à la mort de Mirabeau, que l'Assemblée décide de reconverter ce lieu de culte en un monument laïque. Oscillant au gré du temps et des gouvernements entre terre laïque et lieu de culte catholique, c'est finalement l'inhumation de Victor Hugo qui consacre le Panthéon comme hommage aux grands hommes.<sup>148</sup> Deux millions de personnes se rassemblent pour suivre le cercueil de l'écrivain. C'est la plus grande foule jamais rassemblée à Paris. Les toits sont noirs de monde et les gens se serrent sur les trottoirs dans l'espoir d'apercevoir le corbillard des pauvres emmenant son précieux chargement dans sa dernière demeure.<sup>149</sup>



**Illustration 50 : Funérailles de Victor Hugo. Transport de son corps au Panthéon : le cortège arrivant rue Soufflot. Paris, 1er juin 1885.**

*Roger Viollet, LL-9240 Stéréo Positif* : <http://www.parisenimages.fr/fr/>

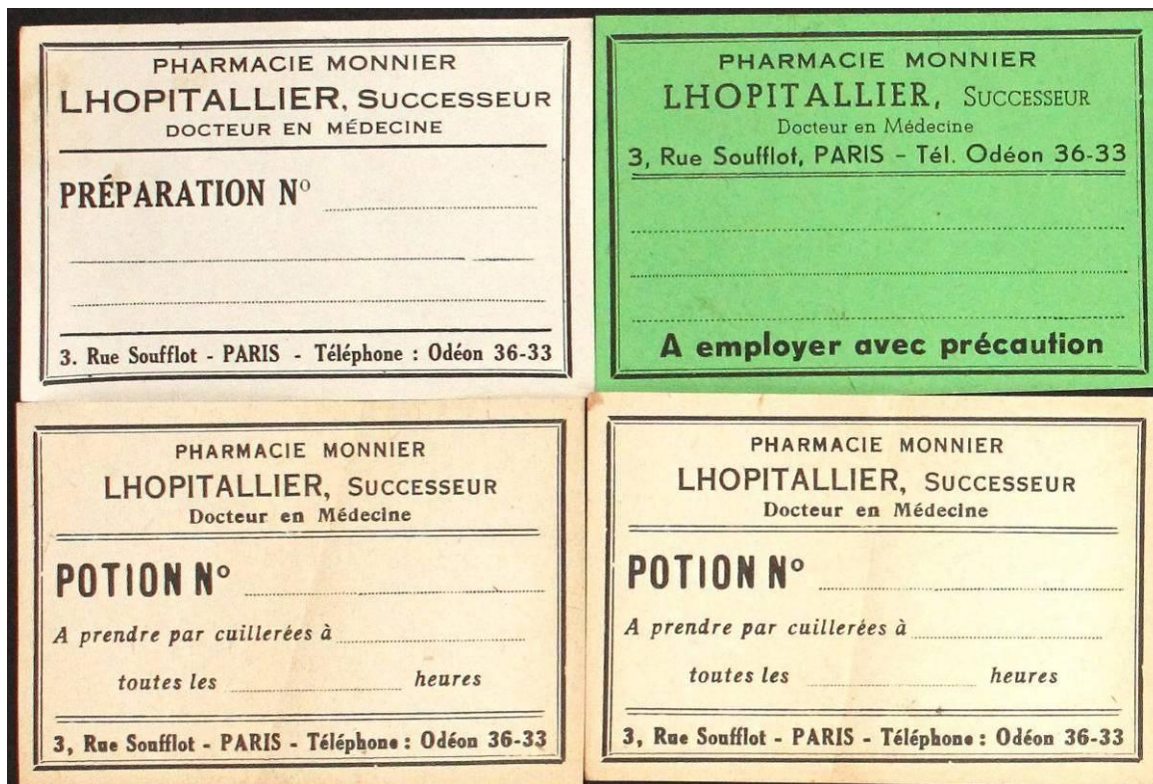
---

<sup>147</sup> PLANCHON, Gustave., *op. cit.*, p. 441.

<sup>148</sup> « Panthéon » (dossier enseignant). Octobre 2012. [www.monuments-nationaux.fr](http://www.monuments-nationaux.fr)

<sup>149</sup> BRESSANT, Marc. *Les funérailles de Victor Hugo*. Paris : Éditions Michel de Maule, 2012.

En 1892, Monnier revend son officine à Octave Lhopitallier, mais aucun document n'a révélé de lien entre ces deux pharmaciens permettant d'expliquer cette succession. Monnier s'est vanté auprès de son successeur, d'avoir été ami de Louis Pasteur qui venait dans sa boutique.<sup>150</sup> Il a probablement croisé Jules Vallès qui demeurait au numéro 20 de la rue Soufflot jusqu'à sa mort en 1885.<sup>151</sup>



**Illustration 51** : Etiquettes utilisées par Henri Lhopitallier pour ses préparations, indiquant l'ancien propriétaire de sa pharmacie.

Retrouvées dans les ordonnanciers de la famille Lhopitallier. (Cote : [MS 2.10]).

<sup>150</sup> Louis Pasteur (1822 – 1895) est nommé administrateur et directeur des études à l'École normale supérieure, située rue d'Ulm, en 1857. Il y installe également son laboratoire. Puis il reçoit une chaire à la Sorbonne en 1867. Il est donc tout à fait possible qu'il soit entré dans la pharmacie rue Soufflot. Il est cependant plus probable qu'Ambroise Buirat ait été plus à même de connaître ce personnage que son successeur, Jules Monnier.

<sup>151</sup> Quartier latin deuxième partie: la Sorbonne. *op. cit.*

## **5 Octave Lhopitallier (1864 – 1924)**<sup>152</sup>



**Illustration 52 : Portrait d'Octave Lhopitallier.**

**Photographie issue des archives personnelles de la famille Lhopitallier.**

---

<sup>152</sup> Les pages consacrées à l'histoire de la famille Lhopitallier suivent le fils d'une histoire personnelle ponctuée par les souvenirs de Roger Lhopitallier.



## 5.1 Enfance et études

Octave Adolphe Aimé Lhopitallier est né le 2 juin 1864 à Château-Renault<sup>153</sup>, dans le département du Loir-et-Cher. Né d'un père chapelier, Octave est le dernier fils d'une famille de cinq enfants. Ses parents décèdent peu de temps après sa naissance et c'est l'aîné de la famille qui reprend le commerce paternel et qui élève son jeune frère. Dans le choix de son orientation, Octave prend exemple sur ses deux autres frères, Alphonse et Georges, qui ont également embrassé la carrière de pharmacien.<sup>154</sup>

Octave débute ses études à Château-Renault puis il va à Tours pour obtenir son certificat de grammaire vers l'âge de dix-sept ans. Il choisit ensuite de venir à Paris. N'ayant pas de famille à la capitale, on ne sait pas où il a résidé pendant ses études. Cette décision de se démarquer de ses frères peut traduire la volonté d'Octave d'obtenir le meilleur enseignement possible. L'école de Tours est créée le 22 juin 1841. D'abord « école préparatoire de médecine et de pharmacie », elle devient « école de plein exercice » le 14 juillet 1875.<sup>155</sup> Or, comme nous l'avons vu avec Trusson, l'école de Paris existe depuis 1797. Elle est rattachée à l'Université de France par l'ordonnance du 27 septembre 1840 et prend le titre d'École Supérieure de pharmacie en 1846.<sup>156</sup>

Cependant, le départ du dernier de la famille vers la Capitale peut s'expliquer autrement. En effet, un certain « Lhospitalier Marie-Georges-Isidore », né à Château-Renault a été l'élève de Tisy, pharmacien officiant au 95, rue de Turenne, dans le III<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il y effectue un stage de 3 à 4 années.<sup>157</sup> Bien que l'orthographe du nom diffère, il est tout de même probable qu'il s'agisse bien de Georges Lhopitallier, le frère aîné d'Octave, qui aurait donc résidé à Paris pendant quelques années avant de revenir soutenir sa thèse, en 1871, à Tours. Ainsi, Octave Lhopitallier

---

<sup>153</sup> *Répertoire de réception des pharmaciens*. Volume 2 : 1884 à 1919. Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques (Université Paris Descartes). Service de la scolarité.

<sup>154</sup> Alphonse est diplômé de l'école de médecine et de pharmacie de Tours en 1870, après avoir soutenu sa thèse intitulée : « De l'éther hydrique ou oxyde d'éthyle: et en particulier de ses propriétés anesthésiques ». Il fait son internat à Tours puis devient pharmacien aide-major auxiliaire. Il s'installe ensuite à Loche. Georges fait ses études à Tours également et il obtient son diplôme un an après son frère, avec sa thèse sur les sirops. Il effectue son internat à l'hôpital de Tours.

<sup>155</sup> BOUVET, Maurice, *op. cit.*, p. 339.

<sup>156</sup> DILLEMANN, Georges, BONNEMAIN, Henri, BOUCHERLE, André. *op. cit.*, pp. 51 et 53.

<sup>157</sup> *Société de prévoyance et chambre syndicale des pharmaciens de 1<sup>e</sup> classe du département de la seine*, *op.cit.*, 14 avril 1869, p. 8.

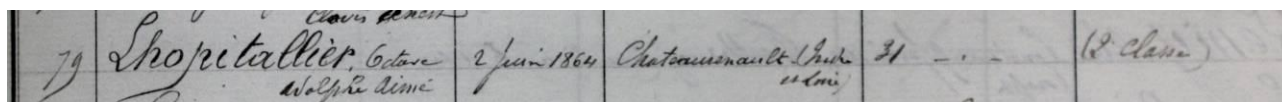
vient peut être à Paris sur recommandation de son frère et en profitant des contacts de ce dernier pour se loger.

Octave commence sa formation à l'école de Paris vers 1882 - 1883. L'enseignement pharmaceutique est réorganisé par l'ordonnance de 1840 et l'article IX stipule que l'apprentissage comprend les enseignements suivants :

- histoire médicale naturelle, physique et chimie (première année) ;
- matière médicale et la pharmacie à proprement parler (deuxième année) ;
- toxicologie (troisième année).

L'article XIII affirme que le candidat ne sera admis aux examens pour le titre de pharmacien qu'à condition d'être titulaire du grade de bachelier ès lettres.<sup>158</sup> Un nouveau décret paru en 1854 revient sur cet article et n'impose cette condition que pour les candidats au diplôme de première classe.<sup>159</sup> Tous les étudiants doivent néanmoins justifier d'un niveau suffisant en latin. Le règlement du 5 février 1841 décide également de la création d' « un laboratoire dénommé « école pratique » où les élèves seront exercés aux manipulations chimiques ».<sup>160</sup>

Octave étant détenteur d'un certificat de grammaire, il ne peut donc prétendre qu'à un diplôme de pharmacien de deuxième classe qu'il obtient en 1889.<sup>161</sup>



**Illustration 53 : Diplôme de pharmacien deuxième classe d'Octave Lhopitallier.**

**Répertoire de réception des pharmaciens. Volume 2 : 1884 à 1919. Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques (Université Paris Descartes). Service de la scolarité.**

Le décret du 12 juillet 1878 rend la durée du stage et celle des études égales pour les deux classes : trois ans de stage et trois ans d'études, dont une seule obligatoire dans une école

<sup>158</sup> *Ibid.*, pp. 69 - 70.

<sup>159</sup> Archives nationales. *Professions de santé (médecins, officiers de santé, chirurgiens-dentistes, pharmaciens) Certificats d'aptitude aux grades universitaires (1810 – 1905)*, par Didier CHATELUS, 1993, p. 3.

<sup>160</sup> DILLEMANN, Georges, BONNEMAIN, Henri, BOUCHERLE, André. *op. cit.*, p. 69.

<sup>161</sup> *Répertoire de réception des pharmaciens. Volume. 2 : 1884 à 1919. Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques (Université Paris Descartes). Service de la scolarité.*

supérieure. Par la suite, le décret du 26 juillet 1885 exige des candidats à la deuxième classe qu'ils complètent le certificat de grammaire par un examen de physique, de chimie et d'histoire naturelle, à moins qu'ils ne choisissent d'obtenir le certificat d'études de l'enseignement secondaire spécial. Ce décret également instaure un examen de validation de stage.<sup>162</sup>

En 1888, Octave se présente au concours de l'internat et il se classe troisième.<sup>163</sup> Il est cependant surprenant qu'un élève seulement en possession d'un certificat de grammaire et non du baccalauréat ait pu passer l'internat. L'avancement d'Octave Lhopitallier dans les études pharmaceutiques lui a peut être permis de déposer sa candidature à l'internat. Il commence alors son stage à l'hôpital Broca (XIII<sup>e</sup> arrondissement) qui durera quatre ans. Octave Lhopitallier aurait d'ailleurs fait la connaissance de Jules Monnier en passant devant la pharmacie de la rue Soufflot en se rendant à cet hôpital. Les deux pharmaciens se lient d'amitié et Jules Monnier propose naturellement à son confrère de lui vendre sa pharmacie quand il décide de prendre sa retraite.<sup>164</sup>

1888		
1	MONFET	Léo-Charles-Hippolyte
2	THOURY	Onysiphore-Albert
3	LHOPITALLIER	Octave-Adolphe-Aimé
4	CHARPENTIER	Jean-Baptiste

**Illustration 54 : Classement d'Octave Lhopitallier au concours de l'internat de 1888.**

**CHAST, François. (dir.) *Internat en pharmacie Paris – île de France. Annuaire 1815 -1998, histoire faits et anecdotes. op. cit., p. 259.***

## 5.2 Pharmacien rue Soufflot

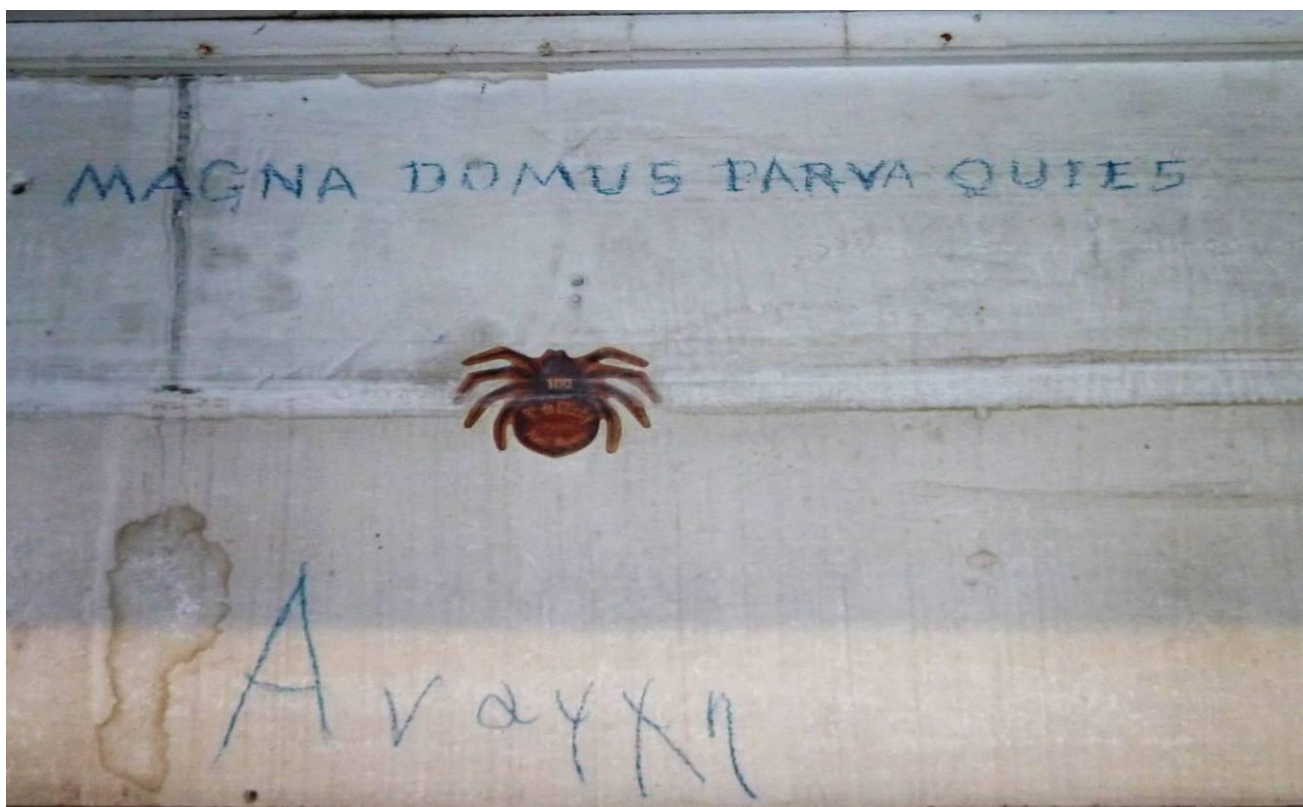
Octave Lhopitallier se marie en 1892 avec mademoiselle Lemaître, une des filles du maire de Tours. Il vient de finir ses quatre années d'internat et, grâce à la dot de sa femme, il peut acheter la pharmacie de Jules Monnier. Pendant que sa femme s'occupe de la comptabilité, Octave sert les clients et ses préparateurs s'occupent des commandes. De son travail à Broca, il garde le goût des analyses. Il installe un petit laboratoire à l'arrière de sa pharmacie. Muni d'un microscope, d'un

<sup>162</sup> Archives nationales. *op. cit.*, p. 4.

<sup>163</sup> CHAST, François. (dir.) *Internat en pharmacie Paris – île de France. Annuaire 1815 - 1998, histoire faits et anecdotes.* Paris : Association des Anciens Internes et Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris – Ile de France, 1999, p. 259.

<sup>164</sup> Il s'agit ici du récit de Roger Lhopitallier, basé sur des souvenirs de conversations avec son père : Henri.

spectromètre à flamme et d'éprouvettes, il propose à ses patients de doser le sucre dans leurs urines ou encore de réaliser le dosage de l'albumine. Il consigne les résultats de ses analyses dans des registres qu'il conserve précieusement dans sa pharmacie.<sup>165</sup> C'est un homme de devoir, perfectionniste dans son travail et qui attend le même sérieux de la part de ses employés. Les apprentis sont logés dans la salle de réserve de la pharmacie et l'un d'entre eux a inscrit son ressenti sur les murs, à l'abri des étagères.



**Illustration 55 :** Il s'agit d'une référence au vers de Pétrone « parva domus magna quies » détourné ici en « magna domus parva quies » - « plus grande est la maison, plus petit est le repos ». On lit également « Ανάγκη » qui voudrait dire « contrainte ».

**Crédit photographie : Dominique Kassel.**

Il reprend la pharmacie en l'état, la seule grande modification qu'il apporte est le remplacement de la devanture afin que la pharmacie porte le nom des Lhopitallier. L'électricité est installée dans la pharmacie vers 1906 ; c'est le premier local de l'immeuble à bénéficier d'un tel dispositif. Octave peut ainsi se procurer la matière première nécessaire à ses préparations, en

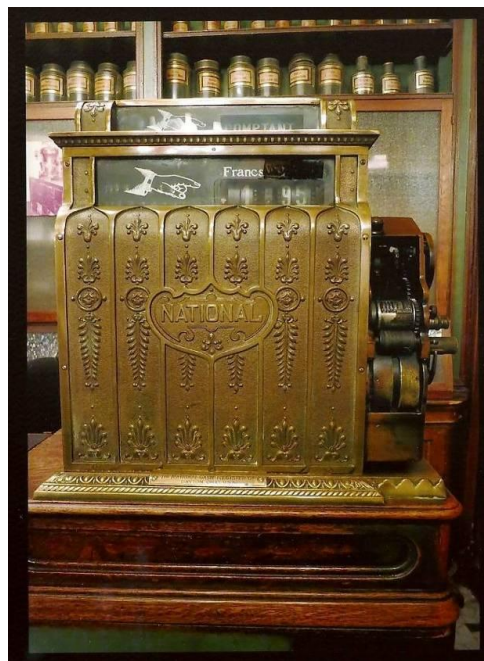
---

<sup>165</sup> Lors de la cessation d'activité de la pharmacie, on retrouva le registre comprenant les analyses effectuées de 1907 à 1911 par Octave Lhopitallier, ainsi qu'un guide des manipulations chimiques qui devait lui servir de référence pour pratiquer les dosages. L'un de ces carnets d'analyse est conservé à la BIU Santé Pharmacie.

téléphonant à ses grands fournisseurs, Darrasse frères ou encore à la Coopérative des pharmaciens. On peut lire le numéro de téléphone de la pharmacie sur les bons de livraison : « Odéon 3633 ». Octave et sa famille habitent au-dessus de la pharmacie. Le téléphone n'étant pas encore disponible dans le logement, un système de communication particulier s'installe entre l'appartement et l'officine. Quand les enfants manquent de discipline, madame Lhopitallier souffle dans un petit sifflet, le son se propage à travers un tuyau jusqu'à Octave, qui travaille dans son préparatoire. Il interrompt son étude pour répondre à cet « appel » à l'aide d'un ustensile en forme d'entonnoir relié au tuyau.

Le 4 juin 1908, il assiste, depuis sa pharmacie, à la cérémonie du transfert des cendres d'Émile Zola au Panthéon durant laquelle Alfred Dreyfus est victime d'un attentat. Il sera également témoin du transfert des restes de Léon Gambetta le 11 novembre 1920.

Vers 1912, une caisse enregistreuse nationale « Pascaline » apparaît sur le comptoir de la pharmacie. Fabriquée aux États-Unis, elle est en bronze, chose rare : par la suite, elles seront fabriquées en acier pour un coût plus faible et une plus grande maniabilité. Cette caisse trônera pendant 100 ans devant les clients, devenant un des emblèmes de la pharmacie. Pourtant Octave est d'abord réticent à l'idée de cette dépense qu'il trouve excessive. C'est finalement après des vacances dans sa famille en Touraine qu'il trouve cette caisse, payée par un de ses cousins, à son retour dans la capitale.



**Illustration 56 : La caisse enregistreuse nationale datant de 1912.  
Crédit photographie : Virginie Claude.**

L'exercice professionnel a évolué depuis l'époque de Bataille et Trusson. La fabrication des suppositoires ou des ovules est facilitée en officine par l'apparition des moules en 1893.<sup>166</sup> Les meubles à casiers spécifiques contenant les plantes perdent peu à peu de leur intérêt au profit d'étagères, plus propices à accueillir les nouvelles spécialités pharmaceutiques.

Le préparatoire, qui existe depuis l'installation rue Soufflot par Buirat, est toujours fonctionnel. Celui-ci est composé d'une grande paillasse recouverte de carreaux en faïence blanche, datant du XIX<sup>e</sup> siècle. La structure est en fonte et briques réfractaires, trois foyers sont fermés par des portes scellées et ils sont surmontés par des cuves rondes de bain-marie encastrées. Sur cette paillasse, on retrouve une bassine ronde avec un couvercle en cuivre, un petit alambic en cuivre, un grand alambic ainsi qu'une écumoire en cuivre rouge. Le grand alambic comprend trois parties en cuivre ainsi qu'une partie réfrigérante formée d'un serpentin, d'une cuve, d'un entonnoir et de robinets. Tout ce matériel date du XVIII<sup>e</sup> siècle. A côté, on trouve un grand mortier en fonte datant de la même époque, posé sur un billot et muni de deux pilons en bois dont un double. Au moment de la fermeture de la pharmacie en 2012, on y trouve aussi un autoclave, un manomètre et des balances qui ont été ajoutés plus tard à ce préparatoire.

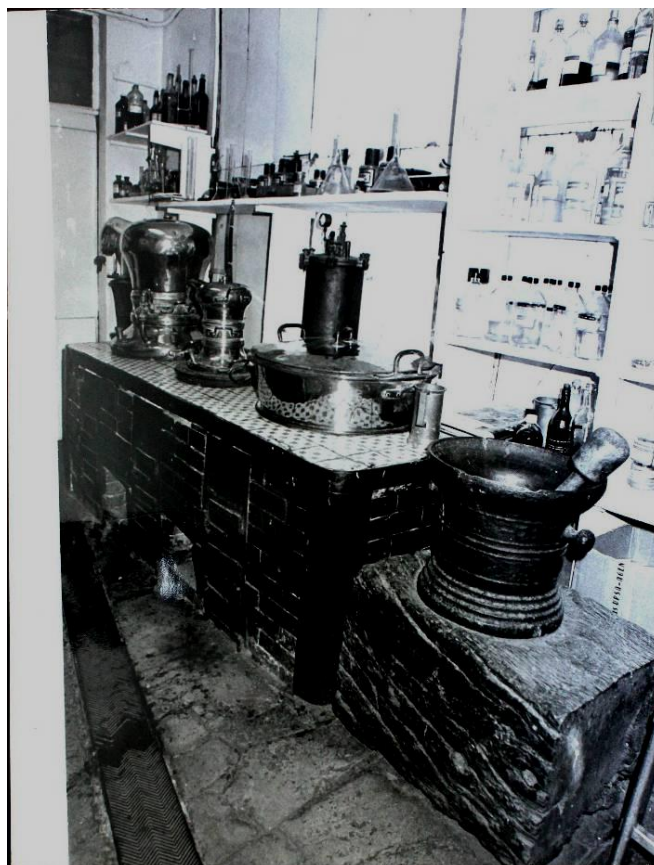


**Illustration 57 : Préparatoire – Les alambics.**

**Crédit photographie : Virginie Claude.**

---

<sup>166</sup> BOUVET, Maurice. *op. cit.*, p. 342.



**Illustration 58 : Préparatoire – Alambics et mortier.  
Photographie issue des archives personnelles de la famille Lhopitalier.**



**Illustration 59 : Préparatoire – Le mortier  
Crédit photographie : Virginie Claude.**

Les alambics sont les instruments de la distillation, servant à la préparation d'eaux distillées ou aromatiques. De forme variable, l'alambic se compose, au-dessus d'un foyer, d'un récipient (cucurbite) où l'on dispose les matières soumises à la distillation. La cucurbite est surmontée d'un couvercle (chapiteau), lui-même prolongé d'un système de condensation des vapeurs (serpentin ou réfrigérant).<sup>167</sup> Il fonctionne selon ce système : il faut surélever un grand récipient en cuivre dans lequel est placé une grille au fond et une « tour » en fer au milieu. On rajoute de l'eau commune et on place l'alambic qui sera retenu par un couvercle et attaché au bord du récipient. Pour chauffer l'eau, il suffit d'allumer le feu dans la tour. Si l'eau est trop chaude, on peut ouvrir un tuyau de cuivre pour la faire sortir ou on ajoute de l'eau fraîche via un tuyau au niveau du couvercle. Ce système permet de conserver l'humidité des parties subtiles et prévient leur ramollissement. En effet, le feu n'étant pas au contact direct avec l'alambic, il n'a pas d'action délétère. Les herbes, feuilles ou fleurs sont incisées ou pilées et placées directement dans l'alambic, puis l'eau est tirée aussitôt. Les eaux distillées ne peuvent pas être conservées plus d'un an et doivent être gardées à l'abri de la lumière et de la chaleur.<sup>168</sup>

Bien que toujours en état de fonctionner, l'étude des ordonnanciers retrouvés dans la pharmacie<sup>169</sup> montre qu'Octave n'utilise plus ces appareils à la fin de son exercice.

### 5.3 Vie pendant la Première Guerre mondiale

Octave a trois enfants : Pierre né en 1893, puis Andrée en 1895 et enfin Henri en 1897. Les deux garçons commencent leurs études au prestigieux collège Henri IV, situé dans leur quartier. Mais la Première Guerre mondiale éclate en 1914 et Pierre est envoyé au front, son frère le rejoint en 1917. Tous les jeunes hommes sont recrutés pour aller au combat, laissant Octave seul avec sa femme et sa fille comme aides pour son travail. Malgré tout, la pharmacie reste ouverte pendant toute la durée du conflit. Les apprentis étant sur le front, madame Lhopitallier se sert de leurs lits pour accueillir des « poilus » en permission dans la capitale.<sup>170</sup> De ces passages, la pharmacie garde des traces. Caché derrière les étagères des matières premières, un de ces jeunes hommes laisse à

---

<sup>167</sup> LAFONT, Olivier. (dir.) *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie : des origines à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Pharmathèmes, 2007, p. 16.

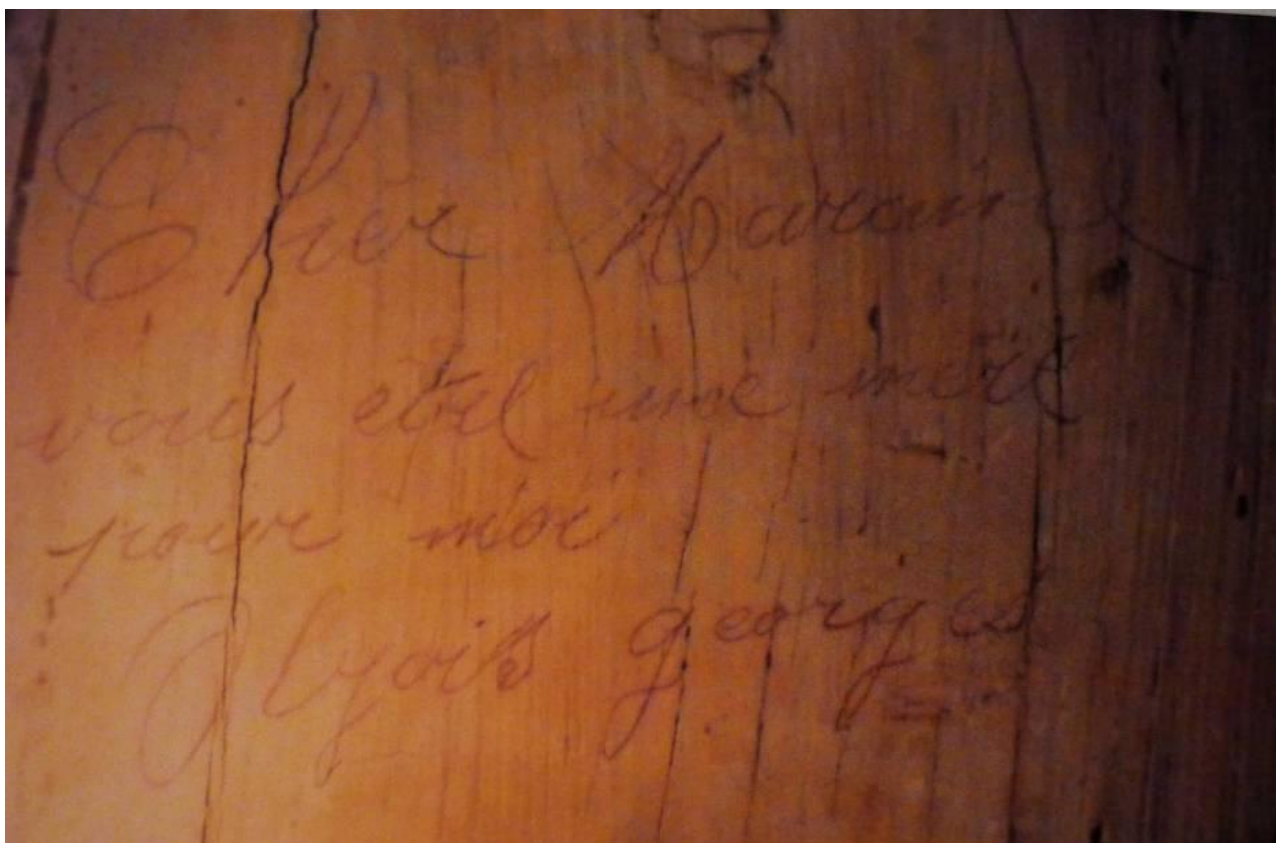
<sup>168</sup> BAUDERON, *La Pharmacopée*, Lyon : Jean Girin & Barthelemy Rivière, 1672, p. 229.

<sup>169</sup> BIU Santé Pharmacie. [MS 2.10] : *op. cit.*

<sup>170</sup> Madame Lhopitallier est correspondante de guerre. Elle écrit à des jeunes gens sur le front et elle accueille ceux qui passent quelques jours à Paris et qui n'ont pas de famille dans la capitale.



madame Lhopitallier, un message de gratitude qu'elle n'a sans doute jamais lu.



**Illustration 60** : Message d'un poilu à madame Lhopitallier sur le mur de la pharmacie « *Cher Maraine vous etes une mère pour moi Alyois georges* ».

**Crédit photographie** : Virginie Claude.

En plus de l'angoisse d'avoir ses fils sur le front, la famille subit aussi les conséquences de la guerre : les restrictions alimentaires et les bombardements. Du 23 mars au 18 août 1918, les allemands bombardent Paris et sa banlieue, tuant ainsi 516 personnes.<sup>171</sup> Les obus atteignent surtout les toitures, détruisant le dernier étage des bâtiments. Le 25 avril 1918, à 7h06, une bombe « grosse Bertha » tombe sur le numéro 22 de la rue Soufflot, faisant un mort.<sup>172</sup> La pharmacie échappe une nouvelle fois à la destruction. Le président, Raymond Poincaré, se rend rue Saint-Jacques, où un des obus a détruit les chambres de bonnes du dernier étage d'un immeuble. Il émet alors l'idée de vider toutes les chambres afin d'éviter que les gens ne soient blessés. Madame Lhopitallier, faisant son marché dans la rue, entend cela et réplique avec son franc-parler habituel et sans savoir à qui elle

---

<sup>171</sup> HARTMANN, Gérard. *Ça à commencé le 23 mars une erreur historique vieille de 90 ans*. p. 21.

<sup>172</sup> *Ibid.* p. 18.

s'adresse : « Vous avez de bonnes idées monsieur, on voit que ce n'est pas vous qui habitez là ! »<sup>173</sup>  
Des clients de la pharmacie, témoins de la scène, s'empressent alors d'aller rapporter cet échange à son mari.

Octave a été en contact avec d'illustres personnalités dès les premiers temps de son exercice rue Soufflot. Vers les années 1895, le poète Verlaine, qui habitait 39, rue Descartes<sup>174</sup>, se rendait rue Saint Jacques pour boire son absinthe. En rentrant chez lui, passablement alcoolisé, il passait devant la pharmacie d'Octave où il essayait de détruire la vitrine et ses bocaux tout en proférant des obscénités. Octave était alors obligé de sortir par l'arrière de son officine pour gagner le commissariat et réclamer de l'aide.<sup>175</sup> Il a également connu le général André,<sup>176</sup> dont l'aide de camp venait à la pharmacie à cheval avec les ordonnances du général glissées dans son gant.

En 1918, la guerre prend fin, Pierre et Henri rentrent chez eux. Mais Octave est fatigué et se sent de plus en plus faible. Il se stimule en mâchant des feuilles de coca, malgré le désaccord de son médecin, mais sa santé décline. Son fils aîné ayant déjà refusé de reprendre l'officine familiale, il convainc néanmoins Henri de faire des études de pharmacie afin de lui succéder. Celui-ci reprend la pharmacie le 23 février 1923 et Octave décède quelques temps plus tard, à l'âge de 59 ans.

---

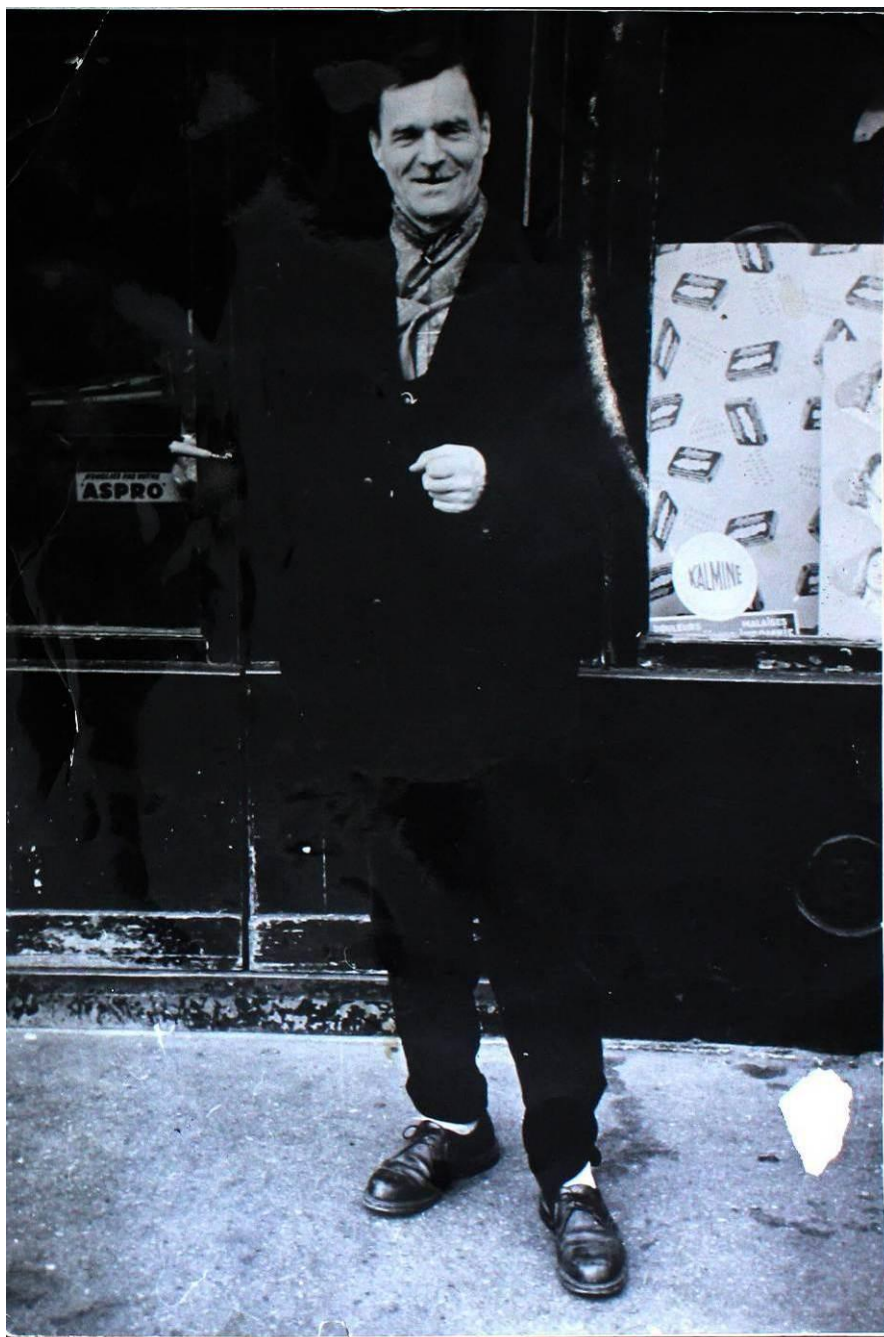
<sup>173</sup> Propos recueillis lors de l'entretien de Roger Lhopitallier.

<sup>174</sup> Biographie de Paul Verlaine. <http://www.paul-verlaine.net/>

<sup>175</sup> Anecdote racontée par Roger Lhopitallier.

<sup>176</sup> Louis André (1838 – 1913) est un général français qui prit part à la campagne de Metz en 1870 et qui dirigea l'École polytechnique de 1893 à 1896. En 1900 il devient ministre de la Guerre et le reste jusqu'en 1904. Son nom demeure entaché par « l'affaire des fiches », issue d'un système d'avancement consignait les opinions politiques et religieuses des officiers.

## 6. Henri Lhopitallier (1897 – 1991)



**Illustration 61** : Portrait d'Henri Lhopitallier.

Photographie issue des archives personnelles de la famille Lhopitallier.

## 6.1 Études et exercice pendant la Première Guerre mondiale

Henri Lhopitalier est le dernier fils d'Octave, il naît le 14 mai 1897 à Paris. Il commence ses études au lycée Henri IV, situé à proximité du domicile familial au 3, rue Soufflot. Il obtient son baccalauréat vers l'âge de dix-huit ans, en 1914. Il souhaite entreprendre des études de médecine, mais Octave, sentant sa santé décliner, souhaite qu'un de ses fils lui succède. Son fils aîné ayant refusé de reprendre la pharmacie paternelle, il compte sur son benjamin et lui demande de faire également des études de pharmacie afin de le soulager dans ses tâches. Henri part donc à Tours suivre les cours de la faculté mixte de médecine et pharmacie. Il loge alors dans la famille de son père dans les environs de Tours.

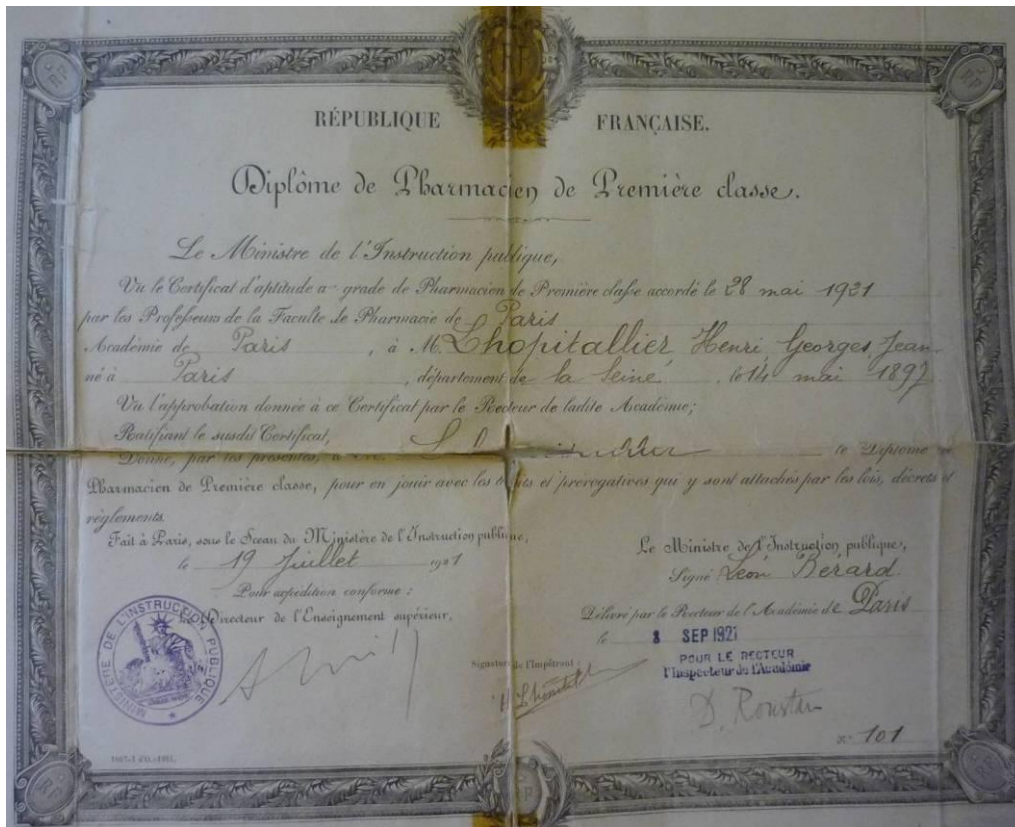
En 1917, Henri a vingt ans et il est obligé d'interrompre ses études pour partir à la guerre. Après six mois d'entraînement militaire, il est envoyé au front. Sa formation à la faculté de Tours lui permet d'acquérir aussitôt le titre de médecin-aspirant. Après seulement deux ans d'études, il doit prendre en charge des infirmiers et trier les blessés sur le champ de bataille. Il revient chez lui à la fin de la guerre, en 1918 et il obtient la croix de guerre pour fait d'armes.<sup>177</sup>

A son retour, la santé de son père s'est dégradée. Octave lui demande alors de mettre de côté sa médecine et de finir rapidement ses études de pharmacie afin de prendre sa succession. Il intègre alors la faculté de Paris vers 1920. L'élévation du niveau des élèves de deuxième classe rend caduque l'existence de deux diplômes différents, amenant l'État à revoir la formation de la profession qui dure normalement six ans. La loi du 19 avril 1898 rétablit l'équilibre en supprimant le diplôme de deuxième classe. Par la suite, un décret de juillet 1909 réduit le stage préscolaire à un an et porte la scolarité à quatre ans.<sup>178</sup> Henri doit donc faire cinq années d'études avant de pouvoir travailler dans la pharmacie de la rue Soufflot. Il en a déjà effectué deux à Tours et son service militaire lui permet de faire quatre années d'études au lieu des cinq normalement requises. Il est finalement diplômé le 28 mai 1921 et il succède à son père en 1923, juste avant le décès de ce dernier.

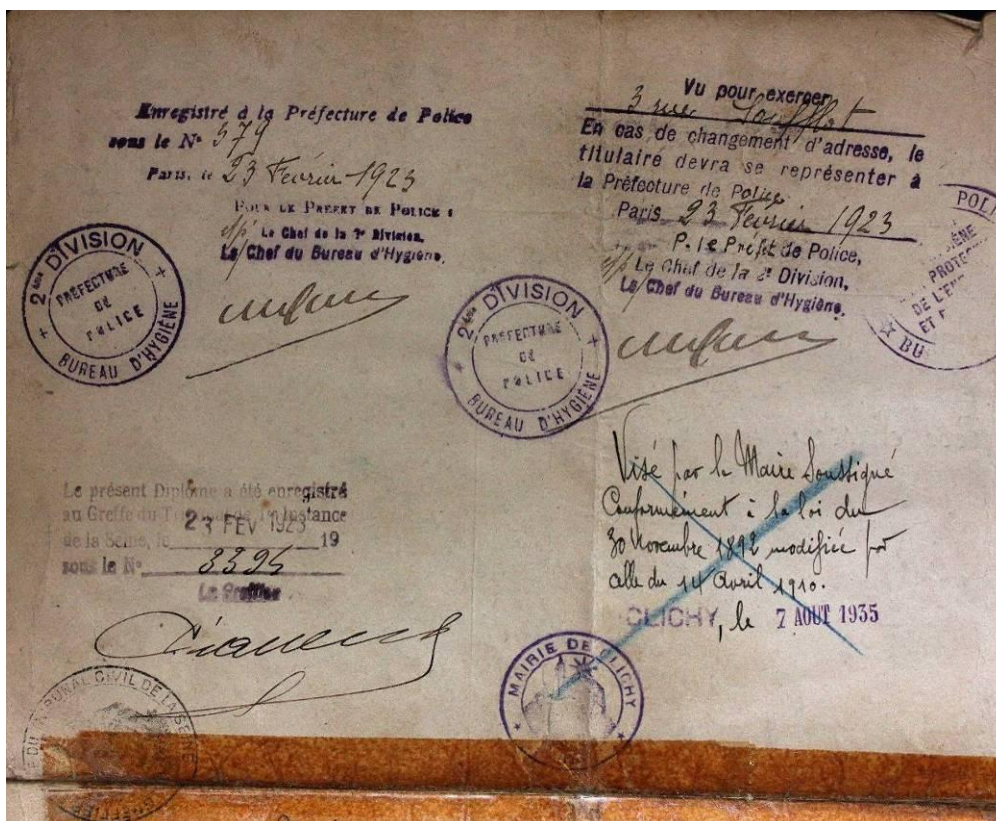
---

<sup>177</sup> Suite à un bombardement particulièrement violent, Henri ordonne à son équipe de l'accompagner vérifier la présence de survivants dans les tranchées. Malheureusement, aucun homme n'a réchappé à l'attaque. En revenant au campement, ils essuient des tirs ennemis et un des infirmiers est mortellement touché. Cet événement marque Henri profondément. Il est récompensé pour avoir accompli son devoir alors qu'il estime avoir fait tuer un homme.

<sup>178</sup> *Archives nationales. op. cit.*, p. 3.



**Illustration 62 : Diplôme d'Henri Lhopitallier.**  
Document issu des archives personnelles de la famille Lhopitallier.



**Illustration 63 : Enregistrement du diplôme d'Henri Lhopitallier.**  
Document issu des archives personnelles de la famille Lhopitallier.

## 6.2 Sécurité Sociale et réforme de la profession

Pour autant, sa réussite dans le monde pharmaceutique n'a pas fait oublier à Henri son rêve de devenir médecin. Aidé par son préparateur dans son travail à la pharmacie, il reprend ses études de médecine. Il finit cette deuxième formation en 1927 et il peut donc exercer les deux professions dans son officine.<sup>179</sup> Cela suscite des jalousies de la part de ses collègues médecins qui y voient de la concurrence déloyale. En effet, il consulte dans la pharmacie, conseille des remèdes et rédige des ordonnances afin que les patients se fassent rembourser leurs médicaments. Il ne demande pas de rétribution pour son travail en tant que médecin, il ne fait payer que le prix des médicaments. Cette situation est donc très avantageuse et économique pour les malades à une époque où la protection sociale se présente sous une « forme embryonnaire » et où les consultations médicales coûtent cher.

Il faut attendre les lois du 5 avril 1928 et du 30 avril 1930 pour voir les Assurances sociales offrir en France une protection contre les conséquences de la maladie, de l'invalidité et du décès, ainsi qu'une indemnisation de la maternité et un droit à la retraite. Le financement est assuré par une cotisation de 8% des salaires, retenue à la source, c'est-à-dire 4% pour les salariés et 4% pour les patrons et 80% des frais médicaux sont pris en charge par le système. Une indemnité journalière est versée en cas d'absence pour maladie ; elle est théoriquement fixée à 50% du salaire.

Mais les prestations sont insuffisantes, les conditions d'ouverture des droits restrictives et le remboursement des médicaments est limité. Le tarif de responsabilité, servant de base de remboursement des actes médicaux, est beaucoup trop bas. Il est inférieur à celui pratiqué par les médecins, d'ailleurs hostiles aux assurances sociales. L'inflation va aggraver cette situation particulièrement pendant l'occupation de la France et aux lendemains immédiats du conflit.

La Sécurité Sociale est finalement créée par les ordonnances du 4 et du 19 octobre 1945, les français s'inspirant du système Bismarck pour l'Allemagne et du système Beveridge pour l'Angleterre.<sup>180</sup>

---

<sup>179</sup> A l'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain, celui-ci supprimera la possibilité d'exercer ces deux métiers. Mais le général De Gaulle rétablira la situation, en 1945, pour les personnes justifiant dix années d'exercice.

<sup>180</sup> MAGNIADIAS, Jean. « Histoire de la Sécurité Sociale ». Conférence présentée le 9 octobre 2003 à l'Institut CGT d'histoire sociale.

La pharmacie aussi est en mal de réformes. Malgré l'évolution de la profession au cours des ans, la législation, elle, n'a pas changé depuis la loi du 21 germinal an XI. Quelques points ont été amendés pendant la Troisième République, comme la réglementation des toxiques, la répression des fraudes ou encore l'interdiction du colportage et du compéage, mais le fonds de la profession reste identique à celui existant déjà par le passé.<sup>181</sup>

Le gouvernement de Vichy poursuit et amplifie ces réformes avec la loi du 11 septembre 1941. Tout d'abord, le nombre des officines est limité (article 37). La création de nouvelles officines n'est plus libre mais devient fonction du nombre d'habitants desservis. Cette mesure vise à permettre un meilleur accès aux soins pour tous, en évitant l'accumulation des pharmacies dans les villes, au détriment des campagnes. Le monopole pharmaceutique est renforcé par la suppression de la profession d'herboriste (article 57), ainsi que par la limitation des médecins pouvant délivrer des médicaments (articles 29 et 30). L'exercice personnel de la profession est instauré (article 27), le fonds de commerce doit appartenir à un pharmacien qui doit exercer son métier dans son local. Cette règle permet d'éliminer la pratique des « prête-noms » qui permettait à des personnes d'acquérir une officine sans être diplômées pharmacien mais sous le couvert juridique d'un diplôme.

Par ailleurs, les organisations syndicales étant supprimées, les chambres syndicales des pharmaciens sont remplacées par des « chambres » départementales qui n'apportent rien de nouveau mais qui montrent l'intention du gouvernement de revenir à un système de corporations alors jugé désuet. Néanmoins cette disposition annonce la structure de l'Ordre des pharmaciens qui sera créé, après la Libération, par l'ordonnance du 5 mai 1945.<sup>182</sup>

### 6.3 La pharmacie Lhopitalier pendant la Seconde Guerre mondiale

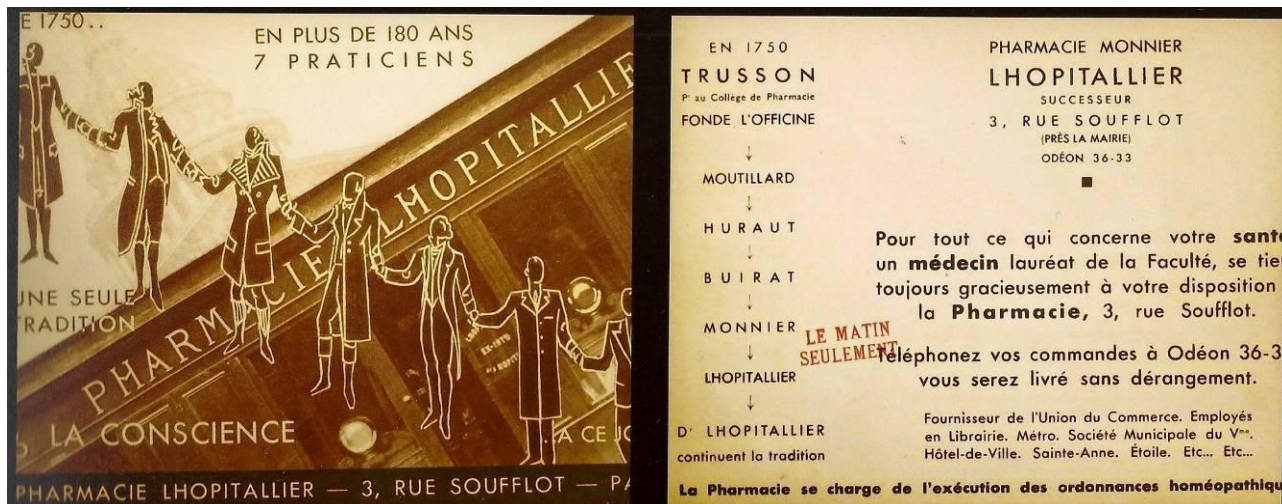
Henri se marie en 1925 à Henriette Duchemin, originaire d'Honfleur. Ils emménagent au 3, rue Soufflot et ils auront huit enfants entre 1927 et 1942. Plus tard, Henri déménage dans l'appartement du 5, rue Soufflot avec sa femme et les plus jeunes enfants, pendant que les aînés restent au numéro 3.

---

<sup>181</sup> DILLEMANN, Georges, BONNEMAIN, Henri, BOUCHERLE, André. *op. cit.*, pp. 43 - 44.

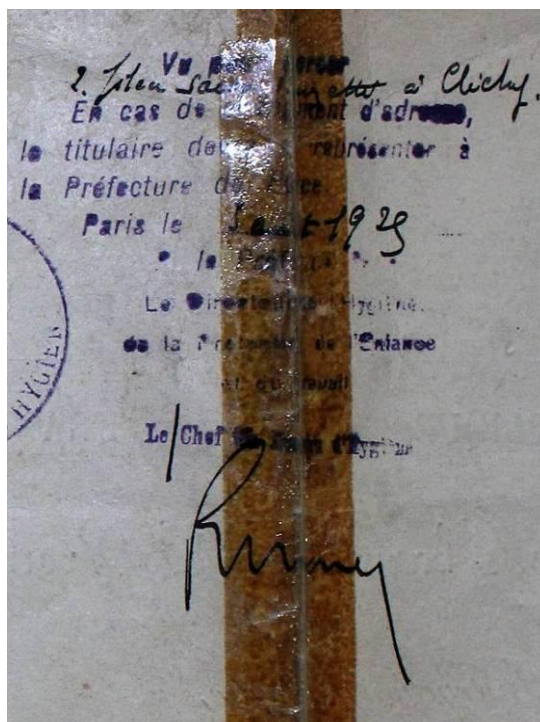
<sup>182</sup> *Ibid*, pp. 44 - 45.

Dans les années 1930, notre pharmacien réalise une publicité, s'appuyant sur l'histoire séculaire de son officine et sur la conscience professionnelle des différents titulaires, pour mettre en avant sa pharmacie.



**Illustration 64 : Publicité réalisée par Henri Lhopitalier.**  
**Crédit photographie : Virginie Claude.**

En 1935, il décide de vendre sa pharmacie à Suzanne Boutry afin d'en acheter une autre, plus importante, au 2, place Sacco-Vanzetti, à Clichy.<sup>183</sup>



**Illustration 65 : Achat d'une pharmacie à Clichy.**  
**Document issu des archives personnelles de la famille Lhopitalier.**

<sup>183</sup> Archives commerciales de la France. *Journal Officiel d'Annonces Judiciaires et Légales*, paru le vendredi 26 avril 1935, p. 1808.



Suzanne Boutry est née le 20 juillet 1910 à Paris et est reçue pharmacienne le 19 janvier 1935.<sup>184</sup>

N <sup>o</sup> D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	DATE DE RÉCEPTION	OBSERVATIONS
34	Boyer, Charles, Georges Léon	3 juillet 1910	Agerche (Corrèze)	17 OCT	
35	Blaisot, Jacques Lucien	4 Décembre 1905	Paris	13 NOV 1934	
36	elle Bouzou, Jeanne André	2 Décembre 1909	Niort (Deux-Sèvres)	5 Décembre 1934	
37	Blanluet, Jean, Albert Eugène, Marie	20 Février 1905	Orléans (Loiret)	12 Décembre 1934	
38	elle Barraud, Germaine Marguerite	4 Novembre 1907	Limoges (Haute-Vienne)	20 DEC 1934	
	- 1935 -				
6	elle Boutry, Suzanne	20 juillet 1910	Paris	19 JAN 1935	

**Illustration 66 : Enregistrement du diplôme de Suzanne Boutry. Répertoire de réception des pharmaciens. Volume 3 : 1916 à 1945. Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques (Université Paris Descartes). Service de la scolarité.**

C'est une amie de la famille Lhopitalier. Elle fait son stage de début d'études dans la pharmacie de la rue Soufflot puis elle seconde Henri. N'ayant pas les moyens d'acquérir seule une officine, Henri lui propose de reprendre la sienne. Suzanne Boutry reverse une part des bénéfices à Henri et celui-ci accepte de reprendre l'officine quand elle voudra s'installer seule. Ainsi de 1935 jusqu'en 1946, la pharmacie de la rue Soufflot est dirigée par Suzanne Boutry. Le changement de propriétaire n'étant que temporaire, le nom sur la devanture n'est pas modifié, Suzanne Boutry ajoute juste son nom sur la porte de l'officine et sur les étiquettes des médicaments.



**Illustration 67 : Etiquette pour flacon d'alcool à 90° du temps de Suzanne Boutry. Retrouvée dans un des ordonnanciers Lhopitalier.**

<sup>184</sup> Guide Rosenwald. 1949 - 1950.

Conformément à la loi du 11 septembre 1941 (articles 21 et 36), Suzanne Boutry fait une demande de licence d'exploitation pour la pharmacie rue Soufflot. Elle l'obtient le 15 mai 1943 (Annexe 26).

La pharmacie reste ouverte pendant toute la durée de la guerre et de l'occupation. Elle frôle une nouvelle fois la destruction lors de la libération de Paris en août 1945. Les combats font rage entre les Forces françaises de l'intérieur (FFI) et les troupes allemandes. Les FFI tiennent le commissariat du V<sup>e</sup> arrondissement, situé rue Soufflot, tandis que les Allemands leur font face avec leurs chars du côté du Luxembourg. Les obus tirés atteignent le Panthéon, laissant des trous dans les colonnes. Un de ces projectiles touche également la façade en bois de la pharmacie. L'impact est tel que la pharmacie semble s'être déplacée. Dans l'ordonnancier couvrant les années 1942 à 1945, la page correspondant au jour de la Libération est vide à l'exception de la phrase « libération de Paris, glace brisée ».<sup>185</sup>

"ORDONNANCIER" Mois 2 Avril 1944		MÉDICAMENTS					MALADES et OBSERVATIONS	PRIX F. c.
NUMÉROS D'ORDRE	FORMES	SUBSTANCES (souligner les plus toxiques)	QUANTITÉS			TABLEAU B Taux et volume Nombre		
			Grammes et c.c.	Contig	Millig et gouttes			
363376	Paquets	Protosolète de fer lactose n° 20	0.10				75	
363377	Pilule	Olanvalbène N° 20	0.50					
363377	Goutte	T. belladone	30				Cuni 14	
363378	Goutte	T. sans nom belladone	qs 15				Philadon 15	
363379	Prep	Sol de quinine eau	1/20 150				Andri Vedina 13	
363380	Prep	cyamine de Hg eau	0.05 200	2			Hogstrem 75	
363381	Paquets	Colomul lactose n° 5	0.05 41				10	
363382	Gélules	vitamine T. bacilline glycerine eau	2 3 25 10				15	
363383	Goutte	antipyrine alcool de menthe glycerine eau	12 3 20 1	2 1 2			78	

**Illustration 68 : Libération de Paris. Ordonnancier 1942 – 1945.**

BIU Santé Pharmacie. [MS 2.10] : *op. cit.*

<sup>185</sup> BIU Santé Pharmacie. [MS 2.10] : *op. cit.*

Les alambics, eux aussi, sont menacés pendant cette guerre. En effet, bien que permettant la production des eaux aromatiques, l'alambic est l'outil de la distillation, ou l'art de fabriquer de l'alcool. Or l'alcool est un problème en France depuis de nombreuses années. Déjà dans les années 1870, on voit se former des « sociétés de tempérance » ayant pour but de combattre ce que l'on nommait à l'époque « l'ivrognerie ». <sup>186</sup> Cette prise de conscience des dangers de ces boissons va entraîner la prise de mesures visant à limiter la production et la vente d'alcool. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, le fléau alcoolique perdure ; pire, on craint une déferlante d'alcoolisme ouvrier avec l'arrivée du Front populaire au pouvoir et l'adoption des mesures sociales comme la semaine de 40 heures ou les congés payés. <sup>187</sup>

Des réformes strictes sont finalement entreprises par le gouvernement d'Édouard Daladier, puis par celui de Vichy. Le décret du 20 juillet 1940 interdit la distillation à domicile, entraînant la mise sous scellés des alambics. <sup>188</sup> Mais Paris est occupée par les Allemands et l'application du décret n'est pas une priorité. A la fin de la guerre néanmoins, Henri reçoit une lettre des impôts indirects l'informant qu'un inspecteur doit passer prochainement afin de détruire ses alambics. Henri décide d'écrire une lettre en faisant valoir que malgré la guerre et son grand besoin de cuivre, l'ennemi a respecté son matériel, conscient de sa beauté, mais que c'est finalement un fonctionnaire de la Quatrième République qui va être chargé de cette destruction. Un inspecteur est malgré tout mandaté ; il reconnaît la valeur des alambics et plutôt que de les détruire, il y appose des scellés.

Henri est mobilisé en 1939, il est nommé Commandant et part exercer dans les hôpitaux jusqu'en 1941. <sup>189</sup> Il revient ensuite à Paris et il exerce dans sa pharmacie de Clichy tout en aidant Suzanne Boutry si le besoin s'en fait sentir. En 1946, Suzanne Boutry a suffisamment d'économies pour acheter une pharmacie bien à elle. Henri reprend, comme convenu, l'officine de la rue Soufflot et revend celle de Clichy.

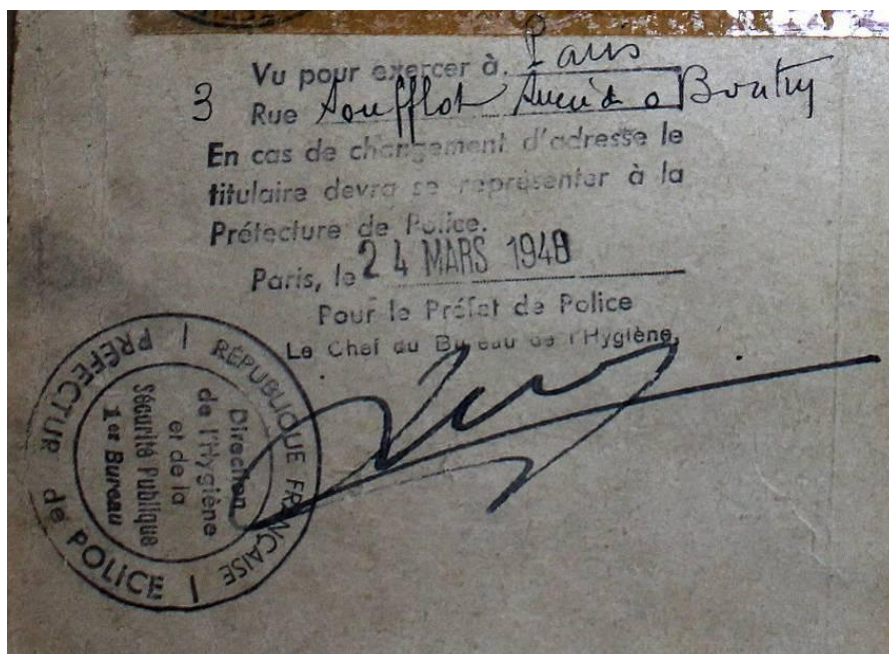
---

<sup>186</sup> NOURRISSON, Didier. *Alcoolisme et antialcoolisme en France sous la Troisième République : L'exemple de la Seine Inférieure*. Paris : la Documentation française, 1988, tome I, p. 306.

<sup>187</sup> *Ibid.*, tome II, p. 888.

<sup>188</sup> *Bulletin de l'Institut National des appellations d'origine des vins et eau-de-vie*. Paris : 138, avenue des Champs-Élysées, numéro 33, mars 1950, p. 13.

<sup>189</sup> Pour sa participation aux deux guerres, Henri reçoit le titre de Chevalier de la Légion d'honneur.



**Illustration 69** : Rachat de la pharmacie rue Soufflot par Henri Lhopitalier à Suzanne Boutry.

**Document issu des archives personnelles de la famille Lhopitalier.**

Le général De Gaulle ayant restauré la possibilité d'exercer le double métier de médecin-pharmacien au lendemain de la guerre, Henri peut de nouveau pratiquer la médecine dans sa pharmacie.<sup>190</sup> Cependant, étant le seul pharmacien présent dans l'officine, il ne peut se consacrer pleinement à sa passion. Il devra attendre pour cela que son dernier fils, Roger, obtienne à son tour le diplôme de pharmacien et vienne le seconder.

En 1964, la pharmacie est de nouveau témoin d'un évènement qui a marqué Paris. Le 19 décembre 1964, les cendres de Jean Moulin entrent au Panthéon. Le général De Gaulle passe devant le n°3 de la rue Soufflot et malgré le vent et le froid, les gens se serrent devant la pharmacie Lhopitalier pour écouter le fameux discours d'André Malraux.

---

<sup>190</sup> Article 20 du décret d'application du 11 juillet 1946 concernant la loi du 11 septembre 1941 : « l'exploitation d'une officine est incompatible avec l'exercice d'une autre profession, notamment avec celle de médecin, sage-femme, dentiste, même si l'intéressé est pourvu des diplômes correspondants. Toutefois, les médecins diplômés avant le 1-1-1948, (...) sont admis à exercer leur métier concurremment avec la pharmacie. » Issu du dossier 354 : *La documentation française, notes et études documentaires : la pharmacie et l'industrie pharmaceutique française*. Paris, 2 novembre 1950, numéro 1398, p. 9 à 13.



**Illustration 70 : Transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon, 19 décembre 1964.**

<http://www.ina.fr/video/CAF89027428>

Henri veut préserver l'officine dans son état d'origine, datant de Buirat. Cependant, n'étant pas un homme de rangement, les papiers encombrant les comptoirs et les placards débordent de flacons. Très conscient de sa nature et ne pouvant pas la changer, il décide d'aménager sa pharmacie afin de cacher ce désordre. Il surélève les comptoirs afin que les patients ne puissent plus voir l'arrière boutique et il installe des portes vitrées aux placards. Il n'entreprend aucun autre travail de rénovation et son fils après lui respectera cette décision.



**Illustration 71** : Comptoirs de la pharmacie.  
Crédit photographique : Virginie Claude.



**Illustration 72** : Comptoirs de la pharmacie.  
Photographie issue des archives personnelles de la famille Lhopitalier.

Père et fils travaillent côte à côte pendant sept ans avant qu'Henri ne prenne sa retraite. Son successeur le décrit en ces termes « *mon père était un humaniste se reconnaissant dans les valeurs de la Renaissance, il s'intéressait aux qualités humaines plus qu'à la science pure. D'un caractère gai et doux, cela ne rendait ses rares colères qu'encore plus impressionnantes. Très érudit, il aimait chercher le beau dans l'écriture, la peinture ou encore l'architecture* ».

## **7. Roger Lhopitallier (1936 - ...)**



**Illustration 73** : Roger Lhopitallier devant sa pharmacie.

**Photographie issue des archives personnelles de la famille Lhopitallier.**

### **7.1 Enfance et études**

Roger Lhopitallier est né le 22 juillet 1936 à Paris. Sixième enfant de la fratrie, il ne passe que les trois premières années de sa vie avec ses parents rue Soufflot. Dès le début de la guerre, en 1939, il est envoyé avec ses jeunes frères et sœurs chez sa tante Andrée, en zone libre. Sa mère réussit à venir tous les mois mais il ne voit son père que tous les trimestres. Sa scolarité souffre de

ces temps de guerre. Il fait tout d'abord un an à l'école communale du village mais celle-ci ferme et il doit prendre des cours chez une ancienne institutrice qui se contente de lui apprendre la lecture et l'écriture. Il retourne à Paris à la fin de la guerre, en 1945 et il reprend sa formation près de la rue Soufflot. Malgré son retard initial, il poursuit ses études et finit par obtenir son baccalauréat au lycée Henri IV, comme son père avant lui.

Suivant les conseils de son père, Roger décide de commencer des études de pharmacie. Une nouvelle réglementation des études a vu le jour avec le décret du 4 mai 1937, qui précise les modalités du stage en officine. Celui-ci doit durer douze mois pleins chez un pharmacien agréé et doit être désormais validé par un examen.<sup>191</sup> Roger effectue son stage dans la pharmacie paternelle. Il s'exerce alors à l'art des préparations en fabricant des suppositoires, des ovules, des pilules ou des ampoules injectables. Après avoir réussi son examen, il peut intégrer une école de pharmacie. Il ne poursuit pas sa formation à Paris, Henri ayant décidé de le faire partir à Lille. Durant ses études de médecine, Henri s'était lié d'amitié avec un autre élève brillant, un certain Fabre. Ce dernier, après avoir fait l'École polytechnique puis des études de droit, de physique et de médecine, obtient finalement une chaire de physique à l'université de Lille. Étant resté proche de son ami, il revient régulièrement à Paris et propose à Henri d'envoyer ses enfants à Lille s'ils souhaitent suivre le cursus pharmaceutique.

D'abord école préparatoire en 1852 puis école de plein exercice à partir du 19 décembre 1874, Lille accueille enfin une faculté mixte de médecine et pharmacie le 12 novembre 1875.<sup>192</sup> Les effectifs de la section pharmacie ont toujours été modestes. Durant la guerre de 1914-18, le nombre d'inscrits oscille entre zéro et trois. Dans les années 1960, Roger Lhopitallier fait partie de la trentaine d'étudiants inscrits.<sup>193</sup> Ce petit nombre d'élèves garantit une formation pratique excellente, reconnue par les examinateurs officiels. Pendant ces quatre années de cours, Roger doit apprendre:

- la chimie et la pharmacodynamie ;
- la physique ;
- la botanique et la cryptogamie ;
- la parasitologie et la bactériologie ;

---

<sup>191</sup> LIEFOOGHE, Jacques, DUCOULOMBIER, Henri. *Histoire de la Faculté libre de médecine et de pharmacie de Lille, de 1876 à 2003*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2010, p. 461.

<sup>192</sup> DILLEMANN, Georges, BONNEMAIN, Henri, BOUCHERLE, André. *op. cit.*, p. 55.

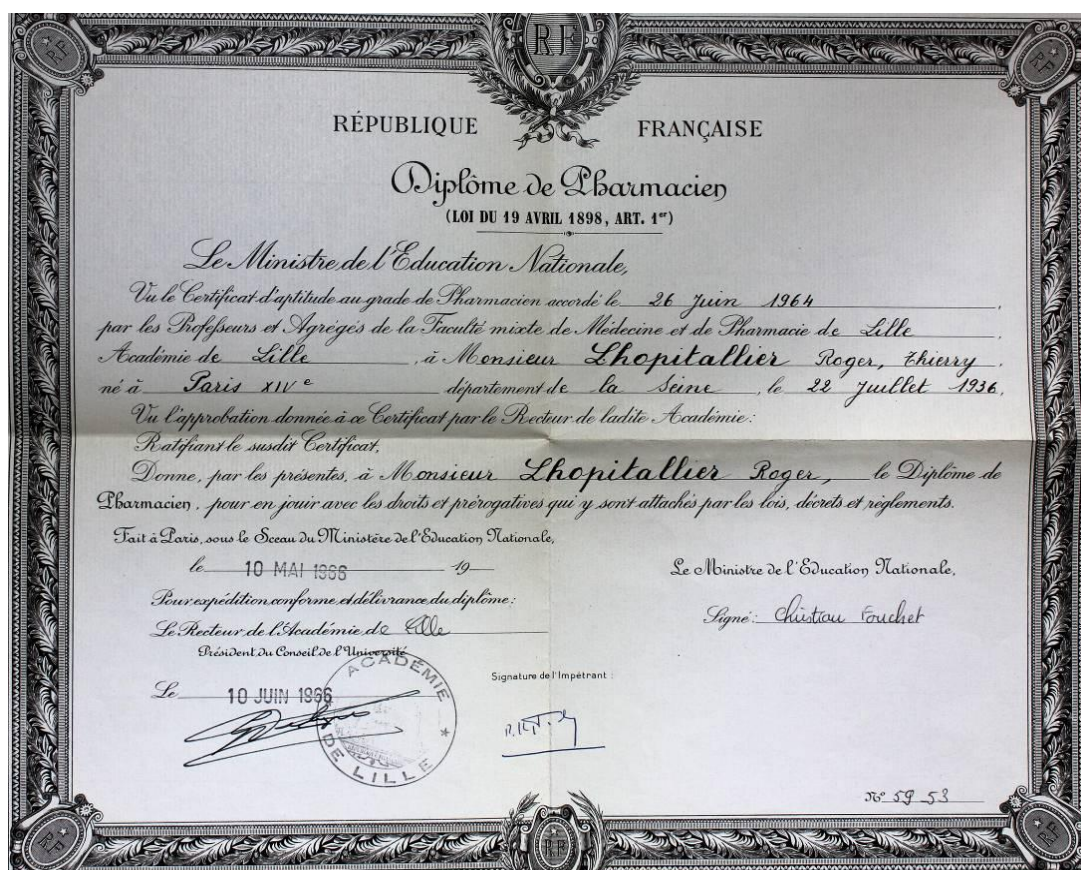
<sup>193</sup> LIEFOOGHE, Jacques, DUCOULOMBIER, Henri. *op. cit.*, p. 468. Ces chiffres ne sont pas en accord avec les souvenirs de Roger Lhopitallier qui, lui, parle d'amphithéâtres remplis par la centaine d'étudiants présents.



- la minéralogie ;
- la microbiologie et la toxicologie ;
- la biologie animale ;
- la pharmacie galénique et chimique ;
- la matière médicale.

Le décret du 23 février 1941 précise que les examens probatoires relatifs aux sciences fondamentales ont lieu en fin de troisième année et les activités pratiques sont renforcées pendant la quatrième année.<sup>194</sup> Parmi les documents conservés dans la pharmacie rue Soufflot, on retrouve d'ailleurs un « guide pour les manipulations de chimie biologique » appartenant à Roger et datant de sa dernière année de faculté.<sup>195</sup>

Après une première année difficile qu'il doit redoubler, Roger s'habitue à la vie à Lille et obtient son diplôme le 10 juin 1966 avec mention très bien.



**Illustration 74 : Diplôme de pharmacien de Roger Lhopitallier.  
Document issu des archives personnelles de la famille Lhopitallier.**

<sup>194</sup> *Ibid.*, p. 458 à 461.

<sup>195</sup> BIU Santé Pharmacie. [MS 2.10] : *op. cit.*

Il revient ensuite à Paris et commence à travailler avec son père dans la pharmacie de la rue Soufflot. Henri est alors âgé de soixante-sept ans. Pendant que Roger exécute les ordonnances ou supervise le travail de la préparatrice, Henri reçoit les patients en consultation. Sans entreprendre de travaux, Roger réorganise néanmoins complètement la pharmacie afin d'y remettre de l'ordre. Jusqu'à présent, Henri s'était contenté d'un rangement sommaire qui se dégradait au fil des ans. Roger range les étagères où sont stockées les médicaments et les classe par ordre alphabétique, simplifiant ainsi grandement le travail. Il introduit également des machines à calculer.

En 1971, Henri perd sa femme, qu'il aimait profondément. Cet événement le décide à prendre sa retraite, laissant Roger comme nouveau titulaire de la pharmacie en 1972. Cependant, comme le précise l'article 23 de la loi du 11 septembre 1941 : « le pharmacien doit être propriétaire de l'officine dont il est titulaire [...] ». <sup>196</sup> Pour résoudre ce problème, Henri décide de faire une donation-partage à parts égales entre ses huit enfants. <sup>197</sup> Roger obtient le fonds de la pharmacie et son jeune frère les murs. Roger rachètera ces derniers dans les années 1980. Henri décède en octobre 1991, à l'âge de 95 ans. Figure emblématique de son quartier, un hommage lui est rendu dans le journal « la lettre du V<sup>e</sup> arrondissement » <sup>198</sup> où il est décrit en ces termes : « [...] *Tout le monde connaissait son légendaire vélo et appréciait ses qualités de haute conscience professionnelle. Sa disponibilité, son amabilité, son sens du service, sa double compétence, l'avaient fait aimer de tous. Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 14-18 et 39-45, Médaillé de la Ville de Paris et titulaire de nombreuses autres décorations, Henri Lhopitallier était une grande figure du V<sup>e</sup>. Il y laisse le souvenir d'un homme de bien, que nous n'oublierons pas.* » <sup>199</sup>

## 7.2 L'exercice pharmaceutique du temps de Roger Lhopitallier

Roger épouse Colette Deschamps en 1959 avec qui il aura quatre enfants : Marc, Renaud, Florence et Béatrice. Ils habitent d'abord rue Gerbert dans le XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Puis à la naissance de Béatrice, la famille déménage boulevard Lefebvre, dans le même arrondissement parisien. Quand Roger devient titulaire, il travaille avec sa femme et engage une préparatrice. Le

---

<sup>196</sup> Dossier 354. *op. cit.*, p. 10

<sup>197</sup> Le patrimoine du donateur doit être réparti à parts égales entre ses enfants. La donation-partage peut donner lieu au versement de compensations financières entre les bénéficiaires (« soultes ») pour répartir la valeur des lots selon la volonté du donateur.

<sup>198</sup> « Henri Lhopitallier nous a quitté », dans : *La Lettre du V<sup>e</sup> arrondissement*, numéro 15/70, p. 13.

<sup>199</sup> *Ibid.*

préparatoire de ses ancêtres est toujours présent et bien que les alambics ne fonctionnent plus depuis de nombreuses années, le reste du matériel est toujours en état.

Mais l'exercice pharmaceutique a évolué au fil des ans. La thériaque et les remèdes secrets, qui représentaient autrefois le cœur de la profession, ont disparu cédant la place aux spécialités. La notion juridique de médicament a changé depuis l'ordonnance royale du 25 avril 1777, premier texte officiel en France abordant le sujet. La loi de 1941 distingue les médicaments selon deux catégories : le médicament de l'officine et le médicament spécialité.

Parmi les médicaments de l'officine, on trouve :

- les produits « vrac » entrant dans la composition des ordonnances magistrales et des préparations officinales ;
- les préparations officinales, ou « tout médicament préparé en pharmacie selon les indications de la Pharmacopée et destiné à être dispensé directement aux patients approvisionnés par cette pharmacie » (article L.5121-1 du code de la santé publique) ;
- les préparations magistrales, qui se présentent comme « tout médicament préparé extemporanément en pharmacie selon une prescription destinée à un malade déterminé » (article L.5143-1 du code de la santé publique) ;
- des produits conditionnés qui sont des produits non spécialisés dont la division et le conditionnement pour la vente en détail sont façonnés pour le compte des pharmaciens d'officine, par le fabricant ou par le grossiste ;
- des produits maison correspondant à des préparations composées, présentées ou non, sous une dénomination fantaisie, préparées à l'avance et vendues dans une seule officine.

Tous ces médicaments sont vendus sous la responsabilité du pharmacien d'officine et sous son nom. Ils ne subissent, de la part de l'État, aucun contrôle spécial et ne sont soumis à aucun visa, sauf pour la publicité dans le cas des produits maison.

Les médicaments spécialités comprennent :

- les « spécialités pharmaceutiques », à nom fantaisie ou à nom commun : « on entend par spécialité pharmaceutique tout médicament préparé à l'avance et dosé au poids médicinal, présenté sous un conditionnement particulier portant sa composition, le nom et l'adresse du fabricant et vendu dans plusieurs officines »<sup>200</sup> ;

---

<sup>200</sup> *Journal officiel* 20 septembre 1941. Décret-loi du 11 septembre 1941, titre V, article 44.

- les produits sous cachet qui sont des produits de caractère officinal, fabriqués et conditionnés à l'avance au lieu et place du pharmacien d'officine.

La vente de ces spécialités est soumise à l'obtention d'un visa, procédure d'autorisation à la vente pour les médicaments nouveaux, ou à une autorisation de débit après enregistrement délivré par le ministre de la Santé publique.<sup>201</sup> Une étiquette doit signaler le nom et l'adresse du pharmacien ou de l'entreprise responsable de la fabrication. La spécialité pharmaceutique tend à se confondre de plus en plus avec le médicament car elle est devenue la forme dominante sous laquelle celui-ci est commercialisé.

Du temps d'Octave ou encore d'Henri Lhopitalier, les préparations étaient courantes. Roger se souvient d'ailleurs de son père demandant à ses enfants de l'aider à préparer des pilules de codéine. Dans les ordonnanciers de la pharmacie, on retrouve des préparations à base de cocaïne et de sérum physiologique<sup>202</sup> ou encore des ampoules d'héroïne.<sup>203</sup> Mais à l'époque de Roger, les ordonnances pour des préparations magistrales sont de plus en plus rares. La fabrication qui représentait autrefois le cœur du métier de pharmacien est devenue très difficile et peu rentable. Pour réaliser une préparation, il faut se procurer de la matière première et la stocker. Mais seuls quelques médecins préfèrent encore prescrire des pommades à l'acide salicylique contre les verrues ou des bains de bouche au bicarbonate de sodium, plutôt que d'utiliser des spécialités. La matière première prend de la place sur les étagères et elle se périmé plus vite qu'elle n'est utilisée, causant un déficit pour la pharmacie. Comme de nombreux confrères, Roger préfère déléguer les ordonnances de préparations magistrales, qu'il reçoit encore, à une autre pharmacie parisienne, qui s'est spécialisée dans ce domaine.

Roger commande les médicaments à son grossiste qui le livre plusieurs fois par jour. Pour se faire, il note sur un carnet le nom des médicaments qu'il souhaite recevoir, ainsi que la quantité et le dosage. Tous les soirs, le grossiste téléphone à la pharmacie pour prendre sa commande. Cela demande de l'organisation, les médicaments sont rangés avec des fiches descriptives qu'il faut penser à retirer du tiroir quand celui-ci est vide et à placer au niveau du carnet de commande. Par la suite, les fiches Fahrenberger font leur apparition, facilitant le passage des commandes en évitant les erreurs. Les ordinateurs arrivent dans la pharmacie en 1995, grâce à l'initiative de Marc, l'aîné

---

<sup>201</sup> Dossier 354. *op. cit.*, p. 18.

<sup>202</sup> BIU Santé. [MS 2.10] : *op. cit.*, ordonnancier 1942 – 1945, mars 1943, p. 83.

<sup>203</sup> *Ibid*, mai 1944, p. 295.

des fils Lhopitallier.

Le quartier latin a changé avec le temps mais c'est toujours un lieu où l'enseignement est très réputé. Les étudiants et les grands professeurs sont nombreux mais on croise aussi dans les rues des philosophes, des artistes ou des politiciens. Durant ses quarante-six ans d'exercice rue Soufflot, Roger Lhopitallier côtoie de nombreux personnages célèbres. Il se rappelle, par exemple, avoir plaisanté avec Laurent Fabius quand ce dernier était ministre du Budget. Roger Lhopitallier s'est également lié d'amitié avec le journaliste-écrivain Henri Amouroux, qui habitait à côté de la pharmacie.

En 1968, Roger Lhopitallier est hospitalisé au moment des manifestations étudiantes. Son père sera témoin des échauffourées entre la rue Soufflot et la rue Gay-Lussac. Par ailleurs, comme ses ancêtres avant lui, Roger assiste à de nombreuses cérémonies qui ont lieu au Panthéon, depuis sa pharmacie. Par exemple, le 20 avril 1995, il voit la cérémonie d'entrée au Panthéon de Marie et Pierre Curie. Le 20 novembre 2002, il est même officiellement invité par la mairie de Paris à assister au transfert des cendres d'Alexandre Dumas.



**Illustration 75** : Le cercueil d'Alexandre Dumas passant devant la pharmacie Lhopitallier.

Source : Société des Amis d'Alexandre Dumas. « Le déroulement des cérémonies : l'entrée au Panthéon – le cortège ».

<http://www.dumaspere.com/pages/pantheon/reportages/30soir1.html>

Le 21 mai 1981, Paris se presse rue Soufflot pour accompagner le nouveau président de la République, François Mitterrand, qui se rend au Panthéon pour rendre hommage à Jean Jaurès. La foule s'écrase sur la devanture de la pharmacie pour assister à ce moment.



**Illustration 76 : François Mitterrand arrive au Panthéon, le 21 mai 1981. A gauche, entre les drapeaux, on distingue la croix verte de la pharmacie Lhopitallier.**

<http://www.ina.fr/video/DVC8108256301>

La pharmacie n'est pas qu'un témoin de l'histoire, c'est aussi un commerce dont les bénéfices doivent faire vivre plusieurs familles. Et bien que les recommandations de Jean de Renou soient toujours d'actualité trois siècles plus tard, il ne suffit plus maintenant de bien choisir l'emplacement de son officine pour qu'elle soit prospère. Le nombre de pharmaciens diplômés a considérablement augmenté au fil des ans. En 1971, une nouvelle réglementation est appliquée pour endiguer ce flux. Un *numerus clausus* est instauré, un nombre fixe d'étudiants est sélectionné sur concours pour accéder ensuite aux études de pharmacie. Afin de mieux répartir les professionnels de santé et d'éviter les « déserts médicaux », une réforme impose un élément démographique à l'ouverture d'une nouvelle pharmacie : une pharmacie pour environ 3 000 habitants. Malgré cela, il n'est pas rare de voir trois, voire même quatre officines, dans une même rue à Paris. Les pharmaciens doivent donc se démarquer en proposant de nouveaux services et en s'adaptant aux besoins de cette nouvelle époque pour fidéliser une clientèle de plus en plus exigeante.

### 7.3 Les vestiges du passé

Passionné d'histoire, Roger a même un temps caressé l'idée d'en faire sa carrière. C'est peut-être pour cela qu'il est très attaché au patrimoine familial. En cent cinquante ans, la pharmacie Lhopitallier est devenue l'une des plus anciennes de Paris. Les pots en verre soufflé, avec leurs étiquettes habillées de feuilles d'or, trônent fièrement au-dessus des armoires. N'aimant pas les portes vitrées construites par Henri, son fils les recouvre de photographies du préparatoire afin de montrer aux clients ses précieux alambics. Comme petite concession au XXI<sup>ème</sup> siècle, Roger expose quelques présentoirs distribuant des pansements pour les touristes fatigués. Mais pour ce pharmacien de l'ancienne école, pas question de vendre de la parapharmacie qui, selon lui, est le symbole du déclin de la profession, plaçant le pharmacien comme un simple commerçant plutôt que comme acteur de santé. Il cède toutefois devant l'insistance de ses fidèles clients et référence quelques gammes.

Dans le local attenant aux comptoirs, Roger installe un coffre à double verrouillage, conformément à la réglementation pour la conservation des stupéfiants. Mais non loin, sur des étagères, on peut encore voir d'anciennes bouteilles contenant des liquides bleus, rouges ou jaunes. Bien que le temps et la poussière aient rendu leurs étiquettes illisibles, on reconnaît là des préparations datant d'Octave. La caisse enregistreuse, quant à elle, repose toujours sur son comptoir. Elle côtoie désormais des ordinateurs et des lecteurs de cartes mais elle fonctionne comme au premier jour, au grand plaisir des filles et petites-filles Lhopitallier qui peuvent « jouer à la marchande ». Toutes les opérations financières transitent par cette caisse qui a dû être légèrement améliorée par Roger afin qu'elle enregistre les paiements par cartes bancaires.



**Illustration 77 : Bouteilles contenant les préparations réalisées du temps d'Octave et Henri Lhopitallier.**

**Crédit photographie : Virginie Claude.**

Lors du départ de son père, Roger reprend son bureau, situé à gauche de l'entrée de la pharmacie. De la rue, les passants peuvent apercevoir le pharmacien en plein travail, accoudé à son bureau. La porte est toujours ouverte afin qu'il puisse surveiller l'activité de la pharmacie et venir saluer un habitué à son arrivée. Il ne modifie pas l'agencement de la pièce, il se contente d'ajouter des photographies de sa femme et de ses enfants à côté des portraits d'Henri et d'Octave. Même les murs sont toujours couverts par le linoléum repoussé, imitant le cuir, choisi par sa grand-mère. Toujours en parfait état depuis sa pose, la survie de ce revêtement est autant le fait de sa beauté que des difficultés à le remplacer. En effet, au moment des travaux, madame Lhopitallier avait opté pour l'emploi d'une colle à base de plomb. Très appréciée pour sa longévité et pour sa résistance à l'humidité et aux moisissures, elle est néanmoins responsable d'intoxications aiguës au plomb appelées saturnisme et sera interdite à partir de 1949.<sup>204</sup> Roger conserve aussi le petit lit jouxtant son bureau, lui permettant de se reposer pendant ses gardes.

La devanture de la pharmacie survit à tous les bombardements, à toutes les attaques, faisant passer le nom des Lhopitallier à travers les âges. Dans la vitrine, des vestiges du passé sont exposés. On peut y admirer des vieux pots de pharmacie comme la chevrette, conservant autrefois les sirops, le miel ou les huiles, ou encore des albanelles préservant les épices et confiseries.<sup>205</sup> Derrière ceux-ci, on distingue deux présentoirs indiquant « sérums, stérilisation » et « analyses biologiques », en souvenir de l'exercice d'Octave. D'ailleurs l'un de ces meubles crée une polémique lors de l'inspection de la pharmacie en 1988.<sup>206</sup> Octave s'était lié d'amitié avec monsieur Comar, de la société « Clin-Comar » installée non loin de sa pharmacie, rue des Fosses.<sup>207</sup> Il s'est ainsi vu offrir par monsieur Comar une plaque indiquant « produits des laboratoires Clin ». Mais en 1988, l'inspecteur signale à Roger qu'en conservant cette inscription, il fait de la réclame pour un laboratoire. Or cette pratique est désormais interdite dans la profession pharmaceutique. L'inscription étant gravée sur du marbre noir, Roger demande à l'inspecteur comment il doit

---

<sup>204</sup> « Plomb dans les peintures », 6 janvier 2010 (mis à jour le 4 juillet 2012). Article publié sur le site du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plomb-dans-les-peintures.12969.html> [Consulté le 15 mai 2013].

<sup>205</sup> LAFONT, Olivier. *op. cit.*, p.104 et p. 16.

<sup>206</sup> Cette inspection a été réalisée par Michel Portenart. D'abord pharmacien inspecteur en Aquitaine, il est muté à Paris en 1988. Grand amateur d'Histoire de la pharmacie, il tombe sous le charme de cette officine parisienne dont, comme il le dit : « *le préparatoire se rapproche plus de l'apothicairerie de nos ancêtres que d'une pharmacie moderne* ».

<sup>207</sup> La société « Comar et Cie » voit le jour le 21 août 1887, elle fusionnera par la suite avec le groupe Clin et sera finalement racheté en 1980 par Sanofi. Leur but est de fabriquer des formules pharmaceutiques spécialisées pour le compte d'autres pharmaciens parisiens ou provinciaux.



procéder pour masquer cette publicité pour un laboratoire qui, d'ailleurs, n'existe plus depuis dix ans. Finalement, le meuble et son inscription seront autorisés à rester en l'état dans la vitrine de la pharmacie.



**Illustration 78 : La devanture de la pharmacie Lhopitalier.**

**Source : Le Moniteur des pharmacies, numéro 2360, 8 juillet 2000, p.16.**

Des « vases de devanture à eaux colorées » avec les arrivées de gaz d'éclairage d'origine sont posés sur des présentoirs. Ils apparaissent dans les devantures des pharmacies françaises vers 1805 et ils traduisent une volonté des pharmaciens de rendre leur boutique attractive pour la clientèle.<sup>208</sup> Ils sont remplis d'eaux teintées, éclairés d'abord à la bougie puis au gaz, ils diffusent leurs couleurs sur les trottoirs, signalant la présence d'une pharmacie à une époque où la croix verte lumineuse n'existe pas encore.

En passant rue Soufflot devant cette officine, on ne peut s'empêcher de penser à la description d'une autre pharmacie par Flaubert dans madame Bovary : « *Le soir, principalement, quand son quinquet est allumé et que les bords rouges et verts qui embellissent sa devanture allongent au loin sur le sol leurs deux clartés de couleur, alors, à travers elles, comme dans les feux de Bengale, s'entrevoit l'ombre du pharmacien accoudé sur son pupitre. Sa maison du haut en bas est placardée d'inscription écrites en anglaise, en ronde moulée, « Eaux de Vichy, de Seltz, de*

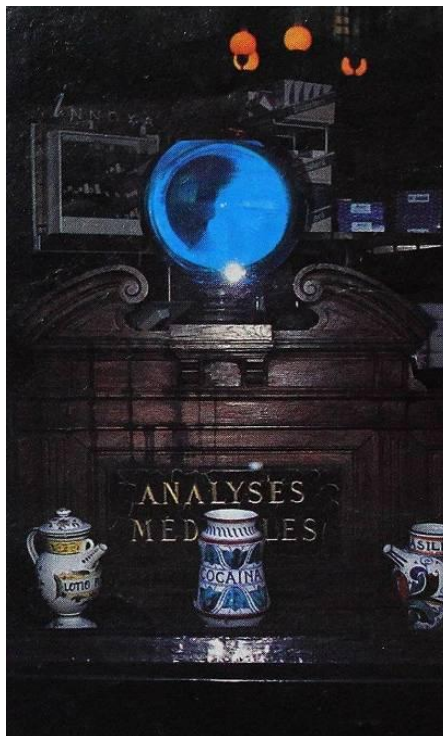
---

<sup>208</sup> DILLEMANN, Georges. « Les emblèmes corporatifs des pharmaciens français, produits et problèmes pharmaceutiques », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, année 1965, volume 53, numéro 187, p. 494.

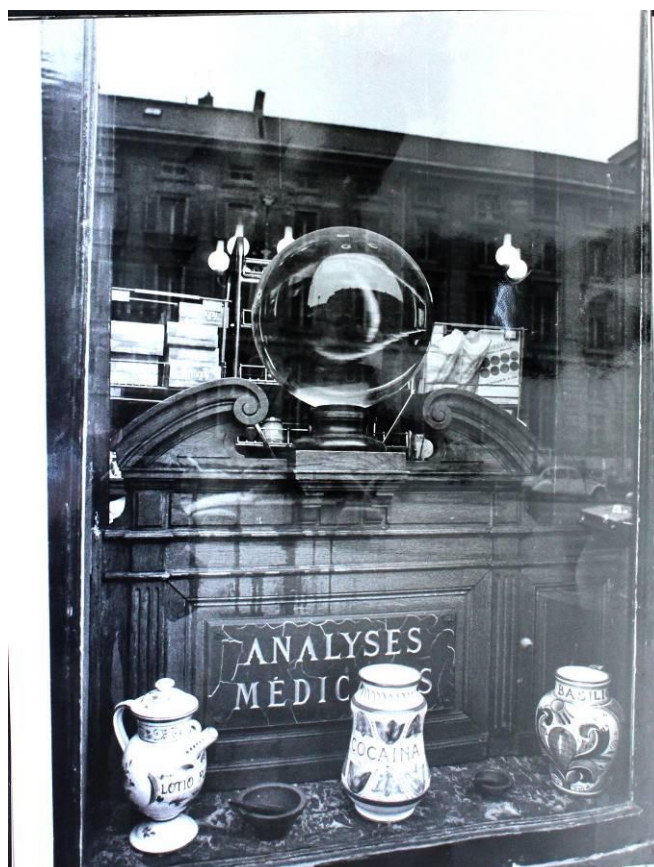
*Barèges, robs dépuratifs, médecine Raspail, racahout des Arabes, pastilles Darcet, pâtes Regnault, bains, chocolats de santé etc... » Et l'enseigne qui tient toute la largeur de la boutique, derrière les grandes balances scellées sur le comptoir, le mot laboratoire se déroule au-dessus d'une porte vitrée qui, à moitié de sa hauteur, répète une fois Homais, en lettre d'or, sur fond noir. »*



**Illustration 79** : Vases de devanture à eaux colorées, vus depuis l'intérieur de la pharmacie Lhopitallier.  
Crédit photographie : Virginie Claude.



**Illustration 80** : Meuble de devanture avec un vase de devanture à eau colorée.  
Source : journal Pharma, octobre 2006, p.9.



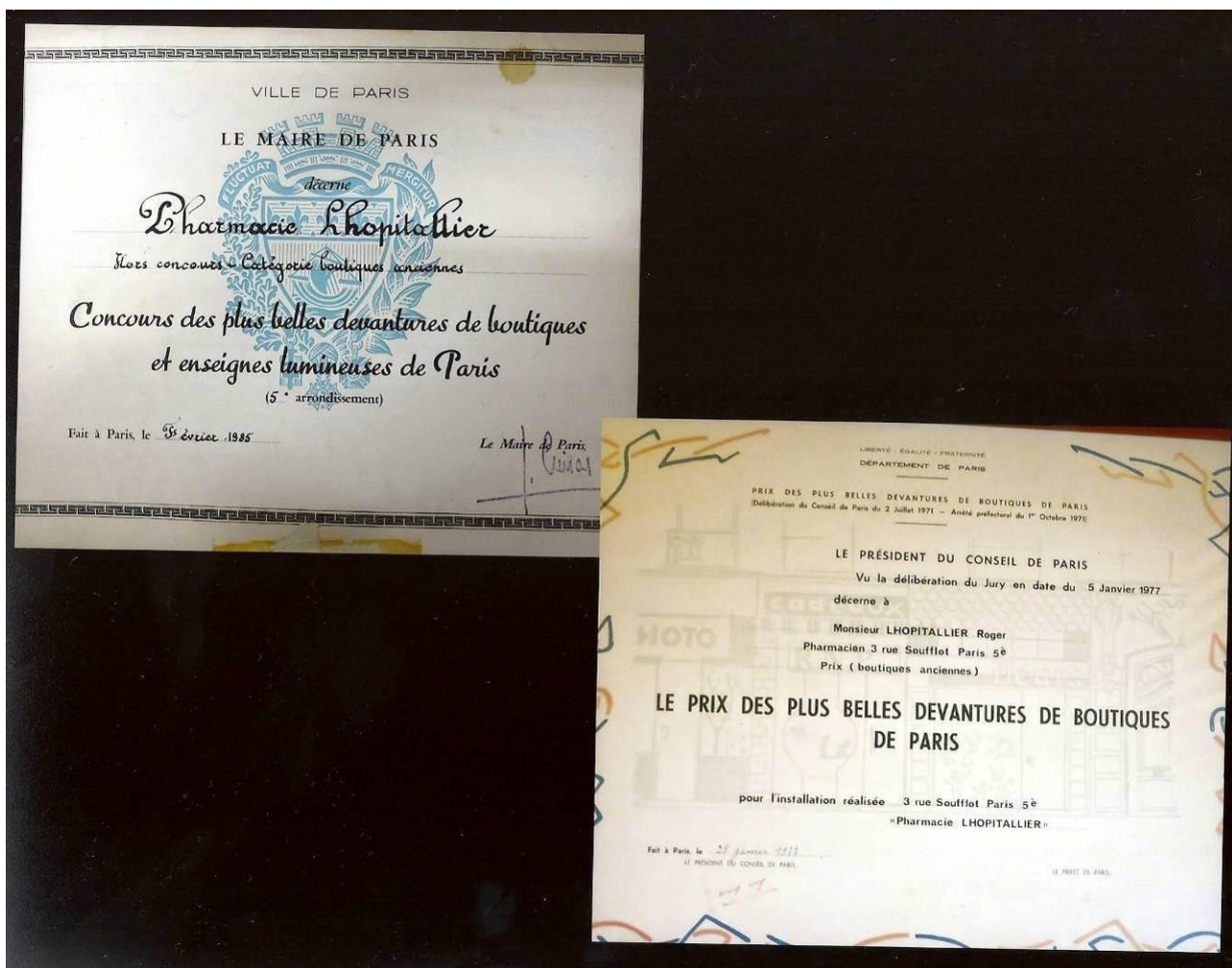
**Illustration 81 : Vitrine de la pharmacie Lhopitallier avec vase de devanture.**

**Photographie issue des archives personnelles de la famille Lhopitallier.**

La devanture de la pharmacie Lhopitallier ne passe pas inaperçue dans le Paris du XX<sup>ème</sup> siècle et finalement, en 1976, la mairie de Paris contacte Roger pour qu'il inscrive sa devanture au « prix des plus belles enseignes lumineuses et des plus belles devantures de boutiques de la ville de Paris ». Celle-ci obtient le prix le 25 janvier 1977, dans la catégorie « boutiques anciennes ». Lors de la réception à l'Hôtel de ville, Monsieur Denis Joyeux, Conseiller de Paris, félicite les représentants des vitrines lauréates en ces termes : « [...] *je vous remercie encore d'avoir servi Paris et d'avoir été dignes de nos traditions d'originalité, d'élégance et de bon goût.* »<sup>209</sup>

---

<sup>209</sup> « Palmarès 1976 du prix des plus belles enseignes lumineuses et des plus belles devantures de boutiques de la ville de Paris », dans : *Enseignes & Lumière, Eclairage, Décoration*, mars 1977, numéro 72, pp. 17 – 18.



**Illustration 82** : Prix de la plus belle devanture de paris attribué à la pharmacie Lhopitallier et remis à son propriétaire, Roger Lhopitallier.

**Crédit photographie** : Virginie Claude.

Admirée par les badauds et les touristes, la beauté de la devanture de la pharmacie Lhopitallier inspire également les photographes professionnels. Elle servira de cadre pour des séances photos comme par exemple avec la comédienne Jeanne Balibar en février 2012.



**Illustration 83** : « Jeanne Balibar, comédienne en balade ».

Source : Lise SARFATI pour « Next », supplément du journal Libération.

[http://next.liberation.fr/cinema/2012/02/08/jeanne-balibar-comedienne-en-balade\\_794545?photo\\_id=381620](http://next.liberation.fr/cinema/2012/02/08/jeanne-balibar-comedienne-en-balade_794545?photo_id=381620)

Toutefois, les alambics et les vieux pots côtoient dorénavant une technologie beaucoup plus moderne : ordinateurs, dernier logiciel informatique paru, imprimantes lasers. Mais ces améliorations sont le fait de Marc, le fils de Roger, à l'époque où il est venu travailler avec son père. Roger quant à lui, ne maîtrise pas tous ces nouveaux outils et ne les accepte que par concession envers son fils.

Marc Lhopitalier fait ses études à l'université de pharmacie de Châtenay-Malabry. Il effectue ses stages dans l'officine paternelle et il est diplômé le 18 novembre 1987. Après avoir soutenu sa thèse sur « les maladies fongiques de la pomme de terre », il s'inscrit à l'Ordre National des pharmaciens le 7 décembre 1992 et devient pharmacien adjoint dans la pharmacie de la rue Soufflot. A cette époque, quelques articles sont consacrés à la pharmacie dans la presse professionnelle à l'occasion de son centenaire. Dans le cadre d'une enquête consacrée au patrimoine pharmaceutique, l'Ordre national des pharmaciens établit, tout naturellement, un premier contact

avec Roger Lhopitallier. Dans le questionnaire reçu, ce dernier répond qu'il souhaite pérenniser son patrimoine en le transmettant à son fils le moment venu.

Après cinq ans de travail en commun, Marc exprime le désir de s'installer à son compte. Quand une opportunité se présente en 2001, il quitte Paris pour acheter une pharmacie en Vendée, rompant ainsi avec la tradition familiale. En faisant ce choix, il abandonne une pharmacie chargée d'histoire mais aussi de contraintes. Lui aurait-il été possible de moderniser cette boutique et la rendre plus commerciale, tout en respectant les désirs de préservation du passé, chers au cœur de son père ? Qui plus est, pour faire face à la concurrence des nombreuses officines de Paris, la pharmacie de la rue Soufflot est ouverte douze heures par jour : de 9 heures à 21 heures, du lundi au samedi. En partant de la capitale, Marc Lhopitallier peut s'autoriser un autre rythme. Sa pharmacie est ouverte de 8h30 à 19h et elle est fermée le samedi après-midi. Il accède donc à un plus grand confort de vie.

Néanmoins, Roger doit dorénavant gérer sa pharmacie avec un système informatique qu'il ne comprend pas. Ne sachant pas entrer une ordonnance dans l'ordinateur ou naviguer dans l'historique, il est obligé de demander à ses patients de revenir plus tard afin d'avoir le temps de tout faire correctement. Sa femme s'est mieux adaptée au changement, elle prend donc en charge le côté technique de la délivrance des médicaments et de la gestion informatique. Cependant, si après toutes ces années, Roger aime toujours autant son travail dans sa pharmacie, sa femme aspire, quant à elle, à faire moins de soixante douze heures par semaine. Pour la soulager quelque peu, Roger engage en 2002 une jeune pharmacienne, Virginie Claude.

Virginie Claude obtient son diplôme le 19 juin 2000 et travaille d'abord dans une pharmacie du XVI<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Mais elle habite rue Soufflot et elle souhaite se rapprocher de son lieu d'habitation. Elle connaît déjà la pharmacie Lhopitallier puisque ses beaux-parents sont originaires du quartier et de vieux clients de Roger Lhopitallier. Dès le moment de son embauche, elle prend en charge l'aspect informatique de la gestion de l'officine, les télétransmissions ou encore les rejets des mutuelles. Concernant les commandes des médicaments, Roger tient à rester le seul maître. Pourtant, il ne sait pas préparer une commande par ordinateur et a besoin d'avoir une trace écrite, il trouve donc un compromis entre l'ancien et le nouveau système. Il a conservé précieusement ses fiches Fahrenberger sur lesquelles il faut toujours marquer le nombre de boîtes voulues. Il se procure un boîtier, capable de lire ces cartes, qui est ensuite branché à l'ordinateur, transmettant ainsi les quantités à commander au grossiste.

Roger Lhopitallier consacre tout son temps à sa pharmacie. Il arrive le matin à neuf heures pour l'ouverture et ne repart pas avant une heure du matin. Il reste dans son officine toute la journée, ne sortant même pas pour s'acheter à manger le midi. Grand amateur de musique classique, il s'accorde une soirée de repos le mercredi et il part de son travail à dix-huit heures pour aller à des concerts avec sa femme. Mais la pharmacie n'est moins rentable depuis quelques années déjà. Les bons jours, une centaine de clients franchissent les portes de la pharmacie. La clientèle de Roger Lhopitallier est majoritairement composée d'habitues du quartier et de quelques étudiants en quête de boules quies. Pour une officine installée dans l'un des quartiers les plus touristiques de Paris, située aux pieds du Panthéon et du jardin du Luxembourg, cela semble surprenant. En réalité, les passants entrent pour visiter cette boutique, qu'ils voient comme une curiosité plus qu'une pharmacie et non pour acheter des médicaments. La pharmacie est connue comme un lieu de visite, comme nous pouvons le constater lors de la lecture d'un guide japonais.<sup>210</sup> Il n'y a que très peu de gammes de parapharmacie disponibles et elles ne sont pas mises en valeur dans l'espace de vente. Selon Virginie Claude, sans faire de travaux importants mais en aménageant l'espace, il aurait été possible d'améliorer la visibilité de ces gammes mais Roger s'y refuse. En voulant préserver le caractère unique et ancien de son commerce, il se prive d'une source de revenus. Roger dira à son adjointe un jour *« j'ai vécu dans ma pharmacie où le temps s'est arrêté et je ne me suis pas rendu compte que le monde avait évolué autour. »*<sup>211</sup> Le fonds de la pharmacie est payé et Virginie Claude ne travaille pas à temps plein, ce qui permet de préserver la situation financière de la famille Lhopitallier.

En 2007, Roger Lhopitallier est nommé au grade de Chevalier de l'Ordre national du mérite. Cette décoration lui est remise par son ami et confrère, le Professeur Pierre Delaveau, en présence du Maire, Jean Tiberi, lors d'une cérémonie tenant place à la mairie du V<sup>e</sup> arrondissement. Dans le journal du V<sup>e</sup> de septembre – octobre 2007, on peut lire : *« Cette distinction couronne l'action menée à titre bénévole par Monsieur Roger Lhopitallier dans les importantes responsabilités associatives qui lui ont été confiées. Elle récompense aussi son engagement et son dévouement ainsi que la qualité des services qu'il a rendus aux Parisiens et à la France. »*<sup>212</sup>

---

<sup>210</sup> YASUDA, Tomoko. *Les magasins traditionnels de Paris*. Japon : Pie Book, 2008, pp. 102 - 103. Guide touristique japonais offert à Roger Lhopitallier par l'auteur.

<sup>211</sup> Propos recueillis lors de l'entretien de Virginie Claude.

<sup>212</sup> « Distinction », dans : *Le journal du V<sup>e</sup>*, septembre – octobre 2007, numéro 51, p. 8.

Roger Lhopitalier est atteint d'un souffle au cœur depuis l'enfance et il a dû subir plusieurs opérations. En 2012, il a 76 ans et il travaille depuis quarante six ans dans sa pharmacie rue Soufflot. Bien qu'aimant toujours autant son métier, il est fatigué et il songe à s'arrêter. Son fils pharmacien habitant en Vendée, il pense céder sa pharmacie à son adjointe mais il a dû mal à quitter l'officine de ses ancêtres. Il commence néanmoins à se renseigner sur les possibilités de succession. Pour ce faire, il contacte un ami pharmacien qui le met en relation avec son gendre qui s'occupe des transactions immobilières pour un grand groupe. Ce dernier persuade Roger qu'il a plus à gagner en louant son emplacement à un commerce de luxe plutôt qu'à un pharmacien. Roger décide, à contre cœur, de louer les murs de la pharmacie à une grande enseigne. Toutefois, il continue à commander des médicaments et n'entreprend aucune des démarches nécessaires à la cessation de son activité. Bien qu'il ait déjà signé le bail de location, il s'entête en disant « *tant que rien n'est sûr, je ne veux pas en parler* ». Fin janvier, il n'arrive toujours pas à admettre que sa pharmacie centenaire ne va bientôt plus exister. Il doit être parti pour le 28 février 2012, pourtant il n'en parle à Virginie Claude que le 20 décembre 2011 et il refuse de l'annoncer à ses patients. La transaction n'étant pas gérée par un habitué des ventes de pharmacies, le premier bail est en défaveur de Roger. Sa fille juriste intervient et le contrat est ajourné.

Finalement, Roger signe un nouvel accord, il doit libérer les lieux définitivement pour le 1 juillet 2012. Virginie Claude s'occupe des démarches administratives, de l'inventaire du stock et de la suppression de la licence de la pharmacie. Seules quelques personnes sont alors au courant de la cessation d'activité. Roger accepte d'en parler courant mai, moins de deux mois avant la fermeture définitive de sa pharmacie. Ses amis s'inquiètent du devenir du patrimoine historique que contient cette officine si particulière. C'est Dominique Kassel, responsable des « Collections d'histoire de la pharmacie » à l'Ordre national des pharmaciens, qui mettra tout en œuvre pour sauver cet héritage transmis d'apothicaires à pharmaciens depuis 1749.



**TROISIÈME PARTIE : ... AU MUSÉE  
CARNAVALET.**

*« Peut-on aimer suffisamment pour pouvoir se séparer de l'objet de son amour.*

*Il a été très difficile de répondre à cette question quand le transporteur a emporté au loin la belle boiserie et nos pots de pharmacie pleins de poésie.*

*Puissent-ils procurer à un plus grand nombre l'immense bonheur qu'ils nous ont apporté est le vœu le plus sincère que nous puissions formuler ! »*

Francine Stahl<sup>213</sup>

Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la pharmacie ouverte depuis 263 ans cesse d'exister. Son dernier propriétaire, Roger Lhopitallier rend les clés de l'officine familiale dans un grand moment d'émotion. C'est la fin d'une histoire aussi pour les habitants du quartier pour qui la pharmacie était un repère. Même si aujourd'hui la devanture subsiste<sup>214</sup>, l'officine a disparu laissant place à une boutique de mode. Pourtant l'histoire ne s'arrête pas là, elle se prolonge ailleurs. En effet, une partie de la pharmacie Lhopitallier survit désormais dans une grande institution patrimoniale. Il paraissait important, dans le cadre de cette thèse, de ne pas nous arrêter sur la fermeture d'une officine mais d'évoquer cette nouvelle vie.

## **8. Fermeture d'une officine**

### **8.1 La cessation de l'activité professionnelle**

Comme tout pharmacien qui arrête l'exercice de son métier, Roger Lhopitallier a été tenu de suivre des démarches administratives très codifiées. Depuis la loi de 1941, les pharmaciens exerçant en officine doivent détenir une licence. Celle-ci autorise l'ouverture et conditionne l'activité d'une

---

<sup>213</sup> Propos tenus par la propriétaire de la pharmacie Stahl à Barr, lors du transfert de ses boiserie à l'Ordre national des pharmaciens.

<sup>214</sup> La devanture de la pharmacie est soumise au « régime des abords ». L'immeuble du 3, rue Soufflot étant situé à moins de 500m d'un monument historique : le Panthéon, les travaux extérieurs sont soumis à avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France.

officine de pharmacie. Elle a pour objectif de qualifier le local où la dispensation de médicaments au détail est autorisée (article L.5125-6). Par ailleurs, la licence est attachée au fonds de commerce de sorte qu'elle « ne peut être cédée par son ou ses titulaires indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte » (article L.5125-7). La cessation définitive d'activité du pharmacien entraîne la caducité de la licence qui doit être remise au directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) par son dernier titulaire ou par ses héritiers. Néanmoins, si personne n'a déclaré la fermeture de l'officine, la cessation d'activité est réputée définitive au terme d'une durée d'un an. Il revient au directeur de l'ARS de constater cette cessation définitive d'activité par arrêté, et donc de définir à quelle date doit démarrer le délai d'un an (article L. 5125-7). Le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens (CROP) île de France procédera alors à la radiation du pharmacien du tableau sur la base de l'arrêté de fermeture.

Une alternative au cadre énoncé précédemment est possible, c'est celle qui a été choisie par Roger Lhopitallier. Dans le cas où un ou plusieurs pharmaciens proposent de racheter certains actifs d'une officine, on parle de cessation définitive d'activité avec cession d'actifs et indemnisation. Cette dernière opération appelle un certain nombre d'observations que nous allons énoncer.

Des pharmaciens peuvent acquérir certains éléments d'actifs de l'officine d'un confrère dans un esprit de rationalisation du réseau officinal. Pourront ainsi leur être cédés, du mobilier, du matériel informatique, des marchandises et la clientèle, en contrepartie de la fermeture définitive de l'officine et de la restitution de la licence par son propriétaire. Ainsi, Roger Lhopitallier a cédé marchandises et clientèle à un confrère du quartier.

Par ailleurs, les actes soumis au CROP consistent généralement en un « acte de cession de clientèle » ou de « cession partielle d'actifs », car dans ce type d'opération, il ne peut pas s'agir de la vente d'un fonds dès lors que la licence doit être restituée. Cette opération vise la disparition d'une officine concurrente dans la commune et a pour objectif la récupération « aléatoire » de la clientèle ou d'une partie de celle-ci par un ou des confrères voisins. Elle ne doit pas avoir pour effet de compromettre l'approvisionnement en médicaments de la population de la commune ou du quartier concerné. C'est pourquoi toute procédure donnant lieu à l'indemnisation de la fermeture définitive d'une officine doit faire l'objet d'un avis préalable du directeur général de l'ARS. Faute d'accès à l'information, il nous est impossible de certifier si cette démarche a été effectuée et à quelle date. Les témoignages qui nous avons recueillis sur cette étape de la cessation sont contradictoires.

De plus, la fermeture définitive, volontairement décidée, a pour conséquence la caducité de plein droit de la licence. Mais la loi impose tout de même sa restitution à l'administration, sous peine de d'une amende de 3 750 euros (article L.5424-1).

Enfin, le CROP doit avoir communication de la copie de l'acte de cession partielle d'actifs ou de l'acte de cession de clientèle signé entre le pharmacien et son ou ses confrères (article L. 5125-38-1). Il doit être accompagné de l'engagement écrit du titulaire de rendre sa licence à une date précise (correspondant à la date de fermeture au public), ainsi que sa demande de radiation du tableau à cette même date. C'est ce qui a été fait par Roger Lhopitallier à l'été 2012.

Le CROP doit aussi veiller à recevoir communication de la décision constatant la restitution de la licence avant d'adresser le certificat de radiation.

Les formalités pour la fermeture définitive d'une officine sont donc :

- Envoi par le pharmacien d'un courrier à l'ARS indiquant la date précise de fermeture définitive et comprenant, s'il y a indemnisation, la demande d'avis préalable de l'ARS (dernier alinéa de l'article L. 5125-16).
- Envoi par le pharmacien d'un courrier au CROP indiquant la date de cessation d'activité et demandant sa radiation (le double du courrier adressé à l'ARS doit être joint).
- Traitement du dossier en réunion ordinale en prenant en compte comme date de radiation le jour de la fermeture définitive déclarée par le pharmacien.
- Réception de l'arrêté de restitution de la licence émanant de l'ARS.
- Envoi du certificat de radiation (comportant dans tous les cas la date retenue par l'ARS).

A la suite de la restitution, une licence disparaît sur la commune. En fonction de l'évolution de la population de cette commune, il pourra, ou non, y avoir place pour un transfert en provenance d'une autre localité. Dans le cas de la pharmacie Lhopitallier, la densité de pharmacies ne permettait pas d'effectuer un tel transfert.

Le dernier point de la procédure : le pharmacien doit également prendre contact avec les inspecteurs de santé publique pour régler le sort des stocks de stupéfiants et des ordonnanciers.<sup>215</sup>

---

<sup>215</sup> *Regroupement, transfert & création d'officines*. Guide à l'attention des conseillers et collaborateurs. Ordre national

## 8.2 Mise à la retraite d'un pharmacien

Lorsque l'on envisage la fermeture de son officine pour un départ à la retraite, diverses démarches administratives sont à faire qui concernent les différents organismes auxquels on a cotisés, en ajoutant le tribunal de commerce.

### 8.2.1 La caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

Dans le cas de Roger Lhopitallier, il a travaillé pour son père en qualité de salarié pendant huit ans. Aussi faut-il demander la liquidation de ses droits à la retraite en qualité de salarié auprès de la CNAV et de ceux relatifs à sa qualité de travailleur indépendant auprès de la caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP).

Pour la CAVP, une lettre avec accusé de réception lui a été adressée pour demander la liquidation de ses droits avec une demande d'effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet. La prise d'effet de cette demande à lieu le 1<sup>er</sup> du mois suivant la date de la retraite ; pour Roger Lhopitallier, il s'agit du 30 juin 2012. A la suite de cet envoi la CAVP enregistre la demande de retraite et adresse un dossier à compléter qu'il doit renvoyer dûment rempli accompagné des pièces demandées. Par la suite, les pensions sont versées avec effet rétroactif.

Pour la CNAV, il faut se rendre sur leur site et télécharger le dossier à compléter et envoyer accompagné des pièces demandées. En l'espèce la CNAV demande également le relevé de carrière Roger Lhopitallier en qualité de pharmacien libéral à se procurer auprès de la CAVP

### 8.2.2 Les Unions de recouvrements des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)

Il convient de faire procéder à sa radiation par les URSSAF. Pour ce faire il faut remplir un formulaire de demande de radiation à leur renvoyer. Il n'oubliera pas de noter sur ce formulaire la date de départ à la retraite, qui sera évidemment la même pour tous les autres organismes. Quinze jours environ après la réception de ce formulaire, les URSSAF notifient la radiation qui sera enregistrée avec effet à la date indiquée de départ à la retraite. Les URSSAF régulariseront tout de

---

des pharmaciens.

même les cotisations, en fonction des revenus perçus l'année de départ en retraite

### 8.2.3 La caisse d'assurance maladie et la mutuelle

Pour Roger Lhopitalier, il s'agit du Régime Social des Indépendants (RSI). Les documents à fournir sont ainsi listés :

- La copie des titres de pension c'est à dire des trimestres validés par la caisse d'assurance vieillesse ;
- La copie du certificat de radiation de l'URSSAF (évoqué ci-dessus) lequel doit préciser la date de cessation de l'activité professionnelle ;
- Le montant des revenus de l'année en cours avant la date de cessation d'activité.

Le RSI fera un calcul en fonction des revenus déclarés à la date de cessation et des revenus de l'année précédente. En fonction du nombre de trimestres validés par la caisse d'assurance vieillesse soit le retraité reste à le RSI soit il doit s'inscrire à la Caisse Primaire Assurance Maladie (CPAM).

Si le pharmacien a souscrit à une mutuelle, il se renseignera auprès de cette dernière pour savoir s'il peut poursuivre son contrat en cas de départ à la retraite ou si un nouveau contrat doit être conclu.

### 8.2.4 L'administration fiscale et le tribunal de Commerce

Le pharmacien qui cesse son activité professionnelle doit faire, à l'administration fiscale, une déclaration de ses revenus professionnels dans les 30 ou 45 jours suivant sa cessation.

Une déclaration de radiation auprès du tribunal de commerce où est enregistré le pharmacien doit finalement être effectuée. Le formulaire à remplir est à adresser au greffe du tribunal de commerce. Il est téléchargeable sur le site du tribunal de commerce de Paris. Ledit greffe envoie ensuite un extrait du registre du commerce et des sociétés actant la radiation.

## 8.3 L'émotion suscitée par la fermeture

Au delà de la procédure administrative, la fermeture de la pharmacie Lhopitalier a suscité une vive émotion, tant parmi les habitants du quartier que dans la presse. Il faut bien reconnaître qu'au plan local, la pharmacie a longtemps constitué un repère pour la population du V<sup>e</sup>

arrondissement, au même titre que le Panthéon, la mairie ou la bibliothèque Sainte-Geneviève. La pharmacie est d'ailleurs présentée comme un lieu touristique dans plusieurs guides parisiens qui rappellent sa longue histoire.

On trouve de nombreuses réactions sur les blogs. Deux exemples suffiront à illustrer ce mouvement affectif. Sur le blog *Etienne Dolet, Paris 5<sup>e</sup>*<sup>216</sup> un billet daté du 1<sup>e</sup> juillet 2012 est consacré à la fermeture de la pharmacie. Plusieurs aspects de cet article retiennent notre attention : l'auteur raconte à nouveau l'histoire de l'officine, la qualité de l'accueil et du conseil, ou encore la signification d'une telle disparition pour le quartier. En effet, l'auteur de l'article évoque : « le décor remarquable » de cette vieille maison parisienne mais insiste surtout sur : « le dévouement de cette lignée de pharmaciens dont certains également médecins auscultaient les malades, leur donnaient des médicaments en « oubliant » parfois de les faire payer. » Il juge d'autant plus regrettable cette disparition au profit d'un magasin de vêtements. Ce qui conduit ce parisien à s'interroger sur la notion du « vivre ensemble au cœur de la capitale et de la difficulté pour certains commerces de rester dans l'hypercentre vu les loyers demandés par les propriétaires ».<sup>217</sup>

Le deuxième blog, *l'employée aux écritures*, choisit de mettre en avant la dimension du souvenir, et lie étroitement un homme à sa profession. Le texte s'intitule : « Cette pharmacie, Lhopitalier, vous vous souvenez ». En date du 17 juillet 2012, il est question des travaux de transformation de l'officine en boutique. Ce que cherche à illustrer Martine Sonnet, l'auteur de ce blog, c'est bien la disparition d'une grande « institution » du V<sup>e</sup> arrondissement. Les photographies prises à cette occasion immortalisent ce moment où l'ancien disparaît au profit du nouveau.

---

<sup>216</sup> Le sous titre de ce blog est : « pour un dialogue démocratique et social, respectueux de la liberté de chacun. »

<http://etiennedolet5eme.blogspot.fr/2012/07/la-pharmacie-lhopitalier-de-la-rue.html>

<sup>217</sup> *Ibid.*



**Illustration 84** : Les travaux de la pharmacie Lhopitallier avec ce commentaire « ce que l'on voit de la rue, des restes de papier peint très ancien ».

Source : *l'employée aux écritures*, blog de Martine Sonnet.

<http://www.martinsonnet.fr/blogwp/?p=12148>

Au conseil municipal du 27 juin 2012, le sujet de la vente de la pharmacie Lhopitallier a été abordé. On y lit les mêmes inquiétudes que celles exprimées dans la presse ou sur les forums. Nous trouvons intéressant de restituer une partie du débat qui a animé la salle en cette séance :

« De la salle :

J'ai lu dernièrement que la pharmacie Lhopitallier allait devenir un énième magasin de vêtements. Qu'en est-il ?



Jean Tiberi :

Oui, hélas. [...] C'était non seulement un lieu remarquable, mais le contact humain était exceptionnel. Les intéressés ont souhaité vendre pour des raisons personnelles, ce que nous regrettons vivement. Légalement, nous ne pouvons rien faire, le propriétaire a le droit de vendre à qui il veut. La façade est protégée, bien sûr, mais pas l'intérieur des murs.

A.B.<sup>218</sup> :

[...] Le père de Monsieur Lhopitallier était à la fois médecin et pharmacien. Il auscultait les gens qui venaient à la pharmacie et leur donnait les médicaments, parfois gratuitement. La façade est classée. C'est un magasin de luxe qui a acheté ce fonds et a déjà entièrement détruit l'intérieur. Il n'y a plus rien, tout a été enlevé. Je ne vois pas qui va venir acheter des vêtements de luxe ici étant donné que c'est un quartier d'étudiants. L'enseigne de la pharmacie Lhopitallier est également classée. La nouvelle marque ne va sûrement pas laisser l'enseigne pour des raisons de marketing. Je vous demande, Monsieur le Maire, si jamais il était envisagé de supprimer cette enseigne, d'appeler l'ABF<sup>219</sup> qui va interdire de toucher à l'enseigne, avec un avis conforme. Il faut savoir qu'un avis conforme d'un architecte des Bâtiments de France ne peut être contesté par qui que ce soit. Il faut absolument conserver cette façade classée, qui fait partie du quartier depuis des siècles, et que l'on ne va pas encore une fois laisser avaler par un marchand de fringues. [...]

R.W. :

C'est l'occasion ou jamais de faire intervenir la Commission du Vieux Paris, voire d'inviter un de ses membres au conseil du quartier. S'ils ne réagissent pas là, je me demande à quoi ils servent. Je rappelle que la Commission du Vieux Paris a été rattachée aux Affaires Culturelles et elle ne peut pratiquement plus faire grand-chose. Mais il y a quand même quelques personnes dans cette commission dont la voix porte. Ce sont elles qu'il faut alerter. [...] »

Un Livre d'or permet aux anciens patients de Roger ou d'Henri Lhopitallier d'exprimer leur émotion et de consigner des témoignages d'affection.

---

<sup>218</sup> Bien que la séance ait été rendue publique, nous avons préféré conserver l'anonymat des personnes citées.

<sup>219</sup> Architecte des Bâtiments de France.

On peut y lire entre autres :

« *Quel bonheur de revenir ici, de revoir l'arrière boutique où monsieur Lhopitallier père (Henri) me faisait les vaccins. Il portait toujours son costume en velours noir grosses cotes et je tremblais lorsque la seringue approchait de mon bras... J'ai depuis une sainte horreur des aiguilles !! J'étais enfant.* » Anonyme (p. 91).

« *Cette pharmacie c'est ici que ma grand-mère et mon grand-père me gardaient le samedi avec tellement de cachettes et la caisse c'est un endroit super.* » Emma (p.59).

« *Il y a quelques années je suis entrée dans cette pharmacie en compagnie de mon ami Henri Amouroux. Et j'avais gardé en mémoire cette promenade dans le passé. Aujourd'hui je suis heureuse de savoir que cette pharmacie entre dans l'Histoire et que les générations futures y apprendront les premiers médicaments de la pharmacie.* » Anne Muratori-Philip, historienne, biographe de Parmentier (p. 161).

Ce livre était disponible lors d'une cérémonie organisée en l'honneur de Roger Lhopitallier, à la mairie du V<sup>e</sup> arrondissement. Cette réception a eu lieu fin juin 2012.<sup>220</sup> Monsieur le maire, Jean Tiberi, a alors loué la dévotion et la conscience professionnelle de Roger Lhopitallier démontrées pendant toutes ses années d'exercice. Rappelons que, le 13 mars 1992, à l'occasion du centenaire de la pharmacie, Jean Tiberi avait déjà donné une réception en l'honneur de Roger Lhopitallier, « petit-fils d'Octave Lhopitallier, acquéreur il y a un siècle de l'officine du 3, rue Soufflot ».<sup>221</sup>

La presse spécialisée s'est également faite l'écho de cet événement. Dans le Quotidien du pharmacien de février 2012, Julie Chaizemartin adopte un titre choc : « la pharmacie, un patrimoine vivant : il faut sauver la pharmacie Lhopitallier ». Elle insiste sur les trésors contenus dans l'officine et sur sa richesse patrimoniale : « objets fascinants et farfelus, décors fragiles et raffinés, boutique des trésors qu'on aime pour leur charme ». Elle rappelle que la pharmacie Lhopitallier n'est pas un exemple isolé, d'autres anciennes pharmacies avant elle, ont été menacées de disparition faute de classement au titre des Monuments historiques. Mais l'histoire n'est pas toujours triste et parfois le patrimoine des officines peut être préservé malgré tout. Concernant la pharmacie de la rue Soufflot,

---

<sup>220</sup> Par courrier nous avons demandé à monsieur le maire du V<sup>e</sup> arrondissement, Jean Tiberi, copie de son discours. Nous n'avons pas, à ce jour, obtenu de réponse.

<sup>221</sup> LEFEBVRE, Thierry. « Compte rendu de la 251<sup>e</sup> séance de la Société d'Histoire de la Pharmacie (21 juin 1992) », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1992, volume 80, numéro 295, p. 477.

l'auteur montre l'importance de sauver ses trésors, comme les alambics du XVIII<sup>e</sup> siècle parfaitement conservés et si rares de nos jours, en insistant sur l'urgence de la situation.<sup>222</sup> L'article s'achève sur une considération du président de l'Ordre national des pharmaciens, Isabelle Adenot, sur l'héritage du passé pour l'avenir d'une profession : « *le patrimoine c'est l'écrin dans lequel s'épanouit et se consolide la mémoire. Mettre en valeur notre héritage pharmaceutique nous rappelle que le flambeau nous est légué et nous pousse à l'innovation dans un contexte où les besoins évoluent.* »

Au-delà du cercle des habitants du V<sup>e</sup> arrondissement et de la presse pharmaceutique, la presse nationale traite aussi de l'évènement. Un reportage de quelques minutes est consacré à ce sujet dans le journal de 13h sur TF1, le 23 mai 2012.



**Illustration 85 : Roger Lhopitallier avec sa caisse enregistreuse. Reportage TF1.**

<http://videos.tf1.fr/jt-13h/2012/le-13-heures-du-23-mai-2012-7265142.html>

---

<sup>222</sup> CHAIZEMARTIN, Julie. « Il faut sauver la pharmacie Lhopitallier », dans : *Le Quotidien du pharmacien*, jeudi 16 février 2012, numéro 2898, p. 10.

Roger Lhopitallier y livre un dernier témoignage plein d'émotions sur son travail dans sa pharmacie. Des clients sont également interrogés sur la perception de leur officine de quartier et de son patrimoine. L'un d'entre eux s'exprime en ces termes : « *Quand je compare aux pharmacies tout en néon, tout en plastique, je n'ai pas envie d'y aller ! Ici vous êtes au chaud. C'est formidable.* »

La presse papier relate aussi cet événement. Un article du Figaro, publié en juin 2012, titre : « le décor d'une pharmacie bientôt au musée ? »<sup>223</sup>



**Illustration 86** : La devanture de la pharmacie Lhopitallier dans le journal Le Figaro.

**Crédit photographie** : Jean-Christophe Marmara.

A la même époque, Jean Trouchaud réalise un documentaire sur Moissan, qui l'amène à la pharmacie Lhopitallier. Caméra à la main, le réalisateur : Daniel Bour, nous fait entrer une dernière fois dans l'officine, montrant toutes ses facettes jusqu'à l'arrière boutique avec son préparatoire et ses alambics.

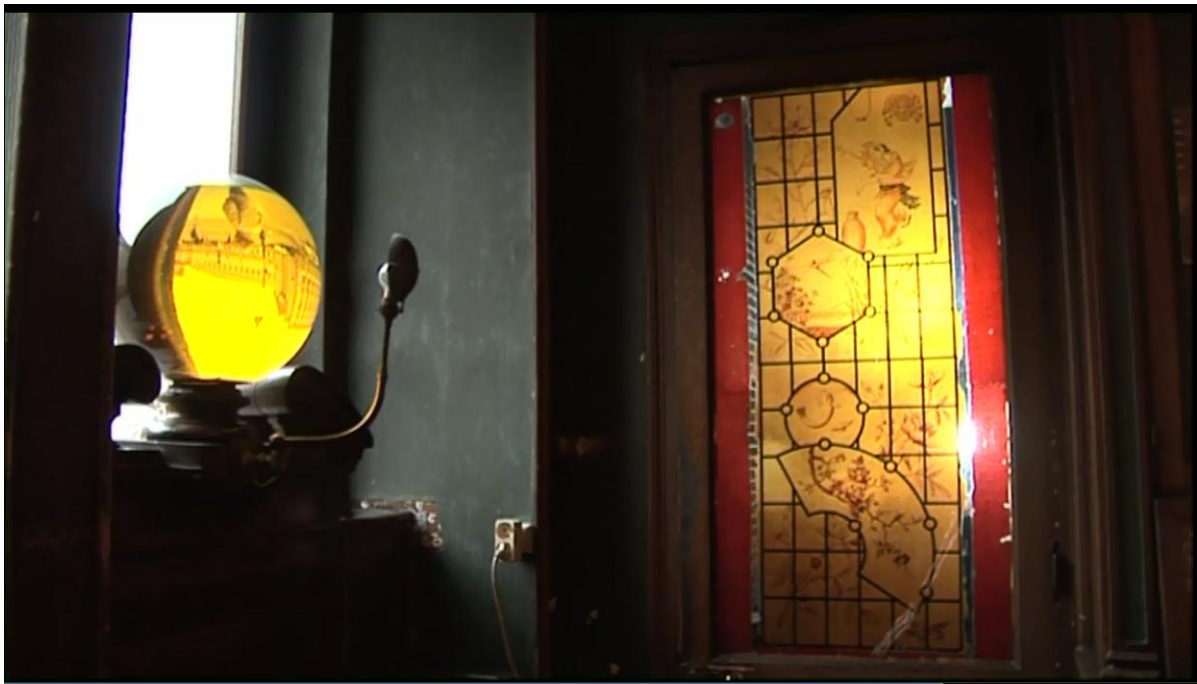
---

<sup>223</sup> MICHOT, Alexandre. « Le décor d'une pharmacie bientôt au musée ? », dans : *Le Figaro*, 14 juin 2012, en ligne.



**Illustration 87** : Roger Lhopitallier devant ses alambics.

Crédit image : Daniel Bour.



**Illustration 88** : Vase de devanture et porte du bureau de Roger Lhopitallier.

Crédit image : Daniel Bour.

Pour clôturer le chapitre de l'émotion et livrer un dernier témoignage, l'ancien titulaire de la pharmacie est reçu lors d'une séance de la Société d'histoire de la pharmacie, le 8 décembre 2012, pendant laquelle il fait une présentation intitulée : « Image d'une pharmacie familiale rue Soufflot

(Paris V). » C'est l'occasion pour les auditeurs d'admirer les aménagements intérieurs des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et le matériel historique de la pharmacie conservé par trois générations de pharmaciens. Le compte rendu de cette séance nous est donné dans le numéro 377 de la *Revue d'histoire de la pharmacie*.<sup>224</sup>



**Illustration 89 : Intervention de Roger Lhopitallier à la séance du 8 décembre 2012 de la Société d'histoire de la pharmacie.**

**Crédit photographie : Clotilde Maisonnier.**

---

<sup>224</sup> « Images d'une pharmacie familiale, rue Soufflot (Paris V<sup>e</sup>) », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, mars 2013, numéro 377, p. 92.

## **9. Sauvegarde d'un patrimoine pharmaceutique**

Patrimoine. Le mot est prononcé à chaque fois que l'on évoque la pharmacie Lhopitallier et sa fermeture. Dans l'urgence, des démarches sont entreprises pour sauver les « trésors » de la pharmacie, témoins de son histoire personnelle et d'un exercice professionnel.

### **9.1 Démarches entreprises pour sauver la pharmacie Lhopitallier**

Depuis de nombreuses années, voisins, amis, professionnels du patrimoine et associations, se préoccupent de l'avenir de la pharmacie Lhopitallier. Le plus fervent défenseur de cette cause est certainement le Professeur Pierre Delaveau, voisin, ami de Roger Lhopitallier et membre éminent de l'Académie nationale de la Pharmacie.

La sauvegarde de ce patrimoine n'a pas été simple. Elle a mobilisé des compétences différentes et s'est faite dans l'urgence. En décembre 2011, Roger Lhopitallier décide de prendre sa retraite, il prend ses dispositions, effectue les démarches administratives nécessaires et cherche un locataire pour son fonds de commerce. En janvier 2012, il confie à un ami qu'il doit libérer les lieux pour la fin du mois de juin 2012. Cet ami contacte alors son réseau professionnel dans l'espoir d'obtenir de l'aide pour sauver le préparatoire, ses alambics et les boiseries de la pharmacie. Ces démarches n'aboutissent pas, jusqu'au moment où il reçoit une réponse de la part de la responsable des Collections d'histoire à l'Ordre national des pharmaciens : Dominique Kassel.

A partir de ce moment, Dominique Kassel est missionnée par l'Ordre national des pharmaciens et prend les choses en main. Comment sauvegarder ce patrimoine ? Sous quelles conditions ? Quel est son intérêt pour la profession ou pour le grand public ? Le titulaire est-il prêt à faire un don ? Qui pourrait accepter le don ?

Pour répondre à ces questions, elle interroge des pharmaciens, des élus du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP), la Société d'histoire de la pharmacie (SHP), ainsi que le conservateur en chef du patrimoine du musée de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP). Elle prend également conseil auprès de l'Institut national du patrimoine et du musée des Arts et métiers. Roger Lhopitallier accepte de faire don du préparatoire et des boiseries de l'officine. Cependant, il n'a pas les moyens d'assumer la charge financière d'un démontage et d'un transport.

Pour comprendre les démarches entreprises, il faut connaître les spécificités des institutions contactées. En effet, chacune, à des titres divers, est concernée par la conservation d'une partie de ce patrimoine.

## 9.2 La Société d'histoire de la pharmacie et l'Association des amis du musée

La SHP est fondée le 1<sup>er</sup> février 1913 dans la salle des Actes de l'École de pharmacie de Paris, suite à l'initiative de trois hommes :

- Eugène-Humbert Guitard, jeune archiviste paléographe, licencié ès lettres ;
- Charles Buchet, directeur de la Pharmacie Centrale de France ;
- Paul Dorveaux, bibliothécaire en chef de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris.<sup>225</sup>

A l'occasion du centenaire de la SHP, l'actuel président Olivier Lafont revient sur l'histoire de cette société savante. Il rappelle que l'article premier des statuts de l'association, de loi 1901, indique précisément quels sont ses objectifs : « *La Société d'histoire de la pharmacie se propose l'étude de tout ce qui intéresse le passé des sciences, de l'art et de la profession pharmaceutique, ainsi que la conservation des objets et monuments qui s'y rattachent.* » On voit que, dès sa fondation, la préoccupation s'avère double :

- favoriser le développement scientifique de l'histoire de la pharmacie ;
- promouvoir une activité de conservation et de mise en valeur des témoignages du passé pharmaceutique.<sup>226</sup>

En 1997, Christian Warolin rappelait déjà cette double mission de défense et d'illustration du patrimoine pharmaceutique : « *L'association dénommée Société d'histoire de la pharmacie, fondée en 1913, a pour but l'étude de tout ce qui intéresse le passé des sciences, de l'art et de la profession pharmaceutique ainsi que la conservation des manuscrits, ouvrages, monuments et objets qui s'y rattachent, soit au moyen de démarches tendant à éviter leur destruction ou leur détérioration, soit par la constitution de collections et notamment d'une bibliothèque et d'un musée.* »<sup>227</sup>

---

<sup>225</sup> « Histoire de la SHP », <http://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=histoire>

<sup>226</sup> LAFONT, Olivier. « La Société d'histoire de la pharmacie : un siècle déjà », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, juin 2013, tome LXI, p. 135.

<sup>227</sup> WAROLIN, Christian. « La SHP et la défense du patrimoine pharmaceutique », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1997, numéro 315, p. 355.





**Illustration 90** : Objet pharmaceutique issu des collections de la SHP.

**Crédit photographie** : SHP.

Cependant, le manque de place et de moyens financiers vont rapidement obliger la SHP à privilégier l'illustration à la défense du patrimoine. Il y a 100 ans, la jeune société n'a pas la notoriété suffisante pour sauvegarder le patrimoine de la pharmacie Lescot (cf. supra) ; en 2012, c'est le manque de moyens qui rend impossible sa mission statutaire.

Entre la pharmacie Lescot et la pharmacie Lhopitallier, d'autres opportunités se sont présentées avec souvent le même résultat. C'est pour tenter de remédier à cette situation que, le 20 novembre 1995, est créée « l'Association des amis du Musée de la pharmacie ». Placée sous l'égide du CNOP et de la SHP, elle a pour but « la mise en valeur et la conservation de tous objets ou, en général, de tout élément utile à la connaissance de l'Histoire de la Pharmacie et des Sciences qui s'y rattachent sous tous leurs aspects ». Elle se propose également de « sauvegarder le patrimoine pharmaceutique et de favoriser la création, le développement et le rayonnement du Musée de la Pharmacie ».<sup>228</sup> Cette association s'appelle désormais « Sauvegarde du patrimoine pharmaceutique ».

---

<sup>228</sup> FLAHAUT, Jean. « Une nouvelle association pour la sauvegarde du patrimoine pharmaceutique », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1995, numéro 305, p. 143.

C'est la raison pour laquelle, l'une et l'autre, sont consultées pour la sauvegarde d'un patrimoine touchant à la pharmacie. Dans le même temps, le milieu de la conservation du patrimoine hospitalier est également contacté, pour bénéficier de son expertise et mettre à profit ses précieux conseils aiguillés par l'expérience.

### 9.3 Musée de l'AP-HP

*« Un musée est au service du développement et du progrès d'une société (...). Il fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, les acquiert, les conserve, les communique pour l'étude, l'éducation et la délectation ».*

Définition du « musée » par le Conseil International des Musées.

L'AP-HP est aujourd'hui le Centre Hospitalier Universitaire de Paris et d'Île de France. Il regroupe, autour du Siège, quarante-quatre hôpitaux répartis dans Paris et sa région, trois autres implantés sur le littoral, un service d'hospitalisation à domicile, trente-huit écoles et centres de formation et six services généraux. C'est le plus grand et plus ancien réseau hospitalier de France.

Sa création remonte à 1849. Administration municipale, l'Assistance Publique avait alors pour mission de répondre aux problèmes sociaux et sanitaires de la population pauvre de Paris : enfants abandonnés, indigents et nécessiteux, vieillards, malades et incurables. Son action relaie l'œuvre charitable des fondations religieuses de l'Ancien Régime.

Pour valoriser son patrimoine et faire connaître sa longue histoire, l'Assistance Publique a créé son musée en 1934. Il constitue le musée hospitalier le plus ancien de France et parmi les plus riches. Le musée de l'AP-HP restitue l'histoire de l'hôpital dans ses différentes composantes : histoire sociale et religieuse, histoire de la médecine et des professions de santé, histoire des représentations du corps et de la maladie. Il déchiffre cette histoire, l'interroge, et confronte passé et présent, à la recherche du sens des évolutions récentes.

Pour les professionnels de santé, le musée permet de mettre en perspective les pratiques d'aujourd'hui, en repérant les héritages et les ruptures. Pour le grand public, il propose de mieux

connaître et comprendre l'hôpital comme miroir des transformations de la société. Cette orientation s'exprime en particulier dans la grande exposition temporaire que le musée réalise chaque année, et qui constitue le moteur de ses activités et de sa programmation. Défini lors de son ouverture en 1934 comme un « musée artistique et historique », il se présente, jusqu'à sa fermeture en 2012, comme un « musée d'histoire et de société ».

Les collections du musée de l'AP-HP procèdent d'une politique de sauvegarde du patrimoine des hôpitaux, initiée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et complétée par des dons et des achats. Elles comportent plus de 7 000 œuvres, objets et documents, dont la diversité témoigne des nombreux aspects de la vie hospitalière: peintures, gravures et dessins, sculptures, vêtements liturgiques, objets de pharmacie, instruments médicaux, matériel de soin et tenues professionnelles, mobilier hospitalier, archives et traités. Le musée s'attache également à constituer les archives orales de l'institution, en sollicitant la mémoire des personnels.

Depuis la création du musée, les collections sont présentées dans l'hôtel de Miramion. Cet ancien hôtel particulier attribué à François Mansart a abrité la communauté des Filles de Sainte Geneviève, dévouées aux soins des pauvres (1675 - 1794), puis la Pharmacie Centrale des Hôpitaux (1812 - 1974).<sup>229</sup> Cependant, à la suite de la vente de l'Hôtel de Miramion, le musée ferme ses portes le 29 juin 2012. Les collections sont mises en caisses en attendant d'être déménagées à l'Hôtel Dieu pour 2016.<sup>230</sup>



**Illustration 91 : Pots à pharmacie de la collection Beaujon, fin XVIIIe siècle, issus des collections du musée de l'AP – HP.**

<sup>229</sup> « Musée de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. »

[http://www.museums-of-paris.com/musee\\_fr.php?code=315](http://www.museums-of-paris.com/musee_fr.php?code=315)

<sup>230</sup> Entretien avec Anne Nardin, conservatrice en chef du patrimoine musée de l'AP-HP.

Le domaine pharmaceutique est largement couvert par le musée de l'AP-HP. Une pièce est même entièrement consacrée à la reconstitution d'une apothicairerie ancienne. Cependant, la conservation d'objets provenant de la pharmacie Lhopitalier n'est pas envisageable dans un de ces musées, d'une part parce que ces derniers relèvent de l'histoire de la pharmacie civile et non pas hospitalière, d'autre part, pour des raisons purement administratives, la fermeture du site au public empêchant toute action d'enrichissement du patrimoine. En revanche, la conservatrice a été d'un soutien précieux : elle a ouvert de nouvelles pistes et a favorisé le contact avec d'autres institutions.

#### 9.4 Musée des arts et traditions populaires

Le Musée national des Arts et Traditions populaires (MNATP) est fondé en 1937 par Georges Henri Rivière. Il s'installe à Paris en 1969, dans le Bois de Boulogne. Les collections sont présentées d'une double manière. La galerie d'étude, inaugurée le 1<sup>er</sup> février 1972, montre les aspects les plus techniques de la culture. Quant à la galerie culturelle, ouverte le 10 juin 1975, elle illustre la vie de la société française traditionnelle, rurale et artisanale.<sup>231</sup>

Le musée ferme en 2005 mais ses collections sont transférées en juin 2013 au musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) à Marseille. Ce dernier expose ses collections en huit pôles :

- Agriculture, élevage, exploitation des ressources naturelles et environnement ;
- Apparences, soins du corps, sexualité ;
- Industrie, artisanat, commerce ;
- Arts du spectacle ;
- Croyances et religion ;
- Mobilités, métissages, communications ;
- Vie domestique ;
- Vie publique.

Les collections du pôle « industrie, artisanat, commerce » constituent un fonds important de « vieux outils », d'affiches publicitaires et de vêtements, illustrant les espaces de production

---

<sup>231</sup> « La galerie culturelle du MNATP », article publié sur le site :

<http://www.culture.gouv.fr/documentation/phocem/Albums/Galerie-culturelle-presentation.pdf> [document en ligne, consulté le 1 septembre 2013].

(ateliers), de diffusion (boutique), et de transmission des savoir-faire. Les collections de ce pôle mettent en valeur les objets manufacturés au travers d'une chaîne opératoire allant de la transformation de la matière première jusqu'à la commercialisation de produits finis. Les savoir-faire dits traditionnels y côtoient les procédés de sériation et de standardisations industrielles ; tout comme les boutiques et commerces de proximité y côtoient des objets publicitaires issus de la grande distribution.<sup>232</sup>

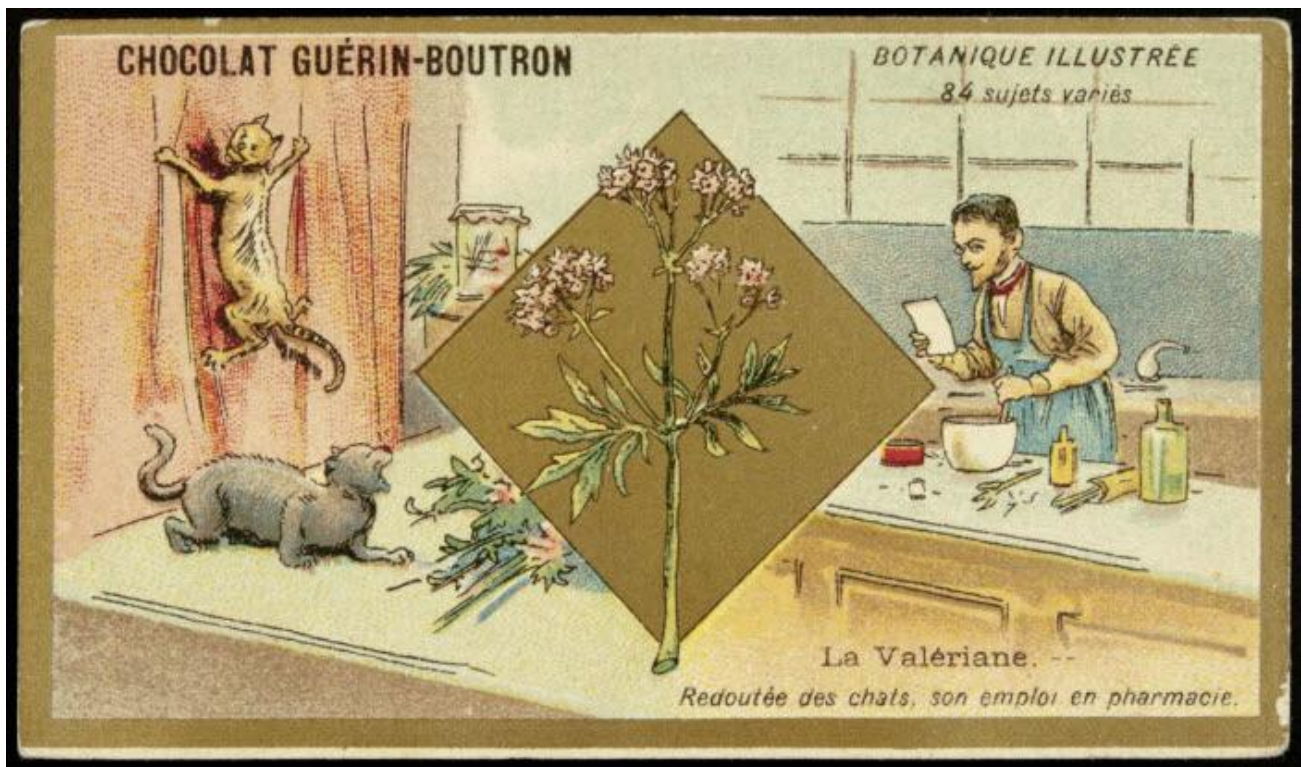


**Illustration 92** : Enquête sur le décor des boutiques parisiennes conduite par Pierre Soulier (1945 – 1950).

Photographie issue des collections du MNATP, exposée au MuCEM.

---

<sup>232</sup> « Histoire du MuCEM et ses collections ». <http://www.mucem.org/fr>



**Illustration 93 : La valériane – Redoutée des chats, son emploi en pharmacie.**

**Carte réclame issue des collections du MuCEM.**

Le rapprochement avec la pharmacie Lhopitalier n'est pas immédiatement évident. Qu'il s'agisse des MNATP ou aujourd'hui du MuCEM, ces deux institutions patrimoniales n'ont pas pour vocation particulière la sauvegarde d'objets scientifiques. En revanche, ils renseignent l'évolution des savoir-faire de différents métiers. La pharmacie, relevant autant de l'art que de la science, peut à juste titre, figurer dans les collections de tels musées. C'est d'ailleurs le cas à travers un certain nombre de documents imprimés (prospectus, carte réclame, photographie etc.) qui illustrent l'exercice professionnel. L'enquête sur le décor des boutiques parisiennes conduite par Pierre Soulier (1945 – 1950) est un bon exemple de l'intérêt porté au milieu pharmaceutique. Toutefois, celui-ci reste de l'ordre de l'image, de la représentation et non pas de la conservation matérielle et physique d'une pharmacie en tant que telle.

Enfin, la délocalisation des MNATP à Marseille rend dommageable la sauvegarde d'un patrimoine parisien en dehors de la capitale. A contrario, le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) semble répondre à ces deux dernières exigences de typologie documentaire et de lieu.

## 9.5 Musée des arts et métiers, Conservatoire national des arts et métiers

C'est en 1794 que l'abbé Henri Grégoire fonde le Conservatoire des arts et métiers. Les objectifs de cette institution révolutionnaire sont de fédérer les savoirs techniques pour « perfectionner l'industrie nationale » et de réunir les collections qui serviront de modèle, de référence et d'incitation aux inventeurs, chercheurs et curieux de toute condition sociale. Installées à Paris dans les murs de l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs, les installations sont transformées en un musée en 1802.



**Illustration 94 : Intérieur de la bibliothèque des Arts et métiers au début du XIX<sup>e</sup> siècle.**

**Source : BIU Santé (Paris).**

Le musée des arts et métiers est un musée de France, placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est un lieu de formation qui concilie l'art, la science et la pédagogie. Les espaces d'exposition parisiens sont totalement réaménagés en 1990 et ils offrent un parcours dans l'histoire et l'actualité des sciences et techniques.

Répartie entre l'exposition permanente à Paris et les réserves à Saint-Denis, la collection est un patrimoine unique au monde. 80 000 objets de l'Antiquité à l'époque contemporaine et 20 000 dessins techniques sont les témoins de l'ingéniosité des hommes et de l'esprit d'aventure des pionniers de l'ère industrielle. Le musée est réparti en sept grandes collections thématiques :

- Instruments Scientifiques ;
- Matériaux ;
- Construction ;
- Communication ;
- Énergie ;
- Mécanique ;
- Transports.

Le musée présente de nombreux objets reflétant les facettes les plus variées de l'histoire des techniques. Parmi eux, on notera le premier avion de Clément Ader, la première camera des frères Lumière, la machine à calculer de Blaise Pascal ou encore le gazomètre de Lavoisier.<sup>233</sup>



**Illustration 95 : Gazomètre de Lavoisier.**  
**Crédit photographie : Musée des arts et métiers, Favareille, M.**

---

<sup>233</sup> « *Le Musée des arts et métiers. Sur les traces des inventeurs et des aventuriers de l'histoire des techniques* ». Dossier de presse du musée.



Dans la scénographie du laboratoire de Lavoisier, le fameux gazomètre du grand chimiste est l'un des exemples d'un instrument pouvant se rapporter à l'histoire de la profession pharmaceutique. La pharmacie en elle-même est absente de ces collections : en effet, le pharmacien est un chimiste par nature. *L'art* pharmaceutique dépend d'évolutions techniques tout à fait étrangères à sa *science*. Pour le dire autrement, la réalisation d'un mortier relève plus du développement de l'industrie métallurgique ou porcelainière que du perfectionnement de l'art pharmaceutique. De même, la construction d'un alambic est l'œuvre d'un autre corps de métier que celui des pharmaciens. C'est un point d'entrée au débat que nous aborderons plus tard, au travers de la pharmacie Lhopitallier, de sa nature de patrimoine scientifique et technique ou non. (cf. infra).

En 2003, le musée des arts et métiers est chargé, par le ministère de la recherche, d'une mission nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain. Au XXI<sup>e</sup> siècle, il apparaît en effet nécessaire de sauvegarder ce patrimoine en le remplaçant dans le cycle de l'innovation qui l'a vu naître. Le domaine pharmaceutique fait partie du réseau qui s'est constitué depuis.

## 9.6 Musée Carnavalet

Une autre question se pose : la pharmacie Lhopitallier est-elle le vestige de l'histoire d'une profession et/ou un monument représentatif de l'histoire de Paris ? Si l'on considère qu'elle livre un témoignage de l'histoire parisienne, elle a toute sa place dans un musée comme Carnavalet. Sous ce nom se cache le plus parisien des musées d'histoire de la capitale.

Doyen des musées municipaux, le musée Carnavalet a pour vocation de faire connaître l'histoire de Paris, depuis ses plus lointaines origines (une pirogue préhistorique date de 4 600 avant J.C.) jusqu'à nos jours et sous ses aspects les plus divers. Historique par essence, Carnavalet n'en demeure pas moins un musée d'art, présentant essentiellement des œuvres originales, fidèles au génie propre de Paris.

L'idée d'un musée consacré à l'histoire de Paris s'impose sous le Second Empire, alors qu'une grande partie du cœur historique de la capitale disparaît sous la pioche des démolisseurs. En 1866, à l'instigation du baron Haussmann, la municipalité se porte acquéreur de l'hôtel Carnavalet pour y recevoir la nouvelle institution. L'édifice, bâti en 1548 et remanié au XVII<sup>e</sup> siècle par François Mansart, a été habité, de 1677 à 1696, par Madame de Sévigné. Le musée ouvre ses portes

en 1880. Agrandi à plusieurs reprises, il occupe également, depuis 1989, l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, édifice voisin bâti en 1688 par Pierre Bullet. Son orangerie, l'une des deux dernières subsistant dans le Marais, restaurée en 2000, abrite les collections préhistoriques et gallo-romaines.<sup>234</sup>

Le musée se divise en onze départements :

- Architecture ;
- Enseignes ;
- Mobilier ;
- Numismatique ;
- Peintures ;
- Sculptures ;
- Cabinet des arts graphiques ;
- Maquettes et modèles d'architecture ;
- Moyen-âge ;
- Objets d'arts et d'histoire ;
- Photographies.

Le musée expose plus de 2 700 peintures, 20 000 dessins, 30 000 estampes, 150 000 photographies, 2 000 sculptures des temps modernes, des milliers de céramiques, monnaies et médailles, ainsi que des pièces de mobilier. Signalons que le département des enseignes, conserve la devanture de la pharmacie Lescot (cf. infra), ce qui crée un précédent dans la sauvegarde du patrimoine pharmaceutique.

---

<sup>234</sup> « Le musée Carnavalet...Ou l'histoire de Paris en héritage ». <http://www.carnavalet.paris.fr/fr/musee-carnavalet>



**Illustration 96 : La bijouterie Fouquet au Musée Carnavalet.**

**Crédit photographie :** blog « *Paris-bise-art, Paris hors des sentiers battus* »

<http://paris-bise-art.blogspot.fr/2013/01/la-bijouterie-fouquet-par-alphonse.html>

Pour Dominique Kassel : « *l'histoire de la pharmacie Lhopitallier n'est pas que l'histoire d'une profession. Elle s'inscrit dans l'histoire universelle et peut témoigner dans un musée d'histoire parisien comme Carnavalet* ». Le 2 février, des conservateurs du musée Carnavalet se rendent donc rue Soufflot pour évaluer l'intérêt historique du don de Roger Lhopitallier.

### 9.7 Un patrimoine préservé

Se pose désormais la question des conditions de la sauvegarde des biens de la pharmacie Lhopitallier, de l'inventaire de ceux-ci et de la procédure technique visant à intégrer des objets à une collection. Au préalable à cet inventaire, les professionnels s'interrogent sur les modalités du don et les critères de sélection. Si la boiserie trouve naturellement sa place dans le département mobilier du musée, qu'en est-il du préparatoire et de ses alambics ? Pour alimenter la réflexion, une liste des dons est dressée. Elle servira de base au don, à son signalement et à sa valorisation.

### 9.7.1 Inventaire de ce patrimoine

L'inventaire du préparatoire puis celui de l'officine sont réalisés distinctement.<sup>235</sup>

- Préparatoire

- Grande paillasse recouverte de carreaux de faïences XIX<sup>e</sup> siècle (Sèvres ?) : structure fonte et briques réfractaires. 3 portes de fonte scellées pour foyers avec 3 cuves rondes bains-marie encastrés ;
- 1 cuve ronde avec couvercle en cuivre [XVIII<sup>e</sup> siècle ?] ;
- 1 petit alambic cuivre [XVIII<sup>e</sup> siècle ?] ;
- 1 grand alambic, 3 parties en cuivre [XVIII<sup>e</sup> siècle ?] + Partie réfrigérante : serpentín – cuve - entonnoir et robinets, reposant sur un billot (44x70x45) ;
- 1 écumoire cuivre rouge ;
- Au mur 14 grandes plaques faïence blanche ;
- 1 autoclave « Adnet rue Vauquelin Paris » avec manomètre système Bourdon ;
- 1 grand mortier en fonte [XVIII<sup>e</sup> siècle ?] (rebord ébréché) posé sur un billot (44x70x45) ; 2 pilons en bois dont 1 double (buis ou thuya ?) ;
- 3 tamis ;
- 12 flacons en verre soufflé étiquettes sablées (manque bouchons) ;
- 2 flacons verre soufflé avec bouchons émeri ;
- 1 mesure en étain d'1 litre poinçon « AL » ;
- 2 flacons verre soufflé bleu ;
- 1 flacon verre soufflé marron ;
- 5 flacons (bocaux) verre soufflé blanc (capsule métal, étiquette papier extérieure noire et dorée) ;
- 1 balance Roberval avec socle en bois et série de poids incorporés (série incomplète) début XIX<sup>e</sup> siècle ;
- 1 trébuchet (manque poids) XX<sup>e</sup> siècle ;
- 1 balance de précision sous cage (bois verre métal) tiroir contenant les poids XX<sup>e</sup> siècle ;
- 1 lot de petit matériel de labo XX<sup>e</sup> siècle (tubes à essai, ballons, éprouvettes, cornues, supports...) ;

---

<sup>235</sup> Cet inventaire est réalisé à l'initiative de Dominique Kassel et Marie Claire Gaillot, pharmacienne.

- 1 cloche à vide sur plaque verre rodé fin XIX<sup>e</sup> siècle ;
- 1 étuve en cuivre 2 étages « Bretaudeau ? et Laurot ? 85-87 rue Pascal Paris » ;
- 1 balance Roberval portée de 5 kg + série de poids complète ;
- 2 boîtes en bois contenant des poids de précision ;
- 1 presse à vis et volant à remplissage en fonte XIX<sup>e</sup> siècle (pour la fabrication de tubes à pommade...).

- L'officine

- Ensemble de mobilier en chêne XIX<sup>e</sup> siècle (vraisemblablement conifère : pin ou sapin) ;
- boiseries avec rayonnages : elles sont équipées de portes vitrées en 1920-1925 et 2 meubles d'angle avec miroir dont l'un est à usage de porte ;
- 1 porte de bureau en bois avec des éléments de vitrophanie (porte de séparation entre la boutique et le bureau) ;
- 1 grosse pendule XIX<sup>e</sup> siècle ;
- 1 comptoir avec tiroirs et pupitre qui supporte la caisse ;
- 2 comptoirs préparatoires avec tiroirs : ils sont équipés de plaques en verre dépoli en 1920-1925 ;
- 4 meubles de vitrine en chêne sculpté ;
- 1 caisson publicité « Clin » qui sert de présentoir pour :
  - trébuchet, 1920 ;
  - mortier et son pilon ;
  - spéculum métallique ;
  - mâche bouchon fonte crocodile (cassé, manque la queue) ;
  - seringue à clystère vétérinaire étain ;
  - optique de spectromètre de flamme.
- 1 présentoir qui supporte un vase de devanture verre (boule bleue) ;
- 1 présentoir qui supporte un vase de devanture en verre (boule jaune) ;
- 1 caisson inscription « extraits organiques Egasse et Bouyé » qui sert de présentoir pour :
  - microscope monoculaire XIX<sup>e</sup> siècle avec sa boîte ;
  - balance de précision XIX<sup>e</sup> siècle ;
  - centrifugeuse à deux tubes.
- 1 lot de bocaux en verre soufflé blanc XIX<sup>e</sup> siècle, étiquette dorée et noire collée à l'extérieur (plus d'une centaine de pot grands et petits formats).

- Réserve

- 1 série de bocaux en verre soufflé blanc XIX<sup>e</sup> siècle étiquette dorée et noire : 15 bocaux, 5 flacons, 14 grands bocaux ;
- Tamis (plusieurs).

- Cave

- 1 lot de petits flacons verre blanc ;
- 12 galions ;
- 1 série d'ordonnanciers et de livres de compte.

### 9.7.2 Lieux de sauvegarde

L'inventaire a permis de révéler la richesse des biens de la pharmacie Lhopitallier et l'intérêt de les conserver. Toutefois, ils sont de natures différentes. C'est pourquoi deux « institutions de conservation » sont finalement retenues : l'une pour le mobilier et les objets (Carnavalet) ; l'autre pour les documents manuscrits, ordonnanciers et livres de comptes (BIU Santé). Les procédures de don, de signalement et de valorisation diffèrent d'une institution à l'autre. Ces procédures méritent d'être décrites, car d'elles dépendent la visibilité et la postérité de ce patrimoine.

#### 9.7.2.1. Au musée Carnavalet

Les boiseries de la pharmacie Lhopitallier présentent un intérêt certain pour le musée Carnavalet. Comme nous l'avons vu précédemment (cf supra.), ce dernier expose déjà des boutiques parisiennes célèbres comme la bijouterie Fouquet, décorée par Mucha ou la devanture de la pharmacie Lescot, dont nous parlerons par la suite. Pourtant, comme partout, le manque de place freine l'intervention du musée. Si le musée Carnavalet récupère les biens de la pharmacie Lhopitallier, celle-ci ne pourra pas être remontée dans l'immédiat. La question est alors posée : faut-il s'engager à récupérer une œuvre si on ne peut pas la montrer ?

Une réflexion en interne au musée a lieu. Des projets de rénovations sont évoqués. Par exemple, il est signalé que des boiseries acquises par le musée et conservées en réserve ont été exposées vingt ans plus tard. Cependant, si les boiseries trouvent leur place au musée Carnavalet, la

conservatrice estime que le préparatoire, relève plus, par nature, du domaine pharmaceutique. Ainsi, selon elle, des institutions professionnelles comme l'Ordre National des pharmaciens, la Société d'Histoire de la Pharmacie ou encore le musée de l'AP-HP auraient plus vocation à participer à la sauvegarde de ces éléments. Finalement, la gentillesse et la grande bienveillance des Lhopitallier ainsi que la ténacité de Dominique Kassel à préserver le préparatoire, ont gain de cause. Le musée Carnavalet accepte de sauver la pharmacie Lhopitallier dans son ensemble.

La procédure de don est enclenchée. Quand le musée souhaite acquérir une œuvre, il doit préparer un dossier qui sera présenté et examiné par deux commissions :

- Paris musée ;
- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Ile de France.

Ce dossier contient un inventaire des pièces données et il doit justifier de l'intérêt de la réception du don par le musée. Puis le don doit être accepté par le conseil de Paris pour enfin intégrer les collections du musée. Néanmoins la situation pressante ne permet pas d'attendre la réponse officielle de ces différentes commissions. En effet, le musée Carnavalet informe Roger Lhopitallier de sa volonté de récupérer le patrimoine de sa pharmacie en mars 2012. Par la suite, Roger Lhopitallier dispose d'un délai de réflexion lui permettant de définir quels objets il souhaite donner ou au contraire conserver. Rappelons que la pharmacie doit faire place au nouveau commerce pour fin juin. Après avoir pris avis auprès des commissions et en attendant leurs accords définitifs, les travaux de démontage du décor et de mise en caisses commencent en mai 2012.<sup>236</sup>

En plus de la contrainte de temps, le musée Carnavalet doit faire face à un problème budgétaire. Roger Lhopitallier fait un très généreux don, estimé à environ 22 000 euros. Mais la prise en charge de ce don par le musée Carnavalet a aussi un coût. Pour sauver le décor de la pharmacie Lhopitallier ainsi que le préparatoire avec les alambics il en coûte près de 20 000 euros au musée. Les boiseries étant en mauvais état, il faut rajouter plus de 2 000 euros pour les traiter avant de les conserver avec les autres décors recueillis.

Le décor de la pharmacie Lhopitallier est maintenant conservé dans les réserves du musée Carnavalet. A l'heure actuelle, il n'est pas possible de savoir quand cette officine sera remontée. Des idées d'expositions avec une partie du mobilier et des alambics sont néanmoins évoquées. Si

---

<sup>236</sup> Le dossier du don est examiné le 2 juillet 2012 par Paris musée et le 17 octobre 2012 par la DRAC. La donation de Roger Lhopitallier est officiellement acceptée par l'Établissement public le 3 mai 2013, un an après le lancement des premières démarches administratives.

rien n'est encore décidé, le patrimoine de la pharmacie Lhopitallier est toutefois protégé. Les générations futures pourront, à leur tour, découvrir comment se présentait une officine pharmaceutique en activité au XX<sup>e</sup> siècle.

#### 9.7.2.2. A la BIU Santé – pôle pharmacie

L'université de Paris Descartes compte trois bibliothèques :

- Le service commun de la documentation (SCD), qui coordonne les services, sur place et à distance, de onze bibliothèques situées sur les lieux d'enseignement. Elle fournit aux étudiants de tous niveaux des ouvrages sur les différentes matières ;
- Deux bibliothèques interuniversitaires (BIU) de médecine et de pharmacie, qui ont fusionné le 1 janvier 2011 pour donner naissance à une nouvelle institution : la BIU Santé.

Ces bibliothèques dépendent de Paris Descartes mais la dernière, ayant un statut « interuniversitaire », fonctionne en coopération avec d'autres universités (Paris Diderot et Paris Sud). Autre différence notable entre ces bibliothèques, le SCD acquiert, pour l'essentiel, des documents récents, alors que la BIU Santé a une vocation patrimoniale de conservation des ouvrages.

On peut dater l'origine de la BIU Santé - pôle pharmacie en 1570, quand quatre gardes apothicaires firent don, à l'ensemble de la Corporation, de sept volumes, qui contenaient neuf textes. A cette époque, la corporation des épiciers – apothicaires de la ville de Paris se réunissaient dans leur bâtiment commun de la rue de l'Arbalète. Lors de la création du Collège de pharmacie, en 1777, la corporation réalise un inventaire de ses biens mobiliers et immobiliers. Le premier catalogue est alors dressé. Il contient environ cinq cents volumes. En 1922, après trente-huit années de service, Paul Dorveaux prend sa retraite de bibliothécaire. Les collections s'élèvent alors à 35 000 ouvrages. Aujourd'hui, ce chiffre est multiplié par dix et la BIU Santé – pôle pharmacie présente environ 350 000 documents. Parmi ces ouvrages sont conservés tous les registres de l'ancienne corporation : des droguistes, épiciers, apothicaires de Paris, ainsi que de nombreux incunables.<sup>237</sup>

---

<sup>237</sup> Un incunable est un livre imprimé dans la période comprise entre le début de l'imprimerie occidentale vers 1450 et la fin du premier siècle de la typographie, soit avant 1501.



Ces précieuses collections s'enrichissent de deux façons :

- Par acquisition ;
- Par donation ou legs.

Les acquisitions concernent surtout les monographies et les périodiques traitant de l'actualité des sciences pharmaceutiques. Les acquisitions dans le domaine patrimonial sont rares et décidées de manière commune entre les pôles de pharmacie et de médecine.

Depuis environ un an, un service de réception des dons a été mis en place. Les dons, réalisés par un laboratoire ou un particulier lors d'une cessation d'activité ou d'un décès, doivent avoir un intérêt pharmaceutique ou être en rapport avec l'histoire de la pharmacie pour prétendre rejoindre les collections de la BIU Santé - pôle pharmacie. Après avoir traité de la pertinence du don, le conservateur évalue l'intérêt de celui-ci. Dans un premier temps, il faut distinguer la nature du document : entre imprimé et archive ou iconographie et objet. Par la suite, les caractéristiques propres du document sont analysées et comparées au fonds déjà existant. Possède-t-on déjà un ouvrage identique dans les collections ? Est-il en bon état ? Ce nouvel ouvrage peut-il compléter un fonds précédemment acquis ? A-t-il des particularités d'exemplaire (notes, signatures) ? etc. De façon générale, l'ensemble des documents est récupéré afin de préserver la cohérence du fonds.

Le don des ordonnanciers et livres de compte Lhopitallier est un cas à part. Il s'agit de livres manuscrits, uniques par définition, qui présentent un intérêt évident en tant que source documentaire. Ainsi, la procédure de don a été rapide. Le 17 juillet 2012, Roger Lhopitallier fait don à la BIU Santé – pôle pharmacie de :

- 19 ordonnanciers couvrant les années 1918 à 1956 ;
- 20 livres de caisses datant de 1914 à 1935 ;
- Registres divers allant de son ancien guide d'étude au registre des résultats d'analyses tenu par son grand-père, Octave Lhopitallier.

Un procès verbal de don est établi entre la famille Lhopitallier et la bibliothèque. Le conservateur responsable des collections procède par la suite à un inventaire plus précis de chacune des pièces.<sup>238</sup> Les documents reçus entrent dans les collections de la bibliothèque avec un numéro d'inventaire et une cote. Ils sont ensuite signalés dans le catalogue numérique dédié aux manuscrits et fonds d'archives (Calames).

---

<sup>238</sup> Un inventaire sommaire est reproduit dans les annexes (Annexe 41).



**Illustration 97** : Ordonnanciers Lhopitalier à la BIU Santé – pôle Pharmacie.

Crédit photographie : BIU Santé - pôle pharmacie.



**Illustration 98** : Buvard retrouvé dans un des ordonnanciers de la pharmacie Lhopitalier.

Crédit photographie : BIU Santé - pôle pharmacie.

Ce don est important sur bien des aspects. D'un point de vue historique dans un premier temps. Ces documents apportent un témoignage précieux de l'activité d'une des plus anciennes pharmacies de Paris. Les livres de caisses révèlent des informations sur l'exercice d'une pharmacie, située au cœur du quartier latin, notamment en temps de guerre.

Ces pièces sont d'un grand intérêt documentaire. Malheureusement, peu de bibliothèques recensent de tels documents. Ainsi, le catalogue Calames, répertoriant les archives et les manuscrits des bibliothèques relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, n'en signale qu'un seul autre exemple. Il appartient aux collections de la BIU Santé – pôle pharmacie. Il s'agit des ordonnanciers de la Grande Pharmacie Centrale, située 136, rue du Chemin-Vert à Paris, couvrant les années 1922 à 1929.

Toutefois, le conservateur de la BIU Santé – pharmacie précise que la bibliothèque conserve près d'une dizaine d'autres ordonnanciers qui ne sont pas encore signalés dans ce catalogue collectif. Cet ensemble forme une collection unique. C'est pourquoi le don des ordonnanciers Lhopitalier complète et enrichit un ensemble déjà conséquent. Ceci permet différents types d'études sur le comportement des pratiques médicales et pharmaceutiques, ou encore l'évolution des épidémies, l'étude des prix des médicaments et des statistiques sur les préparations réalisées au XX<sup>e</sup> siècle à Paris et en province. Ces documents sont rares à la vente<sup>239</sup>, sans doute parce que leurs propriétaires ne perçoivent pas leur valeur historique. Pour eux, il ne s'agit là que de simples outils de leur exercice.

Ce don a aussi une valeur symbolique. Dans son interview donnée au Figaro, Roger Lhopitalier insiste sur l'aspect sentimental de ce que le journaliste appelle de « vieux grimoires » : *« ce sont des ordonnanciers, explique le pharmacien. A l'époque de mon grand-père, on notait, pour chaque achat, le nom du médecin qui avait prescrit un traitement, la formule exacte de la préparation pour le cas où il faudrait la refaire, et le nom du patient »*.<sup>240</sup> Autant dire des écrits riches d'enseignements.

Certes les ordonnanciers quittent leur lieu d'origine mais pour rejoindre les collections d'une bibliothèque où ont étudié de nombreux titulaires de la pharmacie. Ils ne s'éloignent pas de

---

<sup>239</sup> Depuis quelques temps, on trouve des ordonnanciers récents en vente sur EBay, ce qui pose le problème du secret médical. Cette information récente est signalée par le Conseil central A de l'Ordre.

<sup>240</sup> MICHOT, Alexandre. *op. cit.*

leur lieu d'origine : la faculté n'est qu'à quelques rues de la pharmacie Lhopitallier. Ce geste de Roger Lhopitallier n'est pas sans rappeler celui de son prédécesseur : Jules Monnier qui lui aussi avait su préserver le patrimoine qu'il avait reçu en le confiant à l'École supérieure de Pharmacie. Ainsi avec le pot à thériaque de Trusson, les portraits de Bataille et Trusson dans la salle des Actes, les ordonnanciers viennent compléter un précieux témoignage de l'histoire de la pharmacie Lhopitallier.

## **10. Patrimoine et procédures de classement**

Effectués dans l'urgence, ces dons ont permis de sauvegarder rapidement un patrimoine menacé par la fermeture et les travaux. Au-delà du résultat effectif (la conservation du mobilier et du préparatoire à Carnavalet et des ordonnanciers à Paris Descartes), ce mouvement de sauvegarde pose une fois de plus la question du patrimoine pharmaceutique officinal. Qu'entend-on au juste par l'expression « patrimoine pharmaceutique » ? Une définition a-t-elle déjà été donnée ? Quelles ont été, jusqu'à présent, les réponses apportées à ces vastes questions ?

### **10.1 Une définition du patrimoine pharmaceutique**

La pharmacie est un art technique scientifique. Les molécules découvertes par des pharmaciens comme Pelletier et Caventou relèvent du domaine de la chimie. Les instruments utilisés tels que les alambics, les mortiers ou les balances font partie du laboratoire de tout savant et pas spécifiquement du pharmacien. Quant aux pots à thériaque ou aux albanelles, bien qu'illustrant le travail de l'apothicaire, ils relèvent, aujourd'hui, plus de l'art de la faïence que de la pharmacie. A ce jour, aucune définition n'est donnée pour mieux cerner le patrimoine pharmaceutique officinal. Nous pouvons cependant nous inspirer des pharmacies hospitalières pour essayer de répondre à la question.

Les institutions de santé et d'assistance publique étant en constant remaniement, il est devenu nécessaire d'instaurer une protection particulière afin d'éviter une dispersion du patrimoine, trop souvent regrettée par la suite. Les universitaires, représentants de l'administration hospitalière et du monde associatif, essaient avec les agents de la direction de l'Architecture et du Patrimoine, de définir des critères et des modes de sélection, afin d'apporter une définition plus précise des

composant essentiels de la mémoire collective.<sup>241</sup>

Le premier recensement sur les pharmacies hospitalières a été effectué par le docteur Chompret en 1946 et il ne tient compte que de la valeur artistique des apothicaireries.<sup>242</sup>

Le patrimoine hospitalier est considéré comme une ressource :

- Symbolique, permettant d'affirmer une identité ;
- Managériale, afin de valoriser l'image de l'hôpital ;
- Culturelle et scientifique, pour mettre en perspective les questions contemporaines de la santé.<sup>243</sup>

Les éléments sujets à protection dans le domaine hospitalier sont : les bâtiments, sculptures, tableaux, pièces de mobilier ou de vaisselle.<sup>244</sup> Mais bien que riche et important, ce patrimoine est mal connu et donc difficile à préserver.

En 1997, une rencontre internationale intitulée « Hôpitaux et Musée » aborde des problématiques essentielles :

- Finalités de la gestion du patrimoine hospitalier ;
- Définition et spécificités des patrimoines de la santé ;
- Avenir du patrimoine immobilier ;
- Conservation et utilisation des archives hospitalières ;
- Question de la conservation sélective ;
- Rapports aux publics ;
- Profils de musée ;
- Place des patients ;
- Financement et partenariat.<sup>245</sup>

---

<sup>241</sup> STRASBERG, André (dir.). *Regards sur le patrimoine hospitalier, apothicaireries, chapelles et mobilier*. Paris : Actes Sud, 2004, p. 9.

<sup>242</sup> *Ibid.* p. 12.

<sup>243</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>244</sup> *Ibid.* p. 9.

<sup>245</sup> *Ibid.*, p. 109.

A l'issue de cette rencontre, un groupe de recherche interdisciplinaire sur le patrimoine s'est constitué au sein du laboratoire Jean Monnet de Saint Etienne. Depuis, douze journées d'études thématiques et neuf séminaires ont été organisés entre 1998 et 2011. Ils ont permis la création d'un espace d'échange et de réflexion entre professionnels de la santé et de la culture, favorisant l'émergence d'un réseau « des patrimoines de la santé ».

La notion de patrimoine de la santé est également élargie. Elle englobe tous les domaines : hospitalier, médecine, chirurgie, pharmacie, dentaire, vétérinaire. Elle tient compte des quarante dernières années et elle s'intéresse au patrimoine ethnologique, en particulier immatériel comme les mémoires, le savoir-faire, les bruits, les odeurs et les noms.<sup>246</sup>

Malgré des tentatives de protection du patrimoine mobilier hospitalier, la valeur historique des collections ne suffit pas face à l'humanisation des hôpitaux. Pour être préservées, ces collections doivent s'intégrer à un projet de valorisation locale, associant un ensemble de professionnels et conciliant l'utilisation et le tourisme culturel de qualité.<sup>247</sup> Par ailleurs, les conservateurs doivent pouvoir s'appuyer sur des compétences multiples et des collaborations diverses, en s'aidant des données juridiques et administratives, typologiques et documentaires.

Il est nécessaire de définir le patrimoine pharmaceutique et d'élaborer un vocabulaire normalisé qui soit adapté à ses spécificités pour que l'on constitue aujourd'hui le patrimoine de demain. L'hôpital appartient au domaine public et contrairement à la pharmacie de ville, il est déjà structuré en réseau. Il est donc peut-être moins ardu d'entreprendre des actions de sauvegarde dans ces conditions. Les pharmacies de ville sont isolées et leurs propriétaires ne sont pas toujours conscients de l'importance de leur patrimoine. Les pots en faïence sont plus facilement conservés car ils apportent une touche esthétique dans le local, en rappelant le passé d'une profession. Au contraire, les titulaires ne préservent pas les ordonnanciers où sont inscrites les préparations de leurs prédécesseurs. Ils s'en débarrassent au bout d'un délai légal, perdant ainsi une source précieuse d'informations sur l'évolution de notre profession.

---

<sup>246</sup> *Ibid.*, p.104.

<sup>247</sup> *Ibid.* p. 13.

## 10.2 Vue d'ensemble sur le patrimoine officinal

Il faut attendre 1972 pour que le premier musée de la pharmacie soit créé, à Montpellier, par un pharmacien d'officine à partir du fonds de sa propre collection. Le musée prend le nom de son créateur : Albert Ciurana. Installé dans l'ancienne bibliothèque de l'actuelle faculté aménagée avec la collaboration des doyens successifs, le fonds prospère grâce à une équipe de bénévoles regroupés dans l'association « Amis du Musée de la pharmacie de Montpellier ». Une galerie est consacrée à la pharmacie d'officine avec tous les objets utilisés dans le passé jusqu'à la naissance de l'industrie, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Un second musée, baptisé Albarelle, à la faculté de Châtenay-Malabry, s'intéresse au médicament, à la pharmacie et à la santé. Ces deux musées sont des musées d'associations. La faculté de pharmacie de Paris Descartes possède un musée de matière médicale François Tillequin qui sert de référence à des scientifiques du monde entier, ainsi qu'une très belle collection de faïences, de mortiers et de pots, dont le pot à thériaque de Trusson, donné par Jules Monnier. La gestion de ces collections est sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale.

Cependant, nos villes et villages sont riches d'un patrimoine varié dont font partie les pharmacies, surtout les plus anciennes. Il faut néanmoins s'interroger et savoir lesquelles présentent un intérêt patrimonial, éventuellement consacré par une protection publique dans le cadre de la législation sur les monuments historiques. Dans son article, datant de 2006, sur le patrimoine des officines pharmaceutiques, Jacques Poisson tente de répertorier ces « pharmacies patrimoniales ».

Jusqu'ici – semble-t-il - aucun recensement de ces pharmacies n'a été publié de façon tant soit peu exhaustive en dehors des apothicaireries hospitalières et seules quelques études très ponctuelles sont à relever. Pour ce qui est de leur conservation au titre des monuments historiques, soit par classement, soit par inscription à l'inventaire supplémentaire, il est possible de consulter deux bases de données informatisées du Ministère de la Culture où elles sont répertoriées : Mérimée pour les bâtiments, Palissy pour des éléments purement décoratifs ou du mobilier intérieur. Toutefois, les fiches correspondant à chaque bâtiment ou objet répertorié demandent une lecture attentive, sans oublier que la protection ne porte souvent que sur un élément du décor et non sur l'ensemble du local. En outre, les bases de données ne sont pas forcément mises à jour lors de leur consultation. Il faut également remarquer que la protection ne va pas de soi et doit être instruite, soit à l'initiative du Ministère de la Culture lui-même ou d'associations, par exemple en

cas de risque de disparition, soit à la demande du propriétaire, en particulier dans le cas d'une pharmacie d'officine. Or il s'avère que certains pharmaciens ne sont pas enclins à accepter les contraintes qu'impliquent un classement ou une inscription et refusent cette possibilité qu'ils estiment peu compatible avec les exigences professionnelles, d'où des difficultés pour répertorier leurs locaux. Enfin, à l'inverse, des déclassements peuvent intervenir à l'occasion d'une cessation d'activité ou d'un transfert de la pharmacie, et le mobilier n'est pas toujours « récupéré » pour sa conservation et sa protection.

Jacques Poisson distingue trois catégories différentes :

- Dix sept pharmacies classées comme monument historique par décret ministériel, ou inscrites à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du Préfet de région ;
- Treize pharmacies non protégées ou en instance de protection, mais recensées comme présentant une valeur patrimoniale lors des enquêtes entreprises dans chaque région par les services de l'Inventaire des Directions régionales de l'Action Culturelle (DRAC) ;
- Sept pharmacies fermées et déclassées dont le mobilier a été plus ou moins transféré dans un musée.<sup>248</sup>

### 10.3 Les tenants et aboutissants d'une procédure de classement patrimonial

#### 10.3.1 Identification des matériels et instruments scientifiques et techniques

Le problème majeur à résoudre dans le cas des instruments de recherche est celui d'un éventuel intérêt scientifique ou technique justifiant la conservation du bien. Comment repérer l'intérêt scientifique ou technique d'un instrument de recherche, quels sont les critères de cet intérêt scientifique ? Actuellement, aucune normalisation nationale ne permet encore d'organiser de façon systématique ce repérage et la sauvegarde d'un bien en raison de son intérêt scientifique n'est souvent due qu'à la volonté de son propriétaire. Or ces objets peuvent présenter un caractère particulièrement important pour la science ou la technique. Tous ne peuvent être conservés, mais certains, en raison de leur intérêt évident, le seront immédiatement tandis que d'autres le seront provisoirement avant de déterminer, avec le recul nécessaire, s'ils présentent effectivement un

---

<sup>248</sup> POISSON, Jacques. « Le patrimoine des officines pharmaceutiques », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2006, numéro 351, pp. 385 - 391. Les tableaux sont reproduits en annexes (Annexe 37).



intérêt. L'inventaire administratif est un outil de gestion indispensable permettant un premier repérage des objets. Toutefois, il ne permet pas de traiter de l'intérêt des objets ainsi répertoriés. Pour cela, il faudra effectuer un inventaire scientifique en réalisant des fiches signalétiques de l'objet.<sup>249</sup>

### 10.3.2 Modes patrimoniaux de protection des biens in situ

On distingue deux mesures de protection<sup>250</sup> impliquant des degrés de protection selon la nature, meuble ou immeuble, du bien et selon sa qualité publique ou privée. Le plus haut mode de protection est le classement au titre des monuments historiques mais cela entraîne aussi un plus haut niveau de contraintes pour le propriétaire du bien concerné. Le second mode de protection est l'inscription à l'inventaire au titre des monuments historiques, action préventive qui implique une simple obligation d'information à la charge du propriétaire.<sup>251</sup>

La demande de classement peut être présentée par le propriétaire du bien ainsi que par toute personne physique ou morale y ayant un intérêt. La demande est adressée au préfet du département dans lequel est conservé le bien. Il n'existe pas de formulaire type à remplir, toutefois la Direction régionale aux affaires culturelles du lieu peut aider à la constitution du dossier.

Le préfet, après avoir vérifié l'intégralité du dossier, le soumet pour avis à la Commission départementale des objets mobiliers. Si l'objet le justifie, le ministre chargé de la Culture étudie les demandes et statue sur les propositions de classement après avis de la Commission nationale des monuments historiques. La décision de classement est notifiée par le préfet de département au propriétaire du bien. Elle mentionne la dénomination et les principales caractéristiques de l'objet, sa localisation et le nom du propriétaire. En principe, le classement se fait avec l'accord du propriétaire et après consultation de différentes personnes et instances qualifiées. Cependant, si le propriétaire privé d'un objet mobilier s'oppose au classement, l'État peut surmonter ce refus en classant d'office l'objet par décret en Conseil d'État. Le classement d'office reste néanmoins très marginal.<sup>252</sup>

---

<sup>249</sup> RAINETTE, Caroline. *Guide juridique à l'usage des professionnels du patrimoine scientifique et technique*. Paris : L'Harmattan, 2008, pp. 61 - 62.

<sup>250</sup> Mesures définies par la loi du 31 décembre 1913 et reprises dans le Code du patrimoine (articles L.621-1 à L.624-7)

<sup>251</sup> RAINETTE, Caroline. *op. cit.*, pp. 65 – 66.

<sup>252</sup> *Ibid.*, pp. 71 – 72.

### 10.3.3 Conséquences du classement d'un bien

Les objets classés ne peuvent être modifiés, réparés ou restaurés sans l'accord préalable du préfet de région.<sup>253</sup> La demande d'autorisation de travaux doit être adressée en deux exemplaires par le propriétaire au conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA) du département. Elle est complétée d'un dossier décrivant les travaux envisagés et l'ensemble est adressé au préfet de la région. Ce dernier se prononce sur la demande dans un délai de six mois à compter de la date d'enregistrement de la demande. Le ministre de la culture peut aussi se charger du dossier et le délai est alors de douze mois. A défaut de réponse de l'un ou l'autre à l'expiration du délai, les travaux sont réputés tacitement autorisés. L'autorisation peut être assortie de prescriptions, réserves ou de conditions. A la fin des travaux, trois exemplaires du dossier documentaire des travaux exécutés sont remis par le maître d'ouvrage ou CAO. <sup>254</sup>

On se rend compte des difficultés rencontrées par les propriétaires des officines présentant des objets à valeur patrimoniale qui se retrouvent souvent partagés entre leur exercice professionnel et leur volonté de préserver leur patrimoine. En 1988, Roger Lhopitallier s'exprima d'ailleurs en ces termes à propos d'un éventuel classement de sa pharmacie : « *Non, merci, parce qu'alors on n'est plus propriétaire ! [...]* »<sup>255</sup>

Est-il alors possible de trouver un compromis entre pharmacie moderne et pharmacie ancienne ? Pour comprendre les enjeux et les différentes solutions de sauvegarde d'un patrimoine officinal, nous allons étudier le destin de quatre officines, qui comme celle de Roger Lhopitallier, se sont retrouvées confrontées au dilemme de l'évolution au détriment du patrimoine.

---

<sup>253</sup> Article L.622-7 du code du patrimoine.

<sup>254</sup> RAINETTE, Caroline. *op. cit.*, p. 75.

<sup>255</sup> PHAM, Thi Tuan – Anh. *op.cit.*, p. 27.

## 11. La pharmacie Lhopitalier, un exemple unique ?

Faute d'une véritable définition du patrimoine, il faut se tourner vers des exemples concrets de sauvegarde d'anciennes pharmacies pour tenter d'appréhender cette notion de patrimoine pharmaceutique. Ces exemples, voyons-les !

### 11.1 La pharmacie du Cerf à Strasbourg

Elle est connue comme étant l'une des plus vieilles pharmacies d'Europe. Située place de la Cathédrale à Strasbourg, elle semble avoir appartenu à l'apothicaire Heinrich Philippi en 1268. Entre 1315, date du transfert de l'hôpital à la place actuelle des hospices civils et 1537, date où l'on retrouve un apothicaire rue Mercière, il semblerait que le matériel de la pharmacie du Cerf soit transféré dans le nouvel hôpital. Durant cette période, le bâtiment aurait abrité une autre corporation. L'humaniste Piccolomini et futur pape Pie II y séjourna en 1428.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la pharmacie du Cerf est détenue par un apothicaire de renom. Jacques-Reinbold Spielmann (1722 – 1783). En plus de son exercice dans sa pharmacie, il exerce comme professeur et donne des cours de chimie dans son laboratoire privé, au dessus de son officine. Goethe sera un de ses élèves. Merck travaille dans cette pharmacie de 1813 à 1814 avant de fonder la fameuse fabrique de produits pharmaceutiques de Darmstadt.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la pharmacie du Cerf est l'une des rares pharmacies de Strasbourg à être fermée, la plupart étant exploitées par des Allemands. En effet, l'Alsace est rattachée à l'Allemagne de 1870 à 1918 puis annexée au III<sup>e</sup> Reich pendant la Seconde Guerre mondiale. Les Allemands tentent alors de transformer la pharmacie en musée. Lors d'un congrès de la profession, les noms de tous les anciens titulaires sont notés sur la devanture principale, sauf le dernier qui est remplacé par une étoile de David. Elle est ré-ouverte à la fin de la guerre.

Dans l'angle du bâtiment, deux colonnes de grès soutiennent l'encorbellement depuis 1567. Elles servent, d'après la tradition populaire, à mesurer l'embonpoint des membres du conseil de la ville en vérifiant s'ils peuvent toujours passer entre les colonnes et l'angle de la maison. La pharmacie a dû être reconstruite à la suite d'un incendie. Elle sera classée monument historique. Elle présente une façade à colombage et des ouvertures entourées de pierres sculptées de dragons et

de salamandres. L'intérieur comporte une voûte ogivale décorée de petites scènes en relation avec l'activité du lieu, datant des années 1900 et signées d'un artiste alsacien : Léo Schnug.<sup>256</sup>



**Illustration 99 : Peintures de la pharmacie du Cerf par Léo Schnug.**

**Crédit photographie : Dominique Kassel.**

<sup>256</sup> SALLES, Anne-Lise. *Quand l'art rencontre la pharmacie : attraits et contraintes des pharmacies historiques*. Thèse d'exercice en pharmacie : Clermont-Ferrand, 2010, pp. 85 - 86.

Mais c'est au premier étage, où se tenait anciennement la salle de cours du Professeur Spielmann, qu'ont été redécouvertes en 1881 sept rares peintures en grisaille illustrant le premier des 150 psaumes de l'Ancien Testament, attribuables au peintre David Kandel. Il pourrait s'agir d'une commande de l'apothicaire protestant Martin Breun, cité comme propriétaire en 1577-1588.

Le charme des vieilles pierres ne faisant pas bon ménage avec la modernisation des officines, l'activité de la pharmacie cesse en février 2000. La même année, la ville de Strasbourg se porte acquéreuse du rez-de-chaussée, puis du premier étage pour créer la « Boutique Culture » en 2003.<sup>257</sup>

## 11.2 La pharmacie Stahl à Barr

Les boiseries de la pharmacie Stahl sont installées depuis janvier 2004 au rez-de-chaussée des Collections d'histoire de la Pharmacie du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens. Cette pharmacie, domiciliée à Barr, dans une petite rue piétonne, a accueilli treize générations de pharmaciens. Créée en 1696, elle est reconstruite en 1705 par Georges Simon, son nouveau propriétaire. Par la suite, plusieurs générations de pharmaciens vont lui succéder pendant trois siècles, entreposant les différents outils de leur métier dans la pharmacie, jusqu'à la famille Stahl. Le mobilier est composé d'un soubassement datant de la création de la pharmacie. Quant à la partie supérieure, elle remonte à 1832. Les Stahl vont lancer de grands travaux dans leur officine afin de restaurer toute sa beauté et son caractère de « pharmacie ancienne ». Ils vont ainsi découvrir un magnifique polychrome sur les tiroirs à plantes qui avait été enfoui derrière de multiples couches de peinture. Une grande collection de pots en porcelaine ou en verre, ainsi que des boîtes cylindriques en bois peint tourné, reposent sur les rayonnages.

---

<sup>257</sup> *L'ancienne pharmacie du cerf – Boutique Culture.*

<http://www.strasbourg.eu/fr/fiche-lieu/>

[/CusPlaceAssetFOPortlet\\_WAR\\_Cusallhook? CusPlaceAssetFOPortlet\\_WAR\\_Cusallhook\\_cusPlaceAssetId=47758](http://www.strasbourg.eu/fr/fiche-lieu/-/CusPlaceAssetFOPortlet_WAR_Cusallhook?CusPlaceAssetFOPortlet_WAR_Cusallhook_cusPlaceAssetId=47758)



**Illustration 100** : Les boiseries de la pharmacie Stahl.

Crédit photographie : Dominique Kassel.

Cependant il est difficile de rester dans une apothicairerie à une époque où la pharmacie se modernise. Les tiroirs à plantes ne sont pas adaptés pour ranger les boîtes de médicaments et les pots doivent faire de la place aux ordinateurs. Dix ans avant la pharmacie Lhopitalier, le combat pour préserver un patrimoine historique en l'intégrant à un exercice professionnel contemporain était déjà entrepris. Finalement, il faudra séparer les deux époques, une nouvelle pharmacie sera ouverte ailleurs tandis que les boiseries et les pots de l'ancienne « apothicairerie » seront préservés et exposés au rez-de-chaussée des collections d'histoire de l'Ordre national des pharmaciens, à Paris.

### 11.3 La pharmacie Lotar à Lille

La pharmacie Lotar est ouverte, au 27, rue de Roubaix, à Lille, par Henri Lotar dans les années 1828 – 1830. Son fils, Henri-Aimé Lotar, lui succède dans l'officine, permettant à son père de devenir le premier professeur de Pharmacie de l'Université de Lille. La pharmacie rue de Roubaix est rachetée par un certain Lepot puis par Levis pour finir entre les mains d'Eugénie Desfossez. En 1962, Eugénie Desfossez demande le transfert de son officine dans un immeuble plus moderne où les boiseries anciennes ne peuvent trouver place. Néanmoins, lors de ce transfert, la titulaire sollicite l'autorisation auprès du propriétaire de l'immeuble rue de Roubaix, de disposer des bois anciens. Ainsi, et grâce également au professeur Charles Dehay, la pharmacie Lotar est transférée et reconstruite dans les locaux de la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie, place de Verdun, dans l'entrée du laboratoire de Botanique.

Cependant, avec le départ en retraite du professeur Dehay en 1968, la section de pharmacie quitte la Cité Hospitalière pour s'installer dans les locaux actuels. Les nouveaux laboratoires se prêtent mal à l'installation de boiseries anciennes et celles-ci semblent vouées à l'oubli dans l'humidité des sous-sols. L'exil dure jusqu'en 1976, date à laquelle la Faculté de Médecine et de Pharmacie célèbre le Centenaire de sa création à Lille. A cette occasion, l'équipe des ébénistes de l'Université s'attaque à reconstituer cette pharmacie qui figure en bonne place à l'exposition organisée à l'Hospice Comtesse de novembre 1976 à janvier 1977. Le succès remporté auprès du public, par cette authentique officine du premier professeur en Pharmacie, incite les responsables de la section pharmaceutique de l'Université à réinstaller ce prestigieux témoin du passé dans l'enceinte même de la Faculté.



**Illustration 101 : La pharmacie Lotar remontée à la Faculté de Lille.**

**Crédit photographie : Dominique Kassel.**

#### 11.4 La pharmacie Lescot à Paris

La pharmacie Lescot est ouverte en 1795 par Jean-Louis Lescot. Le pharmacien fraîchement diplômé s'installe 14, rue de Grammont, dans le II<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il fait construire une devanture de style Empire, couleur ébène avec des motifs dorés. Son ossature est formée de pilastres soutenant un élégant fronton triangulaire. En un siècle, la pharmacie a changé de propriétaire mais on peut toujours lire, inscrit en lettre d'or entre deux Renommées : LESCOT APOTHIKAIRE.<sup>258</sup>

---

<sup>258</sup> GUITARD, Eugène-Humbert. « La Gazette », dans : *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie*, 2 – 3<sup>e</sup> année, numéro 7, 1914, pp. 112 - 113.





**Illustration 102 : La pharmacie Lemaire (anciennement Lescot) dans les années 1900.**

**Photographie de Jean-Eugène-Auguste Atget.**

En 1913, Lemaire, le dernier propriétaire de la pharmacie prend sa retraite, sans avoir de successeur. Au même moment, l'immeuble abritant la pharmacie subit des travaux de remaniement, menaçant la belle devanture de Lescot. La Commission du Vieux Paris intervient alors auprès de Georges Cain, conservateur au Musée Carnavalet et de la compagnie *La France*, propriétaire de l'immeuble, afin de préserver la façade.<sup>259</sup> Ainsi, plutôt que d'être détruite, la devanture est sauvée par le musée Carnavalet et elle intègre ses collections d'enseignes.<sup>260</sup>

A l'époque, la Société d'histoire de la pharmacie aurait souhaité récupérer cette devanture pour l'installer à l'entrée des collections de l'École de Pharmacie. Mais les membres furent prévenus trop tard. Eugène Guitard dira à ce sujet : « à l'avenir, souhaitons-le, nos confrères se souviendront de

<sup>259</sup> PHAM, Thi Tuan -Anh. *op. cit.*, p. 43.

<sup>260</sup> Selon la thèse de madame Pham, madame Aubert, pharmacienne dans une officine de la rue Sainte-Anne à Paris au début des années 2000, souhaite faire protéger ses décors intérieurs qu'elle dit provenir de la pharmacie Lescot. A ce jour, la pharmacie de madame Aubert n'existe plus.



**Illustration 103** : La devanture de la pharmacie Lescot au musée Carnavalet, à Paris.

**Crédit photographie** : Clotilde Maisonnier.

Nous avons choisi de présenter quelques exemples de pharmacies transformées en pièces de collection. Nous aurions pu citer la pharmacie Maire de Victor Hugo exposée au palais Lascaris à Nice ou encore les pharmacies du musée de la faculté de Montpellier. La liste n'est pas exhaustive.

Les expériences du passé nous le montrent, il est difficile de concilier ancien et moderne dans une pharmacie. Pour autant, les richesses des officines peuvent être sauvées et avoir une nouvelle vie. Les boiseries et les pots de pharmacie sont visibles dans les pharmacies et admirés par le public. Ces éléments sont souvent assimilés à du patrimoine et de ce fait la volonté de les préserver semble plus évidente. Cependant, en réduisant le patrimoine pharmaceutique aux pots de pharmacie, on prive la profession de son caractère. Avant d'être pharmacien, il y avait des apothicaires. Comme nous l'avons

---

<sup>261</sup> GUITARD, Eugène-Humbert. *op. cit.*

vu avec Trusson, l'art des préparations était au cœur du métier. Pendant longtemps, la thériaque et sa bonne préparation permettait de juger la valeur d'un apothicaire. Par la suite, les spécialités maison ont fait la renommée des pharmaciens. Il paraît important de préciser que l'art pharmaceutique c'est le savoir faire du pharmacien. Tout naturellement, le matériel utilisé pour la réalisation des préparations magistrales est considéré comme objet de l'art pharmaceutique.

La pharmacie Lhopitallier crée un précédent dans le cadre de sa sauvegarde au musée Carnavalet. Pour la première fois, un préparatoire avec ses alambics, témoin de l'exercice d'un pharmacien au XVIII<sup>e</sup> siècle, est sauvé. Nous n'avons pas recensé les pharmacies en France qui détiennent encore de tels instruments mais il est probable qu'elles sont très peu nombreuses. Ainsi la pharmacie Lhopitallier présentée au musée Carnavalet sera le lien entre les officines de l'ancien régime et les pharmacies modernes.

Les boiseries et les pots, comme l'art des préparations et son matériel, ne représentent pas la totalité du patrimoine pharmaceutique. Nous l'avons constaté au contact des personnes ayant fréquenté la pharmacie Lhopitallier. La richesse de cette pharmacie, au-delà de son esthétique, vient de l'accueil, des conseils et de l'écoute du titulaire et de son équipe. En définitive, qu'est ce qu'une pharmacie sans son pharmacien !

# CONCLUSION

Lorsque les portes de la pharmacie Lhopitallier se sont fermées pour la dernière fois, c'est une page de l'histoire qui s'est tournée. Ouverte depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle dans le quartier latin, cette officine a connu dix propriétaires différents. Chacun, à sa manière, a participé à la mémoire de la profession pharmaceutique en préservant le patrimoine de la pharmacie au travers des siècles.

Ce travail se base sur ces trois éléments fondateurs : Histoire, Mémoire et Patrimoine. Au travers de l'histoire de la pharmacie Lhopitallier, nous découvrons l'histoire d'une famille, d'une profession mais aussi de Paris. En retraçant les générations de pharmaciens qui se succédèrent dans l'officine nous avons réalisé leur portrait. L'étude de leur vie nous permet également de suivre l'évolution du monde pharmaceutique jusqu'à nos jours et, ainsi, de mieux comprendre les défis rencontrés par notre profession au fil des années.

Mais survoler 200 ans d'histoire n'est pas aisé. Bien que le fonds ancien de la BIU Santé soit très important, des documents manquent et il n'est pas toujours facile de retrouver des informations datant de deux siècles. Alors que ce travail se termine, on peut regretter que si peu d'éléments sur Jules Monnier n'aient été retrouvés. Par ailleurs, nous aurions souhaité interroger les patients de la pharmacie Lhopitallier sur leurs sentiments quant à leur officine de quartier et sa fermeture. Mais la situation émotionnelle et le manque de temps ne nous l'ont pas permis. Enfin, nous laissons à d'autres le soin de poursuivre ce travail par l'étude des documents manuscrits, ordonnanciers, factures et livres de comptes de la pharmacie Lhopitallier, précieux indicateurs de l'histoire du médicament.

Aujourd'hui, les passants ne peuvent plus venir chercher leurs médicaments dans la pharmacie Lhopitallier. En passant rue Soufflot, ils peuvent toujours admirer la devanture qui abrite désormais un magasin de vêtements. Mais le patrimoine exceptionnel de l'officine n'a pas été perdu. Le généreux don de Roger Lhopitallier a permis de sauver le préparatoire avec ses alambics, si rares de nos jours, ainsi que ses boiseries. Il faut toutefois souligner que cette opération n'a été possible que grâce à l'acceptation de ce don par le musée Carnavalet. Ce dernier a dorénavant la lourde tâche de valoriser ce patrimoine en le présentant au grand public et aux professionnels de santé. Pour l'aider dans cette démarche et perpétuer la mémoire du pharmacien, il pourra s'appuyer sur les témoignages du Livre d'or et le film réalisé par Jean Trouchaud et Daniel Bour. Nous espérons, quant à nous, que cette thèse aura pu contribuer à restituer l'âme de cette pharmacie au caractère unique, afin qu'elle vive pour de nombreuses années encore.

# ANNEXES

## Première Partie : De la pharmacie de la rue de la Montagne-Sainte- Geneviève

### ANNEXE 1 : Le quartier Sainte-Genève en 1757.

<http://www.parisrevolutionnaire.com/spip.php?article194>

Plan détaillé du quartier de Sainte-Genève, levé géométriquement par Monsieur l'abbé de La Grive, géographe de la Ville de Paris, fini et publié par Al. Fr. Hugnin, gravée par J. P. Oger. 1757.



**ANNEXE 2 : Livre donné par Joseph Bataille à la Corporation des apothicaires.**

BIU Santé. ZWEIFER, Johann. Pharmacopoeia Augustana Reformata, et elus Mantissa.

Ex-dono : Joseph Bataille, 1765.



**ANNEXE 3 : Immatriculation de Joseph Hipolyte Bataille en 1788.**

BIU Santé Pharmacie. Registre 24 : Immatriculations, du 6 octobre 1778 au 19 germinal an XI (1802). Réception des apothicaires pour la province, de 1755 au 28 nivôse an V (1796). p. 152.

152.

Ce jour d'aujourd'hui Jeudi 17 Avril 1788. à cinq heures, de l'après midi à l'après midi  
au collège M<sup>r</sup> Flamant notre confesseur que nous avons prié de conduire  
à la maison M<sup>r</sup> Joseph Hippolyte Bataille âgé de trente un an natif  
de tout en Lorraine Veuve de M<sup>r</sup> La pierre Hobbes confesseur lequel nous  
a demandé d'être immatriculé, et sur que le Comité a jugé ses papiers  
Suffisants, et qu'il est assez instruit en langue Latine, et que depuis que  
nous avons eu l'usage de son avis à nos confesseurs, aucun n'a fait parvenir de  
nullité d'opposition, nous lui avons donné acte de son immatriculaire, et  
l'admettons à subir les examens nécessaires et prescrites nous aspirant  
pour la réception de Maître en Pharmacie de Paris par Arrêt du Conseil  
d'Etat du Roy du 10 Mars 1776 dans le temps, et de la manière prescrite  
par led. Arrêt du Conseil, à la charge par led. et S<sup>r</sup> Bataille de se  
conformer tant audit Arrêt qu'à la déclaration du Roy du 25 Avril 1777  
et de se soumettre au jour de sa réception en l'art de Pharmacie, à faire  
les ouvrages de l'apothicaire directement ou indirectement, même par  
forme d'association ordinaire ou en voisinage sous peine de confiscation, condition  
expresses sans la quelle led. S<sup>r</sup> ne pourrait être admis à subir les  
examens, laquelle a été par lui acceptée, accompagné de M<sup>r</sup> Flamant  
notre confesseur son Conducteur. Reconnaissances par les présens que il  
nous a remis la somme de quatre mille livres, conformément à  
l'arrêt du 11 Mars 1776 et à celui du 25 Mars 1782 pour être explorés  
aux termes dudit Arrêt, de suite nous au en d'avis audit S<sup>r</sup> Le  
Mars 1788 23 d'après midi à neuf heures, du matin pour subir son  
premier examen lequel a été accepté par les Messieurs et ont signé  
avec nous, présents led. et plus et au que dessus Bataille

Charlard  
Bataille  
Solome

**ANNEXE 4 : Modalités des examens pour le Collège de pharmacie.**

**BIU Santé. Extrait des registres du conseil d'état du roi, article 6 de l'arrêt du Conseil du 11 septembre 1778.**



**E X T R A I T**  
*DES REGISTRES*  
**DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI.**

*Du onze Septembre mil sept cent soixante-dix-huit.*

**S**UR ce qui a été représenté au Roi étant en son Conseil, que le Collège de Pharmacie, établi par la Déclaration du 25 Avril 1777, n'avoit point encore de Statuts enregistrés pour régler son régime & son administration; que cependant plusieurs Aspirans à la Maîtrise se présentoient pour subir les examens & suivre leur réception, & que les Prévôts dudit Collège ne se croyoient pas suffisamment autorisés à y procéder, Sa Majesté auroit jugé nécessaire d'y pourvoir provisoirement. Oui le rapport du sieur Moreau de Beaumont, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil royal des Finances: **LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL a ordonné & ordonne ce qui suit.**

**A R T I C L E P R E M I E R.**

**LES Aspirans qui auront atteint l'âge de vingt-cinq ans,**



seront admis à subir les examens ci-après, en remettant préalablement aux Prévôts du College leur extrait baptismal, un certificat de bonne vie & mœurs signé de deux notables Bourgeois & de deux Maîtres dudit College : ils justifieront aussi préalablement de leurs connoissances suffisantes en langue latine, & de leurs études pendant huit années chez des Maîtres en Pharmacie, dont quatre au moins dans la ville de Paris.

### I I.

HUITAINE après la remise desdites pièces, si les Prévôts les jugent suffisantes, ils enverront le nom de l'Aspirant chez tous les Maîtres : ne pourront cependant délivrer l'immatricule qu'après la huitaine expirée sans opposition, dont si aucune survenoit, il en seroit référé au sieur Lieutenant Général de Police, pour être par lui ordonné ce qu'il appartiendrait.

### I I I.

LORSQUE l'immatricule aura été délivrée à l'Aspirant, & avant que de subir les examens, il sera tenu de déposer dans la caisse du College, sçavoir l'Aspirant à la Maîtrise en Pharmacie de Paris, la somme de trois mille quatre cents livres ; l'Aspirant titulaire de charge, la somme de douze cents livres ; & l'Aspirant à la Maîtrise de Province, la somme de huit cents livres, pour être lesdites sommes distribuées ainsi qu'il sera ordonné, se réservant Sa Majesté d'expliquer incessamment ses intentions, tant sur l'emploi & distribution desdites sommes, que par rapport aux gagnans Maîtrises dans les Hôpitaux.

## I V.

LES examens se suivront au plus tard de mois en mois ; le premier sur les principes de l'Art pharmaceutique , & sur l'application de ces principes aux opérations ; le second, sur les plantes & les drogues simples tirées des trois regnes, sur la nomenclature, l'histoire, le choix, la préparation, la conservation & le débit médicinal desdites substances qui lui seront présentées ; le troisieme fera de pratique & durera trois jours, pendant lesquels l'Aspirant exécutera seul & publiquement neuf opérations au moins, suivant le Codex, desquelles il exposera la dispensation & fera la démonstration.

## V.

DANS lesdits examens l'Aspirant sera interrogé par le Doyen & deux Docteurs de la Faculté de Médecine, par les quatre Prévôts en exercice, & par onze Maîtres tirés au sort, au moment de l'examen dans l'une des trois colonnes qui formeront le tableau général du College, dans chacune desquelles seront toujours compris les six Démonstrateurs, de façon que tous les membres étant divisés par tiers, seront mandés chacun à leur tour avec les six Démonstrateurs ; pourront néanmoins tous les Maîtres assister à chaque examen, & à cet effet ils seront avertis du jour & de l'heure.

## V I.

L'ASPIRANT ne pourra être reçu Maître, que lorsqu'il aura réuni à chaque examen les deux tiers des voix des

examineurs , qui seront données par voie de scrutin , & il ne pourra faire acte de Maître , qu'après avoir prêté serment devant le sieur Lieutenant Général de Police , en la maniere accoutumée. Enjoint Sa Majesté audit sieur Lieutenant Général de Police de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt , jusqu'à ce qu'il lui en soit autrement ordonné. FAIT au Conseil d'Etat du Roi , Sa Majesté y étant , tenu à Versailles le onze Septembre mil sept cent soixante-dix-huit.



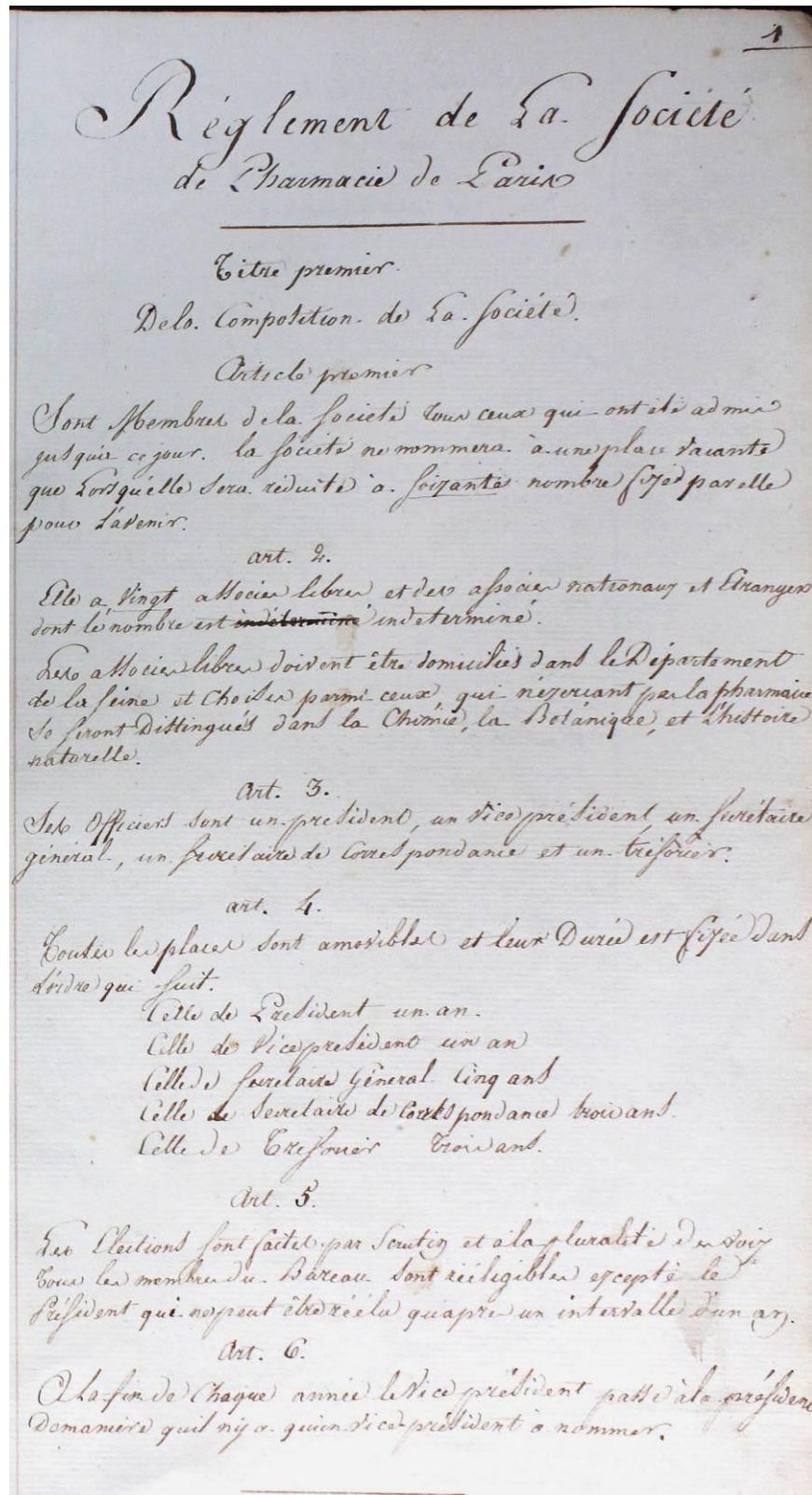
*Signé* AMELOT.

---

A PARIS , chez P. G. SIMON & N. H. NYON , Imprimeurs du  
Parlement , rue Mignon Saint-André-des-Arts , 1784.

## ANNEXE 5 : Règlement de la Société des pharmaciens de Paris.

BIU Santé Pharmacie. Registre 79 : Procès verbaux des séances de la Société des pharmaciens de Paris, tome I : 1803 – 1813, p. 1 à 7.



## Titre Deuxieme.

Des Droits et des obligations des membres résidans de la  
Société, de ses officiers, de ses officiers libres nationaux  
et Etrangers.

### Article premier.

Tous les Membres résidans sont exclusivement éligibles à toutes les  
places; ils participeront à toutes les délibérations

### Art. 2.

Ils sont obligés à Communiquer à la Société tout ce qui peut  
être utile à l'art pharmaceutique

### Art. 3.

Pour Subvenir aux frais de présences et aux dépenses de la  
Société chaque membre résidant s'engage à payer annuellement  
une Cotisation qui est déterminée tous les ans.  
Celle de l'andouze est fixée à vingt francs.

### Art. 4.

Dans chaque séance particulière il sera distribué à tous les membres  
pour leur droit de présence un jeton de la valeur de deux  
francs, et deux au Secrétaire général.

### art. 5.

Les frais de Bureau, d'expérience, de correspondance et  
d'impressions seront supportés par le supplément de Cotisation,  
qui est de six francs ainsi que du reliquat du compte annuel.

### art. 6.

Celui qui refuse d'acquiescer cette Cotisation est censé  
Demissionnaire, à cet effet dans le troisième mois de l'année  
le Bureaux envoie trois fois aux Membres qui n'ont pas  
fourni leur Cotisation. Cette formalité remplie il met la  
liste des membres en tel état sous les yeux de la Société qui  
prononce.

### Art. 7.

Chaque Membre résidant s'engage à fournir dans le cours  
de deux années un Mémoire ou deux observations, ou un  
rapport motivé.

### Art. 8.

Le Bureau présidé aux travaux de la Société, il est chargé de  
maintenir les réglemens et des détails de l'administration il fait  
partie de toutes les Commissions, il convoque les assemblées  
extraordinaires de la Société il préside une fois par mois  
pour préparer la séance particulière, examine les objets  
de correspondance et les différents mémoires qui lui sont  
adressés.

3

Chacun des Membres présents à cette Séance reçoit un jetton.

Art. 9.

Le Président Maintient l'ordre dans les Séances met au Voix les propositions proclame les décisions de l'Assemblée et signe avec le Vice-président, le Secrétaire Général et le Secrétaire de Correspondance les actes émanés de la Société. En cas d'absence sont remplacés par le Vice-président. Et à défaut de ce dernier par le Président.

Art. 10.

Le Secrétaire général est chargé de transmettre le pluriel de chaque Séance sur le registre du procès verbal, de proposer l'ordre du jour, d'empêcher toutes les circulaires pour les convocations d'assemblées extraordinaires de la Société, du Bureau ou des Commissions; de tenir registre des Mémoires adressés à la Société, de leur distribution aux divers rapporteurs et de leurs résultats; de dresser le tableau et le tableau des Candidats en expectation et d'expédier les diplômes aux membres deus.

Le Secrétaire général est dépositaire du portefeuille et des archives de la Société en son absence le Secrétaire particulier remplit ses fonctions.

Art. 11.

Le Secrétaire de Correspondance se charge de la rédaction du procès verbal de chaque Séance et de faire connaître le jugement de la Société aux auteurs des Mémoires. Toutes ces lettres sont soumises à l'approbation du Bureau.

Art. 12.

Le Trésorier n'acquiesce aucun Mémoire sans le visa du Président ou du Vice-président; il tient registre de sa recette et de sa dépense; et tous les ans il rend à la Société des Comptes, vérifiés par des Comités ad hoc nommés par elle.

Art. 13.

Les Associés libres nationaux et étrangers sont invités à répondre aux différents enseignements qui peuvent leur être demandés par la Société, à lui envoyer leurs observations particulières, ou des extraits de ses ouvrages nouveaux, ou des rapports de sa manière de procéder dans les Sociétés auxquelles ils peuvent appartenir enfin à mettre la Société au courant des progrès de l'art pharmaceutique.

## Titre Troisième

Des travaux de la Société

### Article premier.

La Société s'assemble le quinze de chaque Mois; chaque séance commence à midi précis et dure deux heures.

### art. 2.

On lit dans l'ordre suivant. 1<sup>o</sup> le procès verbal de la séance précédente, 2<sup>o</sup> la correspondance, 3<sup>o</sup> le rapport des Commissaires de la Société, 4<sup>o</sup> les rapports et les Mémoires envoyés par la correspondance ou présentés par des auteurs qui ne sont pas membres de la Société 5<sup>o</sup> les Mémoires des Membres résidants.

### Art. 3.

La Société admet à son sein un Commissaire de chaque Société libre établie à Paris et nomme des Commissaires pour assister aux séances des Sociétés qui s'occupent des Sciences relatives à la pharmacie.

### Art. 4.

La Société nomme un ou plusieurs Commissaires pour faire l'examen d'un ouvrage ou d'un mémoire, il est tenu de s'en acquitter dans le courant d'une séance à l'autre.

### Art. 5.

Tous les ans le secrétaire général rend un compte raisonné des ouvrages qui ont fixé l'attention de la Société et si l'Assemblée juge qu'il y a lieu d'imprimer un volume de Mémoires elle adjoint au Bureau trois nouveaux Membres pour l'aider dans ce travail.

### Art. 6.

Il y a à la fin de l'année une séance publique dans laquelle on fait des distributions de prix et des mentions honorables; le secrétaire général y donne l'analyse des travaux de la Société pendant l'année on y lit des Mémoires et des Notices sur la Vie et les ouvrages des Membres que la Société a perdus.

5

# Titre Quatrième

## Des admissions

### Article premier.

Le candidat est présenté par un Bulletin signé de quatre Membres et contenant le nom, lieu de naissance, âge, demeure et titres dans les sciences, que la Société cultive.  
Ce Bulletin est inséré sur un tableau d'expectation placé dans la salle d'assemblée pendant deux séances consécutives.

### Art. 2.

Nul n'est inscrit sur ce tableau d'expectation qui n'ait communiqué à la Société un Mémoire ou une observation ou s'il n'est auteur d'un ouvrage agréé par elle.

### Art. 3.

Il est fait un rapport sur chaque candidat par des Commissaires, autres que ceux qui ont signé le Bulletin de présentation.

Ce rapport doit être écrit, concis, et avoir principalement pour objet le savoir et les qualités ~~morales~~ sociales du candidat.

### Art. 4.

Si les informations prises par les Commissaires ou par d'autres Membres ne se trouvent pas favorable, le Bureau peut, sur l'avis confidentiel qui lui en est donné, ajourner l'admission du candidat.

### Art. 5.

Tous secrets sont individuels et secrets, ils sont recueillis immédiatement après le rapport des Commissaires dont que les conclusions sont favorables. L'admission est prononcée si le candidat a réuni les trois quarts des suffrages des membres présents à l'assemblée. Dans le cas contraire l'admission est ajournée.

### Art. 6.

Tous être associé national et étranger il faudra être soumis à la même forme d'admission.

### Art. 7.

Ces uns et les autres L'ont leur séjour à Paris, assistent aux séances de la Société et ont voix délibérative sur tous les objets relatifs à l'art pharmaceutique. Ils recevront les Differtens et instructions publiées par la Société.



Art. 8.

Dont quinze Associes nationaux ou étrangers apres un an de domicile dans le Departement de la Seine Desjardes et autres ont fait le Tableau des Membres residant et declarés à la Société qu'ils habitent son Domicile dans le Departement; a l'art. 8 est soumis a un nouveau scrutin.

### Titre Cinquieme De la police de la Société

Article Premier.

Le Reglement de police a pour objet le regime interieur de la Société et pour Base les Egards dus aux Personnes et aux opinions.

art. 2.

A chaque séance tous les membres inscrivent leurs noms sur une feuille de presence qui est close par le President a midi et demi.

Art. 3.

Tous Membres de la Société ont le droit de faire entrer une personne à la séance en prenant le precedent, à cet effet la personne présentée signera son nom sur une feuille de presence.

Art. 4.

Il est permis de parler sur des questions par des Digressions éloignées du sujet tout entrainement étranger aux Sciences que la Société cultive est formellement interdit.

Ce Reglement a été clos et arrêté dans la séance du quinze Thermidor an onze et signé par tous les Membres présents pour être déposé aux archives. Il sera imprimé et distribué à tous les Membres.

\* 3 Aout 1803




Ria	Bouillon-Lagrange	Jacquelin
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>



**ANNEXE 6 : Premier numéro du journal de la Société des pharmaciens de Paris, paru le 18 mars 1797.**

*Journal de la Société des pharmaciens de Paris. Tome I, 1797 – 1799, p. 1.*

Res. 5100



**JOURNAL**  
**DE LA SOCIÉTÉ DES PHARMACIENS DE PARIS,**  
**NUMÉRO PREMIER.**

---

LE 15 PRAIRIAL, AN V. ou SAMEDI 5 JUIN 1797.

*SÉANCE publique de l'École de Pharmacie de Paris, pour l'ouverture de ses Cours, le 28 Ventose an V. m<sup>re</sup> 18 mars 1797.*

**L**ES Pharmaciens de Paris, réunis en Société libre et en Ecole gratuite d'enseignement, ont ouvert leurs Cours le 28 Ventose, à cinq heures de l'après-midi, par une séance ou rentrée publique, dans leur maison, rue de l'Arbalète.

Le citoyen TRUSSON, Directeur, a lu un discours, dans lequel, après avoir jetté un coup-d'œil sur l'histoire du Collège de Pharmacie de Paris depuis plusieurs siècles jusqu'à nos jours, il a fait connoître les vues que la Société actuelle se propose de remplir, pour favoriser les progrès de l'art, soit par les leçons publiques, soit par les recherches de ses membres, soit par les préparations médicinales et destinées au commerce qu'elle va faire faire dans ses laboratoires. On en trouvera un extrait dans ce Numéro.

Le citoyen FOURCROY a lu un mémoire relatif à l'action spontanée de l'acide sulfurique froid et concentré sur les matières organiques. Il a fait voir que cette action qui consiste dans la décomposition des principes de ces matières, dans la formation de l'eau, du vinaigre, et dans la précipitation de leur carbone, est entièrement due à la forte attraction de l'acide sulfurique pour l'eau, dont il opère la composition aux dépens des élémens des substances végétales ou animales, sans éprouver aucune altération, aucun dérangement dans ses propres principes, tant qu'on n'emploie pas le secours d'une plus haute température que celle qu'il fait naître par son mélange avec ces substances.

Le citoyen NACHET a lu un discours sur le mode du Cours de Pharmacie proprement dite, sur la nécessité d'en démontrer exactement tous les procédés opératoires aux Elèves, et sur les avantages que ceux-ci doivent retirer d'un pareil Cours qui

ne leur a encore été présenté sous cette forme dans aucun établissement.

Le citoyen BOUILLON-LAGRANGE a décrit un nouveau procédé pour obtenir en grand l'alcali fixe caustique pour les arts, et la potasse pure fondue. A l'aide de lessives et d'évaporation faites avec des appareils plus exacts, quoique plus simples que ceux qu'on a employés jusqu'ici. Un dessin et une gravure faits avec soin ont été présentés au public en même temps que la description de ce procédé. Ce procédé sera décrit en particulier.

Le cito en VAUQUELIN a lu un mémoire sur la formation de l'éther: il a prouvé par des expériences simples et claires, que l'éther se formoit avant l'ébullition, qu'il étoit la suite d'une décomposition de l'alcool opérée par la tendance de l'acide sulfurique concentré pour l'eau, qu'il se dégageoit avant que cet acide fût décomposé. Ce mémoire est l'application des principes généraux présentés dans celui du citoyen Fourcroy; et ces deux ouvrages sont le fruit de la communauté de travaux et de vues, ainsi que de la réciprocité de goûts et d'études qui règnent entre ces deux Chimistes. On fera connoître cet utile travail.

Le citoyen QUINQUET a lu un mémoire sur les paratonnières, où il a fait voir le danger auquel on a exposé les montumens publics et les bâtimens élevés, en les surmontant d'une tige de fer terminée par un bonnet de métal. V. p. 100, tabl. 1.

Le citoyen PIA, II.<sup>e</sup> a lu un mémoire sur la cause de la pluie produite par les vents du midi. Après avoir prouvé par le raisonnement que l'eau en vapeur apportée par ces vents est condensée par ceux du nord qu'elle rencontre en son chemin, tandis que celle que chasse devant lui le vent du nord est fondue et dissoute par celui du midi, il a terminé la séance par quelques expériences propres à la confirmation de sa théorie.

La séance a été levée à huit heures du soir.

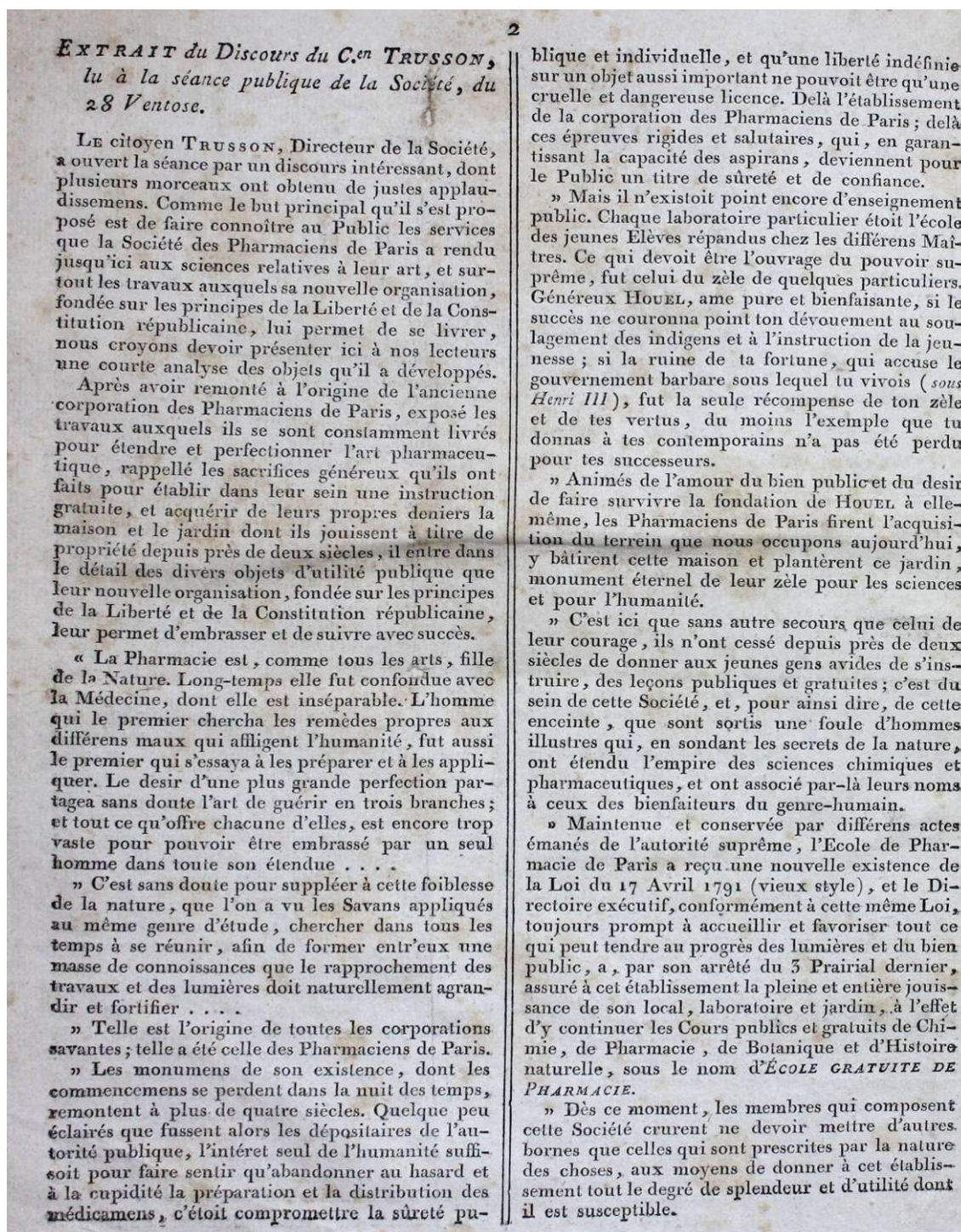
A

Tome I,

V. p. 106  
273  
492

## ANNEXE 7 : Discours de Trusson à la première séance de la Société des pharmaciens de Paris le 28 Ventôse an V (18 mars 1797).

*Journal de la Société des pharmaciens de Paris.* Tome I, 1797 – 1799, p. 2 à 4.



» Un des plus efficaces étoit sans doute d'appeller autour de nous toutes les lumières, tous les talens analogues à l'art pharmaceutique, et de faire par-là de cette Ecole un vaste foyer, dont les rayons s'étendroient dans toutes les parties de la République Française, et jusque dans les pays étrangers..... Nos vœux à cet égard n'ont point été trompés. Nous avons vu les hommes les plus célèbres par leurs connoissances dans l'étude de la Nature, se rendre à cette heureuse adoption, et s'empreser de s'associer à nos travaux. Et que ne devons-nous pas espérer pour le progrès de la science, du concours de leurs lumières ?

» Il est un second moyen d'arriver au but que nous nous sommes proposé; c'est de donner à ces mêmes travaux la plus grande publicité, par un Recueil d'observations, publié périodiquement, sur tous les phénomènes que présenteront les opérations Chimiques et Galéniques. Un tribut aussi glorieux et aussi utile ne peut manquer d'être acquitté avec empressement, et il n'est personne de nous qui ne mette au rang de ses premiers devoirs, celui d'enrichir de ses observations et de ses découvertes un Ouvrage fait pour honorer la Société et agrandir la sphère des connoissances pharmaceutiques.

» Ils ne sont plus ces temps où la science aimoit à s'envelopper des voiles du mystère; depuis qu'elle suit la Nature pour guide, elle a moins craint de se produire au grand jour. Elle est devenue, comme la liberté, le patrimoine de tous; et dans une ame généreuse et vraiment républicaine, l'égoïsme du savoir ne peut pas être plus permis que l'égoïsme du cœur.

» Mais cette franche et libre circulation de nos découvertes et de nos procédés ne suffit pas encore au zèle qui anime la Société. Sa fonction la plus importante est l'instruction de la jeunesse. C'est dans cette vue qu'elle a arrêté d'établir des Cours gratuits aussi étendus que le comporte l'art de la Pharmacie.

» Pour porter cette partie de ses travaux au plus haut degré de perfection; les préparations, tant chimiques que galéniques, seront exécutées en grand par les Professeurs, conjointement avec les membres de la Société, et les produits ou résultats de ces opérations publiques seront employés aux usages de la Médecine.

» Ainsi les Médecins, ceux sur-tout des petites Communes de la République, où le vrai Pharmacien manque, sont assurés d'obtenir de ce nouvel établissement, auquel tous les membres de la Société concourront, l'avantage inappréciable, pour les malades, de n'employer que des médicamens sûrs et uniformes, sur-tout à l'égard de ceux qui jouissent, à la plus petite dose, d'une grande activité sur nos organes; avantages que le Médecin n'osoit toujours espérer dans ses prescriptions,

puisque l'ignorant et cupide commerçant, l'audacieux charlatan préparent et débitent au Public trop crédule ces mêmes remèdes, dont l'action variée en plus ou en moins peut avoir les suites les plus funestes.

» Il y aura donc annuellement quatre Cours publics et gratuits à l'Ecole de Pharmacie; savoir, un de Pharmacie, un de Chimie, un troisième d'Histoire naturelle pharmaceutique, et le quatrième de Botanique.

» Le Cours de Pharmacie commencera dans les premiers jours de Germinal. Le développement des principes et la description des vaisseaux et ustensiles nécessaires à une Pharmacie, feront l'objet des premières séances. On exposera les substances qui devront entrer dans les compositions pharmaceutiques, après l'histoire naturelle de chacune d'elles. On indiquera le choix qu'on doit en faire pour servir aux usages de la Pharmacie. On exécutera sous les yeux des Elèves les diverses préparations et compositions employées à l'usage des malades. On enseignera les procédés qu'on doit suivre pour la conservation des médicamens, en indiquant à l'égard de ceux qui ne se conservent pas long-temps, l'époque à laquelle on doit les renouveler. On expliquera enfin par des exemples les principes qui établissent l'ordre qu'il faut observer dans les formules ou prescriptions, en ayant soin de faire remarquer les inconvéniens qui pourroient résulter du mélange de diverses substances, dont la combinaison fourniroit de nouveaux composés tout différens de celui qu'on se propose d'obtenir.

» Le Cours d'Histoire naturelle ouvrira à la même époque que le précédent. Il doit être considéré comme infiniment important et utile à tous les Elèves qui se destinent à l'exercice des trois parties de l'art de guérir, et spécialement aux Elèves en Pharmacie.

» Le développement des principes de cette science, qui comprend les trois Règnes de la Nature, fera l'objet des premières séances. On fera l'application de ces mêmes principes sur toutes les substances naturelles à l'usage de la Pharmacie. On indiquera avec précision tous les caractères extérieurs qui servent à les distinguer les unes des autres, les lieux qui les produisent, leur culture, les temps convenables pour les récolter, le choix qu'on doit en faire pour les usages de la Pharmacie, et les préparations préliminaires que doivent subir plusieurs d'entr'elles, avant de les employer dans les compositions pharmaceutiques.

» Le Cours de Chimie ouvrira à la fin du mois Floréal. On suivra pour ce Cours l'ordre qui a eu lieu les années précédentes. La seule différence qu'on y remarquera, c'est que les Professeurs, pour donner aux Elèves une instruction pratique plus étendue, exécuteront en grand les opérations dont

4  
Les produits ou résultats devront être employés  
aux usages de la Médecine.

» Le Cours de Botanique commencera à la même  
époque que celui de Chimie.

» Le même mode d'enseignement qui a eu lieu  
jusqu'à ce jour, sera suivi par les Professeurs. Il  
y aura de plus les herborisations de la campagne  
avec les Elèves.

» Tels sont les divers objets auxquels la Société  
se propose de consacrer ses travaux. Telle est la  
carrière qu'elle desire de parcourir, et dans la-  
quelle elle espère avoir pour appui et pour sou-  
tien, tous les vrais amis des arts, des sciences, de  
l'humanité et de la patrie. »

### **ANNEXE 8 : Mode d'étude employé dans toutes les pharmacies, par le citoyen Trusson.**

*Journal de la Société des pharmaciens de Paris. Tome I, 1797 – 1799, p. 5 à 7.*

*MODE D'ÉTUDE employé dans toutes les  
Pharmacies, à l'égard des jeunes Elèves qui  
se destinent à l'exercice de cette profession ;  
par le citoyen TRUSSON.*

LA Pharmacie faisant partie intégrante de l'art  
de guérir, elle a, comme toutes les sciences phi-  
siques, sa théorie et sa pratique. La théorie exige  
du Pharmacien des connoissances étendues en  
Botanique, en Matière médicale et en Chimie ; la  
pratique veut qu'il soit versé dans celles qui con-  
sistent, 1°. à choisir, préparer et mélanger avec  
un discernement exact, toutes les substances des  
trois Règnes propres à former des médicamens ;  
2°. à savoir exécuter les manipulations délicates  
et particulières à chaque médicament ; ce qui ne  
s'apprendra jamais par la théorie, ni par les Cours,  
et ne peut s'acquérir que par un travail assidu  
dans les officines et laboratoires de Pharmacie ;  
à posséder parfaitement le manuel des opérations  
de Chimie, dont les produits ou résultats sont  
destinés aux usages de la Médecine. Cette der-  
nière partie-pratique demande du Pharmacien la  
plus grande habitude et l'attention la plus scrupu-  
leuse. On sait que la Chimie fournit à la Médecine  
un grand nombre de remèdes, dont plusieurs,  
donnés à la plus petite dose, ont une activité pro-  
digieuse. Si dans ce genre d'opération le Phar-  
macien ne joignoit à son intelligence, une exacti-  
tude sévère, et même la perfection de tous ses  
organes, acquise par une longue expérience, il en  
résulteroit pour les malades des dangers incalu-  
lables ; c'est même cette habitude qui rend le

Pharmacien exclusivement juge, à l'aide de ses organes seuls, de la bonne ou mauvaise qualité d'un grand nombre de médicamens qu'on lui présente. 3°. Enfin ce n'est que dans les Pharmacies qu'on peut apprendre la nomenclature immense de tous les objets qu'elle renferme; ces objets consistent en minéraux, en drogues simples exotiques, en plantes indigènes, en substances animales, en préparations et compositions médicinales variées à l'infini, en appareils et vaisseaux convenables aux différentes opérations, et en ustensiles propres à préparer de mille manières les substances ci-dessus détaillées. L'emploi des vaisseaux et ustensiles sans distinction pour la préparation des médicamens, produiroit le plus souvent des remèdes dangereux; cette vérité n'a pas besoin d'exemple pour être sentie. Cette dernière partie seule, en y comprenant la distinction à faire entre les synonymes, exige une longue application.

D'après ces détails préliminaires, on peut aisément juger combien est étendue la carrière que doit parcourir le jeune homme qui veut se livrer à l'étude de la Pharmacie; il n'a cependant point d'autre Ecole-pratique, que les Pharmacies en exercice; c'est dans cette Ecole seule, c'est en joignant la pratique à la théorie, qu'il peut approfondir son art, sous les yeux et par les leçons du Pharmacien chargé de son instruction, qui lui trace sa conduite et lui prescrit une règle sévère. Les devoirs que cette règle impose au jeune Elève, consistent, 1°. à une résidence continuelle, qui n'est interrompue que momentanément par une récréation de quelques heures; 2°. à apprendre la nomenclature immense des objets contenus dans l'officine, le laboratoire et les magasins; 3°. à peser et à préparer scrupuleusement tous les objets prescrits journellement par les Médecins pour le service des malades; 4°. à se former à la dispensation et à la conduite des opérations, mélanges et combinaisons, et sur-tout à observer tous les phénomènes que présentent les préparations, même les plus simples; 5°. enfin, dans les momens même de repos, et sous les yeux du Chef, à lire et à méditer les différens Auteurs qui ont écrit sur toutes les sciences annexées à la Pharmacie.

Il est évident que des connoissances aussi multipliées, dont la plupart tiennent à l'exercice et à la pratique, ne peuvent s'apprendre que dans les officines et laboratoires, et sous les yeux de Pharmaciens habiles et expérimentés; ce n'est ni dans les Livres, ni dans les Ecoles publiques, ni même dans les Hospices (la résidence dans les Hospices fait oublier aux Elèves les principes de pratique qu'ils ont reçu chez les Pharmaciens), que l'on peut puiser ces connoissances pratiques et former des Pharmaciens dignes de la confiance du public, du médecin et des malades.

Sans doute il est utile, il est même nécessaire de joindre la théorie à la pratique; c'est la théo-

rie qui donne la connoissance des principes; c'est elle qui en facilite, qui en développe l'application; c'est elle qui dirige l'Elève en Pharmacie, dans ses observations, dans ses raisonnemens sur les différentes opérations, auxquelles il s'exerce tous les jours; c'est par elle qu'il apprend à juger les causes des phénomènes qu'il remarque dans le mélange, ou l'analyse des différentes substances naturellés qu'il emploie, et à calculer avec justesse les effets de leur combinaison ou de leur décomposition; c'est par la théorie, jointe à la pratique, qu'il parvient à s'approprier les connoissances des Savans qui l'ont précédé dans la même carrière; c'est à l'aide de ces connoissances qu'il se rend capable de les égaler, et quelquefois de les surpasser. En un mot, sans le secours de la théorie, il faudroit, pour ainsi dire, créer l'Art tout entier; il faudroit inventer de nouveau des découvertes, qui sont l'ouvrage de plusieurs siècles. Mais il n'en est pas moins vrai que la théorie qui se compose des lumières acquises par ces découvertes précieuses, deviendroit absolument inutile sans la pratique; c'est la pratique éclairée par la théorie, qui seule peut former des hommes sûrs et habiles dans l'exercice de la Profession de Pharmacie.

Ce qui vient d'être dit sur la meilleure manière d'enseigner et d'étudier la Pharmacie, nous conduit naturellement à indiquer le meilleur mode d'éprouver la capacité de ceux qui se destinent à l'exercice de cette profession: ce mode est, sans contredit, celui qui se pratique depuis long temps au Collège de Pharmacie, pour la réception des Pharmaciens de Paris; il consiste, 1°. à s'assurer des bonne vie et mœurs de l'aspirant, et qu'il a étudié la Pharmacie, pendant plusieurs années, chez des Pharmaciens, et singulièrement chez des Pharmaciens de Paris; 2°. à faire subir à l'aspirant, trois examens: savoir, le premier qui dure trois heures, sur les principes de l'Art pharmaceutique et chimique; le deuxième qui dure aussi trois heures, sur les plantes et les drogues simples tirées des trois Règnes, sur la nomenclature, l'histoire, le choix, la préparation, la conservation et le débit médicinal des substances qui lui sont présentées; le troisième et le quatrième, qui sont de pratique, se continuent pendant quatre jours. L'aspirant, dans ces derniers examens, exécute seul et publiquement douze opérations, tant chimiques que galéniques, dont il expose préalablement la dispensation, et en fait la démonstration; dans chacun de ces examens, il est interrogé par dix-huit Examineurs: savoir, trois Médecins de la commune de Paris, les quatre Prévôts en exercice, et onze Membres du Collège de Pharmacie, tirés au sort dans le nombre des présens. au moment de l'examen; enfin, l'aspirant n'est admis que lorsqu'il a réuni, à chaque examen, les deux

7  
tiers au moins des suffrages qui sont donnés par la voie du scrutin.

**ANNEXE 9 : Discours de Trusson prononcé le 5 Brumaire an VII (26 octobre 1798) sur l'origine et la préparation de la thériaque et de l'Eau dite des Carmes.**

*Journal de la Société des pharmaciens de Paris.* Tome I, 1797 – 1799, p. 291 à 294.

*DISCOURS prononcé dans la Séance publique de la Société des Pharmaciens de Paris, du 15 Brumaire an 7, par le citoyen TRUSSON, sur l'origine et la préparation de la Thériaque et de l'Eau dite des Carmes.*

AVANT de procéder à la démonstration des substances qui entrent dans les compositions qui font l'objet principal de cette Séance, je crois devoir fixer un moment vos regards sur leur origine et leurs propriétés générales.

Le mot *thériaque* (1), dérivé du mot grec *θηριον*, *thérion*, qui signifie tout-à-la-fois, *bête féroce*, *bête venimeuse*, indique assez la nature de cet antidote, et fait voir que dans l'origine il étoit destiné à guérir les morsures des serpens et autres bêtes venimeuses.

Mais les bêtes venimeuses ne sont pas toujours les plus à craindre pour l'homme, il est quelquefois à lui-même un ennemi plus cruel et plus redoutable que les reptiles les plus furieux, et la thériaque,

(1) Le mot *thériaque*, présenté comme un simple substantif dans notre langue, est en effet un véritable adjectif dans son étymologie, qui suppose un autre mot sous-entendu, tel que *pharmaca theriaca*, antidote contre les morsures envenimées : *φαρμακα, pharmaca*, remède antidote.

destinée d'abord à le garantir des morsures de ces sortes d'animaux, a été plus souvent employée à préserver ses jours contre les poisons qu'une main criminelle faisoit circuler dans ses veines.

L'origine de la thériaque remonte à la plus haute antiquité; Nicandre, célèbre Médecin grec, l'a chantée dans un Poème parvenu jusqu'à nous et composé il y a près de deux mille ans. Les climats les plus fertiles en poisons, sont ceux qui ont dû lui donner le jour; plus leur usage étoit fréquent, plus on a dû faire d'efforts pour s'en garantir. Il n'est donc pas étonnant que la Grèce et l'Asie soient les premières contrées qui aient possédé ce précieux antidote; peu de régions, en effet, ont produit autant de crimes opérés par le poison, que l'Asie; et la Grèce étant le centre des arts et des lumières, ses Médecins ont dû chercher les premiers les moyens de détruire et arrêter les effets des breuvages ou des mets empoisonnés; à l'intérêt général de l'humanité, se joignoit pour eux l'intérêt de la gloire et de la fortune; c'étoit sur-tout dans cette classe d'hommes dont le pouvoir despotique irrite les fureurs de l'ambition ou de la vengeance, que l'on voyoit multiplier les attentats de ce genre. Ainsi fut ravi dans la fleur de son âge et au milieu de ses immenses et rapides conquêtes, cet Alexandre-le-Grand dont le nom a rempli tout l'univers.



La crainte d'un pareil sort ne pouvoit qu'engager les Princes et les Rois à le prévenir et à écarter les dangers dont ils se croyoient sans cesse menacés. C'est donc vers ce but qu'ils dirigeoient leurs recherches et celles des Médecins investis de leur confiance.

Parmi les Princes qui ont régné avec éclat dans l'Asie depuis Alexandre, il n'en est aucun dont le nom soit plus célèbre que celui de Mithridate ; roi cruel et barbare, époux perfide, père dénaturé, il immoloit, sur le moindre soupçon, ses femmes et ses enfans ; guerrier vaillant et intrépide, il fit pendant quarante ans une guerre implacable aux Romains ; mais en inspirant la terreur de tous côtés, il étoit lui-même en proie aux plus vives alarmes ; la main qui préparoit ses alimens, celle qui remplissoit sa coupe, lui étoient également suspectes, et il craignoit de trouver la mort dans les sources mêmes de la vie ; pour prévenir le danger qu'il redoutoit, il s'étoit tellement familiarisé dès sa jeunesse avec les poisons, qu'il étoit parvenu à détruire leur activité, soit par le fréquent usage qu'il en faisoit, soit par les antidotes qu'il s'étoit procurés ; et telle étoit la force de l'habitude qu'il avoit contractée, que voulant faire usage du poison pour ne pas tomber vivant entre les mains de Pharnace son fils et de Pompée qui le poursuivoient, il ne put terminer ses jours par ce moyen, et fut obligé de recourir au fer pour se délivrer de la vie.

De tous les trésors que possédoit Mithridate, aucun ne parut plus précieux à Pompée son vainqueur, que l'antidote contre les poisons qui fut trouvé dans sa cassette, et qui fut appelé *mithridate*, du nom de ce Prince ; Pompée le confia à son Médecin, Damocrate, qui, par l'analyse et l'usage qu'il en fit, s'est acquis une gloire immortelle ; et c'est ainsi que la thériaque, qui n'avoit encore été connue que dans l'Orient, le fut dans l'Occident.

Un siècle s'étoit à-peu-près écoulé depuis cette époque, lorsqu'un monstre couronné, l'exécrable Néron, donna une nouvelle célébrité à cette heureuse composition : tourmenté par l'image de ses forfaits, il craignoit pour lui-même l'effet des poisons dont il avoit fait contre son propre frère un si criminel usage ; pour calmer ses alarmes sans cesse renaissantes, il chargea Andromaque de Candie, son premier Médecin, de perfectionner l'antidote de Mithridate ; c'est ce que fit Andromaque et ce qu'il obtint par le retranchement de quelques drogues et l'addition de quelques autres. Ainsi, en servant les desirs du plus cruel des tyrans, Andromaque servit l'humanité, et la mémoire de ce célèbre Médecin vivra autant que l'horreur des crimes de Néron.

Non content en effet d'avoir perfectionné la

thériaque, il tâcha, à l'exemple de Nicandre, d'immortaliser ce travail précieux par le charme de la Poésie ; il fit en vers élégiaques la description de la recette telle qu'il l'avoit composée, soit pour donner plus d'éclat aux procédés qu'il avoit imaginés, soit pour en fixer les bases d'une manière plus durable par le mètre rigoureux de la versification ; il donna à son Poème le titre de *Galéna*, γαλήνη, nom grec qui signifie calme, tranquillité.

Son fils composa un Traité en prose sur le même sujet, et Gallien, dans le Livre qu'il a dédié à Pison, fait de la thériaque le plus bel éloge.

La thériaque, en effet, est un puissant cordial ; elle convient dans les maladies contagieuses et pestilentielles ; on l'a toujours crue un spécifique contre le mauvais air et les poisons froids et coagulans ; elle prévient la gangrène et est d'un très-grand secours dans les fièvres malignes, la petite-vérole et dans tous les cas où il s'agit de déterminer la transpiration ; elle calme les nerfs, procure le sommeil, fortifie l'estomac et précipite la pituite ; elle soulage les asthmatiques, calme la toux et facilite l'expectoration ; enfin, elle est très-salutaire dans la diarrhée, la dysenterie et toutes sortes de dévoiemens.

La rareté d'un remède qui réunissoit autant de propriétés, ajoutoit du temps des Romains un grand prix à sa possession ; les Empereurs étoient presque les seuls qui en eussent la jouissance ; ils faisoient rechercher à grands frais dans les provinces de l'Orient qui leur étoient soumises, les productions et les plantes qui devoient entrer dans sa composition, et la préparation s'en faisoit dans leur palais avec le plus grand appareil.

Ce n'a été qu'insensiblement et après un long espace de temps que la thériaque, introduite dans la Pharmacie, est devenue une propriété commune à tous.

Cette gloire est due à la ville de Venise, et une injuste rivalité ne nous empêchera pas de publier ici l'hommage qu'elle a droit d'attendre pour le service important qu'elle a rendu à l'humanité. Placée sur la mer Adriatique, et reine du commerce des Echelles du Levant, Venise pouvoit seule se procurer facilement les productions nécessaires à la composition de la thériaque, et c'est ce qui l'a rendue pendant long-temps l'entrepôt général de cette grande composition, et ce qui a donné à sa thériaque une si grande célébrité.

Mais la découverte du Nouveau Monde, en étendant les relations commerciales et politiques, lui ravit bientôt ce privilège exclusif, et appella les autres nations de l'Europe au partage d'une aussi belle prérogative. Depuis long-temps la France, grâces aux travaux du Collège de Pharmacie de

Paris, n'a plus rien à envier à Venise, et la publicité, ainsi que l'exactitude scrupuleuse que cette Société a toujours apportées à la composition de la thériaque, sont des preuves bien convaincantes de la supériorité de ses préparations; sans autre ambition que celle de servir l'humanité, les Membres de la Société de Pharmacie n'ont jamais calculé ni leur temps, ni leurs peines, ni leurs dépenses; le bien public, tel est l'objet de leurs vœux; l'estime et la confiance de leurs concitoyens seront toujours leur plus douce récompense.

Si les substances exposées n'étoient soumises qu'aux jugemens des personnes initiées aux connoissances de ce genre, je pourrais me dispenser de faire connoître ce qu'il en a coûté de temps, de travail et de frais pour mettre ces objets dans l'état où ils se présentent; mais je dois quelques détails à ceux pour qui ce spectacle n'est que de curiosité.

Je ne ferai que répéter à cet égard ce qui en a été dit avec clarté et précision, dans une des précédentes expositions, par mon estimable et savant confrère le citoyen Laborie.

« Dans le nombre de ces substances, il est plusieurs végétaux de notre climat; les récolter dans les temps et dans les lieux où leur plus grande vigueur annonce plus de vertu, les faire sécher par des méthodes appropriées à leurs différentes natures, c'est ce qu'on a fait pour ceux-là, et ce n'est pas une si petite tâche lorsqu'on ne veut négliger aucun des détails de choix et d'attention nécessaires dans cette partie pour obtenir ces objets dans le plus grand état de perfection.

« Les autres, en plus grand nombre, sont étrangères et nous parviennent par la voie du commerce; nous devons pour celles-ci vous faire connoître l'état de désordre dans lequel elles nous sont livrées: ici vous rencontrez deux ou trois qualités de la même drogue confondues ensemble, et il a fallu que le Pharmacien, distinguant celle à qui appartient la préférence, se la procurât par un triage scrupuleux; là, des individus offrent dans un même tout des parties d'inégales ou de différentes vertus, et il a fallu qu'une sorte d'analyse manuelle sut faire le retranchement des unes pour ne conserver que les autres; ailleurs, c'est un amas rebutant de débris étrangers ou superflus, dans lequel est comme perdu ce que l'on cherche, et il a fallu que l'œil et la main, s'armant de patience autant que d'industrie, allassent chercher dans ce cahos ce qui n'est fort souvent que la plus petite partie.

« Telles sont généralement les manipulations qu'exigent les substances simples pour être utilement employées aux usages de la Médecine,

» et il ne paroîtra pas déplacé ici de faire remarquer ce que ces préparations préliminaires demandent de connoissances et d'exactitude, et combien la confiance publique est exposée, même en fait de médicamens simples, en les recevant des mains étrangères à la Pharmacie ».

Il est aisé de voir, par l'exposé que je viens de faire, que la thériaque, inventée dans les siècles les plus reculés, a été considérée de tout temps, par les plus savans Médecins, comme un des remèdes les plus utiles au genre humain; les changemens opérés par Andromaque dans sa composition, loin de l'altérer, n'ont fait qu'ajouter à sa perfection; ils ont été le fruit de nouvelles découvertes et de nouvelles combinaisons, et peut-être avons-nous lieu d'espérer encore en ce genre, comme dans une foule d'autres, les plus heureuses améliorations.

Conduits par un jeune Héros qui sait joindre aux lauriers de la Victoire ceux des Sciences et des Arts, les hommes les plus éclairés vont parcourir ces contrées fécondes en productions bien-faisantes que l'ignorance fouloit depuis long-temps d'un pied barbare; grâces à leurs soins et à leurs savantes recherches, nous verrons s'ouvrir de nouvelles sources de vie et de santé. Cette terre, qui fut le berceau des connoissances humaines, où les Philosophes et les Législateurs de l'antiquité s'empressoient d'aller puiser des leçons, mais qui depuis a été couverte de ténèbres épaisses, n'a pu voir sans doute sans un tressaillement de joie, se lever la nouvelle aurore qui brille sur son horizon; elle se croit rappelée à ces temps antiques où une heureuse industrie la rendoit le centre du commerce des nations: en vain le despotisme et la superstition s'unissent pour repousser le cortège des sciences qui viennent la régénérer sous l'égide du courage et les auspices de la liberté; ces vains efforts ne feront qu'ajouter à l'éclat de leur triomphe; ce que le génie a conçu, la valeur intrépide de nos guerriers saura l'exécuter, les mers seront unies, le commerce agrandi, et les riches dépouilles de l'Orient apportées en tribut à la mère-patrie, en étendant le domaine des Sciences, lui procureront de nouvelles sources de gloire et de prospérité.

Après vous avoir exposé, Citoyens, l'origine de la thériaque et les divers degrés de perfection qu'elle a obtenus depuis cette époque jusqu'à nos jours, il me reste à vous entretenir en peu de mots d'une composition d'un autre genre, qui, sans se perdre comme la première dans la nuit des temps reculés, n'est pas moins intéressante par sa nature et par l'espèce de mystère dont elle a paru jusqu'ici enveloppée, je veux dire l'eau de mélisse, appelée vulgairement *eau des Carmes*.

Long-temps elle fut la propriété exclusive de ces ci-devant Religieux ; et quoique la formule fut consignée dans presque toutes les Pharmacopées de l'Europe, nous ne ferons cependant pas difficulté d'avouer ici qu'il n'est aucune de ces formules qui réunisse autant de précision et d'avantage que celle qui étoit employée par les ci-devant Carmes de Paris, soit par la réunion, le choix et les doses des diverses substances qui entrent dans sa composition, soit par les préparations et distillations préliminaires de chacune d'elles séparément et à différentes époques de l'année où leurs principes actifs sont dans la plus grande vigueur, soit enfin par l'amalgame dans des proportions convenables des diverses liqueurs précédemment distillées et combinées d'une manière intime par une dernière distillation faite avec soin. Il n'est donc pas surprenant que l'eau dite des Carmes ait joui constamment de la faveur publique ; il l'est encore moins que ces ci-devant Religieux aient cherché à rendre le secret de leur recette impénétrable, et à concentrer dans l'intérieur de leur monastère des préparations qui contribuoient tant à sa prospérité ; on sait d'ailleurs que la communication ne fut jamais la vertu des Moines.

Mais enfin ce qui fut long-temps un secret a cessé de l'être, grace aux généreux sentimens d'un ci-devant Religieux Carme, le citoyen Housez mon ami, dernier Procureur du grand Couvent de la place Maubert, homme supérieur à son premier état par ses lumières et ses principes. C'étoit à la maison de la place Maubert, et non à celle du Luxembourg, qu'avoit d'abord appartenu la recette de l'eau de mélisse. En 1715 elle avoit été remise transcrite sur parchemin et signée de son auteur, par Frère Joachim de S. Jacques, entre les mains du Supérieur du grand Couvent de la place Maubert ; mais en même temps le Frère Joachim communiqua le secret au Frère Gabriel de S. Nicolas, Carme-Déchaux, après en avoir obtenu la permission du Supérieur du grand Couvent, ainsi que le constate sa déclaration consignée au bas de la recette originale.

Cette recette n'étoit donc pas une propriété exclusive appartenant à la maison des ci-devant Carmes-Déchaux. Ils n'en jouissoient même que par une concession généreuse de la part des Carmes de la place Maubert : le citoyen Housez eût donc pu se l'approprier ; mais convaincu qu'une composition aussi répandue qu'utile à l'humanité ne devoit pas être concentrée dans les mains de quelques individus, que c'étoit l'exposer à dégénérer et à se perdre entièrement, il a cru devoir en confier le dépôt à la Société des Pharmaciens de Paris, en l'engageant à la préparer publiquement et suivant la recette qu'il a déposée entre mes mains.

Ses vœux ne seront point trompés, et c'est pour les remplir que la Société, dont les travaux et les recherches n'ont jamais eu d'autre but que le bien de l'humanité, va procéder en ce jour et sous les yeux du Public, à l'exposition des diverses substances qui entrent dans la composition de cette eau, dont les propriétés sont connues et appréciées depuis long-temps ; le dépôt de la recette originale remis entre nos mains est un sûr garant de la bonté de cette composition ; j'ose dire qu'il en est un plus certain, c'est le zèle et les lumières de la Société des Pharmaciens de Paris.

*NOTICE sur les travaux de BAYEN (1) et CHARLARD, lue à la Séance publique de l'École de Pharmacie, le 15 Brumaire an 7, par le citoyen BOUILLON-LAGRANGE.*

CETTE Séance étant particulièrement consacrée à la distribution des prix aux Elèves et à la démonstration des substances qui composent la thériaque et l'eau de mélisse, je tâcherai de ne fixer qu'un moment votre attention sur la perte de deux de nos collègues, Bayen et Charlard.

J'étois loin de penser qu'après avoir jetté quelques fleurs sur la tombe de celui que Bayen avoit élevé par ses conseils, je serois obligé cette année de rendre à son maître et à son ami cet honorable devoir.

Ne croyez pas cependant que mon intention soit ici de faire l'éloge de cet homme célèbre, il est dans tous les cœurs qui chérissent sa mémoire ; c'est à la tête de ses Opuscules que vous trouverez ces détails intéressans, que le temps et mes foibles moyens ne me permettent pas de vous tracer ici. Qui mieux que le C.<sup>en</sup> Parmentier, son ami, son collègue, auroit pu présenter Bayen tel qu'il étoit ? Cet écrit que la sensibilité semble avoir dictée à l'amitié, a frappé vos yeux par de douces images, et votre esprit par des instructions attachantes ; il vous a fait verser ces larmes délicieuses qui, en prolongeant le souvenir d'un ami, adoucissent nos regrets.

Je passerai donc sous silence les premières années de Bayen, pour vous parler de ses travaux.

I. Son analyse des eaux de Bagnères et de Luchon doit d'abord fixer notre attention.

(1) Les Mémoires de ce Chimiste ont été recueillis et mis en ordre par le citoyen Malatret son neveu, et l'un des Pharmaciens en chef de la Pharmacie centrale des Hôpitaux militaires ; ils forment 2 volumes in-8.<sup>o</sup>, sous le titre d'*Opuscules chimiques* ; Paris, chez A. J. Dugour et Durand, Libraires, rue et maison Serpente. Ils ont été annoncés dans le N.<sup>o</sup> III, 2.<sup>e</sup> Année de ce Journal. On en a promis un extrait, et cette Notice est destinée à en servir.

## ANNEXE 10 : Annonce dans le journal de la Société des pharmaciens de Paris pour la vente de la Thériaque et de l'Eau de Carme.

*Journal de la Société des pharmaciens de Paris.* Tome I, 1797 – 1799, p. 416.

416 JOURNAL DE PHARMACIE.

*NOTE sur les Sang-sues ; par le C.<sup>en</sup> DUBUC l'ainé, Pharmacien à Rouen.*

DURANT l'hiver de 1796 (*vieux style*), dans un hôpital dont j'étois l'Apothicaire en chef, on oublia de mettre à la cave trois grandes cruches contenant chacune un bon nombre de sang-sues ; le froid fut très-rigoureux, et elles restèrent dans la glace pendant plus d'un mois ; je les croyois toutes mortes, et le besoin que j'en eus m'en fit procurer ailleurs.

Réfléchissant, néanmoins, que ces animaux passaient l'hiver dans les *mares et flaques d'eau*, et qu'elles y éprouvoient toute la rigueur du froid, et que probablement elles n'en périssent pas, delà je tirai la conjecture que je pourrais bien les rattrapper.

En effet, je pris un des blocs de glace qui en contenoient ; elles y étoient dispersées une à une ou deux à deux, roulées sur elles-mêmes, et occupoient des petites cellules de forme ovoïde ; j'en tirai six sang-sues et les mis dans de l'eau chaude à quatre degrés : deux heures étoient déjà passées sans qu'elles ne donnassent aucun signe de vie ; mais j'augmentai graduellement la chaleur de l'eau jusqu'à douze degrés. Un moment après j'eus le plaisir, ainsi que plusieurs Élèves, de voir que ce nouveau printemps donnoit une nouvelle vie à ces animaux ; elles se déroulèrent lentement et finirent par nager avec beaucoup d'activité, et sembloient se réjouir de cette autre existence.

Toutes les autres furent rappelées à la vie par ce même procédé, et servirent à l'usage de l'hôpital.

Ceci ne s'accorde pas avec ce qu'en a dit le citoyen Cresson dans le N<sup>o</sup>. I.<sup>er</sup> de la seconde année, page 197 ; mais j'engage ce Pharmacien à répéter nos expériences, et il les trouvera exactes. J'ai fait cette année geler des sang-sues dans l'eau, et les ai rendues à la vie comme en 1796, et par le même procédé.

A N N O N C E.

LA Société des Pharmaciens de Paris, voulant remplir l'engagement qu'elle a contracté, dans sa séance du 15 Brumaire dernier, annonce qu'elle va mettre en vente les deux Compositions, dont elle a exposé publiquement la préparation ; savoir : *la Thériaque et l'Eau de Mélisse*, dite des Carmes.

On est dispensé de faire l'éloge de l'exactitude scrupuleuse qui a présidé à ces préparations, et du choix des substances qu'elles contiennent. Il suffira d'observer, à l'égard de la Thériaque, que le grand nombre et la rareté de la plupart des drogues simples qui entrent dans sa composition, et dont beaucoup étant tirées des Pays étrangers, sont d'un prix considérable, ne permettent guères à des Pharmaciens isolés de faire en grand toutes les dépenses qu'elle exige. Tel est le principal motif qui a déterminé, depuis long-temps, les Pharmaciens de Paris à la préparer en commun. Il en existoit un autre non moins essentiel, c'étoit d'être plus à portée d'employer tous les soins nécessaires pour que cette grande préparation put obtenir le degré de perfection dont elle étoit susceptible. Aussi la Thériaque de leur composition jouit-elle, dans toute l'Europe, de la réputation la mieux établie. Il y a plus d'un siècle qu'elle a fait oublier celle que l'on débitoit autrefois, dans le commerce, sous le titre de *Thériaque de Venise*, et qui n'est plus aujourd'hui connue que de nom. La Thériaque de Paris, que les circonstances n'avoient pas permis de préparer depuis quelques temps, étoit attendue avec impatience.

Quant à l'Eau de Mélisse (espèce de médicament dont tout le monde connoît les propriétés, et dont la recette se trouve dans presque toutes les Pharmacopées, quoique certaines personnes prétendent que sa composition est un secret) ; on se contentera de dire, qu'après avoir comparé différentes formules, les Pharmaciens de Paris ont adopté, comme la meilleure, celle qui fut recueillie en l'année 1715, par un Religieux Carme, du ci-devant grand Couvent de la Place Maubert, appelé le Frère Joachim de Saint-Jacques, et qui fut communiquée par celui-ci, au Frère Gabriel de Saint-Jacques, Carme Déchaux, avec la permission de son Supérieur ; formule, dont l'original en parchemin, signé de son auteur, a été déposé par le citoyen Housez, dernier Procureur dudit grand Couvent des Carmes de la Place Maubert, entre les mains du Directeur de l'École de Pharmacie, pour être préparée publiquement. L'Eau de Mélisse a été composée par la Société des Pharmaciens de Paris, suivant cette formule, conformément aux règles de l'Art, et avec toute l'attention qu'exigeoient le choix et les doses des diverses substances qui entrent dans sa composition, les préparations et distillations préliminaires de chacune d'elles, et enfin le mélange, dans des proportions convenables, des différentes liqueurs précédemment distillées, et combinées d'une manière intime par une dernière distillation.

Le Bureau, pour la distribution de la Thériaque et de l'Eau de Mélisse, sera ouvert tous les jours, à compter du 15 Messidor, au 7 de la République française, à l'École publique et gratuite de Pharmacie, *rue de l'Arbalète, Division de l'Observatoire.*

Prix de la Thériaque, en boîte d'étain, 10 francs la livre, y compris la boîte.

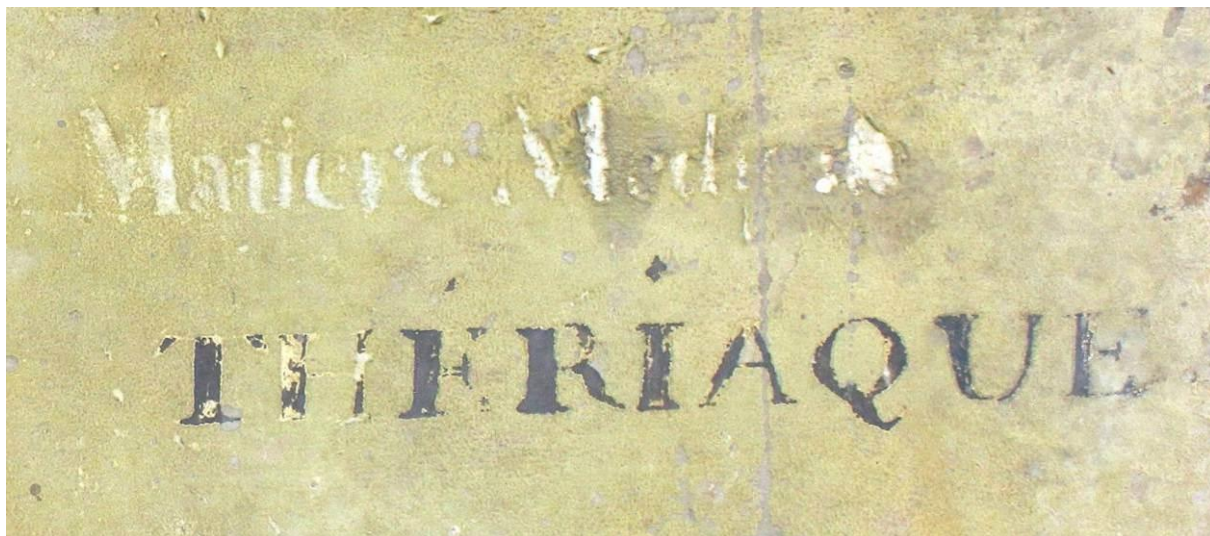
Prix de l'Eau de Mélisse, 10 francs 80 centimes la caisse de douze fioles.

Les boîtes et les caisses porteront le cachet de l'École de Pharmacie.

III.<sup>o</sup> ANNÉE. N.<sup>o</sup> III.

## ANNEXE 11 : La Société de la Thériaque.

BIU Santé Pharmacie. Registre 46 : Société de la Thériaque, extrait des registres de pharmacie concernant la Société de la Thériaque.



## ANNEXE 12 : Joseph Bataille, chargé de la préparation de la thériaque.

BIU Santé Pharmacie. Registre 46 : Société de la Thériaque, extrait des registres de pharmacie concernant la Société de la Thériaque.

Du Lundy 25 octobre 1784. La société de la Thériaque convoquée par billets a la manière accoutumée, Honoré Bataille qui avoit été chargé par la même société de veiller à la confection de cet anti-dote, a dit que des poudres étoient faites, il ne s'agissoit plus que de procéder au mélange; que des fruits qu'il avoit eutés, mépris n'étant pas suffisants pour faire l'acquisition de la quantité de miel qui étoit nécessaire, il proposoit qu'il convenoit qu'on fit une contribution qui pût le mettre dans le cas de subvenir aux dépenses à faire. La matière mise en délibération après lequel fait de la somme dont on a besoin il a été arrêté que

- 1<sup>o</sup> que chaque propriétaire d'une part dans la société de la Thériaque déposera sous huitaine entre les mains de monsieur Bataille une somme de Trente six Livres.
- 2<sup>o</sup> que chaque propriétaire de deux parts dans la même société déposera entre les mains de monsieur Bataille une somme de soixante deux Livres.

Fait et arrêté au Collège de Pharmacie de jour et au que dessus et ont signé Vallon L. Lebel Bataille Doyen  
Solomé Doyen  
Doyen

**ANNEXE 13 : Joseph Bataille est libéré de sa charge de trésorier et quitte la Société de la Thériaque le 15 avril 1793.**

BIU Santé Pharmacie. Registre 46 : Société de la Thériaque, extrait des registres de pharmacie concernant la Société de la Thériaque.

+ conjointement avec les Citoyens Syndics Guyart et Douchet

Le jourd'uy quinze avril mille sept cents quatre vingt trois en l'assemblée de la Société de la Thériaque convoquée par Orditto à la manière accoutumée on se trouve le Citoyen Constant comme Prévot du Collège et les associés Labrorie, Troupin, Guiart, follepe, Pascher, Deyeux, Charlard, Solomé, de la Blanche, Bataille. Le Citoyen Bataille Trésorier de la Société présente son compte tant en recettes qu'en dépenses; le dit compte vu, calculé et examiné, la recette a été allouée à la somme de quatre mille six cents soixante et une livres un Sol six deniers, et la dépense à la somme de dix huit cents une livre cinq sols. Sartant de la recette il excède la dépense de la somme de deux mille sept cents quatre vingt dix neuf livres seize sols, sur le quel précédent est à déduire.

1<sup>o</sup> une somme de trois cents huit livres à restituer au Citoyen Charlard un des associés de la Thériaque à cause de trois cents huit livres de Thériaque qu'il a payés à raison de cinq livres la livre au lieu de quatre livres, prix convenu par les membres de la Société.

2<sup>o</sup> celle de douze cents livres pour le remboursement de deux parts qui appartiennent à la Succession Bureau un des membres de la Société.

Au moyen de quoi le reliquat du compte est réellement de deux cents quatre vingt onze livres seize sols six deniers; de la quelle somme il a été arrêté de faire la répartition entre les associés et le Prévot du Collège, ce qui a formé pour chaque part une somme de soixante huit livres moins quelques deniers; la quelle répartition nous reconnoissons avoir été payée à chacun de nous sou-signés par le Citoyen Bataille Trésorier que nous quittons et déchargeons jusqu'à ce jour.

et à l'égard de la somme de douze cents livres destinée à faire le remboursement due à la Succession Bureau, il a été arrêté qu'elle resteroit entre les mains du Citoyen Bataille qui s'en est chargé ainsi qu'il a fait tous actes nécessaires pour opérer la décharge de la Société.

fait et arrêté en l'assemblée de la Société le quinze avril l'an deuxième de la République française

Solomé, Douchet, Deyeux, Charlard, Labrorie, Bataille, Troupin, Guiart, Pascher, Follepe, Constant

**ANNEXE 14 : Dissolution de la Société de la Thériaque.**

BIU Santé Pharmacie. Registre 46 : Société de la Thériaque, extrait des registres de pharmacie concernant la Société de la Thériaque.

et le même jour l'assemblée continuant de délibérer sur les affaires de la société a arrêté  
1<sup>o</sup> que sans attendre le Deux juillet prochain, époque à la quelle expire la dite société, elle soit incessamment déportée, à l'effet de quoi il sera procédé au plutôt au recollement de l'inventaire précédemment fait tant des compositions existantes en magasin que des drogues simples, ustensilles, Outils, et autres effets appartenant à la société

Le jourd'hui vingt neuf avrit mille sept cent quatre vingt trois La Deuxieme de la république la d'assemblée de la société de la Thériaque convoquée au collège de Pharmacie par billets à la manière accoutumée. Les Conmipaires nommés par délibération du quinze du présent à l'effet de procéder au recollement de l'inventaire précédemment fait en date du dix sept cent quatre vingt deux ont présenté le dit recollement dont copie est tenue sur la minute de la présente délibération  
L'a société Deliberant ensuite a arrêté  
1<sup>o</sup> que le partage de la Thériaque existante ainsi que de l'orviétan et de la Thériaque Calente se fera Seane tenant, ce qui a été estimé sur le pied de cent soixante huit livres de Thériaque d'andromaque, sept livres Douze onces d'orviétan et une once deux gros et demi de Thériaque Calente pour chaque mise d'apocie  
2<sup>o</sup> que les C. Natatulle, Truppon, Leclerc, Porcher, Charlard sont nommés Conmipaires à l'effet de rendre au plus offrant et dernier enchérisseur les autres Objets dépendants des fonds de la société, pour le produit de la dite adjudication être repartié ainsi qu'il appartiendra d'après une nouvelle délibération de la société dans laquelle il sera statué sur la dissolution définitive de la dite société de la Thériaque  
3<sup>o</sup> que le procès original sera déposé par les Citoyens Truppon et Porcher membres de la dite société chez le maire notaire  
Charlard  
Leclerc  
Truppon  
Porcher  
Natatulle  
Delaplanche  
Solomé  
Laboris

## **ANNEXE 15 : Article de Planchon sur la thériaque**

PLANCHON, Gustave. « Travaux originaux sur la confection publique de la Thériaque », dans : *Journal de pharmacie et de chimie*, 1892, tome 25, p. 441 à 448.

— 441 —

---

---

### **TRAVAUX ORIGINAUX**

---

*Sur la confection publique de la Thériaque, à Paris;*  
par M. G. PLANCHON.

(Communication faite à la Société de Pharmacie.)

M. Monnier, pharmacien, rue Soufflot, a bien voulu offrir à l'École de pharmacie le vase que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, et qui est l'un des vaisseaux, le seul connu, dans lesquels les pharmaciens de Paris faisaient au siècle dernier la confection de la Thériaque. Cette circonstance, dont nous remercions très vivement notre confrère, m'a amené à faire quelques recherches que je vous demande la permission de vous exposer brièvement.

Dans un inventaire officiel, fait en 1788 sur l'ordre du Collège, de tout ce que possédaient alors en meubles et immeubles les apothicaires de Paris, nous lisons :

« A droite et à gauche (de la cheminée de la Salle des Actes), deux grands tonneaux cerclés chacun de cinq cercles de fer, attachés avec des clouds rivés dans leur pourtour et portés sur un pied de bois fait en menuiserie et entaillé à pomme pour recevoir le tonneau.

« Les dits tonneaux doublés dans l'intérieur en plomb avec un couvercle en chêne avec une penture au bout de laquelle sont soudées trois branches servant de morillons à cadenats qui ferment les dits tonneaux.

« Les dits tonneaux sont peints et appartiennent à la Compagnie de la Thériaque, sur lesquels est écrit : **Theriaca magna Andromachi Senioris 1730 (1).** »

**Aucun de ces deux vaisseaux ne répond à celui dont il**

---

(1) M. Franklin dans son volume *les Médecins*, faisant partie de *la Vie, privée d'autrefois*, dit que jusqu'à la Révolution on voyait à l'École de pharmacie, encadrant la porte de la salle consacrée aux assemblées de la corporation « deux grandes tonnes de Thériaque pesant chacune 1500 livres et

*Journ. de Pharm. et de Chim.*, 5<sup>e</sup> SÉRIE, t. XXV. (1<sup>er</sup> mai 1892.) 29



s'agit aujourd'hui. Celui-ci est, en effet (*fig. 1*), une grande jarre en terre, en forme de barrique, d'une hauteur de 88 centimètres, d'un diamètre de 37 centimètres à l'ou-

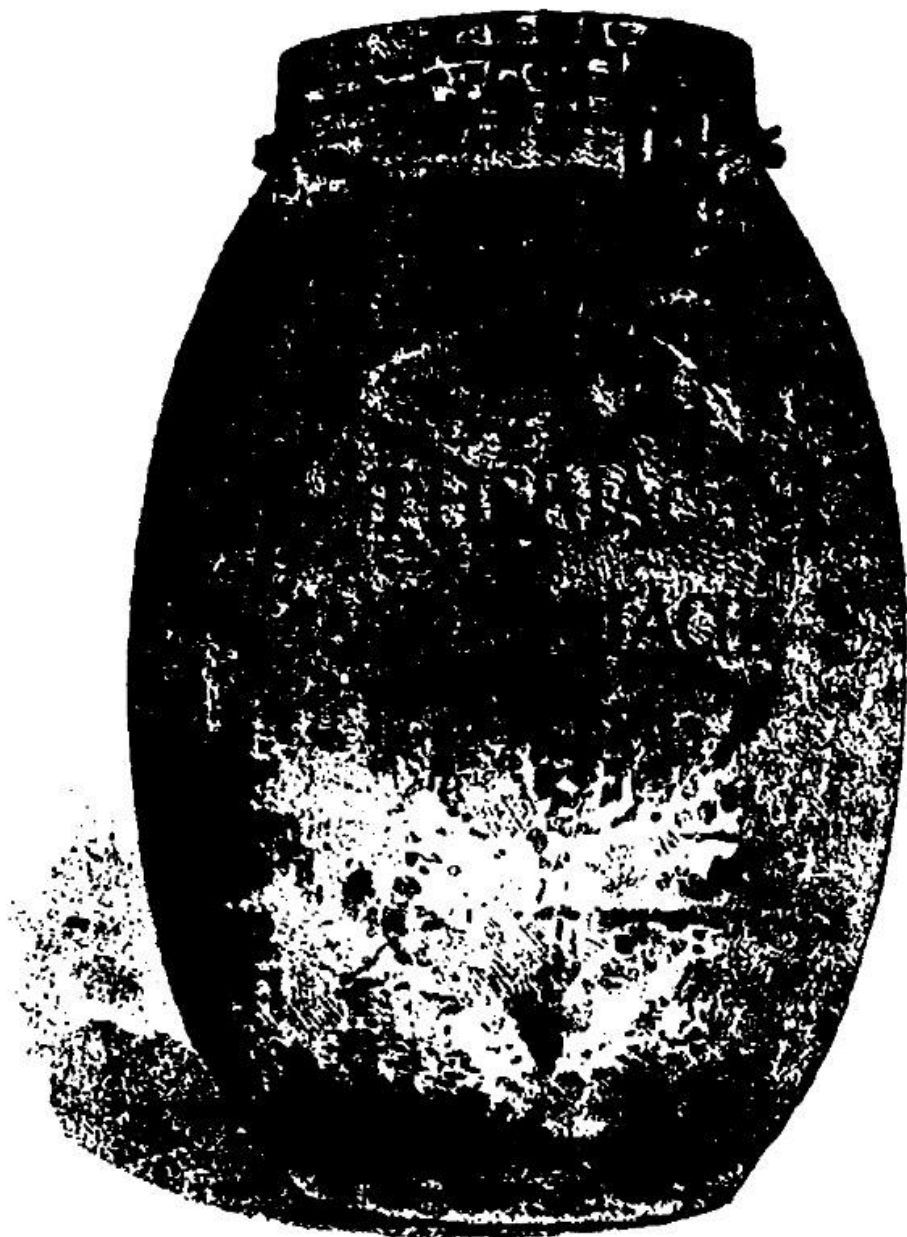


Fig. 1.

verture supérieure, de 62 centimètres dans son plus grand diamètre, vers le milieu de la hauteur. Il porte à son pour-

---

fermées par des cadenas » (*Thiery-Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, 1782, 2 vol. in-12; t. II, p. 212*). — Ce sont les mêmes vaisseaux que ci-dessus. Il y a seulement erreur sur la place où ils se trouvaient.

tour supérieur un cercle en fer, sur lequel s'attache par une charnière un couvercle en bois, cerclé également de fer, et portant trois pièces de fer saillantes, percées d'une ouverture, correspondant à des pièces analogues du cercle inférieur, et dans lesquelles peut s'engager la branche mobile d'un cadenas.

Le vase porte l'inscription : *Theriaca Andromachi*; les trois cadenas, qui y étaient attachés, indiquent qu'il devait y avoir trois clefs remises à trois personnes différentes, probablement aux trois gardes en exercice (1).

Le vase a été, depuis la fin du siècle dernier, dans l'officine de Trusson (rue de la Montagne-Sainte-Genève, 28), qui a eu pour successeurs Moutillard, Huraut, Buirat, — enfin M. Monnier. Dans cet intervalle, la pharmacie avait changé de place : la rue des Écoles ayant supprimé l'immeuble, elle avait été transportée dans la rue Soufflot, 3, où est actuellement M. Monnier.

Les archives de l'ancienne corporation, puis celles du Collège (2), nous permettent de refaire dans ses traits essentiels l'histoire de la préparation publique et officielle de la Thériaque à Paris.

Nous lisons dans l'*Histoire générale des Drogues*, de Pomet :

« Les Vénitiens se sont acquis depuis quelques siècles la réputation d'être les seuls qui avaient la véritable manière de préparer la Thériaque, et à présent les apothicaires de Montpellier en préparent une si grande quantité

---

(1) La tradition la plus répandue est que les trois clefs étaient confiées, l'une à l'un des gardes de la Compagnie des apothicaires, l'autre au doyen de la Faculté, la troisième à un des magistrats de la ville. Cette interprétation ne concorde pas avec l'attestation du doyen de la Faculté, que nous verrons plus bas, de laquelle on doit conclure que ce sont les membres de la Compagnie des apothicaires qui ouvraient le vase. Celle que je mets en avant me semble bien confirmée par le fait établi dans la délibération du 18 décembre 1717, que les clefs d'un coffre-fort, contenant les valeurs de la Compagnie et ayant aussi trois cadenas, étaient confiées aux trois gardes en charge.

(2) Nous possédons, entre autres, la série des délibérations de la Compagnie et du Collège, depuis 1677 jusqu'en 179.... Toutes les citations que nous ferons ci-dessous sont tirées de ces registres.

que l'on ne voit dans Paris autre chose que des barils de Thériaque.

« ..... Je puis assurer, pour l'avoir faite plusieurs fois moi-même à Montpellier, qu'elle est préparée avec toute l'exactitude possible (1). »

Aussi la réputation de cette Thériaque s'étendait au loin et le débit s'en faisait aux grandes foires de Beaucaire et de la Guibray, faubourg de Falaise, aussi bien que dans toutes les grandes villes de France. Malheureusement ces produits n'avaient pas tardé à être falsifiés et le moindre des inconvénients était, au dire de Pomet, que la vraie Thériaque fût additionnée d'une grande quantité de miel cuit, et « ainsi ceux qui croyaient en avoir six livres n'en avaient qu'une. »

Ce furent ces adultérations qui poussèrent les honnêtes apothicaires de Paris à la fabriquer eux-mêmes. Moyse Charas (2) fut le premier à la composer, après exposition

---

(1) Pomet, *Hist. gén. des Drogues*, 1794, 2<sup>e</sup> partie, p. 60 et 61.

(2) A la suite de son ouvrage *Thériaque d'Andromachus*, publié à Paris, en 1785, Moyse Charas donne une très curieuse *Relation de ce qui s'est passé en une nouvelle composition de Thériaque que l'auteur de ce Livre a fait en public*. Ce récit mérite d'être lu en entier, nous n'en donnerons qu'un ou deux fragments. Après en avoir reçu l'autorisation de M. de La Reynie, lieutenant général de police, Charas fait poser dans les lieux accoutumés de Paris l'affiche suivante :

« Deo favente MOSYS CHARAS fratris unici Regis Pharmacopœus ordinarius. Theriacæ Andromachi Senioris compositionem iterum aggressurus. Ex variis mundi regionibus translata, singula, legitima, et exquisita Pharmaca, nec non remotis omnibus antiquorum erroribus, Juxta propriam et nuper in lucem editam methodum, veris artis legibus præparata, publicè exponit, et per dies quindecim, a secunda ad quintam de meridie, non tantum Pharmaciæ studiosis, sed et curiosis omnibus re et verbo satisfacere conabitur; His finitis, presentibus quibus honorari poterit, Doctoribus medicis et Pharmacopœis, ex ponderatis omnibus torendorum pulverem suscipiet, cæterorum præparationem necessariam molietur, et ipsa legitima methodo, pulverum et singulorum omnium mixturam et unionem peraget, et vase idoneo Compositionem debitis vicibus agitandam recondet. Incipiet vigesima prima die mensis octobris 1669 ».

Charas décrit ensuite les opérations faites en présence de M. de La Reynie, du Procureur du Roy, du Doyen et des Professeurs de la Faculté de Médecine, des Gardes apothicaires et d'une nombreuse assemblée, pendant plusieurs

et démonstration publiques, et Pomét ajoute que « pour ne pas s'exposer à être trompé on pourra se servir de la Thériaque que plusieurs personnes d'honneur ont composée à Paris avec succès, comme MM. Charas père, Geoffroy, Josson, Boulduc et Rouvière, à qui j'en ai vu préparer avec tous les soins imaginables. Je puis aussi assurer avec vérité en avoir fait, au mois de mars 1688, une quantité considérable, sans aucun substitut et avec les drogues les plus belles et les mieux choisies que l'on puisse jamais voir, et de plus c'est qu'elles avaient été destinées pour un chef-d'œuvre (1). »

Bientôt ce ne sont plus des pharmaciens isolés qui préparent le médicament.

Le 3 mai 1700, six ans après la publication de l'ouvrage de Pomét, la Compagnie des marchands apothicaires et épiciers « a délibéré et résolu tout d'une voix que pour le bien public et pour l'honneur du corps et com-

---

séances consécutives, et il termine par le : *CERTIFICAT de Messieurs les Docteurs de la Faculté de médecine de Paris, et de Messieurs les Gardes de la Pharmacie :*

« Nous, Doyen, Exdoyen, Docteurs Regens de la Faculté de médecine et les trois Gardes de la Pharmacie, députés par l'ordre de M. de La Reynie, lieutenant général de la police de cette ville de Paris, certifions que M. MOYSE CHARAS, apothicaire ordinaire de M. Frère unique du Roy, a dispensé et parachevé en notre présence publiquement la composition de trois cents livres de Thériaque, selon la description d'Andromacus, qui a esté faite avec une exacte et très curieuse élection et préparation de tous les Ingrédients, dont nous avons esté très satisfaits, approuvans avec louange le choix très particulier de tous les remèdes, et aussi la préparation qui en a esté faite selon les meilleures règles de la Pharmacie, spécifiées et déclarées par ledit sieur CHARAS au Traité qu'il en a composé avec grand sçavoir et expérience. Ce qu'étant, nous attestons que cette composition de ladite Thériaque est très excellente, et qu'elle peut surpasser, sans exception, par ses rares vertus et bonnes qualités, toutes les autres compositions de cette nature. En foy de quoy nous avons signé le présent certificat et y avons fait apposer le Scau de notre Faculté et celui de ladite Pharmacie, et le tout pour le bien public. FAIT à Paris ce 23 may 1670. JEAN GARBE, Doyen de la Faculté de médecine de Paris, LE VIGNON *Antiquior Decanus*, LE MERCIER *Nuper Antiquior Pharmaciæ Professor*, RENAULT Garde, CAMARE Garde, DE LA RIVIÈRE Garde. »

(1) Pomét, *loc. cit.*

munauté on ferait publiquement chaque année ou du moins de deux en deux ans, les compositions appelées foraines, qui sont le Mithridat la Thériaque les confections alkermes et hyacinte afin doster le pretexte et le moyen à ceux qui les falsifient de tromper le public en distribuant comme ils sont actuellement des compositions défectueuses indignes d'entrer dans le corps humain et qui nont pour tout mérite que le nom que leur donnent impunement ceux qui en sont les auteurs et les distributeurs.

« Pour prévenir dans la suite un abus si préjudiciable à la santé et au public, la Compagnie a résolu de commencer cette année à faire publiquement la Thériaque dans la grande salle du Jardin de la Communauté qui sera exposée à la Censure de tous ceux qui voudront prendre la peine de voir la dispensation, aussy bien que le mélange qui se fera de même publiquement afin que personne ne puisse douter un seul moment de la probité et exactitude avec lesquelles on a dessein de composer cet antidote aussy bien que toutes les autres compositions et cela en presence de messieurs les magistrats qui seront très humblement suppliés par les gardes de s'y trouver sil leur plait. — Le tout se fera au nom et frais de la Compagnie et sera libre à chaque confrère de prendre la quantité dont il aura besoin au prix quelle reviendra, dont on tiendra un registre où mémoire de la dépence très juste et très exacte. »

Le 10 juin 1730, l'assemblée générale prend une décision analogue pour la confection de la Thériaque dans le courant de l'année.

M. Monnier nous a remis deux exemplaires d'une sorte de prospectus, qui se rapporte à cette période. C'est une feuille imprimée, portant en tête le cachet de la Compagnie (fig. 2); au milieu, les armes : palmier sur des rochers, entouré d'un serpent, et la devise : *Versantur his tribus*; autour, en exergue : « Thériaque de la Compagnie des maîtres apoticaire de Paris. »

Suivent les *Propriétés et usages de la Thériaque*; puis l'attestation suivante :

« Nous soussignés Doyens, Professeurs en Pharmacie, et Docteurs Regens de la Faculté de médecine en l'Université de Paris, députés par la dite Faculté pour assister à la préparation de la Thériaque que les Maîtres Apoticaire de Paris ont fait en leur Jardin; Certifions que toutes les drogues belles et bien choisies ont été fidelement pesées et artistement mélangées en présence des Magistrats, et sous nos yeux, et qu'après les avoir laissé fermenter pendant une année, nous nous sommes transportés une seconde fois dans la Salle de leur Jardin, où nous



Fig. 2.

ayant ouvert, en présence des mêmes Magistrats, le vaisseau dans lequel la dite Thériaque avait été renfermée, nous l'avons trouvée de la couleur, consistance et odeur requises, c'est-à-dire dans sa perfection, et lui avons accordé notre approbation : en foy de quoy nous avons signé le présent Certificat; à Paris, ce 25 octobre 1731. — H.-T. Baron, doyen; P. Afforty, professeur en pharmacie; Reneaume; Caron, ancien doyen; Finot, professeur en pharmacie; Laleu, professeur; Bailly; Millet. »

Une attestation en tout semblable, à la seule différence de la date, 14 août 1738, et des signatures :

« L.-C. Bocardelin, doyen; Bertrand, professeur en pharmacie; Col de Vilars, professeur en pharmacie; Peaget, ancien professeur en pharmacie; Millet, ancien professeur en pharmacie; Le Hoc. »

(A suivre.)

---

---

**ANNEXE 16** : Notice nécrologique de Trusson.

CAP, M. « Biographie pharmaceutique : Trusson », dans : *Journal de pharmacie et de chimie*, 1843, tome 4, pp. 56 – 57.

**Biographie pharmaceutique.**

---

**TRUSSON.**

Par M. CAP.

Jean-Nicolas Trusson naquit en 1745, à Euville, près Commercy, dans l'ancien duché de Bar. Après avoir terminé ses études de collège, il entra comme élève chez M. Cordier, pharmacien à Commercy, et quelques années après, il vint à Paris, se perfectionner dans son art chez M. Bataille, auquel il succéda en 1777.

Trusson, reçu membre de l'ancien collège de pharmacie, ne tarda pas à se faire remarquer par l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son jugement et la facilité de son élocution. Aussi devint-il bientôt professeur, et plus tard, il fut élevé plusieurs fois à la dignité de Prévôt de la compagnie. Chargé du cours d'histoire naturelle des drogues, c'est à lui qu'était confiée la démonstration des substances qui entraient dans la composition de la thériaque, préparation qui était toujours entourée d'une certaine pompe et qui s'exécutait en présence des autorités municipales et des célébrités scientifiques. Bien que fort occupé par les soins administratifs du collège de pharmacie, Trusson rendit plus d'un service à la science et à l'art pharmaceutique. Il a publié avec M. Bouillon-Lagrange un procédé pour la préparation de l'éthiops martial. Le journal des pharmaciens de Paris, dont il a été l'un des rédacteurs, contient un mémoire sur la préparation et les propriétés de l'extrait de pavot blanc, une notice sur l'origine de la thériaque, et plusieurs discours prononcés par Trusson, à l'ouverture des cours ou à la distribution des prix de l'école.

En 1793, alors que la poudre à canon était devenue un objet de première nécessité, il fut appelé par le club du Panthéon, à diriger la fabrication du salpêtre que chaque section de Paris

devait fournir. Il employa l'un des premiers les cendres de bois à la décomposition du nitrate de chaux, obtenu par le lessivage des gravois ou des terres salpêtrées, et il obtint, dès la première cristallisation, un salpêtre propre à la fabrication de la poudre de guerre.

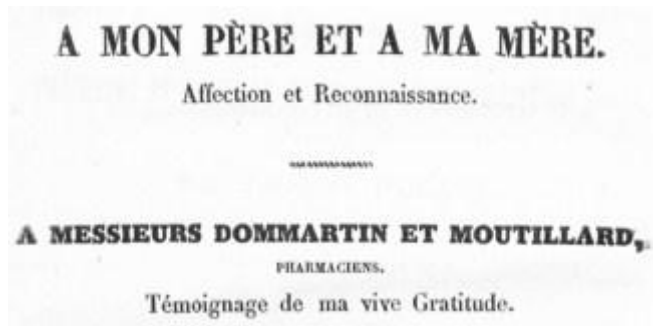
C'est à lui que l'on dut à la même époque, la conservation du jardin et de l'école de pharmacie. Le gouvernement qui s'en était emparé, comme appartenant à une corporation abolie, allait le mettre en vente au profit de l'État, quand Trusson, accompagné des trois autres prévôts, se présenta à la barre de la convention nationale, et offrit, au nom du collège de pharmacie, de faire dans le laboratoire et aux frais des pharmaciens, l'analyse des vins et autres boissons à l'usage du peuple de Paris, qui seraient soupçonnées d'altérations ou de mauvaise qualité. L'assemblée qui d'abord ne voulait pas les écouter, en qualité de représentants d'une corporation supprimée, vaincue par la fermeté et le sang-froid de Trusson qui portait la parole, finit par accepter, dans l'intérêt du peuple, l'offre qui lui était faite, et déclara les bâtiments et les jardins de l'école, établissement d'utilité publique. Sous ce prétexte, qui d'ailleurs ne reçut jamais d'application, l'institution fut conservée ; peu de mois après, le collège se reconstituait sous le titre d'école gratuite de pharmacie, pour être remplacé quelques années plus tard par l'école spéciale encore florissante aujourd'hui.

A la création de l'école spéciale de pharmacie de Paris, Trusson en fut nommé directeur-adjoint. En 1809, il avait cédé son officine à M. Moutillard, son élève et son parent. Trusson n'avait été qu'un instant époux et père ; après trois années d'une union aussi douce que bien assortie, il avait perdu sa femme et ses deux enfants. Il mourut lui-même le 6 mars 1811, à l'âge de 66 ans.



## ANNEXE 17 : Théodore Huraut, remerciements de thèse

HURAUT, Théodore. *Dissertation chimique sur l'hydrogène et la composition de plusieurs de ces composés suivie d'un aperçu sur la nature des sels*. Paris : Poussielgue, imprimeur de l'école de pharmacie, 1839.



## ANNEXE 18 : Notice nécrologique de Huraut par Décave

DECAVE, M. « Notice nécrologique sur Th. Huraut, pharmacien à Paris », dans : *Journal de pharmacie et de chimie*, Paris : Vicor Masson, libraire, 1855, tome 28, pp. 469 - 477.

— 469 —

---

### *Notice nécrologique sur Th. HURAUT, pharmacien à Paris,*

Lue à la séance de rentrée de l'École de pharmacie, réunie à la Société de pharmacie, par M. DECAVE.

Messieurs, la Société de pharmacie m'a confié la douloureuse mission de vous parler de Huraut, l'un de ses membres, mort il y a quelques mois. Sans doute il eût mieux convenu à une voix plus exercée et plus éloquente de venir dire ici, dans cette séance solennelle, les mérites de notre regretté collègue ; mais l'amitié qui m'unissait à lui depuis près de quinze ans m'a fait un devoir de ne point décliner ce périlleux honneur. Souffrez donc que prenant la parole pour rendre hommage à cette honorable et trop courte existence, j'essaye de vous retracer en même temps, dans une rapide esquisse, la vie et les travaux d'un homme qui illustre la profession pharmaceutique et doit nous être à tous un exemple à suivre.

Théodore Huraut est né à Commercy le 23 septembre 1813. Il commença en 1822, au collège de cette ville, ses études humanitaires, et à dater de cette époque, les souvenirs de sa famille et de ses amis nous le montrent marquant par des succès chacun de ses pas dans cette carrière scientifique qui devait, malheureusement pour nous, se fermer sitôt. Tandis que son aptitude au travail, son respect de la discipline, son esprit d'ordre lui méritaient l'estime de ses professeurs, son caractère doux, ouvert, bienveillant, modeste, lui conciliaient l'affection durable de ses camarades.

Son goût pour l'histoire naturelle se manifesta de bonne heure. L'un de ses maîtres au collège, grand amateur et collectionneur d'objets se rattachant aux diverses branches de cette science, excitait les élèves à en rechercher et donnait à celui qui lui apportait un échantillon nouveau un des échantillons qu'il avait en double. Huraut était un de ses pourvoyeurs les plus zélés et les plus intelligents ; quoique bien jeune, il sut profiter de ces échanges et les conserver avec tant d'ordre, en les augmentant de ses propres acquisitions, qu'il possédait déjà un herbier considérable où toutes les plantes de la contrée

étaient méthodiquement classées, lorsqu'à la fin de ses études humanitaires il se décida à embrasser la profession de pharmacien.

Nous le voyons, en 1833, débiter comme élève chez M. Dommartin, pharmacien à Bar-le-Duc, et apporter dans cette condition nouvelle les mêmes qualités que nous faisons ressortir tout à l'heure. Après trois ans de stage dans cette honorable maison, il vint à Paris se perfectionner sous l'habile direction de M. Moutillard, dans l'officine duquel se perpétuaient, dans toute leur intégrité, et le culte des saines traditions de l'art et l'observation rigoureuse des devoirs professionnels. Dire qu'il y resta sept années en qualité d'élève, c'est faire tout à la fois l'éloge du patron et de l'élève. Pendant ce long stage, Huraut n'acquît pas seulement une expérience consommée de la pratique pharmaceutique; son esprit investigateur, amoureux de l'étude, lui faisait consacrer ses courtes heures de loisirs à la lecture des ouvrages spéciaux et surtout des livres ayant trait aux sciences physiques et naturelles; aussi en 1838 fut-il admis avec distinction à prendre part aux travaux de l'École pratique. Là son assiduité aux leçons, son habileté comme manipulateur, non moins que ses épreuves brillantes au concours de fin d'année, lui méritèrent la médaille d'argent. Quelques mois plus tard, le 12 mars 1839, pour couronner dignement la série de ses examens probatoires, il présenta et soutint une *Dissertation chimique sur l'hydrogène, suivie d'un nouvel aperçu sur la nature des sels*, travail original, en dehors du cadre ordinairement si restreint de ce genre de composition, et tellement remarquable en soi que les professeurs en votèrent unanimement l'impression aux frais de l'École de pharmacie.

Quoique muni, déjà depuis plus d'une année, de son diplôme, Huraut était encore à la recherche d'un établissement convenable, lorsque M. Moutillard fils, qui avait succédé à son père, se vit forcé, par l'état de sa santé, de céder son officine; appréciant à sa juste valeur celui dont il avait été si longtemps le camarade, il n'hésita pas à remettre en des mains qu'il savait en être dignes un établissement qui comptait, parmi ses anciens propriétaires les noms les plus honorables dans la profession pharmaceutique et notamment un directeur de l'École

de pharmacie, le vénérable Trusson, dont M. Cap a esquissé autrefois l'intéressante biographie.

Malgré les graves et nombreuses occupations que lui imposait la direction de son officine, à laquelle il apportait la plus grande assiduité et la plus stricte vigilance, Huraut ne négligeait aucune occasion de contribuer à l'agrandissement du domaine de la science. Chercheur infatigable, il n'abandonnait une question douteuse que lorsqu'il l'avait résolue, un phénomène nouveau, que lorsqu'il l'avait expliqué. Au milieu de ces labeurs incessants, il trouva encore le temps de s'associer aux travaux de plusieurs sociétés savantes. Dans le but de se faire admettre à la Société d'émulation pour les sciences pharmaceutiques qui, fondée par les internes en pharmacie des hôpitaux, était cependant ouverte aux travailleurs étrangers à l'internat, pourvu qu'ils apportassent un mémoire original relatif à quelque point des sciences physiques, naturelles ou médicales, il présenta en 1841, à l'appui de sa candidature, une *Étude sur la constitution des produits désignés sous les noms d'uréthane, oxaméthane, etc., et leurs analogues*. Il fut admis à l'unanimité comme membre titulaire, et dès l'année suivante il était investi des fonctions de trésorier qu'il exerça jusqu'en 1850, époque à laquelle sa santé, déjà affaiblie, l'obligea de les remettre entre des mains plus valides. Élu membre de la Société de pharmacie en 1846, il s'y fit également apprécier par toutes les qualités qui le distinguaient d'une manière si éminente.

Le nombre des mémoires ou notes scientifiques qu'il lut dans les séances de ces deux sociétés est considérable. Leurs titres, que je vais énumérer d'abord dans l'ordre de leur présentation, donneront une idée de la variété des sujets; l'analyse que je ferai ensuite de quelques-uns d'entre eux fera voir de quelle façon neuve, ingénieuse, originale, il a su les traiter.

Outre le mémoire sur l'uréthane et l'oxaméthane que je viens de citer, il présenta de 1841 à 1848 à la Société d'émulation, les mémoires suivants :

— *Note sur une substance gélatineuse formée spontanément dans une eau portée plusieurs fois à 80°.*

— *Expériences sur la falsification des farines.*

— *Considérations sur le rôle que joue l'azote de l'air dans la vie des êtres organisés.*

— *Recherches sur la matière colorante du nerprun.*

— *Sur la présence d'une quantité extraordinaire de nitrate de potasse dans les tiges et feuilles de belladone fraîche.*

— *Note relative à la falsification du valérianate de zinc, en collaboration avec notre collègue, M. Larocque.*

Aucun des mémoires que je viens de signaler n'a été encore imprimé; ceux qui suivent ont été publiés dans le *Recueil des travaux de la Société d'émulation.*

— *Note sur l'origine du soufre dans les végétaux.*

— *Observation relative à la production de l'essence de valériane.*

— *Note sur la préparation de la limonade gazeuse purgative au citrate de magnésie.*

— *Observations sur les sucres éthers des plantes actives.*

— *Note relative à la préparation de l'extrait de ciguë et à son action thérapeutique.*

— *Note sur une falsification de l'acide citrique et sur quelques faits relatifs aux tartrate et citrate de magnésie.*

— *Note sur la préparation du chloroforme, en collaboration avec M. Larocque.*

Les mémoires ci-après, lus à la Société de pharmacie de 1849 à 1852, ont été insérés dans la collection du *Journal de pharmacie.*

— *Note sur le baume tranquille.*

— *Examen comparatif des différents modes de préparation de l'iodure de plomb.*

— *Note sur un appareil pour préparer les extraits dans le vide.*

— *Note sur le sirop de ratanhia. Nouveau procédé pour préparer les sirops à base d'extrait.*

— *Note sur l'hydroferrocyanate de potasse et d'urée.*

— *Essai du gayac.*

— *Sur l'altération des pastilles.*

— *Observations sur le sirop de violettes.*

Dans ces divers mémoires le style est toujours simple, facile,

précis, comme il convient à des travaux exclusivement scientifiques et l'argumentation de l'auteur est remarquablement méthodique et rigoureuse.

La thèse à laquelle Huraut a donné le titre de *dissertation chimique sur l'hydrogène* est suivie d'un *nouvel aperçu sur la nature des sels*. C'étaient là deux sujets vastes et difficiles, et il y avait pour un jeune homme une véritable hardiesse à s'attaquer à des questions aussi élevées; cependant, il faut le reconnaître avec notre savant collègue M. F. Boudet qui a lu à la Société de pharmacie une remarquable analyse de ce travail, le choix de ces sujets a été pleinement justifié.

L'hydrogène doit-il être considéré comme un métal ou comme un corps simple non métallique? Telle est la question que s'est posée tout d'abord notre auteur. Les métalloïdes, dit-il, se distinguent principalement des métaux par la propriété dont jouissent leurs combinaisons oxygénées de former des composés acides ou neutres et jamais basiques; or l'hydrogène n'est pas dans ce cas, puisque l'eau remplit suivant les circonstances les fonctions d'acide ou de base, et peut être ainsi assimilée aux oxydes de certains métaux, tels que l'antimoine et le tellure, dont l'hydrogène d'ailleurs se rapproche par ses propriétés électriques, beaucoup plus que des métalloïdes.

Il signale en outre d'autres nombreux rapports de l'hydrogène avec l'antimoine, le tellure, l'aluminium et regarde sa métallité comme très-vraisemblable; mais il voit en lui un métal électro-négatif, dont la classification est encore impossible dans l'état actuel de la science.

Quant à la nature des sels, voici comment il envisage la formation et la constitution de ces corps. Suivant lui, ils peuvent être divisés en trois séries distinctes d'après leurs principes constituants.

La première comprendrait tous les composés dans lesquels le même corps est le principe acidifiant de l'acide et basifiant de la base. Cette classe la plus nombreuse renfermerait tous les sels proprement dits, ceux qu'il appelle *sels vrais*.

La deuxième serait formée au contraire par les sels qui ont les mêmes corps pour élément acidifié et pour principe acidifiant et basifiant des corps différents.

La troisième serait constituée par ceux qui ne peuvent être compris dans les deux séries précédentes et qui sont formés de principes très-variables dans l'acide et la base.

Cette dissertation que je ne puis malheureusement analyser ici que d'une manière incomplète, n'ouvrirait-elle pas brillamment la série considérable de ces travaux que j'énumérais tout à l'heure ?

Dans un mémoire dont j'ai cité le titre, il recherche quelle peut être l'origine du soufre dans les végétaux. Après avoir rappelé les expériences de M. Vogel, desquelles il résulte que de jeunes plantes de *lepidium* qui avaient germé non-seulement dans un sol ne contenant ni soufre ni sulfates, mais encore dans une chambre à l'abri de tout contact avec des vapeurs sulfureuses, renferment cependant une grande quantité de soufre, il cherche à donner l'explication de ce phénomène en se fondant sur l'existence de l'hydrogène sulfuré dans l'atmosphère. Suivant lui, ce gaz, de même que l'acide carbonique, de même que l'ammoniaque, est absorbé par les plantes, puis sous l'influence des forces qui président à la vie végétative, décomposé en ses éléments, lesquels sont assimilés ou rejetés suivant le besoin.

L'un des travaux vraiment ingénieux que nous ait laissés notre regretté collègue, c'est la recherche qu'il a faite de la véritable nature de l'altération qui se produit dans les tablettes pharmaceutiques, lorsqu'elles sont piquées, pour nous servir de l'expression vulgaire. Il a trouvé : 1° que cette altération n'était point due à un simple ramollissement, qu'une dessiccation ultérieure ferait disparaître, mais à une transformation du sucre de canne ; 2° qu'outre le glucose qui prend naissance dans cette circonstance, il paraît aussi y avoir formation de sucre liquide ; 3° enfin que le sucre de canne subit, à la température ordinaire, une modification moléculaire semblable à celle qui se produit, d'après les expériences de M. Soubeiran, sous la même influence, à la température de l'ébullition.

Il a fait aussi des observations très-intéressantes sur le sirop de violettes. Ainsi, il a trouvé que cette préparation, obtenue par une infusion maintenue à 30° ou 40°, était incomparablement supérieure à celle que donne la simple infusion recom-

mandée par le Codex. Il a constaté aussi que c'est à la présence des sels contenus dans l'eau employée qu'est due la coloration verte qu'on avait attribuée à une matière particulière. Aussi prescrit-il l'emploi de l'eau distillée pour faire l'infusion de violette. Mais la partie sans contredit la plus intéressante de la note de Huraut sur le sirop de violettes est celle qui a trait à l'action spéciale que l'étain exerce sur la matière bleue des violettes. Il résulte des expériences qu'il a faites à ce sujet que l'étain agit sur la matière bleue des violettes comme sur les autres matières colorantes en se combinant avec elles pour former une véritable laque, et que c'est à cette combinaison, à cette laque, que le sirop doit l'intensité de couleur qu'il prend dans son contact avec ce métal.

Les recherches de Huraut ont toutes un but d'application à la pharmacie pratique. Préparateur habile, analyste exact et rigoureux, il discernait avec une rare sagacité les méthodes les plus sûres d'expérimentation qui toutes lui étaient familières. Entre autres manipulations plus rationnelles dont il a enrichi nos laboratoires, nous signalerons un excellent procédé de préparation de l'iodure de plomb. Il consiste à obtenir d'abord de l'iodure de calcium et à le décomposer par du nitrate de plomb. Le rendement est plus abondant et la qualité du produit plus belle que par le procédé ordinaire: il ne contient notamment que peu ou point d'oxydo-iodure.

L'analyse ou la simple énumération que j'ai présentée des nombreux travaux de Huraut vous montre avec quelle ardeur il se livrait à l'étude. C'était là son occupation et sa distraction de tous les instants; souvent même il poursuivait ses travaux pendant les heures destinées au sommeil.

Tel que vous le connaissez maintenant, vous pressentez quel devait être le mépris de Huraut pour les manœuvres du charlatanisme. Il souffrait de voir la loi désarmée contre cette honte de notre époque, énergiquement flétrie du reste par la conscience publique. Le sentiment de l'honnêteté pharmaceutique était même porté si loin chez lui qu'à l'époque, où sous prétexte de réforme rationnelle de la pharmacie, on commença à voir dans les journaux de nombreuses réclames, il en fut singulièrement affecté et s'empressa de joindre habituellement à

son nom , le nom respecté de Moutillard , son prédécesseur, afin qu'il ne risquât pas d'être confondu avec un homonyme.

Je ne vous ai jusqu'ici montré que le savant, que le pharmacien consciencieux, instruit et probe ; permettez qu'avant de finir, je vous dise comment il comprenait ses devoirs de citoyens. Occupé comme nous l'avons vu, il n'hésita pourtant jamais à prendre une large part dans les affaires et les charges publiques. Il était administrateur du bureau de bienfaisance, administrateur de la caisse d'épargne, membre du conseil de salubrité de son arrondissement, et dans l'accomplissement de ces diverses fonctions, il ne ménageait ni sa fortune, ni son temps, ni sa personne. Aussi son nom était-il cher aux malheureux, qui avaient si souvent ressenti les effets de sa bienfaisance. En récompense de son dévouement, lors de l'épidémie cholérique de 1849, une médaille d'argent lui fut décerné ; mais sa modestie égalait la bonté de son cœur, et bien loin de se prévaloir de distinctions dont d'autres se montrent si jaloux, il laissa ignorer à ses amis, à ses parents même qu'il eût reçu cet honneur pourtant si bien mérité.

Huraut était affable, toujours prêt à rendre service, et d'une bonté que quelques-uns de ses amis lui reprochaient de laisser aller jusqu'à la faiblesse. Porté naturellement à l'indulgence et à la conciliation, il éprouvait une peine réelle à donner tort à quelqu'un, et jamais il ne lui échappa une parole qui pût blesser un contradicteur, quel qu'il fût.

Depuis longtemps, malgré le calme et la régularité de sa vie, sa santé s'était fâcheusement altérée. Tourmenté de douleurs cruelles de plus en plus fréquentes, il ne cessait pas néanmoins de se livrer au travail, lorsqu'au commencement de cette année des symptômes alarmants vinrent dévoiler la gravité d'un mal dont le zèle et le dévouement de son père, de ses amis, ne devaient plus, hélas, triompher !

Le repos le plus absolu fut prescrit, mais en vain ; l'étude resta l'unique souci du malade. Prières, conseils, avertissements tout se brisa devant son inexorable résistance, et bientôt la mort vint le frapper dans la maturité de l'âge, et alors qu'une longue et fructueuse carrière lui semblait réservée.

Puisse, Messieurs, ce faible hommage rendu à la mémoire



de notre excellent ami, ne pas paraître trop indigne des souvenirs qu'il a laissés parmi vous.

---

**ANNEXE 19: Règlement de la Société d'Émulation scientifique et pharmaceutique.**

BIU Santé Pharmacie. Registre 71 : Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques.  
Procès verbaux des séances. 6 août 1846 – 15 juillet 1856. Séance du 14 juillet 1846.

Article I. Les membres titulaires de la société s'acquiescent une cotisation de 6<sup>fr</sup> par an, payable immédiatement après l'apparition du numéro du journal; cette cotisation leur donne droit à un exemplaire du journal.  
Cet article est adopté.

Article II. Dans un bref délai il sera publié un n<sup>o</sup> qui contiendra l'histoire de la société, son but, son règlement et le nom des membres honoraires, titulaires et correspondants.  
Cet article est adopté.

L'article 3 de la Commission demandait quelle Commission administrative chargée de soin de la publication fut composée de membres, de membres et de deux membres étrangers par la Société. On devait aussi prévoir indépendamment d'attendre l'ou concours à cette publication.

M<sup>r</sup> Baron présente un amendement ainsi conçu:

Article III. Une Commission composée de membres de la société sera chargée des soins nécessaires pour assurer la publication régulière de ce Bulletin.  
Cet article est adopté.

Article IV. La publication des travaux de la société aura lieu régulièrement tous les trois mois à date de quinze jours d'octobre prochain; cette publication portera le nom de Bulletin des travaux de la société d'émulation pour les sciences pharmaceutiques.

L'article IV est adopté.  
 L'article V de la Commission fait un peu d'abandon au Bulletin,  
 Mr Vion, trouve cette demande très favorable; Mr Bouquet propose  
 l'amendement suivant:  
**Article V.** L'adhésion à la rédaction du bulletin est forcée pour les  
 membres honoraires et correspondants à 6<sup>fr</sup>; ils reçoivent en échange  
 un exemplaire du bulletin.  
 Cet article est adopté.  
**Article VI.** Aucune note ou mémoire ne pourra être inséré au  
 bulletin, si ce n'est à la suite de propositions faites ou présentées en leur  
 nom.

## **ANNEXE 20 : Les différents travaux de Huraut**

BIU Santé Pharmacie. Registre 71 : Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques.

Procès verbaux des séances. 6 août 1846 – 15 juillet 1856.

Séance du 15 juin 1847 : limonade au citrate de magnésie et le tartrate de magnésie.

Mr Huraut dépose une note relative à la préparation  
 d'une limonade au citrate de Magnésie.

M<sup>r</sup> Huraut fait connaître plusieurs faits relatifs à  
 l'histoire du tartrate de magnésie et la suite une falsification de l'acide citrique  
 par l'acide tartrique. Le mélange des deux acides a lieu souvent en proportions  
 considérables pour l'acide tartrique, et Mr Huraut avoue qu'elle fraude  
 a été opérée au sein des cristallins le mélange d'acides, ce qui rend la  
 falsification plus difficile à constater.

— M. Huraut présente quelques objections contre la théorie de M. Marchand sur l'inflammation spontanée des plantes qui ont servi à la confection du baume tranquille. Il lui est difficile de comprendre que les pores de ces plantes ne contiennent pas d'huile.

Pour M. Bussy l'inflammation est due à une oxydation directe des éléments de l'huile aux dépens de l'air ambiant.

Au sujet de la quantité considérable de matière grasseuse ou huileuse qui reste adhérente aux plantes ou engagée dans leurs interstices, M. Huraut fait remarquer que, pour l'onguent populeum, on perd jusqu'à  $\frac{1}{3}$  du produit. Il critique comme très défectueux un des moyens que l'on a le plus préconisés pour obvier à cette perte de substance et qui consiste à faire bouillir dans l'eau les plantes exprimées et à recueillir la graisse surnageante. D'après lui, on ne retire de cette façon qu'une quantité insignifiante de la substance engagée dans les interstices des plantes; le résultat de l'opération est bien plus avantageux si, l'ébullition une fois bien établie, on jette le tout sur un tamis pour séparer grossièrement la partie liquide puis qu'on exprime fortement à la presse.

M. Huraut entretient encore la Société de la préparation du baume tranquille avec des plantes sèches employées dans une proportion convenable. Il a obtenu de cette façon un produit très beau et très actif. M. Boissac rapporte également avoir préparé, il y a quelques années, au milieu de l'hiver, du baume tranquille avec des plantes sèches; il confirme le dire de M. Huraut quant à la beauté et à l'activité du produit. M. Lutz fait observer qu'en effet l'huile bouillante n'enlève rien aux plantes tant qu'elles n'ont pas entièrement perdu leur eau de végétation.

Séance du 24 avril 1849 : acide nitrique, acide sulfurique et foie de morue.

Mr Huraut communique à la Société le résultat de ses expériences sur les propriétés de l'acide nitrique et de l'acide sulfurique, comme réactifs de l'huile de foie de morue.

Il signale aussi la présence du sucre dans le foie de morue récent et il pense que c'est au sucre contenu dans le foie de morue qu'il faut attribuer la formation de l'acide butyrique et de l'acide phocénique dans le foie de morue abandonné à lui-même.

Mr Huraut, après avoir exprimé l'huile d'un foie de morue, en a soumis une partie à la fermentation avec de l'eau et de la levure de bière, pour le priver du sucre qu'il pouvait contenir. Le foie de morue, soumis à ce traitement, n'a pas donné d'acide phocénique, ni d'acide butyrique par son exposition à l'air; tandis que l'autre partie, qui n'aurait pas subi la fermentation alcoolique, en a fourni dans les mêmes circonstances.

Séance du 14 août 1849 : composition de l'urine des cholériques.

— Mr Huraut communique à la Société quelques observations qu'il a faites sur la composition de l'urine des cholériques; il a reconnu que les urines des cholériques renferment beaucoup d'albumine et que ce principe y est en quantité d'autant plus grande que le moment où l'urine a été rendue était plus rapproché de la crise.

D'après Mr Huraut, l'urine des cholériques ne renferme pas de chlorure de sodium; elle contient beaucoup plus d'acide phosphorique que l'urine ordinaire et un peu moins d'acide sulfurique.

**ANNEXE 21 : Lecture de la nécrologie de Huraut à la Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques, rédigée par Décave à l'occasion de la séance de rentrée de l'école supérieure de pharmacie le 14 novembre 1855.**

BIU Santé Pharmacie. Registre 71 : Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. Procès verbaux des séances. 6 août 1846 – 15 juillet 1856. Séance extraordinaire annuelle du 15 juillet 1856.

Séance du 15 juillet 1856  
Présidence de M. Buffe  
Le secrétaire lit le procès verbal de la dernière séance. La rédaction en est mise aux voix et adoptée.  
La Société reçoit :  
1° une lettre de M. Decave, membre associé libre qui s'excuse, sur la suspension que lui impose le soin de sa maison et son éloignement de la ville de la séance, de ne point assister régulièrement aux séances et fait hommage à la Société d'un exemplaire du procès verbal de la séance de rentrée de l'école supérieure de pharmacie le 14 nov. 1855, contenant sa notice nécrologique sur Chiodore Huraut notre ancien collègue

## Deuxième partie : A la pharmacie de la rue Soufflot

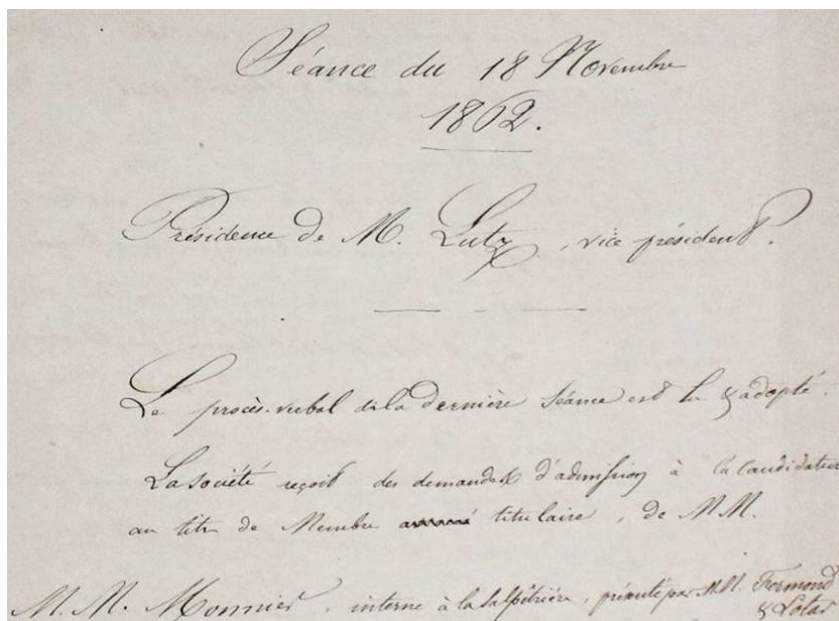
### ANNEXE 22 : Ex libris de Buirat, don de Jules Monnier.

BIU Santé Pharmacie. MS 96 : *Cours de pharmacie, chimie, histoire naturelle et matière médicale, végétale* de 1832.



### ANNEXE 23 : Louis-Albert Monnier, interne de la Salpêtrière

BIU Santé Pharmacie. Registre 73 : *Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. Procès verbaux des séances.* 2 novembre 1858 – 6 octobre 1864. Séance du 18 novembre 1862.



**ANNEXE 24 : Octave Lhopitalier avec sa femme et ses trois enfants (de gauche à droite), Henri, Andrée et Pierre.**

Archives personnelles de la famille Lhopitalier



**ANNEXE 25 : Octave Lhopitalier avec sa femme et ses trois enfants,  
Pierre, Henri et Andrée.**

Archives personnelles de la famille Lhopitalier





**ANNEXE 26 : Licence d'exploitation n°1306 pour la pharmacie rue Soufflot.**

Agence Régionale de Santé.

70-b -- Imp. CHAIX (16) -- 2181-12

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DE POLICE

Direction de l'Hygiène  
et de la Santé publiques

**Exercice de la Pharmacie**

(Loi du 11 Septembre 1941)

Licence n° 1306

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu la Loi du 11 septembre 1941 sur l'exercice de la pharmacie et notamment les articles 21 et 36;

Vu la demande présentée par M. Madame Suzanne Boutry  
en vue d'obtenir la licence d'exploiter une Officine de Pharmacie à Paris 5<sup>e</sup>  
3 Rue Soufflot

Vu l'avis de la Chambre Départementale des pharmaciens du Département de la Seine;  
Sur la proposition du Directeur Régional à la Santé et à l'Assistance de Paris

ARRÊTE :

Article premier. — Monsieur Madame Suzanne Boutry, Suzanne,  
née à Paris le 22.7.1910  
Pharmacien, est autorisé à exploiter une Officine de Pharmacie, située à Paris 5<sup>e</sup>  
3 Rue Soufflot

Article 2. — La présente autorisation cessera d'être valable si, dans un délai de six mois, l'Officine n'a pas été ouverte au public.

Article 3. — Si, pour une raison quelconque, l'Officine dont l'exploitation fait l'objet de la présente autorisation cesse d'être exploitée, le pharmacien propriétaire ou ses héritiers devront renvoyer la présente licence à la Préfecture de Police.

Paris, le ..... 194.....

*[Signature]* Le Préfet de Police,  
Commissaire Général délégué

**ANNEXE 27 : Mariage d'Henri Lhopitallier (en habits militaire) avec  
Henriette Duchemin**

Archives personnelles de la famille Lhopitallier.



**ANNEXE 28 : Henriette Duchemin et sa famille en Touraine.**

Archives personnelles de la famille Lhopitallier.



**ANNEXE 29 : Madame Lhopitalier, mère de Roger, dans la pharmacie de la rue Soufflot en 1954.**

Archives personnelles de la famille Lhopitalier.



**ANNEXE 30 : La succession des pharmaciens jusqu'aux Lhopitalier.**

WAROLIN, Christian. « La pharmacie Lhopitalier, à Paris, rue Soufflot : trois générations de pharmaciens en un siècle », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1992, volume 80, numéro 293, pp. 217-220.

**LES LHOPITALIER ET LEURS PRÉDÉCESSEURS**

(dates d'installation)

**MONTAGNE-SAINTE-GENEVIÈVE**

**Joseph Bataille : 1749**

**Jean-Nicolas Trusson : 1777 (1781)**

**Moutillard : 1809**

**Huraut : 1844**

**Buirat : 1857**

**RUE SOUFFLOT**

**Buirat : 1859**

**Monnier : 1876**

**Octave Lhopitalier : 1892**

**Henri Lhopitalier : 1922**

**Roger Lhopitalier : 1972**

## Troisième partie : Au musée Carnavalet

### ANNEXE 31 : Travaux de réaménagement de la pharmacie Lhopitalier.

« *L'employée aux écritures* », blog par Martine SONNET.

<http://www.martinsonnet.fr/blogwp/?p=12148>



**ANNEXE 32 : Témoignages sur la pharmacie Lhopitallier tirés du Livre d'or.**

Introduction du Livre d'or, p. 15.

15

La pharmacie Lhopitallier, qui est exploitée au 3 rue Soufflot depuis 120 ans par la même famille vous ouvre ces pages afin que vous puissiez y graver pour l'éternité vos témoignages à son égard.

En effet, l'officine va disparaître définitivement de ces lieux pour être reconstituée dans quelques années au Musée Carnavalet afin de perpétuer l'image et l'esprit de ce que fut une pharmacie traditionnelle française.

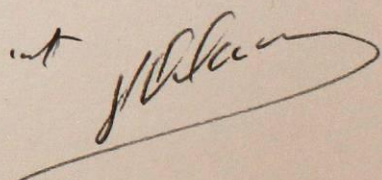
Les quelques lignes que vous voudrez bien y apposer seront aussi pour moi un précieux souvenir de ceux que j'ai tant aimé servir.

Merci

Roger Lhopitallier

Témoignage de Pierre Delaveau, ancien professeur de Paris V, membre de l'Académie nationale de médecine, de chirurgie dentaire, et de pharmacie, dont il fût le président en 1985. p. 61.

En témoignage d'estime et de gratitude  
à Monsieur et Madame l'hospitalier  
qui ont fait vivre cette officine  
historique avec compétence et honneur  
Tous ceux qui ont bénéficié de leurs  
services et de leurs conseils éclairés  
s'élèvent le souvenir d'une  
"civilisation pharmaceutique" rayonnante  
et efficace.

Sincèrement  


Pierre G. Delaveau  
ancien professeur de l'Université de  
Paris V (Descartes), membre des Académies  
nationales de Médecine, de Chirurgie dentaire  
et de Pharmacie, dont il fut président  
en 1985

Trouvez dans ces quelques lignes,  
cher Mr Hospitalier, toute ma gratitude  
pour avoir conservé intacts des témoignages  
de la Pharmacie de la fin du XIX<sup>e</sup>  
siècle. Vous avez été fidèle à votre  
fauxse en oeuvrant pour la Tradition  
et la Transmission des valeurs de  
notre métier. Grâce à vous, leur  
flamme ne s'éteindra pas, et les  
généralions à venir comprendront mieux  
d'où nous sommes issus -  
Vous pouvez en être fier! Moi, plus  
modestement, je suis fier de vos connaître.

Jean Luc Delmas  
Membre du Bureau du Conseil national  
de l'Ordre des Pharmaciens  
et de l'Académie nationale de Pharmacie

le 30 Mai 2019

Témoignage de Dominique Kassel, responsable des collections d'Histoire de l'Ordre national des pharmaciens. p. 125.

Dominique Kassel 125  
30.05.2012

Trois siècles d'histoire  
à la page se tourna,  
pour s'unir dans l'histoire  
Universelle de Russie  
et appeler le témoignage  
aux générations futures  
de la Belle Aventure Pharmaceutique  
que représente si bien la  
Pharmacie Hospitalière  
Je suis honoré d'avoir  
rencontré le générique  
Dacabert !



Le 26 mai 2012

97

Monsieur et Madame l'Hopitalier,

Votre pharmacie est très Belle et je suis très

triste que la pharmacie ferme car c'est une pharmacie

que j'aime beaucoup. Gros bisous,

Mila ~~chérie~~

9 ans et demi

(la Petite fille de Dominique Kassel)

Cheus amis,

Peu de salariés ont le privilège de s'adresser à leurs employeurs de la sorte.

Rares sont ceux qui peuvent se vanter de travailler dans un cadre aussi magique et chargé d'Histoire que celui de la Pharmacie L'hospitaller, au 3 rue Sœfflot.

Encore plus rares sont ceux qui n'ont qu'un escalier à descendre pour se rendre sur leur lieu de travail.

J'ai eu la chance de réunir toutes ces conditions pour exercer ma profession sans pour autant mettre de côté mon rôle de maman auquel je tiens tant.

Les valeurs "famille" sont l'un de mes nombreux points communs, et certainement celui que j'ai le plus apprécié chez vous. Vous m'avez accueillie plus comme votre fille que comme une simple collaboratrice. Vous avez témoigné de beaucoup d'amour à l'égard de mes enfants, à tel point que nombreux sont ceux qui pensent encore que vous êtes mes parents. Certains se sont même hasardés à trouver des ressemblances

physiques entre Éléonore et Colette, ce qui nous amusait ...

139

Je voudrais remercier tout particulièrement Roger qui a réservé à Éléonore un statut privilégié, acceptant qu'elle soit présente à l'officine depuis les premières semaines de sa vie jusqu'à son entrée à l'école, et bien plus tard encore, contribuant au fait qu'elle est rapidement devenue la "mascotte" de la Pharmacie.

Je tiens aussi à remercier Colette qui a été pour mes enfants une troisième grand mère, irréprochable, ne manquant jamais un anniversaire, une fête, un Noël, une communion, ponctuant l'événement d'un présent, d'une petite carte, d'une gourmandise, auxquels ils étaient toujours sensibles.

Je voudrais également vous dire combien il était agréable de travailler à vos côtés, avec cette rigueur, ce dévouement, et cette compétence dont vous faisiez preuve.

141

Je garderai un excellent souvenir de nos discussions, à nos heures perdues, sur des thèmes aussi variés que l'histoire, la littérature, la musique, la religion, ...

J'ai autant appris professionnellement que culturellement à vos côtés, écoutant Roger raconter avec passion une épopée napoléonienne, l'avie à la cour de Louis XIV ou bien un passage de la Bible, ou bien encore citant des vers de Villon, de Victor Hugo, et j'en passe.

J'ai vécu dans cette officine plongée dans l'histoire qu'elle gardait en secret, apprenant chaque jour une anecdote sur les vieux clients qui la fréquentaient comme Pasteur, Verlaine, Zola. J'ai pu plaisir à servir également l'élite intellectuelle, politique et artistique que comptait parmi ses clients votre officine.

Nes dix années de collaboration avec vous sont bien courtes face à votre longue carrière dans ces lieux, mais elles sont assurément les meilleures de toute mon

activité salariale .

143

Vous comprendrez donc que mon principal regret sera de ne pas avoir réussi à vous convaincre de me transmettre le flambeau de l'officine, même si je mesure la difficulté d'assurer la succession de la dynastie hospitalière.

Je suis soulagée que grâce à l'aide précieuse de Madame Karsell, la pharmacie puisse perdurer au Musée Carnavalet, vous permettant de vous retirer sereinement.

Je vous adresse mes remerciements les plus sincères et les plus chaleureux pour toutes ces années et vous souhaite une excellente retraite bien méritée.

Virginie

### **ANNEXE 33 : Reportage sur la pharmacie Lhopitallier.**

« *Les trésors de la pharmacie Lhopitallier* ».

[http://www.dailymotion.com/video/xroztk\\_les-tresors-de-la-pharmacie-lhopitallier\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xroztk_les-tresors-de-la-pharmacie-lhopitallier_news)

Colette Lhopitallier derrière les comptoirs de la pharmacie.



Evier en pierre dans le préparatoire de la pharmacie.



La caisse enregistreuse posée sur dans le bureau de Roger Lhopitallier lors du déménagement.



Ancienne caisse de stockage.



## ANNEXE 34 : Article de presse sur le transfert de la pharmacie au musée Carnavalet.

CHAIZEMARTIN, Julie. « Carnavalet va accueillir la pharmacie Lhopitallier », dans : *Le Quotidien du pharmacien*, lundi 18 juin 2012, numéro 2931, p. 14.

HISTOIRE DE LA PHARMACIE

# Carnavalet va accueillir la pharmacie Lhopitallier

Suite et fin heureuse à notre article du 16 février dernier (1), dans lequel nous nous inquiétions du devenir d'un patrimoine pharmaceutique exceptionnel. Cette fois-ci, l'histoire se terminera bien. Grâce aux efforts de l'Ordre national des pharmaciens, la pharmacie Lhopitallier devrait prochainement trouver refuge.

LA PHARMACIE Lhopitallier, une des plus anciennes de Paris dans laquelle plusieurs générations de pharmaciens se relayèrent, est un témoin unique de la profession depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses boiseries en chêne de Hongrie et ses alambics de cuivre montés sur une énorme pailleasse qui abrite les fours forment un ensemble patrimonial devenu très rare aujourd'hui. Le propriétaire des lieux, Roger Lhopitallier, vient d'engager une procédure pour en faire don au musée Carnavalet. Située en haut de la rue Soufflot, cette officine de quartier faisait partie intégrante de la vie quotidienne des habitants depuis 1857 et gardait un charme à l'ancienne qui a presque totalement disparu de nos cités.

Lorsque Roger Lhopitallier a annoncé, à la fin de l'année dernière, qu'il prenait sa retraite, la question du reprenneur des locaux et du devenir du mobilier et des objets pharmaceutiques se posa de manière cruciale. En effet, non protégé au titre des Monuments historiques, l'ensemble risquait d'être rapidement démantelé, puis vendu aux enchères. Alertée, la responsable des collections d'histoire de la pharmacie à



Eugène Atget, Boutique Empire, 14 rue de Grammont, photographie de l'album « Enseignes et vieilles boutiques du vieux Paris », BNF Cabinet des Estampes

ment de Paris. Sa devanture est si élégante, dans un style néoclassique qui annonce le grand style Empire, qu'elle fut reprise pratiquement à l'identique pour un modèle de gravure dans les « Collection des maisons de commerce de Paris les mieux décorées » par Pierre de La Mézangère, célèbre éditeur de revues de mode et d'élégance, qui était considéré comme la référence en matière de bon goût au sein de la société parisienne du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ornée de deux femmes ailées, des Victoires en reliefs dorés, et de deux pilastres soutenant un fronton triangulaire à l'intérieur duquel se trouve le serpent emblème de la pharmacie, cette devanture est importante pour l'histoire du goût, explique Jean-Marie Brusson, conservateur au

la commission du Vieux Paris, on peut lire qu'« une curieuse devanture de pharmacien, située rue de Grammont, 14 » a retenu l'attention des membres, que « le nécessaire a été fait, et que la compagnie La France, qui en est propriétaire, a bien voulu la céder au musée Carnavalet. La pharmacie comportait également, à l'intérieur, un beau comptoir, une porte décorée, et de nombreux pots anciens, mais il a été impossible d'obtenir ces objets, déjà vendus par ailleurs. Quoi qu'il en soit, l'ensemble obtenu est fort intéressant et sera remonté au musée Carnavalet ». Il s'agissait d'une des premières mesures de sauvetage d'un patrimoine pharmaceutique « vivant ».

Près d'un siècle après le don de la devanture de la pharmacie Lescot, l'histoire semble vouloir se répéter. La fille de Roger Lhopitallier, Florence Bellan, confie qu'elle serait heureuse de voir que la pharmacie familiale, si connue des passants, des touristes, des habitués et des étudiants qui travaillent en face, puisse « acquérir une pérennité, avoir une autre vie, qu'elle nous survive et qu'elle puisse être le témoin pour les générations futures d'un cadre de vie historique ». Une question reste cependant : comment vont se passer le démontage et le remontage de l'ensemble ?

Le don envisagé est un beau geste qui redonne espoir pour la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine. Et à l'heure où le musée Carnavalet organise une exposition sur les photographies de Paris d'Eugène Atget (3), il est de bon ton de repasser admirer la devanture de la pharmacie Lhopitallier qui, elle, reste en place, et de se dire que les témoins les plus emblématiques du Paris de nos arrière-grands-parents sont préservés et que l'histoire séculaire de la pharmacie a aussi sa place au chaud dans un musée. Un livre d'or a été ouvert par Roger Lhopitallier où chacun peut apposer sa signature, décrire un souvenir, rappeler l'âme du lieu, avant la disparition définitive de l'officine rue Soufflot.

> JULIE CHAIZEMARTIN



La devanture de la pharmacie Lescot, département des Enseignes, musée Carnavalet

l'Ordre national des pharmaciens, Dominique Kassel, décida donc de chercher un lieu de refuge et d'accueillir pour un ensemble qui ne pouvait être dissocié de l'histoire de Paris.

**L'histoire se répète.** Après plusieurs pourparlers, le vœu du pharmacien a été entendu par le musée de l'histoire de Paris, qui a estimé la valeur historique et artistique de l'officine. Le musée Carnavalet se doterait ainsi d'un deuxième ensemble pharmaceutique, le premier étant la devanture de la pharmacie Lescot qui trône aujourd'hui dans la section des Enseignes, au rez-de-chaussée de l'établissement. Profitons-en pour évoquer cette dernière, dont l'histoire n'est pas banale et se rapproche étrangement de celle de la pharmacie Lhopitallier (2).

En 1795, l'apothicaire Jean-Louis Lescot ouvre son officine au 14, rue de Grammont, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement

musée Carnavalet : « Il s'agit d'un des rares exemples de décor de boutique de l'époque révolutionnaire. » En atteste d'ailleurs, plus proche de nous, l'œil du photographe du vieux Paris, Eugène Atget, qui ne s'y est pas trompé en prenant un cliché daté de 1903 de cette devanture, sur lequel on peut toujours distinguer, écrits sur la porte d'entrée, ces quelques mots « Lemaire, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe ». Félix Lemaire fut le dernier pharmacien de la pharmacie Lescot. Et, tout comme Roger Lhopitallier aujourd'hui, lorsqu'il prit sa retraite, en 1913, la conservation *in situ* du décor et du mobilier de l'officine fut très compromise. À l'époque, en effet, la conservation du patrimoine, d'autant plus d'un patrimoine professionnel, n'était pas la priorité et il fallut que la commission du Vieux-Paris intervienne pour sauver la devanture de la pharmacie Lescot de la destruction. Ainsi, dans le procès-verbal de la séance du 5 décembre 1913 de

(1) « Il faut sauver la pharmacie Lhopitallier », « Le Quotidien du pharmacien » n° 2908 du jeudi 16 février 2012.

(2) Pour l'histoire de la pharmacie Lescot, voir la base de Pharm'31 Paris-14 « Pharmacie : patrimoine classé? L'exemple des boiseries de la pharmacie Sainte-Anne », université Paris-XI, 21 mars 2003.

(3) Exposition « Eugène Atget, Paris » au musée Carnavalet jusqu'au 29 juillet 2012.



**ANNEXE 35 : Reportage sur la fermeture de la pharmacie Lhopitallier au journal de 13h de TF1.**

« *La plus vieille pharmacie de Paris vit ses dernières heures* ». Reportage du journal de 13h sur TF1 en date du 23 mai 2012, chapitre 17. <http://videos.tf1.fr/jt-13h/2012/le-13-heures-du-23-mai-2012-7265142.html>



## ANNEXE 36 : Extraits du film de Jean Trouchaud et Daniel Bour

Les vases de devanture.



Les étages où étaient conservés les médicaments.



Les anciens bocaux, exposés derrière les comptoirs.



Roger Lhopitallier accompagnant un dernier patient.



## **ANNEXE 37 : Les pharmacies « patrimoniales » en 2006.**

POISSON, Jacques. « Le patrimoine des officines pharmaceutiques », dans : *Revue d'histoire de la Pharmacie*, 2006, numéro 351, pp. 385 à 391.

**Tableau 1** : Pharmacies classées comme monument historique par décret ministériel, ou inscrites à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du Préfet de région.

<b>Lieu</b>	<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Date</b>	<b>Classement *</b>
Alençon (61)	Pharmacie Pesche	4, place de la Halle au Blé	1837	I (plafond)
Annecy (74)		1, rue J.-J. Rousseau	1890	I (devanture)
Besançon (25)	Pharmacie Morand	7, rue Morand	1868	I (devanture, décor)
Clermont-Ferrand (63)		1, place Royale	1901	I
Commercy (55)	Pharmacie Malard	23, place Charles de Gaulle	1907	MH (meublier, devanture)
Douvres-la-Déivrande	Pharmacie G. Lesage	78, place du Général de Gaulle	1901	I
Le Puy (43)		55, boulevard Saint-Louis	XIX <sup>e</sup>	MH
Montélimar (26)	Pharmacie Brun	3, rue Ste Croix	XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup>	I (décor)
Nancy (54)	Pharmacie Jacques	55, rue Jeanne d'Arc	1903	I (devanture)
Nice (06)	Palais Meyerbeer	45, Boulevard Victor Hugo	1908	I (immeuble, décor)
Paris (75007)	Pharmacie Cotinat	151, rue de Grenelle	1880	I (meublier)
Paris (75007)	Pharmacie Massol	54, avenue de la Bourdonnais	1900	I
Paris (75007)		23 avenue Rapp	1905	I
Strasbourg (67)	Pharmacie du Cerf **	10, place de la Cathédrale	1268,1467	MH
Toulouse (31)	Pharmacie Ozenne	3 rue Ozenne	1772	MH (meublier)

Vichy (63)	Pharmacie du Parc	3 rue du Président Wilson	1900	I
Wambrechies (59)		6 place Général de Gaulle	fin XIX <sup>o</sup>	I (mobilier)

\*MH : classé Monument historique

\*I : inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques

\*\* fermée en 2000 mais restée en place (Boutique de valorisation du Patrimoine).

**Tableau 2 : Pharmacies non protégées ou en instance de protection, mais recensées comme présentant une valeur patrimoniale lors des enquêtes entreprises dans chaque région par les services de l'Inventaire des Directions des DRAC (Direction régionale des affaires culturelles)**

Lieu	Nom	Adresse	Époque
Alès (30)	Pharmacie Sarrus	31, rue d'Avejean	fin XIX <sup>e</sup>
Beaufort-sur-Dozon (73)		place de la Mairie	
Clermont- Ferrand (63)	Pharmacie Léon Gros	13, place Delille	
Culan (18)	2 Grande Rue		
Hautmont (59)	Pharmacie Delanoy	place de la Libération	1930
Masevaux (68)		6, place Clémenceau	fin XIX <sup>e</sup> (devanture)
Mulhouse (68)	Pharmacie « Au Lys »	37, place de la Réunion	1649 (décor)
Paris (75003)		36, rue des Francs- Bourgeois	
Plélian-le-Grand (35)	Ancienne Pharmacie Dubreuil	6, rue Nationale	
Rouen (76)	Grande Pharmacie du Centre	29, place de la Cathédrale	1920 (devanture)
Rouffach (68)	Pharmacie du Soleil	32, rue du Maréchal Joffre	XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> (devanture)
Sail-sur-Couzon (42)		Le Bourg	début XX <sup>e</sup>
Sens-de- Bretagne (35)		18, place de la Mairie	

**Tableau 3 : Pharmacies fermées ou déclassées dont le mobilier a été plus ou moins transférées dans un musée**

Lieu	Nom	Adresse d'origine	Site de transfert *
Barr (67)	Pharmacie centrale	6 rue des Maréchaux	(1705) Ordre National des pharmaciens, Paris (décor)
Besançon (25)	Pharmacie Maire ou Jacques	140 Grande Rue	(1738) Palais Lescaris, Nice (mobilier)
Lille (59)	Pharmacie Lotar	27 rue de Roubaix	(1830) Faculté de Pharmacie, Lille
Nancy (54)	Pharmacie Kalt	4 rue Raymond Poincaré	(1922) Musée de l'École de Nancy (mobilier)
Paris (75002)	Pharmacie Lescot	14 rue de Grammont	(1725) Musée Carnavalet (façade) et Pharmacie Ste Anne (Lambris) (cf.ref.5),
Dieppe (76) **	Pharmacie Cassel	4 rue de la Barre	(XVIII°) Musée de Dieppe
Llivia (j)	Pharmacie Esteva		(1594) Musée local

\* ( ) : date d'origine de la pharmacie

\*\* enseigne MH déclassée

**Tableau 4 : Établissements industriels d'intérêt pharmaceutique répertoriés par le Ministère de la Culture, classés ou susceptibles de l'être**

Chocolaterie Menier	Noisiel (77)	(1872 (1872) MH
Pharmacie Centrale de France	Saint-Denis (94)	(1860 (1860) MH
Établissements Fouché	Houdan (78)	Non classés. Protection possible

**Tableau 5 : Pharmacies situées dans des immeubles classés**

Lieu	Adresse	Date	Classement *
Ablon (94)	42, rue du Bac	1900	Façade : mosaïques de Choisy-le-Roi
Audincourt (25)	74, Grande Rue	1860	
Bischwiller (67)	2, rue du Conseil	1681	I (immeuble de l'ancienne Pharmacie de la Cour princière, disparue)
Châlons-en-Champagne	1, rue Léon Bourgeois	XVII <sup>e</sup>	I
Cognac (16)	place François 1 <sup>e</sup>	1900	
Haguenau (67)	3, place des Armes	1560	Pharmacie de l'Aigle
Ittenheim (67)	27, route de Paris	1882-94	
Molsheim (67)	23, rue de l'Hôtel-de-Ville	1736	Pharmacie de la Vierge
Mulhouse (68)	37, place de la Réunion	XVII <sup>e</sup>	Bâtiment de la pharmacie « Au Lys »
Nancy (54)	55, rue Jeanne d'Arc	1903	I (façade sculptée, ex- Pharmacie Jacques, (mobilier disparu)
Nancy (54)	4, Rue R.Poincaré	1920	Bâtiment de l'ex-pharmacie Kalt (tab.3) dit « Immeuble Fandre »
Paris (75001)	93, rue Saint Honoré	XVI <sup>e</sup> , 1830	Bâtiment « Au Bourdon d'Or » de l'ex-Pharmacie Cléranbourg (décor extérieur) MH
Riquewihr (68)	44, rue du Général de Gaulle	XVII <sup>e</sup>	I
Saint Junien (87)	place Guy Mocquet	XV <sup>e</sup>	I (fenêtre)
Wissembourg (67)	5 pl. de la République	1728	

\* Bâtiment classé (MH) ou inscrit (I). Sinon : non protégé

**ANNEXE 38 : Pharmacie du Cerf à Strasbourg.**

Crédit photographie : Dominique Kassel.





## **ANNEXE 39 : La pharmacie Stahl à Barr.**

Crédit photographie : Dominique Kassel.



**ANNEXE 40 : La pharmacie Lotar à Lille.**

Crédit photographie : Dominique Kassel.



**ANNEXE 41 : Inventaire du don de Roger Lhopitalier à la BIU Santé – pôle pharmacie.**

**Don de la Pharmacie Lhopitalier :**

**Ordonnanciers, livres de caisses et autres registres**

Donateur:

Pharmacie Lhopitalier

Roger Lhopitalier

3 rue Soufflot

75005 Paris

Réception : le 17/07/2012

Inventaire:

19 Ordonnanciers :

- |               |               |
|---------------|---------------|
| - 1918 - 1919 |               |
| - 1919        | - 1928        |
| - 1920        | - 1929        |
| - 1920 - 1921 | - 1930 – 1931 |
| - 1921        | - 1932 - 1934 |
| - 1921 - 1922 | - 1937 - 1938 |
| - 1923        | - 1942 - 1945 |
| - 1924        | - 1945 - 1946 |
| - 1924 – 1925 | - 1949 - 1950 |
| - 1926 – 1927 | - 1950-1956   |

20 livres de caisse :

- 1 janvier 1914 - 31 décembre 1914
- 1 janvier 1915 - 31 décembre 1915
- 1 janvier 1916 - 31 décembre 1916
- 1 janvier 1917 - 31 décembre 1917
- 2 janvier 1918 - 31 décembre 1918
- 2 janvier 1919 - 30 juin 1920
- 13 juillet 1920 - 31 décembre 1921
- 2 janvier 1922 - 4 juin 1923
- 2 janvier 1924 - 31 décembre 1924
- 19 janvier 1925 - 31 décembre 1925
- 2 janvier 1926 - 31 décembre 1926
- 31 janvier 1927 - 31 décembre 1928
- 2 janvier 1928 - 31 décembre 1928
- 2 janvier 1929 - 30 décembre 1929
- 2 janvier 1930 - 31 décembre 1930
- 2 janvier 1931 - 31 décembre 1931
- 2 janvier 1932 - 31 décembre 1932
- 2 janvier 1933 - 30 décembre 1933
- 2 janvier 1934 - 31 décembre 1934
- 2 janvier 1935 - 31 juillet 1935

Autres registres :

- Registre des résultats d'analyse : 1907 - 1911
- Livre des placements : 1937 - 1951
- Livre de compte : 23 décembre 1923 - 24 novembre 1924
- Journal des opérations diverses : octobre 1940 - décembre 1971
- Journal de banque : 1934 - 1972
- Guide pour les manipulations de chimie biologiques (polycopié)

Paris, le 18/07/2012

Philippe Galanopoulos

Conservateur

Pôle Pharmacie-Biologie-Cosmétologie  
4, avenue de l'Observatoire - 75270 PARISCEDEX06  
Tél. : 01 53 73 95 18 - Fax: 01 53 73 99 05  
<http://www.biusante.parisdescartes.fr>

# SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

## Sources

### • Sources orales

- Entretien de Roger Lhopitallier (mars à mai 2013) ;
- Entretien du Professeur Delaveau (mars 2013) ;
- Entretien de Virginie Claude (mai 2013) ;
- Entretien de Michel Portenart (juillet 2013) ;
- Entretien de Dominique Kassel (septembre 2013) ;
- Entretien de Philippe Galanopoulos (septembre 2013) ;
- Entretien de Marie-Laure Deschamps (octobre 2013) ;
- Entretien de Florence Bellan (novembre 2013) ;
- Entretien de Franck Odoul (novembre 2013).

### • Sources audiovisuelles

- « *François Mitterrand au Panthéon le 21 mai 1981* ». Reportage de l'émission soir 3 en date du 21 mai 1981. <http://www.ina.fr/video/DVC8108256301>
- « *La plus vieille pharmacie de Paris vit ses dernières heures* ». Reportage du journal de 13h sur TF1 en date du 23 mai 2012, chapitre 17. <http://videos.tf1.fr/jt-13h/2012/le-13-heures-du-23-mai-2012-7265142.html>
- « *Les trésors de la pharmacie Lhopitallier* ». [http://www.dailymotion.com/video/xroztk\\_les-tresors-de-la-pharmacie-lhopitallier\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xroztk_les-tresors-de-la-pharmacie-lhopitallier_news)
- « *Transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon* ». Reportage du journal de 20h en date du 19 décembre 1964. <http://www.ina.fr/video/CAF89027428>

- Sources manuscrites
- ❖ *Sources privées*
- Archives personnelles de Roger Lhopitallier

Dossier contenant plusieurs photographies familiales, des cartes postales et un ensemble de coupures de presse consacrées à la pharmacie.

- ❖ *Sources publiques*
- Bibliothèque interuniversitaire de Santé – pôle pharmacie (Paris)

**Manuscrits** : [MS 2.10] : *Ordonnanciers (1942 -1945), livres de caisses (1914 – 1935) et autres registres.* (Don de la pharmacie Lhopitallier) ; **MS 6-9** : *Œuvres poétiques*, de Jacques-François Demachy, maître apothicaire de Paris, démonstrateur au Collège de pharmacie de Paris (1778-1803) - Paris, 1800 ; **MS 26** : *Cours de chimie de l'école de pharmacie de Paris, pendant l'an XII*, fait par M. Bouillon-Lagrange, et rédigé par Moutillard... ; **MS 96** : *Cours de pharmacie, chimie, histoire naturelle et matière médicale, végétale* de 1832 (ex libris de Buirat ; don de Jules Monnier).

**Archives** : **Boîte AY** : *Mémoire pour les sieurs Balthazard Julliot et Joseph Bataille, gardes en charges du corps des apothicaires de la ville de Paris, appelants, contre les sieurs Ferry, Goujon et Pluvinet, marchands épiciers et gardes épiciers – grossiers - droguistes, intimés* (1768).

**Registres** : **Registre 3** : *Lettres patentes – Statuts – Arrêts, 1424 – 1780* ; **Registre 22 à Registre 24** : *Ancien livre des immatriculés des marchands apothicaires épiciers de 1712 à 1796, suivit des Délibérations de la société des pharmaciens de Paris (1797 – 1803)* ; **Registre 25** : *Comptes rendus des séances de l'École de Pharmacie du 2 brumaire an XII (1803) à mai 1811* ; **Registre 35** : *Registre pour l'inscription des élèves à Paris dans les*

*premières années de l'École de Pharmacie, an XI – an XIV* ; **Registre 39** : *Livre des délibérations 1777 – 1797* ; **Registre 45** : *Livre des Plumitifs. Délibérations du 29 septembre 1781 au 14 avril 1792 (+ 14 février 1801)* ; **Registre 46** : *Société de la Thériaque, extrait des registres de pharmacie concernant la Société de la Thériaque* ; **Registre 48** : *Catalogue des maîtres en pharmacie qui existaient dès le XV<sup>e</sup> siècle et même auparavant, par Saintotte sous la prévôté de M. Bataille et M. Salomé* ; **Registre 49** : *Société libre des Pharmaciens de Paris. Société de Pharmacie, actes constitutifs et règlements. 1796 – 1825* ; **Registre 60** : *Procès verbaux des séances de la Société des pharmaciens de Paris, tome I : 1803 – 1813* ; **Registre 70** : *Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. Procès verbaux des séances. 28 mars 1843 – 25 mars 1846* ; **Registre 71** : *Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. Procès verbaux des séances. 6 août 1846 – 15 juillet 1856* ; **Registre 72** : *Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. Procès verbaux des séances. 5 août 1856 – 17 août 1858* ; **Registre 73** : *Société d'Émulation pour les sciences pharmaceutiques. Procès verbaux des séances. 2 novembre 1858 – 6 octobre 1864* ; **Registre 79** : *Archives de l'École de Pharmacie. Comptes financiers 1751- an VII (contient notamment : Compte que rendent M. Joseph Bataille et Antoine Salomé, prévôts comptables du Collège de pharmacie ... ; Compte de bourse particulières que rendent M. Bataille et Salomé à messieurs les Prévôts et Députés du Collège de pharmacie... ; Comptes que rendent les citoyens Trusson et Bailleau...)* ; **Registre 151** : *Comptes de bourse particulière de la compagnie rendus par maître Bataille le 31 décembre 1771.*

**Dossiers** : **Dossier 307** : *Liste des apothicaires de Paris depuis 1672 jusqu'en 1800* ; **Dossier 311** : *Synthèse manuscrite et placard du XVIII<sup>e</sup> siècle (contient notamment la synthèse de Jean-Nicolas Trusson natif d'Euville, pièce 28)* ; **Dossier 316 bis** : *Photographie du Musée de matière médicale (pièce 16)* ; **Dossier 354** : *Recherches d'histoire de la pharmacie : législation pharmaceutique, apothicaires et pharmaciens parisiens, apothicaires privilégiés, notes et articles divers, 1950-1980.*

**Dossiers biographiques (Fonds Georges Dillemann)** : D BAT : dossier biographique sur Joseph Bataille ; D HUR : dossier biographique sur Théodore Huraut ; D TRU 2 : dossier biographique sur Jean-Nicolas Trusson.

**Fonds iconographiques** : FI VII (pièce 25): *Portrait de Jean-Nicolas Trusson.*

- **Sources imprimées**

- **Guides, annuaires, atlas et dictionnaires :**

- *Almanach royal [puis impérial, puis national] ... 1749 -1882 ;*
- *Almanach de l'étranger à Paris – guide pratique pour 1867.* Paris : Amyot éditeur, 1867 ;
- *Annuaire de l'internat en pharmacie des hôpitaux et hospices civils de Paris* : 1889 – 1891, Paris : A. Davy, 1891 ;
- *Annuaire des Notables Commerçants de la ville de Paris*, publié par J. Techener, 1861 ;
- *Annuaire médical et pharmaceutique de la France*, par le Dr Roubaud, 1861-1914 ;
- *Annuaire statistique de l'école supérieure de pharmacie de Paris*, par J. Manquat, un volume, 1895 ;
- *Archives commerciales de la France – Journal hebdomadaire.* 1874 – 1955, numéro 15, jeudi 15 avril 1875, p. 375 ;
- *Archives commerciales de la France – Journal Officiel d'Annonces Judiciaires et Légales*, vendredi 26 avril 1935, p. 1808 ;
- *Archives de l'internat en pharmacie des hôpitaux et hospices civils de Paris*, deux volumes : 1815 – 1886 ;
- *Archives nationales. Professions de santé (médecins, officiers de santé, chirurgiens-dentistes, pharmaciens) Certificats d'aptitude aux grades universitaires (1810 – 1905)*, par Didier CHATELUS, 1993 ;
- *Bulletin de l'association générale des pharmaciens de France*, Paris : imprimerie P. Desmard, 1889 – 1901 ;
- *Bulletin de l'Institut National des appellations d'origine des vins et eau-de-vie*, Paris : 138, avenue des Champs-Élysées, numéro 33, mars 1950 ;
- *Codex medicamentarius*, Paris : J. B. Baillière et fils, 1866 ;
- *Codex medicamentarius*, Paris : G. Masson éditeur, 1884 ;



- *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*, par Louis et Félix Lazare, Paris, 1855 ;
- *Dictionnaire des sciences pharmaceutique et biologique*. Edité par l'académie nationale de pharmacie. Louis Pariente : Paris, 2<sup>e</sup> édition, 2001, p. 532 ;
- *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie : des origines à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction d'Olivier Lafont. Paris : Pharmathèmes, 2007 ;
- *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, « la Thériaque » par E. Bourgoïn, sous la direction d'A. Dechambre et de L. Lereboullet. Paris : Editions Masson, 1887, tome XVII, pp. 172-175 ;
- *Dictionnaire universel des contemporains...* Par Gustave Vapereau, 1865 – 1895 ;
- *Faculté de pharmacie. Palmarès des prix décernés à la suite des concours de l'année scolaire*, 1867 – 1953 ;
- *Guide Annuaire de l'étudiant en pharmacie et de l'aspirant herboriste, devient Guide scolaire et administratif de l'étudiant en pharmacie*, par F. Pichon, 1885 - 1915 ;
- *Guide Rosenwald : annuaire du corps médical français*, 1887 – 1995 ;
- *Journal de la Société des pharmaciens de Paris*. Tome I, 1797-1799, p. 65 ;
- *Journal officiel de la république française. Lois et décrets*. Numéro 233, dimanche 28 août 1904, p. 48f ;
- *La Pharmacopée*. Bauderon. Lyon : Jean Girin & Barthelemy Rivière, 1672, p. 229 ;
- *Le Grand dispensaire médicinal contenant cinq livres des institutions pharmaceutiques*. Jean De Renou. Lyon : Pierre Rigaud, 1624, p. 609 ;
- *Le progrès médical : journal de médecine, chirurgie et pharmacie*. Paris : aux bureaux du journal, 6 rue des écoles, 3<sup>e</sup> année, tome 3, 1875, p. 216 ;
- *Regroupement, transfert & création d'officines*. Guide à l'attention des conseillers et collaborateurs : Ordre national des pharmaciens ;
- *Répertoire de réception des pharmaciens*, vol. 2 : 1884 à 1919 ; vol. 3 : 1916 à 1945. [Les dates se recoupent durant les années de guerre] Manque le vol. 1 : 1803-1883. Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques (Université Paris Descartes). Service de la scolarité ;
- *Société de prévoyance et chambre syndicale des pharmaciens de 1<sup>e</sup> classe du département de la seine*. Paris : imprimerie Edouard Duruy, 1856 – 1930 ;
- *Tout Paris : Annuaire de la société parisienne*, 1887 - 1928.

- Autres sources imprimées

- CHARAS, Moÿse. *Thériaque d'Andromachus*. Paris : Chez Olivier de Varennes, 1668.
- DORVAUX. *L'Officine ou Répertoire général de pharmacie pratique*. Paris : Asselin, Libraire, successeur de Béchét jeune et Labé, 1867.
- HURAUT, Théodore. *Dissertation chimique sur l'hydrogène et la composition de plusieurs de ces composés suivie d'un aperçu sur la nature des sels*. Paris : Poussielgue, imprimeur de l'école de pharmacie, 1839.
- MAILLARD, René. *Quatre pharmaciens natifs de Pagny, Euville et Commercy, se succèdent dans le Quartier latin aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles*. 2008.
- TRUSSON, Jean-Nicolas, VAUQUELIN, Louis-Nicolas. *Instruction sur la combustion des végétaux, la fabrication du salin, de la cendre gravelée, et sur la manière de saturer les eaux salpêtrées*. Tours : impr. d'Auguste Vauquer et Lhéritier, an III – 1794.

## Bibliographie

- Thèses

- AYMARD, Colette. *Les apothicaires parisiens au XVII<sup>e</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise : Université de Paris I, 1 septembre 1986.
- DE MARI, Jacques. *La Société libre des pharmaciens de Paris (1796-1803)*. Thèse d'exercice en pharmacie : Strasbourg, 1944.
- MORVILLERS, Laurence. *Le maillage territorial des officines*. Mémoire de l'École des Hautes Etudes en Santé publique : 2011.
- OWSIANY, Julie. *Jean-Nicolas Trusson pharmacien du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Thèse d'exercice en pharmacie, sous la direction de Pierre Labrude : Nancy I, 2009.

- PHAM, Thi Tuan-Anh. *Pharmacie : Patrimoine classé ? L'exemple des boiseries de la pharmacie Sainte-Anne*. Thèse d'exercice en pharmacie, sous la direction d'Eric Fouassier : Châtenay – Malabry, 2003.
- SALLES, Anne-Lise. *Quand l'art rencontre la pharmacie ; attraites et contraintes des pharmacies historiques*. Thèse d'exercice en pharmacie : Clermont-Ferrand, 2010.

- Monographies

- ANDRADE, Marie-Odile. *Pharmacie de toujours*. Le Puy : Christine Bonneton, éditeur, 1979.
- ANDRE-PONTIER, Léon. *Histoire de la Pharmacie, origines - moyen âge – temps modernes*. Paris : Octave Doin, 1900.
- BAUDET, Jean. *Livre d'or des Apothicaires de France*. St-Mandé (Seine) : éditions Thériaque, 1962.
- BLANCARD, Hippolyte, BARONNET, Jean. *Regard d'un Parisien sur la Commune*. Paris : Gallimard, 2006.
- BERNHARD, J. *Les médicaments oubliés : la thériaque, étude historique et pharmacologique*. Paris : Baillière et fils, 1893.
- BONAÏ, Christian, RASMUSSEN, Anne. *Histoire et médicament aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Paris : éditions Glyphe, 2005.
- BOURDELAIS, Patrice, DODIN, André. *Visages du choléra*. Paris : Editions Belin, 1987.
- BOURDELAIS, Patrice, RAULOT, Jean-Yves. *Une peur bleue, histoire du choléra en France 1832 – 1854*. Paris : Editions Payot, 1987.
- BOUVET, Maurice. *Histoire de la Pharmacie en France*. Paris : Editions Occitania, 1937.

- BRESSANT, Marc. *Les funérailles de Victor Hugo*. Paris : Éditions Michel de Maule, 2012.
- CHAST, François. (dir.) *Internat en pharmacie Paris – île de France. Annuaire 1815 -1998, histoire faits et anecdotes*. Paris : Association des Anciens Internes et Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris – Ile de France, 1999.
- CHAST, François. *Histoire contemporaine des médicaments*. Paris : Editions la découverte, 1995.
- DILLEMANN, Georges, BONNEMAIN, Henri, BOUCHERLE, André. *La Pharmacie française : ses origines, son histoire, son évolution*. Paris : Lavoisier / tec & Doc, 1992.
- DILLEMANN, Georges. *Histoire des Facultés de pharmacie et de leurs chaires magistrales*. Paris : Saint-Amand, mai 1970.
- DUMONT, Charles-Emmanuel. *Histoire des fiefs et principaux villages de la seigneurie de Commercy*. Nancy : Imprimerie de A. Dard ; Paris : Derache, librairie, 1856.
- *Faïences et pharmacies anciennes autour de l'Apothicaire du Palais Lascaris*. Palais Lascaris : Nice action culturelle municipale, exposition du 12 juillet au 14 octobre 1990.
- HILLAIRET, Jacques. *Évocation du vieux Paris*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1952.
- LECA, Antoine. *Droit pharmaceutique*. Faculté de droit et de science politique d'Aix – Marseille : presses universitaires d'Aix – Marseille, 2006.
- LEFEBURE, Christophe. *La France des pharmacies anciennes*. Toulouse : éditions Privat, 1999.
- LEONARD, JACQUES. *La médecine entre les pouvoirs et les savoirs*. Paris : éditions Aubier Montaigne, 1981, p. 73.
- *Le progrès médical : journal de médecine, chirurgie et pharmacie*. Paris : aux bureaux du journal, 6 rue des écoles, 3e année, tome 3, 1875, p. 216.

- LIEFOOGHE, Jacques, DUCOULOMBIER, Henri. *Histoire de la Faculté libre de médecine et de pharmacie de Lille, de 1876 à 2003*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2010.
- NOURRISSON, Didier. *Alcoolisme et antialcoolisme en France sous la Troisième République : L'exemple de la Seine Inférieure*. Paris : la Documentation française, 1988, tomes I et II.
- *Paris et son Université, le quartier latin de Philippe Auguste à nos jours*. Exposition organisée par le Comité des fêtes de la mairie du Ve arrondissement et par le Musée Carnavalet du 21 septembre au 27 octobre 1985.
- PERINO, Luc. *Une brève histoire du Médicament*. Paris : L'œil Neuf éditions, 2009.
- PRELAT, Véronique. ROLAND-MARCELLE, Nicole. VAN DEN ABEELE, Baudoin. *Histoire de la Pharmacie Galénique : L'art de préparer des médicaments de Galien à nos jours*. Belgique : Presses universitaires de Louvain, 2006.
- PREVET, François. *Histoire de l'organisation sociale en pharmacie*. Paris : Librairie du Recueil Sirey, 1940.
- RAINETTE, Caroline. *Guide juridique à l'usage des professionnels du patrimoine scientifique et technique*. Paris : L'Harmattan, 2008.
- STRASBERG, André (dir.). *Regards sur le patrimoine hospitalier, apothicaireries, chapelles et mobilier*. Paris : Actes Sud, 2004.
- *Une histoire de la pharmacie : remèdes, onguents, poisons*. Paris : Université Paris Descartes, éditions de la Martinière, 2012.
- YASUDA, Tomoko. *Les magasins traditionnels de Paris*. Japon : Pie Book, 2008.

- Articles

- CANAC, Sylbil. « La pharmacie Lhopitallier une histoire de famille...Depuis 1892 », dans : *Le Journal du Moniteur*, jeudi 23 mai 1985, numéro 81, p. 4.
- CAP, M. « Biographie pharmaceutique : Trusson », dans : *Journal de pharmacie et de chimie*, 1843, tome 4, pp. 56 - 57.
- CHAIZEMARTIN, Julie. « La pharmacie Lhopitallier : une des plus belles devantures de Paris », dans : *Le Quotidien du pharmacien*, lundi 6 septembre 2010, numéro 2770, p. 14.
- CHAIZEMARTIN, Julie. « Il faut sauver la pharmacie Lhopitallier », dans : *Le Quotidien du pharmacien*, jeudi 16 février 2012, numéro 2898, p. 10.
- CHAIZEMARTIN, Julie. « Carnavalet va accueillir la pharmacie Lhopitallier », dans : *Le Quotidien du pharmacien*, lundi 18 juin 2012, numéro 2931, p. 14.
- CHAKRAVERTY, Clea. « Des passions ordinaires, pharmaciens de père en fils », dans : *Le Monde Initiative*, janvier 2004, numéro 26, p. 16.
- CHAMPION, F. « Les relations entre les apothicaires et les épiciers depuis les origines jusqu'à la loi de germinal », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1951, volume 39, numéro 130, p. 217.
- CHAST, François « La Thériaque à l'époque moderne. Chronique d'une fin annoncée du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, numéro 368, février 2011, pp. 493 - 510.
- DARNER, Florence. « Portrait : Mon officine est la plus ancienne de Paris », dans : *Impact Pharmacien*, 6 mars 2002, numéro 77, pp. 8 - 9.
- DECAVE, M. « Notice nécrologique sur Th. Huraut, pharmacien à Paris », dans : *Journal de pharmacie et de chimie*, Paris : Vicor Masson, libraire, 1855, tome 28, pp. 469 - 477.

- DILLEMANN, Georges. « Les emblèmes corporatifs des pharmaciens français, produits et problèmes pharmaceutiques », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1965, volume 53, numéro 187, pp. 494 - 496.
- DILLEMANN, Georges. « Les médailles récompenses des étudiants en pharmacie lauréats aux concours des prix. 2e partie : Les prix de l'École de Pharmacie de Paris (1804-1841) », dans : *Revue d'histoire de la Pharmacie*, 1985, volume 73, numéro 265, pp. 175 - 176.
- « Distinction », dans : *Le journal du V<sup>e</sup>*, septembre – octobre 2007, numéro 51, p. 8.
- FELLMANN, Anne. « Fin d'une dynastie, une pharmacie centenaire », dans : *Pharma*, octobre 2006, numéro hors-série, pp. 6 - 8.
- FLAHAUT, Jean. « Une nouvelle association pour la sauvegarde du patrimoine pharmaceutique », dans : *Revue d'histoire de la Pharmacie*, 1995, numéro 305, pp. 143 - 144.
- GAGNON, Myriam. « La vénérable de la rue Soufflot », dans : *L'Actualité Pharmaceutique*, avril 1997, volume 5, numéro 4, p. 16.
- GRIEFF, J. « Deux boutiques de notre quartier à l'honneur », dans : *Journal paroissial de Saint-Etienne-Du-Mont*, mai 1977, numéro 143, p. 2.
- GUITARD, Eugène-Humbert. « La Gazette », dans : *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie*, 2 – 3<sup>e</sup> année, numéro 7, 1914, pp. 112 - 113.
- « Henri Lhopitallier nous a quitté », dans : *La Lettre du V<sup>e</sup> arrondissement*, numéro 15/70, p. 13.
- « Images d'une pharmacie familiale, rue Soufflot (Paris V<sup>e</sup>) », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, mars 2013, numéro 377, p. 92.
- « La balade des boutiques de charme », dans : *L'express magazine*, du 7 au 1 » juillet 1979, p. 114.

- LAFONT, Olivier. « La Société d'histoire de la pharmacie : un siècle déjà », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, juin 2013, tome L.XI, pp. 135 - 148.
- « La Thériaque d'Andromaque à Moïse Charas : entre panacée et savoir pharmaceutique », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, numéro 367, octobre 2010.
- LEFEBVRE, Thierry. « Compte rendu de la 251<sup>e</sup> séance de la Société d'histoire de la pharmacie (21 juin 1992) », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1992, volume 80, numéro 295, p. 477.
- LEFEBVRE, Thierry. « Reportage : Un pharmacien pas comme les autres 1892 – 1992 : la pharmacie du panthéon fête ses 100 ans », dans : *Le magazine de l'Officine de sanofi winthrop*, février 1992, numéro 1, pp. 12 - 13.
- « Le Musée des arts et métiers. Sur les traces des inventeurs et des aventuriers de l'histoire des techniques. » Dossier de presse du musée.
- « Maison de la rue Soufflot atteinte par un obus », dans : *la Gazette des Absents*, numéro 29, 19 janvier 1871.
- NEULAT, Sabine. « La pharmacie Lhopitallier, de père en fils depuis un siècle », dans : *Le Quotidien du pharmacien*, jeudi 7 mai 1992, numéro 1203, p. 3.
- « Note statistique sur le choléra de 1832, 1849 et 1854 », dans : *Journal de la société statistique de Paris*, tome 6, 1865, pp. 320 - 322.
- « Palmarès 1976 du prix des plus belles enseignes lumineuses et des plus belles devantures de boutiques de la ville de Paris », dans : *Enseignes & Lumière, Eclairage, Décoration*, mars 1977, numéro 72, pp. 17 - 18.
- PLANCHON, Gustave. « Travaux originaux sur la confection publique de la Thériaque », dans : *Journal de pharmacie et de chimie*, 1892, tome 25, pp. 441 - 448.



- POISSON, Jacques. « Le patrimoine des officines pharmaceutiques », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2006, numéro 351, pp. 385 - 391.
- « Procès verbaux des délibérations du Collège de pharmacie de Paris », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1979, tome 26, numéro 243, p. 281.
- PUNGIER, Véronique. « Ô temps, suspends ton vol ! », dans : *Le Moniteur des pharmacies*, numéro 2360, 8 juillet 2000, pp. 16 - 17.
- VIGIER, M. P. « Sinapismes et cataplasmes », dans : *L'Union pharmaceutique : journal de la Pharmacie centrale de France*, 15 septembre 1887, p. 17.
- WAROLIN, Christian. « La pharmacie Lhopitallier, à Paris, rue Soufflot : trois générations de pharmaciens en un siècle », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1992, volume 80, numéro 293, pp. 217 - 220.
- WAROLIN, Christian. « La SHP et la défense du patrimoine pharmaceutique », dans : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1997, numéro 315, pp. 355 - 356.

- Ressources électroniques

- *Alambics et mortiers : les instruments de l'apothicaire et du pharmacien*. <http://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=expositionalambic>
- Biographie de Paul Verlaine. <http://www.paul-verlaine.net/>
- DEBUE-BARAZER, Christine. « *Le médicament 1803 -1940* », mars 2003. Article publié sur le site du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens. [www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr).
- « *Etienne Dolet, Paris V<sup>e</sup>* », blog. <http://etiennedolet5eme.blogspot.fr/2012/07/la-pharmacie-lhopitallier-de-la-rue.html>
- FOUASSIER, Eric. « *Ces poisons qui guérissent* », octobre 1996. Article publié sur le site du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens. [www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr).

- FOUASSIER, Eric. « *Le cadre général de la loi du 21 Germinal An XI* », mars 2003. Article publié sur le site du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens. [www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr).
- FOUASSIER, Eric. « *Pharmaciens de 1ère et 2ème classe* », mars 2004. Article publié sur le site du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens. [www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr).
- HARTMANN, Gérard. « *Ça à commencé le 23 mars une erreur historique vieille de 90 ans* », p.18
- « *Histoire de la SHP* ». <http://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=histoire>
- « *Histoire du MuCEM et ses collections* ». <http://www.mucem.org/fr>
- « *Jeanne Balibar, comédienne en balade* ». [http://next.liberation.fr/cinema/2012/02/08/jeanne-balibar-comedienne-en-balade\\_794545?photo\\_id=381620](http://next.liberation.fr/cinema/2012/02/08/jeanne-balibar-comedienne-en-balade_794545?photo_id=381620)
- « *Journal illustré de la Commune de Paris* ». Paris : imprimerie RaspouTeam.Org., 2011.
- « *Journaux pharmaceutiques* ». Article publié sur le site de la Société d'histoire de la pharmacie. <http://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=journaux>.
- KASSEL, Dominique. « *De l'apothicaire au pharmacien* », juillet 1996. Article publié sur le site du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens. <http://www.ordre.pharmacien.fr>.
- KASSEL, Dominique. « *La thériaque : 20 siècles d'histoire* », juillet 1996. Article publié sur le site du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens. <http://www.ordre.pharmacien.fr>.
- « *La galerie culturelle du Musée national des arts et traditions populaires (MNATP)* », <http://www.culture.gouv.fr/documentation/phocem/Albums/Galerie-culturelle-presentation.pdf>

- « *La mairie en quête de son emplacement* ». Article publié sur le site de la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris.  
[http://www.mairie5.paris.fr/mairie05/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=146](http://www.mairie5.paris.fr/mairie05/jsp/site/Portal.jsp?page_id=146)
  
- « *L'ancienne pharmacie du cerf – Boutique Culture.* »  
[http://www.strasbourg.eu/fr/fiche-lieu/-/CusPlaceAssetFOPortlet\\_WAR\\_Cusallhook?CusPlaceAssetFOPortlet\\_WAR\\_Cusallhook\\_cusPlaceAssetId=47758](http://www.strasbourg.eu/fr/fiche-lieu/-/CusPlaceAssetFOPortlet_WAR_Cusallhook?CusPlaceAssetFOPortlet_WAR_Cusallhook_cusPlaceAssetId=47758)
  
- « *La société Clin-Comar* ». Article publié sur le site de la Société d'histoire de la pharmacie.  
<http://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=clin-comar>
  
- « *La thériaque* ». Article publié sur le site de la Société d'histoire de la pharmacie.  
<http://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=theriaque>
  
- « *Le déroulement des cérémonies : l'entrée au Panthéon – le cortège* ». Société des Amis d'Alexandre Dumas.  
<http://www.dumaspere.com/pages/pantheon/reportages/30soir1.html>
  
- « *L'employée aux écritures* », blog par Martine SONNET.  
<http://www.martinesonnet.fr/blogwp/?p=12148>
  
- « *Le musée Carnavalet... Ou l'histoire de Paris en héritage.* »  
<http://www.carnavalet.paris.fr/fr/musée-carnavalet>
  
- « *Le Musée des arts et métiers. Sur les traces des inventeurs et des aventuriers de l'histoire des techniques.* » Dossier de presse du musée.
  
- « *Le quartier Sainte-Geneviève en 1797* ».  
<http://www.parisrevolutionnaire.com/spip.php?article194>
  
- MAGNIADIAS, Jean. « *Histoire de la Sécurité Sociale* », conférence présentée le 9 octobre 2003 à l'Institut CGT d'histoire sociale.

- MICHOT, Alexandre. « *Le décor d'une pharmacie bientôt au musée ?* », dans : Le Figaro, 14 juin 2012. <http://www.lefigaro.fr/culture/2012/06/14/03004-20120614ARTFIG00653-le-decor-de-cette-pharmacie-bientot-au-musee.php>
  
- « *Moyen-âge: les premiers apothicaires et les premières communautés* ». Article publié sur le site de la Société d'histoire de la pharmacie. <http://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=moyenage>
  
- « *Musée de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris.* » [http://www.museums-of-paris.com/musee\\_fr.php?code=315](http://www.museums-of-paris.com/musee_fr.php?code=315)
  
- « *Panthéon* ». Dossier enseignant, octobre 2012. [www.monuments-nationaux.fr](http://www.monuments-nationaux.fr)
  
- « *Paris-bise-art, Paris hors des sentiers battus* », blog <http://paris-bise-art.blogspot.fr/2013/01/la-bijouterie-fouquet-par-alphonse.html>
  
- « *Plomb dans les peintures* ». Article publié sur le site du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 6 janvier 2010 (mis à jour le 4 juillet 2012). <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plomb-dans-les-peintures,12969.html>
  
- « *Quartier latin 1ère partie: la Montagne-Sainte-Genève* » ; « *Quartier latin 2ème partie: la Sorbonne* ». <http://www.parisrevolutionnaire.com/>
  
- « *Salles des Actes, faculté de Pharmacie de Paris* ». Dossier de la Société d'histoire de la pharmacie. Portrait n°57 : Jean-Nicolas Trusson ; portrait n°84 : Joseph Bataille. <http://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=salledesactes4>
  
- SUTTON, John. *Le château de Vincennes aux mains des communards*. <http://www.commune1871.org/?Le-chateau-de-Vincennes-aux-mains>
  
- « *Un épisode de bombardement (rue Soufflot) durant le siège de Paris* », dans : La Gazette des Absents, numéro 29, 19 janvier 1871. [www.philatelistes.net](http://www.philatelistes.net)

## **TITRE** : DE LA PHARMACIE LHOPITALLIER AU MUSÉE CARNAVALET

### **RÉSUMÉ** :

Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la pharmacie Lhopitallier, l'une des plus anciennes pharmacies parisiennes, ferme définitivement ses portes. Ouverte 263 ans plus tôt, elle a connu dix propriétaires différents et elle a traversé l'histoire de France et de Paris, suivant les évolutions des quatre siècles qu'elle a connus. Chacun des propriétaires, à sa manière, a participé à la mémoire de la profession pharmaceutique en préservant le patrimoine de la pharmacie au fil des siècles.

Au travers de l'histoire de la pharmacie Lhopitallier, nous découvrons l'histoire d'une famille, d'une profession mais aussi de Paris. En évoquant les générations de pharmaciens qui se succédèrent dans l'officine nous avons réalisé leur portrait. L'étude de leur vie nous permet de suivre l'évolution du monde pharmaceutique jusqu'à nos jours et, ainsi, de mieux comprendre les défis rencontrés par la profession pharmaceutique au fil des années.

Aujourd'hui, les passants ne peuvent plus venir chercher leurs médicaments dans la pharmacie Lhopitallier. Mais grâce au don de Roger Lhopitallier et au travail de nombreuses personnes, le patrimoine exceptionnel de l'officine n'a pas été perdu. Il est conservé au musée Carnavalet qui aura la lourde tâche de valoriser ce patrimoine en le présentant au public.

**MOTS CLES** : Histoire de la pharmacie, officine, patrimoine pharmaceutique, pharmacie Lhopitallier, musée Carnavalet.

### **LABORATOIRE DE RATTACHEMENT** :

Laboratoire de Droit et Economie pharmaceutique

Faculté de Pharmacie

5, rue Jean-Baptiste Clément

92296 CHATENAY – MALABRY CEDEX.

**DATE** : 9 décembre 2013.